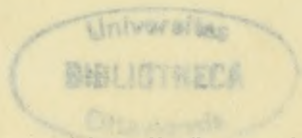

U d'/ of Ottawa
39003011782074

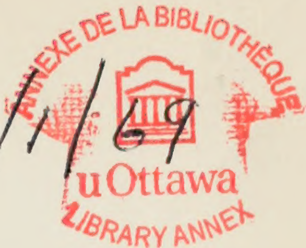
JAN 3 0 1969



Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto



http://www.archive.org/details/letondelapredica00gris


30/1/69
ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX

Français
ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX

LE TON DE LA PRÉDICATION

AVANT BOURDALOUE

Extrait de la *Revue des Sciences ecclésiastiques.*

uOttawa
LIBRARY ANNEX

Eugène GRISELLE
DOCTEUR ÈS LETTRES
LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LE TON DE LA PRÉDICATION AVANT BOURDALOUE



PARIS
Gabriel BEAUCHESNE & Cie, Éditeurs
ANCIENNE LIBRAIRIE DELHOMME & BRIGUET
Rue de Rennes, 117

1906
Tous droits réservés.

DÉPÔT A LYON : *3, avenue de l'Archevêché*



BV
4208
.F8
G74
1906

TABLE DES MATIÈRES

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

principaux noms propres (1)

---

1. Les italiques indiquent la bibliographie ; les égyptiennes, les noms géographiques. Les astérisques précèdent les expressions du Lexique de la langue des prédicateurs.

ERRATA

P. 19[1], lire : On trouvera ici le texte du manuscrit de la Bibliothèque nationale...

P. 20, ligne 13, ligne 11, lire : Ps. 40, 13 (et non Ps. 37, qui est la leçon fautive du manuscrit).

P. 50[1], ligne 7 : le jeu d'Ismaël avec *Isaac*...

P. 75[2], ligne 4 : lire le P. de la Roche.

P. 77, ligne 19, lire : Malgré la disparate des sujets...

Page 79[1], ajouter : Cf. Sermons des Festes, 1692, p. 230, ligne 7. Pour le jour de la Toussaint : « Leur principauté, c'est-à-dire, selon le texte hébraïque, le pouvoir qu'ils ont de nous secourir. » On lit d'ailleurs dans l'édition officielle, Mystères, t. II, p. 373 : « Parce que leur principauté, c'est-à-dire, selon la version hébraïque, la commission qu'ils ont de nous secourir... »

P. 10, ligne 3, lire : le jésuite François Véron.

P. 118[1], ligne 2, lire : *ex libris mnrii* (monasterii).

P. 184, ligne 9, lire : à Saint-André-des-Arts, le mardi 12 mars 1647...

LE TON DE LA PRÉDICATION

AVANT

BOURDALOUE

Ce titre, trop vaste ou trop vague, doit être expliqué. Il n'y faut pas voir la prétention de faire de Bourdaloue un réformateur de la chaire, au sens d'ordinaire attribué à ce mot. Ce serait au contraire une conclusion tout opposée qui pourrait ressortir des recherches jusqu'ici entreprises. Aussi le fameux passage de Fénelon, dans les *Dialogues sur l'Eloquence de la Chaire* : « il l'a tirée (la Chaire) de la servitude des déclamateurs », n'est pas nécessairement, quoi qu'on en dise, une caractéristique de nature à faire reconnaître Bourdaloue dans le portrait tracé.

Fénelon, qui peut-être, à l'imitation de La Bruyère, ne goûtait guère la manière de Bourdaloue, l'aurait plutôt classé parmi les « énumérateurs, déclamateurs ou peintres de portraits » dont le moraliste appelle de tous ses vœux la disparition, sans oser l'espérer (1).

(1) Depuis trente ans, écrit-il en 1694 (notons que le début de cette période (1664) coïncide presque avec la vogue de Bourdaloue à Paris dès 1669), on prête l'oreille aux rhéteurs, aux déclamateurs, aux énumérateurs ; on court ceux qui peignent en grand ou en miniature... (suit la critique des divisions à outrance qui vise Bourdaloue et ses mauvais « imitateurs ».) Donc, pour La Bruyère, et aussi Fénelon peut-être, l'influence de Bourdaloue ne semblerait rien moins que recommandable. Voir mon *Histoire critique de la prédication de Bourdaloue*, Paris, Lecène, in-8 de XXXI-1054 pp., 2e partie, livre IV, ch. VII, p. 834 et suiv.

A tout prendre, Bourdaloue paraît bien avoir dû son rapide et constant succès à la façon dont il est entré dans le courant des habitudes reçues et a répondu aux aspirations et aux goûts de l'auditoire de Paris, tel que l'avaient formé ses prédécesseurs. Loin de le poser en novateur instituant en chaire un genre inconnu jusqu'à lui, il y aurait profit à chercher, à l'heure même où il prenait rang parmi les orateurs goûtés de la capitale, l'état moyen de la prédication. Une enquête sur les devanciers et contemporains du prédicateur de la Maison professe des Jésuites de Paris, vers le temps de l'Avent 1669, aurait chance de nous mieux faire connaître Bourdaloue, en nous montrant ce qu'il doit au milieu qu'il venait habiter, et aux modèles que probablement il essayait de suivre (1).

(1) C'est donc une excellente méthode de chercher, comme a fait M. F. Castets, à retrouver par de patientes remarques les éléments multiples dont se compose l'originalité de Bourdaloue. Avant d'instituer une comparaison entre certains sermons de Castillon et de Biroat et les passages parallèles de Bourdaloue, l'auteur indique son dessein : « Je n'attache, dit-il, qu'une importance très secondaire aux rapprochements particuliers que j'ai cru devoir marquer. Mais il m'a paru que soit pour la matière, soit pour la forme de sa prédication, Bourdaloue ne peut être exactement apprécié que si l'on consent à faire une étude dont je ne me dissimule point l'aridité. L'originalité du talent de ce grand homme est faite d'éléments combinés d'une façon nouvelle, modifiés et complétés d'après son expérience personnelle, employés avec un art qui lui est propre et pour une fin rigoureusement déterminée : nul comme lui n'a eu la vue claire que bien prêcher est l'art de sauver les âmes. Mais il n'a rien dédaigné de ce qu'avaient fait d'utile ses devanciers de toute époque dans le ministère de la prédication. » *Bourdaloue, la vie et la prédication d'un religieux au XVIIe siècle*, par Ferdinand Castets, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier tome premier, Paris, Delagrave, 1901, p. 158. Très justement aussi, en tête de son second chapitre sur Biroat, M. Castets remarque que « pour estimer les grands talents à tout leur prix, il ne suffit pas de les juger en eux-mêmes, et qu'il est

Mon dessein n'est point pourtant de choisir les exemples à citer avec une rigueur chronologique, difficile du reste à obtenir, et de n'apporter que des sermons voisins de l'année 1669, date de l'arrivée de Bourdaloue à Paris (1). Il ne faudra donc pas

équitable et prudent de se reporter à la génération immédiatement précédente : ainsi on s'élève jusqu'à eux, et l'on mesure le progrès qu'ils ont accompli. » Le principe est excellent ; j'ai déjà toutefois indiqué quelques réserves sur les difficultés de détail dans l'application, car rien n'est plus malaisé que de contrôler les lectures des prédicateurs et les emprunts à relever dans les sermons. V. *Bourdaloue, Histoire critique de sa prédication*, p. 119, note *b*.

(1) A propos du *Panégyrique de saint François de Sales* dont la date a été récemment établie par M. Henri Chérot (16 juin 1668, à Rennes), M. Castets conclut, trop vite à mon avis, que la manière de Bourdaloue ne doit rien aux prédicateurs de Paris : « Il résulte de ce fait qu'avaient ignoré les biographes de Bourdaloue, écrit-il, que les caractères de son éloquence étaient arrêtés dans une forme toute personnelle avant son retour à Paris. Vivant en province, il avait été soustrait à toute influence qui pût l'entraîner hors de la voie qu'il s'était tracée dans la méditation et le travail solitaire... Les orateurs que Bourdaloue avait pu entendre dans ses résidences d'Amiens, d'Orléans, de Rouen, d'Eu, de Rennes, ne s'imposaient pas à son imitation... » *Op. cit.*, p. 91. Mais, à supposer, ce qui n'est pas, qu'on puisse compter sur l'exactitude de Bretonneau à nous donner le texte non retouché du panégyrique prêché à Rennes, il faut, premièrement, ne pas oublier que les orateurs en renom allaient parfois donner des stations de carême ou d'avent dans les différentes villes, témoin les anecdotes sur Senault et les plagiaires qu'il rencontrait à Clermont, à Bourges (M. Castets les rappelle, p. 113) ; il faut surtout se souvenir que le « retour à Paris » en 1669, puisque l'auteur s'est servi de cette expression très juste, suppose un séjour antérieur. Or si l'on peut négliger les deux ans du noviciat à Saint-François Xavier, où cependant venaient des orateurs et d'où les novices n'étaient peut-être pas sans sortir, il est nécessaire de tenir compte du temps des études de philosophie et de théologie (1655-1660), durant lequel Bourdaloue eut nécessairement l'occasion de suivre les sermons de prédicateurs en renom. — Comment donc raisonner dans l'hypothèse d'une influence seulement provinciale, et qui nous garantit que Bourdaloue se traça une voie personnelle « dans la méditation et le travail solitaire ?

prendre en un sens trop exclusif, la restriction « avant Bourdaloue ». La période s'étendra sans doute à des années assez lointaines, et tel des discours dont je donnerai des fragments, peut fort bien avoir été prêché vers l'année 1646 ou même plus tôt encore. L'originalité de ce travail consiste à invoquer de préférence (1) des passages inédits, tirés des copistes du temps, n'ayant pas subi par conséquent, le travail de révision et de correction, parfois un peu glaciale, que les auteurs imposaient à leur œuvre avant de la donner à lire (2).

Dans cet ordre de recherches, il est difficile d'établir des dates sûres. D'ailleurs on n'en obtiendrait point davantage en citant des éditions publiées du vivant de l'auteur. La date du livre paru nous dirait seulement que le sermon est antérieur, sans nous pouvoir indiquer à laquelle des nombreuses répétitions de ce même sermon, plusieurs fois prêché, nous devons assigner son rang. Bien plus, sauf pour des fragments de Desmares (3) si j'en crois

(1) Loin d'exclure cependant les exemples extraits de sermons publiés par les auteurs eux-mêmes, il sera opportun d'en rapprocher plusieurs des passages tirés des copistes. Telle expression plus ou moins vulgaire ou triviale qu'on eût pu attribuer au scribe plutôt qu'à l'orateur, se rencontrant bel et bien imprimée par les soins du prédicateur, atteste que la langue des contemporains comportait des manières de dire que les éditeurs postérieurs ont exclues comme archaïques. Ce seront des « documents » sur le ton de la prédication de 1600 à 1670.

(2) V. mon *Bourdaloue*, *Histoire critique*, I. P., livre II, ch. I, p. 125 et suiv.

(3) Le ms. 19434 du fonds français semble composé entièrement de sermons de ce rival de Bourdaloue, plus ancien que lui, dont l'histoire serait à faire. Je n'ai pu parler qu'en passant de ce prédicateur (*Histoire critique*, p. 292 et suiv.), et j'espérais que M. l'abbé Marie, professeur à Saint-Lô, transformerait en thèse de doctorat une excellente étude commencée

l'attribution du copiste et quelques autres citations d'origine sûre (1), les autres sont, pour parler plus

sur cet orateur sous les auspices du regretté M. A. Gasté, professeur de littérature française à l'Université de Caen. Ce serait certainement une très utile contribution à l'histoire de cette période qui, malgré le livre de M. Jacquinet, *Les prédicateurs avant Bossuet*, demeure trop peu connue, faute de monographies assez attentives. — En tête du premier sermon de tout le recueil le copiste a écrit : « Desmares ; Il a été presché en 45 à N. Dame et avoit pour thème *Ecce nunc tempus acceptabile.* » — De fait, ce sermon sur le Jeûne, pour le jour des cendres, était donc une reprise d'une autre ouverture du carême en une année antérieure. Le ms. 1056 de la Bibliothèque Mazarine nous offre du reste, nous le verrons, d'autres sermons de Desmares exactement datés.

(1) Le manuscrit qui contient plusieurs sermons que je cite à côté de ceux de Desmares est une transcription calligraphiée formant un fort volume in-folio, terminé par des conférences ecclésiastiques tenues à Beauvais en 1673, sorte de procès verbaux de cas de conscience, et par cinq sermons de Bourdaloue, V. mon *Histoire critique*, p. XXVIII, ms. E (fr. 6277). Le début est formé par une série de fascicules comprenant des séries de sermons d'une même main de calligraphe, et peut-être de même auteur, annotés depuis et portant en tête des divers fascicules, ces mots : « *Cayer veu et arresté* ». Or l'un des fascicules portant : *Cayer Biroat, Tout ce qui regarde la foi en ce cayer a eté veu et arresté*, il semblait possible de conclure que tout cet ensemble assez homogène serait du même auteur. Toutefois le P. Léon, carme, y est abondamment représenté. Peu importe du reste le nom du témoin invoqué. Même anonyme, son œuvre nous donnera bien le « ton de la prédication d'alors ». Les sermons qu'il prit soin de faire ainsi transcrire avec une sorte de luxe, étaient si bien destinés à être prêchés à nouveau qu'au lieu des initiales : M. F. ou M. (essieurs), le copiste écrit le plus souvent (N), parenthèse destinée à être traduite, suivant le besoin, par *Mes sœurs* si les instructions étaient reprises dans un couvent. Le même procédé d'ailleurs a été employé par le P. Léon dans les sermons publiés par lui. Ce sont, au manuscrit, des séries d'Instructions destinées à une prédication suivie, la première commentant les Epitres des Dimanches et comprenant 40 discours occupe les 212 premières feuilles, la suivante se compose de sermons sur le Saint Sacrement, celle qui est précédée du nom de Biroat ; au folio 238 une autre série est intitulée Considérations sur le Cantique ; enfin une dernière qui commence seulement au « Troisième Discours », appartient certainement à un carême du P. Léon à la cour.

exactement anonymes. Leur date n'est pas plus sûre, bien que, aux caractères archaïques de l'orthographe de la copie, et aussi à bien des traits d'allure ancienne, il les faille rapprocher sans doute de la première moitié du grand siècle.

Des recueils manuscrits anciens j'espère tirer assez d'exemples pour que la nature et le genre de la prédication courante, dans la première moitié du grand siècle, nous apparaissent pris sur le vif et avec une vérité plus grande, un air plus « vécu », pour ainsi parler, qu'à travers les éditions. Celles-ci sont le plus souvent revues, polies et châtiées au point de ne plus donner à la prédication qu'une physionomie altérée, quelque peu gourmée, une allure tendue, parfois purement pédante, où les excès d'érudition, de citations profanes, la trivialité burlesque et maint autre étrange oubli du bon goût ne sont compensés par aucune qualité d'abandon, de sincère accent ou de familiarité apostolique. Ces qualités au contraire éclatent en abondance dans les sermons extraits des recueils manuscrits.

On en jugera sur pièces par divers spécimens groupés d'après le genre ou le sujet.

I

Un des premiers caractères de la manière aisée et toute franche dont les orateurs en usent avec leur public, c'est l'abandon avec lequel ils lui confient les raisons qui leur ont fait choisir ou modifier le plan de leurs discours. C'est naturellement dans les exordes surtout qu'il en faut prendre des exemples, et à ce titre la plupart des débuts dans les sermons manuscrits, tels qu'ils ont été prononcés, sont d'une

forme à part. Les rédactions imprimées des sermons semblent avoir fait disparaître à dessein ces sortes de confidences, indices d'une communication réelle avec un auditoire vivant. Ces détails résultaient de circonstances particulières et transitoires que l'éditeur ne tenait pas à conserver au souvenir de la postérité, bien plus, dont trop souvent il évitait avec soin de laisser subsister la trace.

Dans le 31[e] discours, sur l'épître du XII[e] dimanche après la Pentecôte, le recueil manuscrit fr. 6277 nous offre un début plein de simplicité et d'abandon. Après le texte : *Si ministratio damnationis gloria est : multo magis abundat ministerium iustitiae in gloria* (2 *Cor.*, 3), il commence très simplement :

Nous avons à observer, dans l'Epistre de ce jour, les belles et notables differences que met l'Apostre entre la loi nouvelle et l'ancienne... Je feray voir l'amoureuse conduite de Dieu envers les hommes dans l'état de l'Évangile... Sur quoy j'expliqueray deux choses en deux points de ce discours : au premier, les abondantes graces de Notre-Seigneur conferées aux hommes dans chacun des sacremens en particulier, et au second, quelle, ensuitte de ces dons de Dieu et de ces gràces, doit estre leur vie et la conduite de leurs mœurs. (Fol. 144.)

Suit alors, sur chacun des sacrements, un très copieux développement qui, apparemment, absorba tout le temps destiné au sermon. Aussi, au lieu du second point annoncé, on ne trouve que cette brève conclusion :

Mon second point m'obligeroit à vous faire voir après ces excellentes Graces receuës de Dieu quels nous deuions estre ensuite, et quelle deuoit estre nostre vie, mais le temps nous manquant, nous remettrons cela pour la première fois. Ce Pandant, pour conclusion : estimons les Sacrements, aimons-lés et usons-en auec deüe préparation.

Nous vous dirons, ô grand Dieu, avec l'Église : *Coelestis*

doni benedictione percepta, supplices te, Deus omnipotens, deprecamur, ut hoc idem nobis et sacramenti causa sit et salutis (1).

Or au dimanche suivant, commentant l'épître du jour, l'orateur reprend le point omis à huit jours de là, et explique son cas avec grande aisance.

Trente deuxième discours

Abrahae dictae sunt promissiones et semini eius qui est Christus (*Galat.* 3e).

Je m'estois engagé en mon dernier discours à exposer deux choses : la première, la bien-veillance de Dieu envers nous dans l'établissement des sacrements, et la seconde, quels nous deuions estre ensuitte de l'usage que nous auions de ces tres (ms. *trais*) aimables dons. Je m'étendis tellement sur la première qu'il ne me resta plus dè temps pour la seconde, et laquelle pour cet effect je remis pour aujourd'huy. Et à propos certes des paroles de mon épitre : *Abrahae dictae sunt promissiones...*

Le prédicateur, qui a en effet beau jeu, grâce à la ressemblance de thèses de ces passages de l'épître

(1) (F° 149) La brièveté des péroraisons est un trait caractéristique de tout ce recueil. C'était un usage assez répandu.. Voici un exemple tiré du carême imprimé de Biroat. Au second sermon pour le IIe jeudi du carême, sur l'éducation des enfants, après avoir raconté le trait de Blanche de Castille disant à saint Louis qu'elle aimerait mieux le voir mort que souillé d'un péché mortel : « Je vous remercie, grande reine, poursuit-il, d'avoir donné à la France un roi saint et d'avoir donné à tous les peres cette belle instruction ; Et vous, Messieurs, je vous demande seulement que pour le fruit de ce discours, quand vous serez arriuez a vos maisons, vous alliez redire le mesme a vos fils et a vos filles, que vous aimeriez mieux les voir morts que de les voir en estat de peché et possédez des démons. Fasse le Ciel que vos soins reüssissent, que vos voeux soient exaucez ; fassent les Anges tutelaires de vos fils et de vos filles, que vos enfants soient saints et vos filles vertueuses, et que vous ayez un jour le bonheur de vous voir tous ensemble dans la gloire ou nous conduise, etc. » (*Sermons pour tous les iours de Caresme* preschez par M. Jacques Biroat, Docteur en Theologie, Prieur de Beussan, de l'Ordre de Cluny, Conseiller et Predicateur du Roy. Seconde édition. Paris, Edme Couterot, 1678, in-8, t. I, p. 411.)

aux Corinthiens et de l'épître aux Galates, entame le sermon destiné primitivement à former le second point du discours précédent.

Mais ce n'est point, comme on le pourrait croire par la nature du recueil, le seul fait de cette collection des instructions familières, sortes de prônes sur les épîtres du dimanche. Un grand carême de Desmares, celui de Notre-Dame de Paris peut-être, nous présente des exemples analogues.

Le sermon du mardi de la troisième semaine, *sur la Charité fraternelle*, ayant pour texte le verset 15e du chapitre XVIIIe de saint Mathieu : *Si peccaverit in te frater tuus,* commence ainsi :

J'ay changé de dessein depuis hyer parce que fais scrupule de laisser les evangilles de cette sepmaine passée, outre je m'y suis ueu obligé par la suitte du discours précédent dans lequel je vous ay faict voir que la premiere obligation qui nous vient de la naissance que nous auons tirée de Dieu, c'est la charité fraternelle que nous nous devons les uns aux autres, comme vous avez veu par la malice des pecheurs, j'ay creu que je ne pouuois rien faire de plus à propos que de munir vos cœurs contre des tentations si fréquentes et si dangereuses... (Fr. 19434, fº 134).

C'est donc là un exemple des fréquents rappels aux discours précédents, achevés ou non, qui reliaient ensemble les sermons d'une même station. Ce genre d'excuses pour un plan général dérangé était d'autant plus naturel que parfois, surtout au début du siècle, le prédicateur d'un carême ou d'un avent annonçait dès le début l'économie générale de sa station. Ces séries (par exemple l'Avent de Biroat *sur la Pénitence*) formaient un ensemble offrant une unité plus ou moins factice, unité que l'orateur avait parfois la coquetterie d'accentuer en prenant pour texte de chacun des sermons de l'avent ou du carême

un même verset de l'Écriture. Ainsi le curieux avent de Giroust sur les *faux prétextes des pécheurs* roule sur le passage du chapitre second de la Sagesse : *Sic cogitaverunt et erraverunt ; excaecavit enim eos malitia eorum*, que l'orateur n'avait point de peine à appliquer à chacune des vaines excuses apportées par le pécheur pour différer sa conversion. L'essai d'Avent que Bretonneau fit entrer dans les *Pensées* de Bourdaloue était un de ces avents sur un sujet unique (mais avec textes distincts) dont l'usage n'existait plus guère en 1734, date de son impression.

Peut-être se faut-il demander si certaines de ces prétendues confidences de l'orateur ne seraient point des *procédés*, espèce de moyen artificiel d'entrer en communication avec l'auditoire.

Du moins faut-il admettre que les prédicateurs, au commencement du siècle, n'hésitaient point à se mettre en scène et à parler d'eux-mêmes, à la première personne, plus souvent qu'on ne l'imagine.

Les exemples que les sermons imprimés eux-mêmes nous fournissent dans le même sens, sont bien pour confirmer cette coutume. Si, malgré le travail d'épuration subi par les manuscrits de l'auteur en vue de l'impression, des traces subsistent encore de ces entrées en matière, tirées de circonstances, il faut bien admettre que le genre était en quelque faveur. A ce titre, quelques extraits des sermons de l'abbé de Raconis ne sont pas déplacés en regard de nos citations extraites des manuscrits :

« Je me resiouis grandement, tres chere et honorable Parroisse de Sainct André, de me voir encor' un coup avec vous, et de remplir ce lieu pour la seconde fois que tant de grands et renommez personnages ont illustré par leurs presences, et doctes Predications. Il y a bien sept ans que je vous

presentay les premiers fruicts de mes labeurs en ceste charge, trop haute pour ma bassesse, et trop pesante pour mon infirmité, d'Ange de Dieu et messager de sa parole. I'ose quasi me flatter iusques-là, de me persuader qu'ils ne vous ont pas esté à degoust, puisque vous m'auez fait l'honneur de m'appeler de rechef pour vous en departir de nouueaux. Peut-estre vous estes-vous imaginé que ces derniers seroient plus sauoureux et agreables, ayans esté cuits et nourris par sept Soleils d'Esté ; ie veux dire par l'exercice continuel que i'ay fait de ceste profession honorable de distribuer aux peuples de la terre les fruicts de la parole du Dieu du Ciel, l'espace de sept ans, non seulement durant les temps des Aduants, Quaresmes, et Octaves du tres-Sainct Sacrement, mais presque tous les Dimanches et Fettes de l'Année, et ce quasi tousiours en ceste mesme ville de Paris. Si ie n'ose pas comme vous, cheres Ames, me le promettre par vne iuste deffiance que ie dois auoir de ma capacite, au moins le souhaitay-ie auec ardeur, mon desir ne regardant que vostre contentement, et mon contentement estant inseparable de vostre utilité » (1) (p. 1-3).

Nombre de citations pourraient être prises de ce curieux recueil, qui montreraient sous un jour peu connu la prédication de cette époque. Deux suffiront à nous prouver que la façon de rattacher les uns aux autres les divers sermons d'une même station, était bien une sorte de procédé de la rhétorique sacrée alors en honneur. Tel, par exemple, ce début du « Douziesme Discours » (2) :

(1) C'est en 1622 que l'abbé de Raconis prêchait ainsi, comme en témoigne le titre de son livre : *Riches | et excellens | Paralleles | entre Dievu | et l'ame, le Prototype | et son image |*. Preschez en vn Aduent en l'Eglise de Sainct | André des Arcs l'an 1622. | Par M. Charles François d'Abra | de Raconis, Docteur en Theologie, Conseiller et Predicateur | ordinaire du Roy. | Et du depuis rangez en meilleur ordre par le mesme, pour l'utilite du public | Dediez au Roy Image particuliere de la Diuinite | A Paris, | Chez Louis Bovlanger, ruë Sainct | Iacques, à l'Image S. Loup. | MDC XXV. Avec Privilege et Approbation, in-12, 107 p. s. l. table. (Bibl. nat., Réserve, D. 15538).

(2) Op. cit., p. 411.

RAPPORT DE L'UNITE DE DIEU ET DE L'AME

Il faut que ie vous die franchement qu'en tout le subiect du discours precedent, ie ne rencontre rien que de remarquable, et n'y auez je m'asseure rien remarqué qui ne fut digne d'admiration s'il y eust autant de pouuoir en ma langue pour uous proposer ces merueilles que le subiect me les proposoit pleinement deuant les yeux en la grande et petite immensite de l'ouurier et de l'ouurage de Dieu dans le monde, et de l'ame dedans le corps; ce qui rehausse grandement cette merueille est le poinct que ie pretends adiouster auiourdhuy en l'unite et de Dieu et de l'ame....

L'heure et mes trois poincts ordinaires s'employeront sur ce suiect apres que nostre deuotion ordinaire nous aura fait recourir à celle que le diuin Epoux qualifie d'une particuliere unite. *Una est columba mea*... etc. *Ave* (1).

Le second passage, l'exorde du sermon de clôture de cet avent de 1622, confirme cette interprétation du procédé factice ; on y voit en outre à quelles subtilités, peu intelligibles parfois, descendaient les orateurs dans ces introductions, où ils affectaient, de bonne foi sans doute, le désir d'entrer en communication réelle avec leur auditoire. Si l'homme parlait et essayait de transparaître, c'était, tant le convenu le dominait, à travers de nombreuses entraves. Les liens du pédantisme enserraient le prédicateur jusqu'à étouffer le naturel. Voici comme il annonce le terme de ses prédications par une équivoque presque puérile sur les deux sens du mot *fin* (2) :

Dix nevfiesme discours, pour le premier jour de l'annee 1623. Dieu fin de l'homme et de la loy, et l'homme fin des creatures.

Mirabilis facta est scientia tua ex me. Psalm. 138.

(1) P. 411 et 412.
(2) *Ibid.*, p. 663.

Vne onde chasse l'autre, et nos iours se poussent par l'espaule sans se donner un moment de repos, nos annees sans s'arrester roulent en file, si que la fin de la passée est le commencement de la suivante : le mesme de nos desseins qui bien souuent ne peuuent trouuer de fin, non pas en la fin mesme de nostre vie. I'auois cherché la fin de mon dessein de cet Aduent auant la fin de l'annee precedente, et me voicy dans le commencement de celle-cy en peine de finir mon entreprise par vn discours de la fin de l'homme en Dieu, des creatures en l'homme et de la loy en Iesus-Christ, qui sont trois petits points de ce discours, mais pour finir heureusement ce dessein, commençons par où nous auons tousiours commencé. *Ave.*

I P. L'an escoulé n'a pas à mon aduis fait escouler de vos memoires une doctrine fort veritable, qui doit lier ceste Predication auec les autres que j'ay faictes sur ce subject de mon Aduent...

C'est sans doute également un pur artifice de langage qui faisait commencer ainsi, par Desmares, le sermon du troisième dimanche de carême :

Fili, recordare quia recepisti bona in vita tua, et Lazarus similiter mala.

Mon fils, souuiens toy que tu as receu tout ton bien durant ta uie, et que le Lazar *(sic)* a receu tout son mal. (Luc. 16).

Mes frères, le peu de repos que j'ay eu ces jours passés m'oblige d'interrompre le cours de mes prédications (1) et de quitter l'évangile de ce jour pour vous faire voir les causes de la damnation de ce riche malheureux. Vous en avez déjà veu trois. La première consiste dans la superbe de ses habits et dans la delicatesse des viandes de sa table, la seconde consiste dans le grand soin qu'il a eu [de chercher les félicités de la vie presente sans s'occuper] de son salut (2). La 3e

(1) S'agit-il du cours annoncé au début du carême dans une sorte de sermon-programme, et le prédicateur s'excuse-t-il de modifier ce plan général, ou seulement du cours normal qui consisterait à traiter à chaque discours l'évangile du jour et à suivre le cycle liturgique ; les deux sens sont possibles.

(2) Le copiste a écrit, omettant tout un membre de phrase : « la seconde consiste dans le grand soin qu'il a eu de son salut. »

dans l'usage immodéré qu'il a fait de ces choses licites. Aujourd'huy j'en ay deux autres à vous faire voir qui sont le mauvais usage qu'il a fait de ses richesses pour entretenir plus tost son luxe et ses délices que pour soulager le miserable, et cette grande foelicité de la vie presente de laquelle il enfloit son âme. Si vous avez aprez cela quelque chose je vous prie de ne vous en prendre a moy : *Dura duris*, mais aux peres de l'Eglise. Je seray fidel à l'exciter, pour Dieu, amolissez la dureté de vos cœurs afin qu'ils soient capables de ce que j'ay à vous dire tandis que je m'adresseray (1) au St Esprit, pour le prier d'en imprimer fortement la croyance dans vos ames. L'oraison nous impetrera cette grace et l'intercession de la Vierge, si nous lui disons *Ave*. (Fr. 19434, f° 118).

Il est étrange d'entendre Desmares prétexter les occupations d'une semaine (incomplète puisqu'il n'y eut point de sermon le vendredi), et feindre de se sentir contraint à changer de sujet, lorsque dès le jeudi précédent, il annonçait formellement ces deux derniers points pour le dimanche même où il les donne :

La troisième (cause de damnation), dit-il dans sa division, c'est l'immiséricorde à l'endroit de leur prochain, et que, se voyant dans la foelicité, ils ne sont aucunement touschés de sa misere, contre ce commandement du Fils de Dieu : *Frange esurienti panem tuum ;* romps ton pain en deux et en donne la moitié au pauvre. La quatrième et la cinquième seront pour dimanche, et sont comprises dans les paroles de saint André *(sic)*, a savoir [que l'amour] qu'il a pour foelicité du monde a

— Il est aisé de combler la lacune en se reportant à l'analyse marginale du discours précédent (fol. 110) : « La première cause de la damnation du riche est l'abus qu'il fait des richesses ; la seconde, ce grand soin qu'il a eu de rechercher les foelicités de la vie présente et le mépris de celles de la vie future ; la 3ᵉ l'usage immodéré qu'il a fait des richesses et des choses extérieures. » — Ici le copiste ajoute : il en reste encore deux pour le dimanche suivant. Il n'a point presché la ferie 6ᵉ (le vendredi).

(1) Le manuscrit, par un lapsus du copiste, porte : « tandis que je m'airesteray au St Esprit. »

été si grande qu'il n'a point recherché d'autre vie que la presente : *quia foelicitatem dilexit soeculi, nec aliam vitam quam illam in qua superbus tumebat amavit*, dit saint Augustin. Examinons ces trois premières aujourd'hui, les autres seront pour dimanche. (*Ibid.*, f° 111)

Explique qui pourra comment l'orateur qui avait si formellement, le jeudi, annoncé le sujet qu'il traite en réalité au jour convenu, a pu prononcer l'exorde cité plus haut. Il est plus intéressant de lui emprunter le début même de ce sermon du jeudi, prêché devant la reine. Nous y verrons un type de ces compliments du temps, passages d'ordinaire omis par les éditeurs, mais toujours curieux à recueillir, et qui, eux aussi, indiquent le ton réel des sermons, tels qu'ils furent dits.

Feria 5a dominicae 2ae.
Induebatur purpura et bysso.
Il étoit couuert de pourpre et de soye. (*Luc.* 16° cap^e^).

Madame, Je ne scay comment je pourray prescher deuant votre Majesté l'evangille d'un riche dont la trop grande foelicité de la vie presente a fait le comble de ses supplices. Et certes je trouue que c'est une chose pour moy bien estrange, Madame, que preschant deuant une reyne si chrestienne que Dieu a preparée il y a si long temps a un si grand royaume comme est celuy de ses Enfants, cognoissant non seulement la bonté de vos mœurs par la pieté de votre ame, mais encore par la grande esperance que vous nous donnez de purifier l'heresie dans un si grand royaume comme le votre (1), qui est la marque la plus infaillible de votre adoption au nombre de ses enfants et de la grace de la filiation en vous, que j'ose prendre sujet de vous entretenir d'une telle matiére.

Néanmoins, scachant que si le riche malheureux en eust esté entretenu à tout moment, il en eust peut estre esté plus

(1) On voit que, durant la régence même, si le sermon est de 1645, les appels à la révocation de l'édit de Nantes se produisaient au grand jour. On les trouve d'ailleurs renouvelés dans les assemblées du clergé.

heureux, j'ay creu qu'il estoit quelquefois bon d'entretenir les puissances de la terre de la justice de Dieu, et de leur faire tourner les yeux sur la damnation des reprouves pour leur faire éviter leur malheur par l'horreur qu'ils auront du procédé de leur vie. J'entreprends aujourd'hui de destruire l'amour des richesses auxquelles votre majesté n'est pas portée, et montrer que c'est une voie qui semble droite aux hommes et qui, néanmoins, ne manque de conduire à la mort. Votre Majesté demandera, s'il luy plaist, à la Vierge pour moy la grace de venir a bout d'un si genereux dessein, luy disant : *Ave.* (*Ibid* f° 110).

Ce sont des morceaux intéressants, mais souvent, comme celui-ci, bien enchevêtrés, que les compliments officiels. Celui de ce jour fut probablement pour une bonne part improvisé, si toutefois nous avons affaire dans le recueil des sermons de Desmares à un carême homogène donné à Notre-Dame. Dans le sermon d'ouverture, le mercredi des cendres, bien que le texte soit suivi de l'apostrophe : *Monseigneur*, il n'y a point de compliment. Par contre, on en trouve un dans le sermon du premier dimanche et le titre Monseigneur est par là expliqué. Il s'adressait à l'archevêque Jean-François de Gondi, l'oncle du fameux cardinal de Retz, si toutefois le sermon est bien des environs de l'année 1645, sinon exactement de ce carême. Ce même sermon se rencontre dans le manuscrit 1056 de la Bibliothèque Mazarine, comme ayant été prêché à Saint-André le 10 mars 1647 (1). Après le texte *Ductus est Iesus a Spiritu in desertum*, suivi du mot : *Monseigneur*, le prédicateur explique son sujet et dit :

En quoi il (l'Esprit Saint) nous apprend que la vie nouvelle que nous recevons au baptême consiste en 4 choses lesquelles

(1) La *Liste* indique bien en effet au Carême de 1647 : « *A S. André des Arts*. Le R. P. Ioseph des Mares, Prestre de l'Oratoire (p. 9). »

se passent après le baptême de J.-C. La 1re, c'est la retraite qu'il fit hors du monde. La 2de, c'est la direction [et la conduite] du Saint Esprit dans cette retraite. La 3e, c'est la pœnitence. Et la 4e, c'est la tentation qui est inévitable à tout homme qui veut servir Dieu en J.-C. Voilà les quatre points de ce discours, si le temps me permets de vous les [déduire]. Au reste, Monseigneur, je ne sçaurois vous dissimuler la joie que je ressens dans mon cœur en la présence de mon prélat. Que ne m'est-il permis maintenant de baiser la main qui m'a béni ! Quoyque je n'aye pas cette faveur, j'espère qu'elle attirera dessus moy les grâces de Dieu aujourd'huy pour me seconder dans tous les discours que je dois faire en ce lieu durant ce caresme, et afin de la seconder et de faire que mes trauaux ne soyent pas inutiles, adressons-nous à Dieu et prions la mère de tous les saints qu'elle impètre la grace que je m'acquitte de mon devoir, luy disant *AVE*. (*Ibid.*, f° 28). (1).

Au même recueil, deux autres compliments faisaient partie peut-être de ce même carême. Ils sont adressés sans doute au frère de Louis XIII, si on le peut conjecturer par le titre d'Altesse Royale.

feria 3a Palmarum

Expedit vobis ut unus homo moriatur pro populo

Monseigneur,

Puisque je suis si proche de la Passion du Fils de Dieu, j'espère que la pieté de son Altesse Royalle ne trouvera point désagréable que je luy mette un obiet devant les yeux qui seul mérite de remplir nos penséés et d'occupper nos sens et nos esprits en un temps consacré à la mémoire du grand œuvre de sa miséricorde. (*Ibid.*, f° 282).

Cet exorde, assez banal en soi, donne exactement l'idée de la coutume demandant que les princes du sang, ainsi que l'évêque du lieu, fussent honorés d'un compliment spécial. On verra d'ailleurs par le

(1) Ms de la Mazarine : « la grace necessaire pour m'acquitter de mon debuoir. » Il y a d'autres variantes insignifiantes. On trouvera le texte du ms de la nationale, sauf les mots entre crochets.

dernier exemple emprunté au recueil des sermons de Desmares que les auditeurs ne devaient guère se montrer bien difficiles. D'ordinaire embarrassés et gauches, ces éloges ou interpellations d'un caractère officiel se bornaient à adresser au seul personnage ainsi mis en vedette, ces confidences, déjà rencontrées, dans lesquelles le prédicateur parle surtout de son plan et de son sujet.

Le jour de Pâques, sur le texte : *Me autem propter innocentiam suscepisti, et confirmasti me in conspectu tuo* (*Ps.* 37), Desmares commence ainsi :

> Monseigneur,
>
> Affin que Vostre Altesse Royalle ne soit pas surprise de ces paroles qui semblent n'avoir rien de commun avec une si grande solennité, il me semble estre obligé de ne point perdre le souvenir des souffrances de nostre maistre, parce que la Resurrection est un mistere par lequel il tire raison de l'affront qui luy fut fait vendredi dernier. Saint Augustin mesme s'en est servi en cette feste et parce que le haut point de cette gloire consiste dans sa cause et dans sa manière, etc. (*Ibid.*, f° 299)

Suit la division, sans qu'il soit davantage question du personnage complimenté. Sans doute le seul plaisir et honneur d'être distingué de la foule et nommément interpellé dans ce genre très simple d'exode, suffisait à la vanité des grands, car les débuts analogues à celui-ci foisonnent dans les recueils du XVII[e] siècle.

Plusieurs manuscrits nous ont conservé le sermon prêché devant Louis XIII, le jeudi 9 mai 1641, en la fête de l'Ascension, pour la dédicace et ouverture solennelle de l'église de la Maison professe des Jésuites de la rue Saint Antoine. Ce fut Jean de Lingendes, prédicateur du roi, qui, dans ce sanc-

tuaire où il devait être sacré évêque de Sarlat, le 14 décembre de l'année suivante, prononça le discours dont l'exorde nous édifiera sur la manière du temps (1).

Dixerunt discipuli ad Jesum : Magister, quales lapides et qualis structura. Marci 23°.

Les disciples ont dit au filz de Dieu luy monstrant le temple de Hierusalem, M[aistr]e, voiéz quelles pierres et quelle admirable composition de structure !

SIRE

Le jour de l'Ascension glorieuse de Jesus, vostre Dieu et le nostre, si on considère les veritéz évangeliques, ce fut un jour remarquable par de tres singuliers euenements. Premièrement des le commencement du monde le ciel ayant esté basty pour estre le temple de la gloire de Dieu, et la désobéissance et le peché d'Adam ayant fermé ce temple, le sang du filz de Dieu respandu sur la croix en esbranla premièrement (2) les portes. Apres quoy enfin le jour de l'Ascension, ces portes estant ouuertes, le roi de gloire y fut receu et y entra auec baucoup de pompe et de Majesté : *Elevamini portae aeternales et introibit rex gloriae*. Tellement qu'ą parler selon l'Evangile, le jour de l'Ascension a esté le jour de l'ouverture du paradis, et en mesme temps l'Euangile remarque que les Apostres furent enuoyez dans toutes les partyes du monde auec consideration de prescher a toutes les creatures, que depuis l'ouverture du ciel toutes les nations y estoient appellées affin que Dieu fut loué et honnoré de toutes les nations et qu'il fust dans un lieu ou il eust du rapport et de la proportion auec ses grandeurs.

Certes puisque la diuine prouidence n'arriue pas seulement a la substance des effectz, mais s'estant (s'étend) encore à la disposition des heures et des momens les plus conuenables ou

(1) Le *ms*. 1056 de la Bibl. Mazarine a le tort, contredit en cela par la *Gazette*, de l'attribuer à Claude de Lingendes. Il donne le titre suivant : *Sermon pour la dedicace de l'Eglise des Jesuistes dicte de St-Louis, le jour de l'Ascension*... par le P. de Lingende, Jesuiste en présence du Roy. — Recueil non paginé, n° 24. — Cf. Bibl. nat. Fr. 23061 (f° 100 à 111). Les mots mis entre crochets sont tirés du *ms*. de la Bibl. nat.

(2) Le *ms*. porte : 1°. Plus haut au lieu de Premièrement on lit en toutes lettres : « *Primo*, dès le commencement du monde.»

chaque chose arriue, je ne puis croire [Sire,] que la rencontre de ce jour pour la ceremonie que vostre Majesté vient honorer de sa presence ne soit une disposition concertéé de la sage prouidence de Dieu. Car quelle promesse et conioncture de mysteres et de merueilles : Le jour de l'Ascension, c'estoit un jour qui ouure le ciel qui est comparable aux Temples, et en ce jour se faict l'ouuerture d'un Temple que nous pouuons juger estre semblable au ciel. Au jour de l'Ascension, les apostres receurent commission de prescher l'Euangile, et en ce jour que les portes de ce temple ont esté ouuertes [ce matin], la chaire de cette Eglise qui oblige a un ministere apostolique et a la predication de l'Euangile, m'oblige a venir prescher en ce lieu : *Audite, narrabo mirabilia Dei.* Venez, oyéz et je vous raconteray les merueilles de Dieu.

En sanctuarium Dei, Voicy le sanctuaire du Dieu viuant, entréz le venez adorer dans le sanctuaire, mais entréz y auec crainte, car veritablement ce lieu est terrible, *Veré, terribilis est locus iste.* Voicy veritablement un jour qui commence a rendre Dieu terrible en ce lieu cy: Present par sa puissance; Assistons-y donc auec frayeur et tremblement, car c'est un Dieu tout puissant qui nous peult perdre, *et si quis templum Dei violaverit, disperdet eum Dominus :* s'il arriue qu'il y ait quelqu'un qui soit prophanateur de ce temple et qui oze violer le sanctuaire de Dieu, de quel rang et condition qu'il puisse estre parmy les hommes, Dieu le confondra : mais Dieu present avec justice et majesté ; assistons y donc auec respect. C'est nostre juge et il nous void, ses paupieres jugent nos consciences ; mais enfin Dieu s'y trouue present auec sa misericorde : assistons y donc avec amour, car il est nostre pere. Esleuons nos esperances a Dieu, car il ne refuse rien.

O grand Dieu qui estes [particulièrement nommé] le Dieu de la parole, pour faire que le premier discours qui est formé dans cette chaire ne soit pas une prophanation et que ce soit icy une predication chrestienne qui edifie et qui ne flatte point, mon Dieu, donnéz moy des paroles dignes de v [ot] re grandeur et de l'attention du plus grand et du plus chrestien de tous les Roys, mais dignes du lieu, du jour et de la ceremonie [du sujet] et de la matiere que je dois traitter. Grand Dieu, voilà bien des subjectz de recourir a vous pour vous demander vos miseri-

cordes et de vos benedictions par l'entremise de cette sainte Vierge qui en fut remplie lorsque l'ange luy dit ce que je [luy] vay dire AVE MARIA.

Dixerunt discipuli ad Jesum, etc. A prendre ces paroles humaines selon l'énergie et la force de leur sens, ce sont des paroles expressiues (ms. *exposciues*) d'une profonde admiration : *quales lapides et qualis structura !* Les apostres admirent des pierres et ce sont par consequent des paroles qui marquent quelque excellence et quelque vertu particulière dans ces pierres digne d'estre admireé. Quelle est cette vertu ? Cette verité debuant estre une verité fondamentale de tout ce discours, pour ne rien dire qui soit suspect de fausseté ny de foiblesse, il fault l'expliquer avec l'Escripture saincte.

Suivent de longues et subtiles déductions qui composent en bonne partie ce discours auquel ses auditeurs semblent avoir accordé une estime singulière. Nous avons donc là une sorte de *criterium* où se mesure l'état d'esprit des prédicateurs et de leur auditoire. Pourvu qu'on n'abuse pas de la maxime de trop commode généralisation, exposée à devenir un sophisme : *ab uno disce omnes*, cet exemple peut faire preuve et révéler un des « moments » de la prédication en France. Il est d'ailleurs loin d'être isolé. Nous avons tout à l'heure rencontré un exorde de Desmares, félicitant, d'un style des plus embarrassés, la Reine de son zèle contre l'hérésie. Un sermon sans attribution d'auteur ni d'époque, nous offre un compliment analogue, adressé, inopinément peut-être, pour une ouverture de carême, prêchée apparemment en présence de la même reine. Le compliment que le prédicateur inconnu improvisa sans doute, ou que la maladresse du scribe aura rendu presque illisible, est loin d'être un morceau d'éloquence. Tel quel, n'est-il pas un « document » sur l'état réel de la chaire dans ces premières années du siècle? On sait

qu'au début du règne et durant la minorité de Louis XIV, sa mère, soit seule, soit accompagnée parfois du jeune roi, se rendait dans les différentes paroisses pour y entendre les prédicateurs qu'elle goûtait davantage. Le morceau ci-dessous, comme du reste la suite de ce discours, est des plus pauvres. Il témoignerait une remarquable indulgence pour les orateurs, s'il est vrai que nous avons ici le texte prononcé :

MADAME,

Cette multitude nombreuse de fideles qui se presse ici avec tant de foule ne s'estant assemblée qu'aux desseins de se disposer a ouyr de ma bouche les vertus chrestiennes et a ce jour et pendant tout le cours du caresme prochain, vostre majesté souffrira sil luy plaist que d'abord en m'adressant a luy je leur die avec liberté : puisqu'enfin il a pleu a Dieu, M^rs^, de disposer tellement toutes choses que je sois en estat de pouvoir satisfaire vos désirs et les miens annoncant et preschant en ce lieu et dans cette paroisse la divine parolle de l'Evangile, s'il est bien vrai que dans ces désirs et vous et moi ayons voulu ce que Dieu a voulu, a la bonne heure, commencons nostre ouurage nous adressant coniointement a Dieu pour obtenir de sa bonté qu'il nous veuille accorder ses benedictions pour la perfection et le succes des choses dont nous voulons estre persuadés que la luy mesme inspire les desseins et j'ay bien dit M^rs^ que nous nous adressons conjointement a Dieu a cause qu'en effet c'est grande erreur de se vouloir imaginer, etc. (1).

Dans un genre un peu différent, et à peu d'années de distance, le recueil de la Bibliothèque Mazarine, déjà cité, nous offre un des exordes de Desmares. Ainsi commence le sermon de clôture d'une Octave du Saint-Sacrement prêchée à Saint-Paul en 1646 (2).

(1) Fr. 9641, f° 150.
(2) Ms. 1057. *Dernier sermon de l'Octave du Saint Sacrement*, par le mesme P. Desmares prestre de Loratoire en la

Verbum caro factum est.

Monseigneur,

Comme il n'y a point de meilleur moyen de convaincre l'esprit de l'homme des véritez de Dieu que de les mettre dans les lumières et les faire paroistres dans la conduicte de la Diuine sagesse, après auoir esbranlé les auditeurs ou je crois auoir laissé quelque teinture sur ce que nous auons dict assauoir que depuis le péché d'Adam, il n'y a eu qu'une victime agréable à Dieu par soy mesme, qui remplit tous les temps et tous les lieux, je me persuade que je doibs monter aujourd'huy a son Principe *(sic)* et vous faire voir que cette victime a estée immolée des son origine par ombres (1), qu'elle a esté offerte dans la plenitude des temps en sa personne, mais qu'elle l'est aujourd'huy et le sera tousjours jusques a la fin du monde dans l'Eucharistie. Voilà trois grandes veritez que je doibz exposer pour vous faire voir d'un seul aspect toute l'oeconomie de la Religion chrestienne.

Monseigneur, vostre priere y servira beaucoup, mais il fault joindre encore celle des sainctz et de la mère de tous les sainctz a laquelle nous dirons pour ce subjet la salutation angélique.

AVE MARIA.

Monseigneur, ensuitte de la condamnation de tous les hommes dans un seul homme, comme dict saint Paul... etc.

Dans cet exorde, assez court, — c'est l'ordinaire des débuts de Desmares — le prédicateur se contente d'amener, à la faveur d'un rapide compliment, l'invocation classique par laquelle débutaient tous les sermons. Son éloge est bref, trop peu caractéristique pour nous désigner le personnage auquel il est adressé. Mais sans doute la méthode n'avait guère varié, car dans l'œuvre de Bourdaloue nous rencontrons les mêmes procédés. Il n'est aucune différence saillante entre cette entrée en matière

paroisse Saint Paul, Paris 1646. Chacun des sermons de cette octave est sur le même texte : *Verbum caro factum est.*

(1) C'est-à-dire *en figures.*

d'un sermon de l'année 1646 et le début d'un discours, probablement postérieur à 1669, dont un mauuscrit d'Abbevile nous permet de donner une idée.

Dans une des rédactions du fameux sermon *sur la communion fréquente* pour le premier jeudi du carême, celui que Bourdaloue fit sur l'Evangile du centenier, le manuscrit d'Abbeville nous a conservé la preuve que le discours fut donné, une fois au moins, devant une princesse, à qui Bourdaloue fit l'allusion qu'on va lire :

Comme cette excuse (de l'indignité personnelle) blâme l'usage de la communion dans l'Eglise... il faut aujourd'huy l'examiner et la combattre. La piété de cette grande princesse m'y oblige d'autant plus fortement par l'assiduité qu'elle temoigne a venir entendre la parole de Dieu, donner des marques de religion et servir d'édification, approchant comme elle le fait si souvent de nos autels pour y recevoir avec respect la sainte communion. J'ay besoin des secours du ciel pour traitter une matiere si importante. Demandons-le par l'intercession de Marie. AVE.

MADAME, s'éloigner de la communion par le motif de son indignité, etc... (1).

On voit que les formules avaient été peu modifiées et il serait aisé de citer par centaines des exemples analogues. Mais à côté de ce rôle en quelque sorte banal des apostrophes officielles, presque sans lien avec le sujet traité, il y aurait à étudier la place occupée dans la chaire, au début et au milieu du XVIIe siècle, par les compliments proprements dits. La matière vaudra la peine d'être éclairée par une série d'exemples.

(1) *Ms.* d'Abbeville, f. 29 verso.

II

C'est toute une littérature, plus bizarre qu'intéressante, que la série des compliments prodigués par les prédicateurs d'autrefois. Bon nombre des débuts de sermons au XVII[e] siècle ont une singulière ressemblance avec les préfaces fameuses et trop peu dignes, surnommées « dédicaces à la Montoron. » Non seulement les chrétiens véritables, mais les hommes de goût, les devaient trouver déplacés dans la chaire de vérité. La mode en persista cependant. La preuve en est dans le premier des exemples apportés ici, postérieur de plusieurs années à l'arrivée de Bourdaloue dans la capitale (1).

(1) Il est impossible de citer de nombreux exordes, sous peine de grossir démesurément cette étude. Il n'y a cependant, soit dans les manuscrits du temps, soit même dans les recueils imprimés, que l'embarras du choix. L'ingéniosité des orateurs à la mode semble s'être donnée carrière, et, comme, en ce genre, le ridicule suit de près les tentatives malheureuses, rien ne serait plus aisé que de recueillir un ample choix de phrases, au moins maladroites, offrant une manière de supplément au *Predicatoriana* de Peignot. Que les spécimens donnés ici datent d'époques antérieures ou postérieures aux débuts de Bourdaloue à Paris, ils prouvent également le ton régnant au cours de ce siècle et nous fournissent par suite un moyen de contrôle pour nous rendre compte du milieu. Il importe de voir jusqu'à quel degré ce qu'on pourrait nommer l'air ambiant influa sur Bourdaloue. Notons que pour avoir la manière et le genre vrai de Bourdaloue dans les compliments et exordes, il faut surtout recourir aux copies non retouchées. Un des débuts les plus pittoresques est le salut assez long et peu adroit adressé, le 3 avril 1678, au frère de Louis XIV, pour fêter l'anniversaire liturgique, pour ainsi dire, de la bataille de Cassel remportée par lui, le jour des Rameaux précédent, 11 avril 1677. Cet exorde est à rapprocher de celui de la Toussaint de la même année, adressé à Louis XIV par l'abbé de Saint-Martin. Pour le texte de Bourdaloue, que naturellement Bretonneau ne nous avait point gardé, voy. *Histoire critique de la Prédication de Bourdaloue*, p. 441, et *Sermons inédits*, p. 259.

C'est un fragment de l'exorde d'un sermon pour la fête de la Toussaint, probablement de l'abbé de Saint-Martin, et, par suite, à dater de l'année 1677 (1).

L'ouverture de cet avent à la cour vante les victoires des armées du roi, appelle de ses vœux le traité de Nimègue en négociation alors, et surtout, fait plus curieux, et qui doit mettre en garde contre des conclusions chronologiques précipitées, parle des mesures prises contre les protestants, de manière à faire croire au premier abord qu'il s'agirait des environs de 1685. De vrai, les allusions portaient sur des faits passés et même quelque peu anciens, par exemple les édits contre le duel, renouvelés en 1670 et qui le devaient être encore deux ans après ce sermon, en 1679. Une fois de plus il est donc prouvé que les divers compliments relatifs aux mesures royales ne sont pas à restreindre à l'année même des faits qu'ils rappellent (2). C'est du panégyrique, non de l'histoire précise qu'il en faut espérer, mais l'histoire (3) y peut trouver son compte dans

(1) Il est tiré du ms. fr. 24855, f° 21 v° à 24. C'est l'avent de cette année-là que cet obscur prédicateur, ou du moins cet oublié, prêcha à la Cour. Sur l'abbé de Saint-Martin, voy. *Histoire critique de la Prédication de Bourdaloue,* p. 546, note 1, et p. 618, note g. Cf. Hurel, *Les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*. Paris, 1872, v. 2e éd. in-12, t. I, p. 125, t. II, p. 115.

(2) V. plus bas, p. 30, note 1, et *Hist. crit. de la prédication de Bourdaloue*, p. 593.

(3) Même en dehors de l'oraison funèbre, dont le cadre se prête mieux encore à des allusions historiques précises, j'ai eu occasion de recueillir, dans les orateurs anciens, les éléments d'une étude qui s'intitulerait : l'*Histoire dans le sermon*. L'exorde de l'abbé de Saint-Martin y aurait pu prendre place, mais on y trouvera surtout un début de sermon *pour la Purification*, attribuable à Bourdaloue ou à Mascaron : je l'ai détaché de la présente étude pour le faire entrer en ce nouveau cadre, où il sera d'un exemple topique.

la peinture des mœurs et de l'état d'esprit de l'époque qu'elles réflètent :

C'est ce qui nous arriue en effet toutes les fois que nous auons a parler de ses grands hommes qui sont nos peres dans la foy et qui apres nous auoir acquis à Jesus-Christ par leurs grands trauaux nous obtiennent encor tous les iours par leurs prieres toutes les benedictions spirituelles et temporelles que Dieu verse sur son Eglise et en particulier Sire, sur ce grand Royaume que la posterité la plus esloignée verra toujours aussi glorieux et aussi triumphant qu'il est aujourd'huy, par ce qu'il y a lieu d'esperer que le Ciel qui nous a deja repondu de l'auenir par autant d'oracles et de prodiges que Vostre Majesté a remporté de victoires et faict de conquestes, n'oubliera iamais toutes les grandes choses qu'elle a faictes et qu'elle faict encore tous les iours pour la gloire de la religion, l'heresie humiliée, ses Temples demolis et reduits aux termes des Edits (1), les nouueautez étouffées,

(1) C'est vraiment le langage courant des prédicateurs du temps, car Bourdaloue, dans un sermon que j'ai cru pouvoir rapporter à l'année 1680, disait : « ces sages déclarations qui sortent chaque jour de votre conseil, si avantageuses à l'Eglise et si sages, pour contenir l'Heresie *dans les bornes que les édits de vos Ancestres luy ont prescrites.* » (V. *Histoire critique*, p. 505.) Si l'on objecte qu'historiquement ces manières de parler ne semblent guère exactes, il y aurait à préciser. En dehors des cas fixés par les édits de Nîmes et de Nantes, des empiètements véritables ont amené des suppressions qui laissent subsister les phrases de nos prédicateurs. Pour mainte autre occasion, elles ne peuvent être défendues et nous n'avons pas à les sauver. Il est certain que la suppression de chambres mi-partie et plus d'une mesure décrétée par les « déclarations » auxquelles font allusion Bourdaloue et l'abbé de Saint-Martin, enlevant ce qu'avaient accordé les édits, ne vérifient guère la formule employée par eux. Mais s'il n'est point permis d'approuver que des princes, pas plus que d'autres, manquent à leur parole, et violent des traités (observés, dans l'hypothèse qui resterait à discuter, par leurs sujets) il ne faudrait pas représenter les édits de Nantes et de Nîmes comme des concessions libres et spontanées, et il est bon de se souvenir de la manière dont ces traités terminaient les guerres de religion. On sait que dans ces terribles crises dont le souvenir de la Saint-Barthélemy surnage à peu près seul, la Michelade de Nîmes, sans parler des massacres analogues, fit d'autres victimes que les protes-

l'impiété confondue et persecutée partout où elle ose paroistre, les blasphemes suprimez, les duels retranchez (1) et toutes les violances tellement reprimees, qu'il n'est plus de particulier qui ose aujourdhuy entreprandre de se faire iustice à soy mesme, ny l'attendre que de la seulle protection, et des loix de Vostre Majesté, et de ce zele infatiguable (2) auec tant de soing et d'applica[ti]on, a maintenir la Liberté et la foelicité publique qui est l'objet de tous ses vœux, La seulle fin qu'elle se propose dans ses glorieux Trauaux, et toute la gloire mesme qu'elle veut recueillir de ces grands et admirables succez qui font depuis sy long temps l'étonnem[en]t de toute L'europe et la confusion des ennemis de la religion et de l'Estat, qui voyent tous les jours auec desespoir combien leur resistance est foible et tous leurs efforts inutilles contre un conquerant qui voit (3) quant il lui plaist les limites de

tants. Sans justifier la politique de Louis XIV, il faut avoir la loyauté de reconnaître que son procédé contre les calvinistes de son royaume fut celui de l'Allemagne entière vis-à-vis des sujets catholiques des états gouvernés par des princes protestants. Les « exodes » de sujets catholiques au XVII[e] siècle, reçus dans le droit public du temps, passent bien inaperçus au regard des historiens qui font tout pivoter autour de la révocation de l'Edit de Nantes. On a vu, et on verra encore hélas ! bien d'autres abus de pouvoir quand l'esprit de secte anime les vengeances héréditaires. Quand donc « les morts » cesseront-ils de parler et de conduire l'histoire et la politique ?

(1) V. *Histoire critique de la prédication,* l. c., note 1. Les édits contre le duel renouvelés en 1670 et 1679 sont visés dans les deux sermons de Bourdaloue et de Saint-Martin contenant les allusions à la répression de l'hérésie commune aux deux orateurs. « Ces saintes ordonnances contre le duel, que Votre Majesté vient de renouveler, dit Bourdaloue » (l. c.) L'abbé de Saint-Martin rappelle, après nombre d'années, les édits de 1670. Mais c'était la coutume des orateurs de ne point restreindre leurs allusions à des faits récents. J'ai cité une harangue de l'abbé Colbert, ou mieux de Racine, le 21 juillet 1685, où se trouve rappelée, après tant d'années, cette victoire de Louis XIV sur les duels : « Qu'est devenu cet autre monstre produit par l'esprit de vengeance toujours altéré du sang des hommes, mais plus encore de celui de la noblesse françoise ? (l. c., p. 593, note 1.)

(2) La copie porte : infatiquable.

(3) Il est superflu de faire remarquer en quel style lâche et négligé ces choses là sont dites : « les ennemis de la religion

son estat, s'esloigner deuant luy, qui scait s'assujettir les Elemens et les saisons aussy bien que les villes et les prouinces, Et ce qui surpasse tout ce que l'on peut dire, qui faict en moins de deux mois ce que les plus grands Capitaines et les plus heureux oseroient a peyne souhaitter de pouuoir faire en dix campagnes (1).

Ce sont toutes ces grandes choses Sire qui nous font esperer bientost de voir la fin de la guerre et ceux à qui la gloire de vostre Majesté donne tant de chagrin et de jalousie, recognoistront p[ou]r la derniere fois, sy leur aveuglement n'est encore plus grand que leur injustice, que le seul moyen qui leur reste pour arrester le cours de la rapidité de vos victoires, est de recourir à vostre clemence.

Je m'estendrois dauantage sur un sy grand et sy noble sujet sy les loix de mon ministere me pouuoient permettre de m'y arrester plus longtemps, et sy l'eloquence mesme qui scayt egaller par ses parolles et surpasser mesme tres souuent le merite et la dignité des plus grandes choses, n'estoit obligée de publier a la gloire de Vostre Majesté, que le seul Eloge

qui voyent... leurs efforts inutiles contre un conquérant *qui voit*, etc... » Or, nous n'avons pas affaire ici à la transcription d'un copiste, mettant peut-être de son style dans celui du prédicateur, mais l'orateur lui-même a pris la peine de rédiger et d'écrire ce morceau, de sa propre main, sans doute en préparant ce compliment d'ouverture, qui n'est pas une improvisation comme celle de Bossuet saluant Condé inopinément arrivé durant le sermon *sur l'honneur du monde*. Il semble que ce compliment a au contraire été écrit avant d'être dit, et même remis au net, à la façon d'un morceau d'apparat, de ceux qu'on envoyait au *Mercure Galant*. (Cf. *Histoire critique de la Prédication de Bourdaloue,* p. 507 et 515.) C'est donc une indication sur le ton et le genre de ces éloges. Ceux de Desmares ne sont pas pour démentir l'observation.

(1) Pendant la campagne de 1677 qui dura, pour le roi, du 28 février au 20 avril, furent prises les places de Valenciennes, Cambrai, Saint-Omer, et fut gagnée par Monsieur, le 11 avril, la bataille de Cassel. « Ce fut, écrit le président Hénault, dans son *Nouvel abrégé chronologique*, au retour de ces expéditions que le roi dit à Racine et à Despréaux, chargés d'écrire son histoire : « Je suis fâché que vous ne soyez pas venus à cette dernière campagne, vous auriez vu la guerre, et votre voyage n'eût pas été long. » Racine lui répondit : « Votre Majesté ne nous a pas donné le temps de faire faire nos habits. » (P. 513, 4e édition, Paris, 1752.)

qu'on luy peut donner qui soit digne d'elle, est qu'elle est au dessus de tous les Eloges, c'est a dire infiniment plus grande en soy mesme, et dans ses actions que dans toutes les idées qu'on en peut former sy bien que je me vois obligé par deux raisons differentes et toutes deux extremement puissantes.

Mais comme toutes ces choses Sire, toutes grandes qu'elles sont seroient inutilles sy elles n'estoient soustenues et animées de cet esprit de religion qui a faict les saincts, et que la conqueste mesme de tout l'Vnivers ne seruiroit de rien a V. Mté, sy elle ne faisoit pas le salut de son ame, je ne satisferois pas aussj sans doute à ces pieuses intentions non moins qu'à mon deuoir sy ie ne faisois effort en ce discours de luy descouurir une gloire plus grande et plus solide que celle du monde, de luy en marquer le chemin et les routes et de fortiffier en sa personne sacrée ces dispositions admirables qu'elle a receüe *(sic)* de Dieu pour estre un jour aussy grande et aussy glorieuse dans le ciel qu'elle est maintenant sur la terre[.] mais j'ay besoing pour cela d'vn nouueau secours du pere des Lumieres et par consequent de la protection de la Vierge qui nous demande icy un hommage particulier et le salut ordinaire de l'Ange, [AVE].

Qu'on n'objecte point que, par sa date toute contemporaine des prédications de Bourdaloue à Paris, cet exorde montre peu l'état de la prédication avant l'heure où il vint lui-même annoncer à la cour et dans les paroisses de la ville la parole de Dieu. Il n'y a guère de différence entre ce début, choisi comme un des spécimens les plus intéressants, et les divers exordes empruntés à des sermons du premier tiers de ce siècle. A part quelques archaïsmes et quelques bizarreries de métaphores et de citations profanes, c'est bien le même ton et l'assujetissement aux mêmes lois dans ces salutations officielles qui se prolongent en tête des stations de Carême ou d'Avents. Sous ce rapport, la chaire, qui d'ailleurs évolue lentement, n'avait guère varié.

Reprenons, en effet, un exemple dans les sermons du P. Léon, Carme, prédicateur de la cour en 1652, durant l'avent, et en 1653, pour le carême. L'*Année Royale*, qu'il édita deux fois, en 1657 et 1671, nous en fournirait un choix abondant (1).

Dans le sermon pour le jour de la Pentecôte, intitulé : « Le Saint-Esprit enseigne toute vérité », l'orateur, après l'*Ave,* s'adresse en ces termes au jeune Roi :

Sire, si les heureuzes esperances que l'on a conceues de vôtre Personne sacrée, ne flattoient mon esprit ; j'apprehanderois aujourd'huy de précher en sa presance, puîque je le doy faire sur un sujet égalemant epineus & important. Ie craindrois sans mantir, de tomber dans l'inconveniant du Maître des Predicateurs S. Paul ; qui se randit ennemi des Corinthiens, parce qu'il leur disoit la verité. Mais je m'apperçois d'abord, que je me trompe notablemant en ma comparaison. L'Apôtre incomparable n'avoit affaire qu'avec un Peuple, qui treuve d'ordinaire son excuze dans sa foiblesse ou dans son ignorance; paroissant toûjours bizare, incapable & inconstant. Et je dois, bien qu'indigne, instruire maintenant un Roy, & un Roy de France. Deux qualitez qui l'obligent d'aimer la franchîze, & la verité. Aussi n'y-a-t-il qu'elle qui soit sa Dame & sa Maîtresse. Le plus savant des Evéques de Paris l'entand fort bien, lors qu'il appele la Verité, l'Epouze de l'Esprit humain. Et ce fameus Problème des

(1) Une moisson très riche de passages intéressants pourra être récoltée dans le volume in-folio intitulé : *Somme des Sermons parénétique et panégyrique* de ce prédicateur de la cour, prédécesseur trop oublié de Bourdaloue. M. l'abbé Hurel, qui lui a rendu quelque justice et a cité de lui plusieurs pages excellentes *(Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, 2e éd., Paris, Didier, 1872, t. I, p. 158 et suiv.), ne l'a pas cependant assez connu. Le P. Léon vaut la peine d'être étudié et le sera plus complètement, je l'espère. M. l'abbé Hurel a eu le mérite d'identifier les sermons et extraits du P. Léon qu'on rencontre dans le ms. fr. 6277, bien qu'il y ait vu, à tort, ce me semble, « une première rédaction », mais il ignore l'édition de 1671, et ne parle que d'un volume pour celle de 1657.

quatre Valets de Chambre du Roy Darius, justifie ma proposition [*L. 3*, *Esdr. c. 3*]. La question demande, laquelle de toutes les choses du monde est la plus puissante? Le premier répond, que c'est la chaleur du vin. Le second, que ce sont les charmes de la Famme. Le troiziéme, que c'estoit l'autorité du Roy. Le quatriéme emporta la victoire, preuvant que la Verité triomphe tout à la fois du vin, des Fammes, & des Monarques (1).

La péroraison, ou, comme dit le naïf imprimé « la Closture »,serait aussi à citer à cause des allusions touchantes qu'elle renferme, à la situation de la famille royale, à laquelle l'orateur applique, non sans subtilité et dans une allégorie trop prolongée, le texte : *sicut lilium inter spinas*.

Quand je voy une Reyne-Mere, & deux Princes ses Enfans, en l'etat où ils sont par les attantats de la revolte & les efforts de la rebellion ; je conçois une ferme esperance, dont le lys est le symbole, que c'est Dieu qui par une secrete providance, veut que vous soyez, Sire, un lys parmy les épines (2).

Il faut renoncer, non sans regret, à suivre, au moins ici, les prolixes mais caractéristiques déductions par lesquelles le prédicateur poursuit son parallèle entre les trois lis des armes de France, et « ces trois fleurs de lys qui compozent la tige royale assiegée de ronces et de halier ». Les pages touchantes ou vigoureuses comportant des allusions ou apostrophes au royal auditoire seront quelque jour à tirer de l'oubli, ne fût-ce que pour montrer comment on parlait à la cour dix ans avant Bossuet

(1) Ed. de 1671, p. 845. Une erreur de pagination ayant fait reprendre dans ce volume les p. 807 et suivantes après la p. 896, les pages 807 à 896 y figurent deux fois. C'est à la 2e série qu'appartient le sermon de la Pentecôte. Ed. de 1657, p. 28.

(2) *Ibid.*, p. 850.

et vingt ans avant Bourdaloue. En attendant, bornons-nous à ce court extrait d'un sermon sur le Saint-Sacrement, où se manifeste l'usage des allusions précises et des rappels fréquents à l'histoire récente, dont sont pleines les œuvres du P. Léon :

Et la Reine Mere tres-auguste de V. M. la peut instruire de la guerizon miraculeuze que nous nous avons veue, il y a vint-trois ans, en la personne du feu Roy, vôtre Pere Louis XIII. d'heureuze & triomphante memoire. C'est lors que recevant le Viatique dans la Ville de Lion, après le vœu qui fut fait, par la grace & en vertu de la tres-sainte Eucharistie, il nous fut randu pour vous donner à la France, avec ce cher Frere unique (1).

On pourrait dédaigner des citations de ce genre, comme de purs hors d'œuvre ou des accessoires du sermon, si ces « accidents » n'étaient, en somme, des traits saillants de la prédication d'autrefois. Or il faut avouer que ces procédés ont leur saveur propre. Ces exemples toutefois doivent suffire à montrer comment les orateurs entendaient les compliments d'usage qui, à la cour surtout, faisaient loi, réglés, comme tout le reste, par une sorte d'étiquette peu favorable aux innovations.

III

Ne sera-ce pas entrer dans le vif du sujet de fournir, comme spécimen typique des sermons anciens, de larges extraits tirés d'un sermon du même prédicateur, fort goûté à la cour en 1653, sur le sujet instructif de la *Parole de Dieu*. Nous retrouverons ailleurs le P. Léon parmi les théoriciens

(1) *Ibid.*, p. 857. La maladie de Louis XIII à Lyon (sept. 1630) date ce sermon.

de la chaire dont les traités jetteront un jour plus complet sur l'éloquence religieuse de ce siècle. La préface de son *Année royale* est en effet une rhétorique sacrée pleine d'aperçus originaux. Dans son sermon, il se place à un point de vue plus général, mais sa manière apparaît nettement. On y trouvera les principaux défauts, mais aussi les véritables mérites de familiarité, d'observation, d'esprit apostolique, qui constituaient apparemment le genre alors usité, admiré et reçu, c'est-à-dire en somme la couleur ou le ton moyen de la prédication.

Le sermon, prêché au troisième dimanche du carême, probablement le 16 mars 1653, ne paraît pas avoir subi de retouches notables et pourrait passer pour celui même qu'entendit la cour du jeune roi (1). Il nous est d'ailleurs fourni par l'auteur lui-même, sans divergences de texte entre les deux éditions publiées par ses soins à quinze années de distance. Le titre du morceau est : *La parole de Dieu est une semance lumineuse et chaloureuse.*

Beati qui audiunt Verbum Dei, & custodiunt illud. Bien-heureus sont ceux qui écoutent, & qui mettent en praticque la Parole de Dieu.

En S. Luc, chap. II.

Puîque selon la Prophetie du Saint-Evangile, Iesus-Christ est à plusieurs occasion de ruine & de salut, sujet de mal-heur

(1) Dans le ms. 6277, les extraits qui avaient été faits du sermon sont répartis en plusieurs instructions, affectant les allures de petites allocutions complètes et indépendantes. Le premier morceau, tiré du second point du sermon, commence par les mots : « Dans l'experience, dans l'anatomie, etc... » et est intitulé : Septième discours. Le huitième Discours, débutant *ex abrupto* par : « C'est pourquoi je vous compare, ô Chrétien, à cette fameuse statue, etc... » est, au contraire, dans le sermon même, situé, après l'*Ave*, dans le préambule, que Léon nomme le Prélude. Il ne semble pas que ce soit l'auteur même du sermon qui l'ait ainsi dépecé en instructions distinctes, si peu logiquement distribuées.

& de bonheur, je puis bien dire en ton enclos ô Paris ! que c'est principalemant, par le moyen de la Prédication...

Sire, la Parole est appelée judicieuzemant par le grave Tertullien, au vint-uniéme de sa divine Apologie, l'instrumant general de toutes les choses qui compozent l'Univers. Ce qui m'a fait autrefois remarquer cinq outils generaus ou instrumans universels. La Parole divine en la Trinité, le Soleil dans le Ciel, le feu dans la Terre : La raison dans l'Ame, & la main dans l'Homme, qui est un abbregé du Monde. En effet, nôtre main est nommée chez les Doctes, l'instrumant des instrumans ; parce que c'est elle qui fait, & qui se sert avantageuzemant de tous les autres. La parole de la bouche est justemant entre l'entandemant de l'Ame & les mains du corps. De sorte que l'entandemant, la Parole & la main ; ce sont les trois instrumans de toutes nos pansées, de toutes nos paroles, et de toutes nos actions.... (1)

C'est pourquoy je vous compare, ô Chrétiens ! à cete fameuse statue de Memnon, élevée sur la pointe d'une haute montagne. Elle n'estoit pas plutôt éclairée des rayons du Soleil, qu'incontinant on voyoit tout son corps éclatant de lumieres. A méme temps sa bouche par des secrets ressorts, formoit des paroles intelligibles : & ses doigts touchoient un instrumant de musique, avec une melodie ravissante. Te voila, ô Chrétien ! en cete Eglise, comme une statue de marbre, ou de bronze : froid, dur, insansible aux touches de la grâce. La parole de Iesus, qui est lumiere dans le sein de son Pere, chaleur dans le sein de sa Mere, est aussi lumière & chaleur, dans la bouche des Predicateurs. Ce Soleil t'éclaire, & t'échauffe. Aussi-tôt je voy les connoissances en ton Esprit, les affections en ton cœur : les saintes paroles en tes levres, les bonnes œuvres en tes mains (2)...

Cette page, qui fait songer, malgré qu'on en ait, au burlesque compliment du jeune Diafoirus, ne devait point peut-être sembler alors si ridicule. La cour semble avoir goûté à cette éloquence.

D'ailleurs, sans surfaire en rien ces morceaux, ni

(1) Léon, *l. c.*, p. 821-822 (première pagination).
(2) *Ibid*, p. 823.

dissimuler qu'on y rencontre résumés tous les défauts de la fausse rhétorique d'alors, il ne faut point se laisser détourner par ces bizarreries. Le pédantisme archaïque incontestable qui s'en dégage, ne doit point cependant passer pour l'unique caractère des sermons de cette époque. Plus souvent qu'on ne le croit, à côté de ce défaut trop réel, éclatent des qualités qu'il ne sera pas besoin de souligner. Prenons par exemple les pages qui vont suivre, dont le commencement avait été, à bon droit, remarqué et cité par M. l'abbé Hurel (1).

Encore qu'il soit vray, Sire, que l'âge de V. M. la dispanse de beaucoup de choses, il n'est pas moins indubitable qu'elle est obligée de se randre à la Parole de Dieu : & de s'y randre comme Homme, comme Chrétien, comme Roy. Comme Homme, pour y apprandre de belles & serieuzes Veritez. Car l'Auditeur assis & à son aise, cueille icy, & en fort peu de temps, la fleur des études, & le fruict de la meditation de vint & de trante années. Comme Chrétien, pour y recevoir, Sire, les Instructions éternelles de vôtre salut. Et comme Roy, afin de donner cet example à vos Peuples. Desorte que V. M. Sire, fait fort bien de s'accoûtumer de bonne heure, & peu à peu, à écouter ces Nonces du Paradis, ces Ambassadeurs de vôtre Dieu qui vous annoncent le Saint-Evangile ; c'est-à-dire les Nouvelles de l'autre Monde, & les Maximes nécessaires à vôtre salut.

Il faut méme, Sire, les écouter comme V. M. le fait admirablemant ; c'est à dire avec attantion, & edification. Il faut méme nous permettre le libre exercice de nos charges, & aimer la verité de l'Evangile ; laquelle neanmoins de nôtre côté doit toûjours estre assaisonnée de discretion, & de retenue. Car si V. M. estime et loue un Courtizan parce qu'il est bien fait, une Dame parce que sa modestie est encore plus ravissante, que sa beauté n'est charmante ; un Capitaine parce qu'il est vaillant, un Iuge parce qu'il est sage & equitable. Le diray-je, Sire, V. M. m'en donnera-t-elle la

(1) *Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, p. 159-161.

permission ! Elle ne fait pas mal de louer un Poëte, un Musicien, un Danseur de Balet, parce qu'il fait bien son Métier ; le nôtre, Sire, c'est de dire naïvemant et respectueusemant la verité aux Princes mémes, & aux Potantats de la terre. *Loquebar de testimoniis tuis in conspectu Regum, et non confundebar.* (1)

Ce sont là de nobles paroles, et dignes de faire oublier ce que peut avoir d'étrange et de bizarre cette manière de parler archaïque. Voici toutefois ce qu'on lit au commencement du second point :

Dans l'experiance, dans l'anatomie, & l'observation du docte Galien, nôtre téte a deux oreilles : nôtre cœur a aussi deux oreilles ou concavitez, l'une à droite, l'autre à gauche ; & vous voyez aussi deux mains, justemant couzues aux extremitez de nos bras. Pourquoy ? Sinon pour nous instruire en ce langage naturel, que la Parole de Dieu entrant par les deux oreilles du corps, doit descendre dans celles du cœur, puis remonter dans les deux mains ; en effet, produire l'execution des bonnes œuvres. Si vous manquez à cela, saint Gregoire de Nazianze vous appele louches, monocules, qui n'avez qu'un œil. Saint Gregoire de Nysse (2), manchots, qui n'avez ny bras ny mains. Et moy je dis que c'est estre des monstres.

C'est en ce sens que dans l'instruction qu'en donne le Secretaire du troiziéme Ciel S. Paul, les Ambassadeurs du grand Dieu sont les Predicateurs. En cete auguste & sacrée qualité, vous leur devez audiance & respect. En cete qualité, bien que je m'en confesse tres-indigne, j'ay charge expresse d'adresser & de porter la Parole de mon Maître qui est vôtre Dieu. Mais je dois la porter non à l'entandemant, par la subtilité des pansées. Non à la memoire, par la recherche des conceptions curieuzes. Non aux oreilles seulemant, par l'éloquance & la mignardise du discours ; comme font nos Predicateurs à la mode, ces corrupteurs de la parole

(1) On n'avait donc pas attendu Bourdaloue pour appliquer ce texte, source de tant de conclusions bizarres ou hasardées, et rattaché à la légende du *Tu es ille vir*. Cf. *Hist. crit.*, pp. 479-498.
(2) Ms. : S. Grégoire de Nice.

de Dieu, ainsi les appele S. Paul en plus d'un endroit ; *adulterantes, cauponantes verbum Dei* (1). Ce sont ces mauvais & trompeurs cabaretiers qui mélent l'eau profane & embourbée, avec le vin du Ciel & le moût du Saint-Esprit, *caupones tui miscent aquam vino*. Si donc je veus satisfaire à ma charge, à ma consçiance, & à la vôtre ; j'ay commandemant exprés couché en Esaye (Isaïe) IX (2) de parler au cœur. Ouy (N) de parler à vôtre cœur, par des santimans et des affections toutes cordiales. La raison en est divinemant recherchée, par le docte Rupert. *Quod egreditur à corde*, dit ce subtil & devot Auteur, *non ingreditur nisi in cor*. Jesus est une parole cordiale, *eructavit cor meum verbum bonum* (3). Parole laquelle sortant du cœur de son Pere-Eternel, ne doit & ne peut estre receue que dans nos cœurs. Et (remarquez) comme le cœur estant principe de vie, produit l'action et le mouvemant : de méme la Parole de Dieu sortie de son cœur & receue dans le nôtre, doit montrer au dehors la vie de la grace par les bonnes & par les saintes actions.

Sans cela, la Predication se tourne en malediction. Car c'est, aux Romains deuzième (4), c'est l'operateur, & non pas l'auditeur de la Loy qui est sauué. Iûque-là que lors qu'à la sortie du Sermon, vous dites, voila une bonne piece; sachez, qu'elle sera employée contre vous à faire vôtre procés. Les louanges que vous donnez au Predicateur, sont vos convictions (5) et vos condamnations. *Ex ore tuo te judico* (6). Dieu vous jugera par vôtre bouche, mauvais Auditeur ! *Qui Prae-*

(1) *2 Cor.* 2, 17. *Non enim sumus sicut plurimi, adulterantes verbum Dei. Cauponantes* est l'ancienne leçon. Je la retrouve dans une *Concordance* de 1684, imprimée à Cologne. La *Concordance* de Dutripon (Paris 1838, p. 95) l'a aussi gardée.

(2) La marge du ms. porte *chapitre IX*. Il n'y a rien de pareil dans le chapitre IX. Il faut lire, comme on le voit dans l'imprimé, 40, 2. *Loquimini ad cor Ierusalem.*

(3) *Ps.*, 44, 2.

(4) *Rom.* 2, 13. *Non enim auditores legis iusti sunt apud Deum, sed factores legis iustificabuntur.*

(5) Le mot *conviction*, au sens de preuve irrécusable contre quelqu'un, et par suite à peu près synonyme du mot *condamnation*, est bien de la langue du XVII[e] siècle. On le rencontre dans un bon nombre des sermons manuscrits, comme le prouvera le lexique de la langue de Bourdaloue.

(6) *Luc*, 19, 22.

dicatorem aliquem laudat, dit S. Augustin, *nec tamen ad illius praedicationem corrigitur, contra se testis redditur.* Saint Thomas en son Prologue sur les Epîtres Canoniques, compare ces Gens-là à Vrie (1) en ce qu'ils portent sur eux-mémes, les Lettres de leur mort. Parce qu'en effet, sauoir la volonté de son Maître, & ne la pas accomplir, c'est le dernier des crimes. C'est, dit S. Paul en la méme Lettre, par un solemnel attantat tenir injustemant la verité de Dieu prizonniere (2), liée & enchaînée. Elle veut, la pauvre prizonniere, captive & esclave : elle veût donner l'aumône, & vous luy liez les mains. Elle vous prie, de vous porter à faire une Confession generale de toute vôtre vie ; tu luy lie la langue, tu luy ferme la bouche. Elle veût te faire aller aux Hôpitaus, à la Messe, au Sermon ; tu la retiens attachée à la cadene (3).

Malediction, dit Dieu par son Prophete Ezechiel, sur Ceux qui écoutent ma Parole, sans la réduire en praticque [c. 23]. Sans mantir, c'est abuzer de ce que le Pere a de plus cher, savoir est son Fils, & sa Parole. O que ce Lacedemonien avoit bonne raison de dire, chez Isidore de Damiette (4) ; que les paroles ne sont que des ombres, & que les œuvres sont les corps & les realitez. Ce sont, dit subtilemant un autre Pere de l'Eglise-Latine, les témoins de la Foy, *testes fidei, bona opera.*

Siecle mal-heureus nous voilà donc reduits à cete infortune ; qu'en ton enclos ô Paris ! tant de braves Orateurs Chrétiens, tant de celebres Predicateurs formant une si douce harmonie de vertu, de sçiance & d'éloquance, principalemant en ce saint temps de Carême, avec tous leurs efforts neanmoins, & avec toutes leurs industries, ils ne font qu'attacher leurs Luths à des Saules ; *in salicibus, in medio ejus suspendimus organa nostra* (5). Voicy sans mantir un merveilleus

(1) 2 *Reg.*, 11, 14. *Scripsit David epistolam ad Joab.*
(2) *Rom.* 1, 18. *Qui veritatem Dei in iniusti tia detinent.*
(3) Ms. Cadane. Ce mot vieilli, désignait la chaîne des forçats. *Cadane*, comme *cadenas*, est évidemment un dérivé très direct de *catena*. On ne le rencontre ni dans Richelet ni dans les dictionnaires de l'ancienne langue : La Curne de Saint-Palaye et Godefroy ne le donnent point.
(4) Sans doute le Père classé dans la *Patrologie* sous le nom de saint Isidore de Peluse, mais cité souvent chez les orateurs de l'époque sous ce titre d'Isidore de Damiette. Cf. Bossuet dans ses ouvrages contre le Quiétisme.
(5) *Ps.* 136, 2.

Emblème, remarquez-le, s'il vous plaît. Les Saules ne portent jamais de fruicts. Pourquoy à vôtre avis ? C'est parce qu'ils n'ont point de cœur, ny de mouelle. De méme nos Sermons comparez à des luths & à des harpes, sont chansons inutiles. Parce que nos Auditeurs pour la plûpart sont Saules pâles-verds sur le coulant des eaux du Monde; sans cœur, sans mouelle, sans fruict, sans bonnes œuvres.

Sçauez-vous (N) comme-quoy vous recevez nos Predications ? Iustemant comme un air, & une chanson. Veritablemant elle delecte avec quelque sorte de plaizir, mais sans aucun fruict. C'est Dieu méme qui me l'a dit, aussi bien qu'à un autre Predicateur, Ezechiel en son chapitre trente-troizième (1). *Es eis quasi carmen musicum, quod suavi, dulcique sono canitur : & audiunt verba tua, & non faciunt ea.* Dans vos sales (N) vous écoutez un concert de musique : aprés quoy il ne vous reste rien de toute cete belle melodie, *non relinquit opus post se.* Dans vos Paroisses, durant l'espace d'une heure (2) : à la Cour il ne faut que trois quarts d'heure, encore est-ce trop. Durant cet espace de temps, vous entandez la Parole de Dieu, pourveu qu'elle chatouille vos oreilles : & qu'elle ne soit pas trop rude, ny trop picante. Mais vous l'entandez tout ainsi qu'un air et une chanson puîque vous n'en devenez pas meilleurs.

O, ô dit l'Apôtre S. Iacques, & aprés luy le grand S. Augustin par une autre comparaison, qui n'est pas moins mysterieuze; la Parole de Dieu, est vraimant un miroir. Tous les matins nous vous la presantons dans les Eglises. Icy quelques-fois, quand il plaît à Vos Majestez. Chacun y voit ses deffauts & ses laideurs, bien que souvant on ne s'arréte qu'à considerer les taches de son prochain. Ce Predicateur, dit-on, est habile & moral ; il est rampli de zele, & de ferveur. Il n'épargne point les Grans, il dechifre la Cour comme il faut. La piece est belle, & hardie. Il a bien parlé aujourd'huy

(1) *Ezech.* 33, 32. *Et es eis quasi carmen...*

(2) Ce détail sur la durée des sermons, corroboré par un certain nombre d'autres recueillis dans les copistes, me donnera occasion de publier quelques recherches sur les conditions matérielles de la prédication du dix-septième siècle. « L'heure des sermons » est assez souvent rappelée comme la mesure ordinaire.

aus Financiers, & aux Iusticiers. Les Courtizans ont eu leur fait, & la vanité de nos Dames y a perdu son procés. Applicquer ainsi le Sermon à son voizin, sans songer à son profit; en verité, c'est abuzer de nôtre ministere. Mais au fond la veritable Predication, c'est un miroir qui ne deguize, qui ne flate point. Monsieur y void clairemant son ambition, Madame sa vanité. Celui-cy, son avarice, Celle-là, sa convoitize, sa jaloutize, & son impatiance : son indevotion, sa curiosité, & son humeur bizarre. On s'y void, on s'y regarde, on s'y mire. Aprés cela, qu'arrive-t-il? *Si quis auditor est verbi, & non factor, hic comparabitur viro ; consideranti vultum nativitatis suae in speculo* (1). L'heure est-elle finie, la Predication est-elle achevée, on ne s'en souvient plus; *consideravit enim se, & abiit* : *& statim oblitus est qualis fuerit* (2).

D'où je tire (N) cette riche conclusion d'Isidore de Damiette ; (3) λόγος ἄπραττος ἀτελής, καὶ πρᾶξις ἄλογος. La Theologie des Chrétiens, selon S. Thomas, est mixte. Elle est partie speculative, dans la connoissance des veritez de la Foy : partie practique, dans l'execution des bonnes-œvres. La raison est qu'elle doit estre samblable à son principe, & conserver la nature de son original. Son modele, c'est le Fils de Dieu. D'un côté il est l'idée, la connoissance & la Parole expressive de son Pere. Il est d'autre part le principe produisant avec luy le Saint-Esprit au dedans, & au dehors toutes les Creatures.

Faisons donc (N) uzage de la Parole de Dieu, tel que nous devons selon les loix d'une experiance facile & utile. Car je remarque trois uzages des plantes & des arbres. Les airaignées convertissent tout en venin. Les mouches à miel ne s'arrétent qu'aux fleurs. Les Medecins changent les fleurs en conserves, & se servent aussi des fruicts ou pour alimant, ou pour medicamant. Voila en trois classes differantes, le sort & la condition de tous Ceux qui écoutent la Parole de Dieu.

(1) *Iac.* 1, 23. *Quia si quis auditor est verbi...*
(2) *Ibid.* 24.
(3) Ici un blanc indique dans le *ms.* que le texte grec de cet auteur, que l'orateur, on le voit, aime à citer, n'a sans doute pu être déchiffré par le copiste qui s'en est abstenu et a passé à la phrase suivante. Mais l'édition contient la citation.

Tirer de la Predication de Saint Evangile le scandale de son Ame et la ruine de son salut, comme font Ceux qui s'en mocquent, ou qui l'écoutent sans se convertir; c'est sans doute avoir l'Ame bien envenimée. Ne s'arréter qu'à la fleur des periodes & au miel des douces paroles, c'est un foible amuzemant. Laissons-là ces airaignées venimeuzes, & ces abeilles inutiles. Il faut donc, comme font les sages Medecins, en tirer la guerizon de nos consçiances, & la norriture de nos Ames. Autremant si nous randons la Parole de Dieu inutile, nous faisons injure a Dieu, & nous nous perdons.

De vray, cete Parole dans nos bouches, tout ainsi que dans celle de Dieu, est un glaive a deux tranchans. Si elle n'ouvre vos apostumes, pour les guerir : elle perce vôtre cœur, pour le faire mourir. Dieu la met dans la bouche de Ieremie, comme un feu devorant ; *Ecce ego do verba in ore tuo, in ignem* (1). Tous mes Auditeurs sont du bois en cete Eglise : & *Populum istum in ligna*. Le feu ne peut, sans doute, produire que le feu : & la Parole de mon Dieu doit allumer necessairemant dans vos ames, ou le feu du saint amour, ou le feu devorant des Enfers. *Do verba mea in ore tuo in ignem*, & *Populum istum in ligna*, & *vorabit eos*. Et nous-mémes, qui avons esté vos Predicateurs, nous serons vos accuzateurs en la vallée de Jozaphat.

Ouy *(MM)* Ouy *(MD)* au jour du Iugemant, nos esprits épuisez, nos estomacs cassez : nos flancs rompus, nos poumons dessechez, nos langues affoiblies, nos voix enrouées : *laboravi clamans, raucae factae sunt fauces meae :* nos mains & nos habits. Quoy plus ? nos Chaires mémes : *illic sederunt sedes in judicio, sedes super domum David*. Souvenez-vous-en (N) ces Chaires mémes, ces Autels, ces Tamples, & cet Auditoire vous reprocheront tant de peines, que nous avons prises pour vous instruire. Tant de nuicts que nous avons passées à veiller, & étudier pour vous enseigner. Tant de bonnes inspirations, que Dieu nous a départies pour vous convertir. Enfin, enfin nos Predications vous condamneront. Parce que, plus endurcis que les Ninivites, qui se convertirent à une seule Predication de Ionas ; nous avons beau crier, qu'en quarante jours tout sera ranversé (2). Cepandant plusieurs ne daignent

(1) *Ier.*, 5,

(2) Un passage de Biroat (dans son *Carême* (ed. de 1668), second sermon pour le I dimanche de caresme) rappelle, mais

pas seulemant venir au Sermon. Les autres y viennent, & ne daignent écouter, les autres écoutent la Parole de Dieu & s'en mocquent, la méprizent et se damnent; Dieu vous en preserve (Amen) (1).

seulement de loin, ce mouvement. C'est dans la conclusion (p. 222). « Mais si au lieu d'employer cette parole, on l'oublie; mais si on tâche de l'oublier, comme estant importune au desir qu'on a de perseuerer dans le crime; quelle merueille si les demons triomphent, & si les Chrestiens se damnent? Et c'est de quoy se plaint aujourd'huy la parole de Dieu, de ce que ses armes restent inutiles entre nos mains, apres auoir triomphé si souuent entre les mains de nos peres; de ce qu'ayant tant de pouuoir sur les demons, & à raison de sa nature, & à cause des graces qu'elle amene auec soy, elle fait si peu de fruit par le deffaut de nos vsages : Ha ! un des Sermons que vous entendez tous les jours, conuertiroit mille barbares, & les deux & les trois Caresmes demeurent inutiles pour les Chrestiens. Mais si cette parole de Dieu ne sert point auiourd'huy à nostre profit, elle seruira vn iour à nostre confusion, & comme parle Dauid, elle iustifiera la prouidence de Dieu, qui employera pour les preuues de sa iustification les Sermons qu'elle nous a faît entendre; pour nous dire qu'elle n'est point coupable de nostre damnation. Hélas! que pourra repondre vne ame Chrestienne si après les 10. les 20. les 30. Caresmes elle est damnée ? Dira-t-elle qu'elle a esté tentée par les demons ? oüy ; mais, dira Dieu, ne vous auois-je pas donné ma parole pour vous deffendre ? Alleguera-elle qu'elle a esté trompée ? oüy ; mais, adjoûtera Dieu, ne vous auois-ie pas aduerty de ces illusions ? Car ou vous estiez au Sermon, ou non : si vous n'y auez pas assisté, Ie demande pourquoy ? N'a-ce pas esté de peur d'y entendre des veritez importunes à vos plaisirs, & au dessein que vous auiez de perseuerer dans vos crimes ? Ainsi vostre ignorance est criminelle. Que si vous y auez assisté, n'est-il pas vray que vous y auez appris des veritez puissantes pour vous sauuer? Ie produis pour témoins les Predicateurs que vous auez oüis depuis la douze ou quinziéme année de vostre vie iusqu'à ce dernier Caresme apres lequel ie vous ay pris. Et c'est icy où les Predicateurs, hélas ! prendront la parole, & deuiendront les accusateurs des ames qu'ils auront aduerties ; & de la mesme langue dont ils vous prechent auiourd'huy, ils vous condamneront; Ils vous reprocheront leur parole, & ils precheront encore pour vous redire les Sermons qu'ils ont faits, & pour les soûtenir : N'est-il pas vray, diront-ils, qu'à tel jour, à telle année, sur tel Euangile, dans telle Eglise, nous vous disions que vous vous damniez! »

(1) *Ibid.*, p. 828-830.

Il est difficile de rencontrer des exemples plus topiques où éclatent les défauts du temps, étalage de citations bizarres, subtilités, recherches, mais surtout l'absence totale de composition. Il fallait pour le mettre en relief se résigner à citer un sermon presque entier, mais l'exemple vaut mieux que toutes les réflexions critiques : il montre à merveille et en action un sermon d'autrefois. Ce n'est point assez, je l'avoue, pour juger en bloc toute une période. Il faut même reconnaître que, selon la manière de choisir et de grouper les extraits, on pourrait par un plaidoyer contradictoire, ou réhabiliter à l'excès ou condamner, plus sévèrement qu'on n'a fait encore, cette époque si mêlée (1). Mais il ne s'agit point d'une cause à défendre, notre objet est de saisir sur le fait la « moyenne » de la prédication vers le milieu du grand siècle. Restera donc à présenter un certain nombre de citations encore, dans lesquelles, sans rien nous dissimuler des graves défauts de la chaire à cette époque, ni vouloir nier le mauvais goût

(1) Les jugements que M. Jacquinet portait, un peu sommairement, sur les divers prédicateurs traités par lui, ont pu être rectifiés et complétés par l'étude plus attentive qu'en a faite M. Castets ; il est certain que la lecture intégrale de ces œuvres oubliées ne permet point de jugements faciles. Tel détail étonnant ou révoltant fait oublier des pages d'une excellente venue, et incline l'esprit à la sévérité; il serait aussi injuste et dangereux de prononcer sur la citation d'un trait burlesque, isolé du reste de l'œuvre, que d'après un morceau remarquable, recueilli comme une perle au milieu d'un fatras. Mais eût-on lu les sermons imprimés de chacun des auteurs, on saura difficilement ce qu'ils étaient, si on ne consulte leur texte même tel qu'il sortit de leur bouche et que l'entendirent les copistes qui les « sténographiaient ». Bien souvent, ils ont gâté, en préparant leurs sermons pour la postérité, des qualités réelles, de nature à les faire juger aujourd'hui plus favorablement. V. le livre de M. Castets, surtout dans les chapitres sur Lingendes, Biroat et Castillon (p. 118 et suiv.)

alors régnant, se rencontrent des qualités d'observation, des esquisses de portraits et de fine critique, et beaucoup de détails excellents qui ont préparé et amené, comme par un mouvement insensible, la grande période de la fin du siècle.

IV

Comment, sans s'exposer à des méprises, vouloir juger sur un spécimen unique, de l'état de la chaire chrétienne dans la première moitié du XVII[e] siècle ! A cette époque, en effet, comme de nos jours, à côté et au-dessous de quelques orateurs particulièrement remarqués, vite tenus pour de véritables modèles, et, à ce titre, provoquant des imitations parfois maladroites, une foule de prédicateurs se partageaient à des degrés divers la faveur des auditoires. Un élément aussi, noté par plusieurs historiens et critiques qui ont eu l'occasion de s'occuper de la prédication en France, multipliait les essais et animait l'ardeur de toute une catégorie de candidats à l'éloquence sacrée, ceux qu'on pourrait appeler des prédicateurs de carrière, c'est-à-dire qui aspiraient à se faire un nom par leurs prédications avec l'espoir plus ou moins avoué de recevoir un bénéfice, soit une abbaye bien pourvue, soit même un évêché. Rien n'oblige à prétendre que la poursuite de ce but ait été l'unique mobile du grand nombre. D'ailleurs à supposer même que quelques-uns lui aient donné dans leurs préoccupations une place prédominante, est-il possible d'en surprendre l'influence dans la nature des sujets traités, ou dans leur matière d'annoncer la parole divine ?

La différence est cependant à noter entre la condition des prédicateurs du temps passé et la situation actuelle de ceux qui se consacrent aujourd'hui au ministère de la chaire. En tout cas le grand nombre et la variété des concurrents appelés dans la multitude des églises et chapelles de Paris pour les stations de l'avent et du carême, invite tout au moins à ne point juger sur quelques exemples isolés, si l'on veut se rendre compte du mouvement et du genre même de la prédication à une date donnée. Il faut multiplier les observations et conduire l'enquête à travers le plus grand nombre possible de cas et de circonstances ; il faut surtout se garder de conclure au-delà des limites, nécessairement étroites, d'une induction incomplète.

Toutefois, des citations extraites des manuscrits contemporains, reflétant comme un miroir la parole d'un certain nombre d'orateurs, ont des chances de nous informer, partiellement tout au moins, de ce qu'était en leur temps la prédication.

Il ne faut point imaginer la prédication ancienne comme perpétuellement tendue et refroidie par une sorte de langage de convention, sauf à tomber dans le burlesque ou le trivial, lorsque l'orateur voulait s'accommoder à un auditoire moins choisi. Un juste milieu entre ces extrêmes, pour n'avoir pu toujours être respecté au temps où régnait encore une inexpérience commune à tous les genres littéraires, a été en somme assez souvent rencontré. On a vu plus haut que la plupart des entrées en matière supposent une simplicité de bonne venue, amenant le prédicateur à expliquer son dessein, sans souci de vaines formules ni de longs ambages. Serviraient de preuve la plupart des Instructions sur les Epîtres

de saint Paul, dans le recueil manuscrit déjà cité (1). Voici, par exemple, comment débute le cinquième discours, sur le texte : *Quanto tempore haeres parvulus est* (*Gal.* IV) :

Nostre Espistre de la Messe en laquelle ie vois qu'il est parlé par occasion des enfans en bas age et des jeunes gens un peu plus auancez, *Quanto tempore haeres parvulus est*, m'a donné (M.) ouverture de parler des trois âges de la vie, de l'enfance, de la jeunesse et de la vieillesse et d'en parler par la voye de plainte de ce que Dieu, ayant prétendu que les hommes en tous ces ages trauaillassent à se sanctifier, (ils n'en font rien.)

Le procès des trois âges de la vie est en effet instruit par notre anonyme (2) avec un luxe de détails qui montrent en lui un vrai souci d'être utile à son auditoire et de se faire comprendre de tous. Ce n'est point de l'éloquence, et ces pages ne méritent point d'être citées dans les cours de littérature, sinon en ce qu'elles indiquent comment certains prédicateurs ne négligeaient pas le langage familier et accessible. Après avoir parlé du baptême qui efface de l'âme des nouveau-nés la tache originelle, l'orateur décrit les tendances malsaines qu'il n'en a point fait disparaître :

Mais il n'a pas osté en eux la pente et l'inclination au mal laquelle est suivie facilement de l'acte, d'ou arrive (*sic*) que l'enfant, en un age ou il est assez esclairé pour connoistre le mal le commet aysement et prononce des paroles mal honnestes et messeantes, fait de petits mensonges, des larcins, des desobeissances, et auec tout cela des turpitudes et vilenies dont on a horreur : Ismaël, l'image des mechants enfans

(1) Fr. 6277, f. 22.
(2) Volontiers j'attribuerais ce texte au P. Léon, bien qu'on ne rencontre pas ce sermon dans des Œuvres imprimées, au moins nous trouverons plus bas des ressemblances significatives. V. p. 50, note 1.

et des reprouvez, estant encor petit, des ce bas age, commet tous ces maux et principalement le dernier, et mesme l'apprend a son cadet Isaac, ce qui est appelé par l'Escriture, au Genèse (*sic)* un jeu, *ludentem cum Isaac ;* mais saint Paul l'apelle persecution (1), *sed tunc is qui secundum carnem natus est* (2) *persequebatur eum qui secundum spiritum.* Vous m'entendez assez et l'on sait à quelles salletez s'abandonne quelquefois cet age de l'un et de l'autre sexe. Or il faut que l'enfant s'écarte de toutes ces malheureuses conduites, et qu'il s'esloigne de toutes les sortes de pechez esquels leur age est enclin (3).

On voit que notre prédicateur serait homme à médire des enfants dans le même sens, sinon en même style que La Bruyère, et que, fidèle à son programme de parler des âges de la vie « par voie de plainte », il insiste sur les défauts de l'enfance. Sans avoir pu nous faire un tableau de la jeunesse comparable à celui de Bossuet dans le *Panégyrique de saint Bernard*, il a tenté, assez sèchement d'ailleurs, de tracer le détail des écarts de l'homme à ce moment de sa vie.

Je descouvre trois fascheux ecueils ou souvent la jeunesse libertine et mal aduisée fait un triste naufrage a scavoir la grande chere, l'impureté et l'ambition.

1. La grande chere ou les debauches de bouche et de cabaret rend ces jeunes gens gueux et miserables ; ils deviennent par là pauvres et souvent quasi réduits a

(1) Il est difficile de croire que le morceau ms. anonyme n'est pas du P. Léon, lorsqu'on lit dans son sermon imprimé de la Quinquagésime : « Si vous me dites que ce n'est que jeux et passe-temps, pour estre tournés parmi les hommes et ne paroître pas d'humeur farouche et sauvage, en ces réjouissances publiques. Souvenez-vous que le jeu d'Ismaël avec Isaïe scandalize la mère de celuy-cy, Sara, et que saint Paul nomme ce jeu persecution.... » (Ed. de 1671, Année Dominicale, p. 95.) (Cf. p. 58[1]).

(2) Ms. *natus est erat persequebatur (sic).*

(3) Ms. fol. 22.

l'aumosne, mangeant toute la substance d'une famille et de leur gain.

2. L'impureté les rend impudens : car du vin s'emportant oisement *(sic)* (1) a la salleté, ces deux vices se tenant pour l'ordinaire compagnie ainsi que saint Hiérosme l'a marqué, disant : *ventris saturitas seminarium libidinum est*, de là suit qu'ils frequentent les mauuaises compagnies, les filles de joye, les lieux honteux et scandaleux, folastrent, chantent des chansons impures, font des bruits, des clameurs des cris et des gestes immodestes, escrivent sur des parois et sur des cheminées des dictons et des representations sales, et font autres pareilles choses, comme gens qui avec les sens, ont perdu toute honte, et leur impudence va jusques la que de se vanter de leur dereglement : *Peccatum suum quasi Sodoma praedicaverunt.*

3. Leur ambition enfin les fait devenir querelleux et colleres et ne voulant ceder à personne, par l'exces de la bonne opinion qu'ils ont d'eus mesmes ils ne veulent aussi souffrir de personne. Et cela excite souvent les injures, les querelles, les coups, les blessures de poings, de bastons, d'espées, suivis quelquefois de maladies et de mort. O etat de vie funeste! Et ce ne sont pas là (M.) les routes qu'il faut suivre si vous voulez passer pour une jeunesse chrétienne.

Nous aurons souvent occasion de constater, pour peu que nous recourions aux copies anciennes, que l'attention à procéder par exemples concrets, par petits faits quotidiens, observés et réels, n'est pas absente de la préoccupation des prédicateurs. Ainsi, dans un sermon *sur la Confession,* que l'on rencontre, sans nom d'auteur, à la fin du troisième volume des manuscrits Phelipeaux, — par suite à peu près contemporain de Bourdaloue — la même allure est adoptée par l'orateur, et sans que l'on puisse l'accuser d'être descendu trop bas.

Mais qui est-ce qui a cette sincérité ? La plupart déguisent leurs fautes, ou les excusent, les autres n'en disent qu'une

(1) Pour *aisément.*

partie, les autres en laissent les circonstances, les autres les rejettent sur le prochain. Est-ce là nous accuser ? c'est plutôt nous excuser ou accuser notre prochain. Une femme dira : Ce sont mes enfants qui m'ont mise en colère ; mes servantes sont maladroites, mon mari est un joueur. Ce n'est pas là comme il faut dire ni faire une confession... (1).

Du même copiste, sinon du même orateur, car le sermon est anonyme aussi, on lit, au second point d'un sermon *sur la Charité fraternelle*, pour le mardi de la troisième semaine du carême :

Mais hélas, plus la correction est nécessaire, facile et utile, plus elle est négligée. Car, permettez-moi de vous faire quelque demande sur ce point : Croyez-vous qu'il y eust des pécheurs dans Paris ? Ah ! plût à Dieu que vous eussiez lieu d'en douter. Mais en connoissez-vous quelques-uns ? Jamais aucun ne s'est-il échappé d'offenser Dieu en votre présence ? S'il l'a fait, vous êtes-vous senti animé d'un saint zèle pour le reprendre ? Si vous ne l'avez pas repris, votre conscience vous en a-t-elle fait un reproche ? Ah ! Confesseurs, vous le savez mieux que moi : S'accuse-t-on de toutes ces choses ? Non sans doute. Si c'étoit que les hommes devinssent plus innocents, et qu'il n'y eût pas lieu de les reprendre, à la bonne heure. Mais le scandale augmente tous les jours, le péché se fortifie et marche en triomphe, et personne ne songe à l'ârrêter et le précepte de la correction est tellement oublié que l'on ne croit pas même y estre obligé. Cependant que deviendra cette loi formelle de mon évangile : *Si peccaveril in te*, etc. ? S'il en étoit d'elle comme des lois humaines, j'avoue qu'il y a longtemps que vous en seriez quittes, mais il n'y a point de prescription contre l'ordre de Dieu... (2).

Il y aurait certainement intérêt à connaître le nom des prédicateurs, Giroust peut-être ou La Rue, dont les sermons suivent, dans ce recueil Phelipeaux, ceux de Bourdaloue. Ils sont plus d'une fois heureux,

(1) *Ms.* fr 22947 (P. III), p. 900.
(2) *Ms.* P. III, p. 932.

témoin encore cette apostrophe qui suit de près le passage que nous venons de lire :

Là dessus, pères et mères, qui avez des enfants, maîtres, qui avez des domestiques, prélats et rois, qui êtes préposés sur des sujets et des peuples, pouvez-vous vivre un moment en sûreté, après avoir entendu les terribles paroles, *sanguinem [eius de manu tua requiram]?* Femmes, tant de prières, tant de visites d'hôpitaux, tant d'aumônes et de chapelles que vous voudrez, si avec cela, vous laissez ce fils dans la débauche, ce valet dans le blasphème et ivrognerie, j'ai à vous dire avec saint Paul que votre dévotion est pire que l'infidélité d'un paien ; *qui suorum domesticorum curam non habet est infideli deterior.* Hé ! que vous servira de vous trouver innocents dans vos personnes, si vous ne l'êtes pas dans celle des autres ?...

Il est vrai que le même orateur, dans le dernier point, n'a pas aussi bien rencontré. Après un assez bon trait sur la conduite de Nathan à l'égard de David et sur son habileté à insinuer une correction qui, brusquement présentée eût été mal reçue, il ajoute, en parlant d'Hérode et de saint Jean-Baptiste :

Tout homme qui veut corriger un autre, doit remarquer si la grâce de Dieu ne donne aucun bon mouvement à ce pécheur ; car il est rare qu'il n'en ait et s'il s'en peut apercevoir, ou que même il puisse découvrir quelque bonne inclination en lui, il ne faut pas manquer de s'en servir. Ce fut de la sorte que Nathan fit la correction à David. Il savoit que ce prince avoit une inclination naturelle pour la justice ; il ménagea sa vertu et supposa une injustice faite à un de ses sujets, pour avoir droit de lui dire : *tu es ille vir;* Hé bien, c'est vous même qui vous condamnez dans les autres. Si Nathan, donnant toute liberté à son zèle se fut mis à crier : Adultére, homicide, scandale de ton état, qu'eût-il gagné ? Peut-être jamais David n'auroit été converti...

Voilà une réflexion qui, sans être signée, étant cependant du temps, est une excellente réponse à ce qu'on a droit de nommer la légende du *Tu es ille*

vir (1), lors même qu'à défaut de réfutation historique directe, on serait réduit à y opposer l'invraisemblance et le ridicule qu'elle comporte. Notre anonyme eût senti ce ridicule, et avec lui sans doute tous ses contemporains. Le début du troisième point est à citer dans cet ordre d'idée, mais il y faut reconnaître un détail qui aujourd'hui ferait sourire.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que saint Augustin l'a dit, et il est vrai que tout le monde aime la vérité quand elle ne fait que plaire mais qu'il n'y a personne qui ne la haïsse quand elle pique par l'acrimonie de la correction. Nous en avons un exemple mémorable dans l'Ecriture. Jean-Baptiste prêche des vérités fâcheuses et sévères, mais quelque rigoureuses qu'elles soient dans la bouche de ce pénitent, cependant parce qu'elles ne s'adressent pas ouvertement à Hérode, il les écoute, mais devient-il le censeur de la cour, entre-t-il dans le palais de ce tyran pour lui reprocher en face son inceste, vous savez comme il est reçu, et que non seulement on se moque de ses remontrances, mais que mesme on lui enlève la tête pour l'empêcher de n'en plus faire de semblables (2).

Cette allusion au martyre de saint Jean-Baptiste, présenté comme un moyen radical choisi par son meurtrier pour se tenir à l'abri de ses remontrances, a un air de naïveté qui lui ôte sa valeur.

Ce ne sont pas d'ailleurs quelques taches de ce genre qui seraient pour rendre moins topiques les exemples empruntés à notre anonyme ; mais peut-être ce prédicateur inconnu a-t-il le tort plus grave de ne présenter que peu de traces d'archaïsme. Comme par suite il risque d'être moins propre à nous indiquer le ton de la prédication avant l'entrée en scène de Bourdaloue, son contemporain ou son devancier, mieux vaut revenir à nos *Instructions*

(1) V. *Hist. crit. de la Prédication de Bourdaloue*, p. 479.
(2) Ms. P. III, p. 941.

sur saint Paul. On y trouve d'ailleurs à foison les passages décisifs, et non sans un parfum d'antiquité insinuant une date antérieure à 1669. Veut-on voir en effet avec quel confiant abandon notre prédicateur explique le choix de son sujet ? Dans le *Vnziesme Discours*, sur le premier chapitre de l'épitre aux Thessaloniciens, il commence ainsi :

L'Epistre d'aujourd'huy est un excellent eloge et un celebre paranymphe que fait saint Paul des habitans de Thessalonice, louant leur foy et leur pieté... cela me donne lieu (M) de parler aujourd'hy de l'excellence du bon exemple et du mal du scandale...

Nous avons déjà vu d'ailleurs avec quelle dextérité, fidèle sans doute à quelque devise comme : *faciam te bene venire,* il savait adapter au texte de l'épître du jour le sujet qui lui restait à traiter d'un dimanche précédent. Son sermon sur les paroles de saint Paul : *libenter gloriabor in infirmitatibus...* serait à citer presque en entier pour donner une idée de sa manière. Assez naturellement il prend occasion de l'épître d'où elles sont tirées pour traiter le sujet des souffrances, et il le fait avec une sorte de bonhomie qui n'est pas sans charme. C'est au dimanche de la Sexagésime que se lit la longue énumération que fait saint Paul dans la seconde épître aux Corinthiens, de toutes les épreuves de son laborieux apostolat. Ce jour-là sans doute fut donné le *Treiziesme Discours,* ainsi conçu :

L'Epistre de ce Dimanche assez ample, contient (M) un long narré que fait l'Apostre d'un grand nombre de maux que la providence divine a permis qu'ils luy soient arrivez, et ces maux sont de toutes sortes, faim, soif, froid, chaud, nudité, pauvretez, blessures, playes, battures de verges, de pierres, moqueries, voyages, prisons, dangers sur mer et sur terre... Voiià bien des adversitez et autant fascheuses qu'on

puisse souffrir. Cependant (M) vous diray-je quel a esté l'esprit avec lequel nostre apostre les a toutes souffertes ? Vous ne me croirez pas si je vous le dis. Je veux qu'il vous le fasse entendre lui mesme. Parlez donc, o saint apostre, comment avez-vous enduré tout cela ? *Libenter, libenter gloriabor in infirmitatibus meis.* J'ai souffert cela, *libenter*, volontiers, gayement. *Placebo mihi* (selon le grec, *delector*) *in infirmitatibus meis....* Or (M) pourquoy croiez vous que Dieu ayt voulu que ce grand saint nous ayt parlé de ses adversitez ; et de la manière dont il les a portées : ce n'a point esté tant pour sa recommandation, quoyque Dieu ait eu égard en ce rencontre (1) a raison de ses envieux comme ç'a esté pour nostre instruction : car nous avons de là un bel enseignement de souffrir gayement tout ce qui pourra nous arriuer. Et c'est ce que je veux exposer plus au long ; pour quoy je feray deux choses en autant de parties de ce discours. En la premiere je monstreray qu'il faut souffrir gayement, librement, et volontiers les maux qui se presentent. En la seconde j'apporteray les motifs et les considerations qui nous disposeront a les souffrir de la sorte et avec cet esprit.

En vous disant et en vous enseignant aujourd'hui (M) qu'il faut souffrir les choses fascheuses qui nous arriuent joyeusement, je suis appuyé de deux fortes preuues, l'Escriture formelle, et la pratique des saints.

I. Escoutons la verité mesme qui est Notre Seigneur parlant sur la montagne aux trouppes (2), c'est à dire à tous

(1) *Rencontre* est bien donné comme féminin dans le *Dictionnaire de l'Académie*, éd. de 1694, t. I, p. 243 (au mot *contre*), mais on y note cependant : « Quelques uns le faisoient autrefois masculin, et il l'est encore dans cette phrase. *En ce rencontre.* » Vangelas qui avait nettement blâmé cette exception, a prononcé : « En quelque sens qu'on l'employe, il est toûiours féminin... quoyque plusieurs disent et écrivent aujourd'hy *en ce rencontre.* » *Remarques*, t. I, p. 29 (2e éd., de 1697). Enfin, Furetière, dans son *Dictionnaire*, note, au sens de *conjoncture*, *occasion* : « Quelques-uns font *rencontre* masculin en ce dernier sens, mais mal. » (Ed. de La Haye, 1725).

(2) Le mot *troupe*, au sens de *foule*, se rencontre dans les sermons de Bossuet ; ainsi, au début du panégyrique de saint André, par conséquent, en 1668 « Jésus va commencer ses conquêtes. Il a déjà prêché son Evangile ; déjà les troupes se pressent pour écouter sa parole. » (Ch. Urbain, *Bossuet, Sermons choisis*, p. 392.)

ceux qui veulent faire estat d'embrasser sa loy. *Beati eritis cum maledixerint vobis...*, etc.

Il est superflu de citer les nombreux textes et les exemples des saints accumulés par l'orateur pour « prouver » sa première proposition, mais la transition par laquelle il amène son second point est un curieux mélange de simplicité sans apprêt et de formules en somme assez affectées. Après avoir énuméré de nombreux exemples témoignant que les saints ont imité l'empressement à souffrir dont Jésus-Christ avait donné le modèle, le prédicateur continue :

Il faut en croire et en dire le mesme de tous ceux qui ont esté vrays disciples de Nostre Seigneur, depuis St Estienne le premier des martirs jusqu'a nous, et de celuy-ci parlant St Cesarius Evesque d'Arles demande pourquoy on voyoit son visage luisant comme un soleil, pendant qu'on l'assommoit d'une gresle de coups, et il dit : *Abundantia laetitiae et gloria cordis eius prodibat in facie ;* il souffroit avec une si grande joye et si extrême qu'elle paroissoit jusque sur son visage : son corps mouroit de douleur, et son cœur de joye, après.

Mais, Messieurs ie scay que vous m'allez dire que cette doctrine d'endurer avec joye est bien aisée à exposer, mais difficile et comme impossible à pratiquer. Hé quoy ! peut-on tout ensemble pleurer et rire ; estre triste et joyeux, souffrir du mal et estre gay et content ? Je réponds que cela est impossible a la verité a la nature, mais possible a la grace et nous l'experimenterons aisée comme elle l'a esté aux saints, si comme les saints nous employons quelques considerations que la foy nous enseigne sur le fait des afflictions : Je vous les proposeray et elles feront le second point de mon discours.

Voulons nous porter avec joye nos maux et pouvoir dire avec saint Paul *Libenter gloriabor*... faisons ce qui suit :

1. Excitons vn peu nostre foy et nous persuadons que l'affliction nous fait enfants de Dieu...

2. Persuadons nous, comme il est, que par le support des afflictions nous sommes faits semblables au fils de Dieu...

3. Considerons que par les afflictions nous sommes faits heritiers de Dieu. .

4. Mais je dis encore : Voulons nous souffrir joyeusement les afflictions ; aimons Dieu...

De manière didactique, mais inégalement, ces divers points sont traités et surtout appuyés de nombreuses citations bibliques. La conclusion, selon les habitudes de notre anonyme, est des plus courtes et intimement soudée au dernier paragraphe. Celui-ci, sans avoir rien de remarquable que sa saveur archaïque, peut être ici présenté : il indiquera le ton des autres discours de ce recueil.

J'adjouste encore par dessus tout, qui est en verité merveilleux en faveur de la joye avec laquelle une ame souffre quelque adversité, que Dieu a tant agréable ce plaisir qu'on a de souffrir pour luy et cette joye cordiale qu'a proportion d'icelle il luy en communique encore une autre, et elle est si forte et si suave qu'elle est un petit échantillon de la joye du paradis. O chose merveilleuse qui est ce que l'Apostre entendoit quand parlant de soy mesme il dit *plenus sum consolatione, et superabundo gaudio in omni tribulatione nostra.* Et comme plus l'ame se voit affligée, plus elle s'excite a gayement souffrir, aussi plus Dieu se plaist à la faire souffrir et plus ensuite il prend plaisir dans sa souffrance de la consoler et de la combler de joye.

Apres cela (M) resolvons nous a dire avec Nostre St Paul (1) ; *Libenter*, ouy, *libenter*, ce sera de bon cœur que j'endureray tout ce que vous m'enverré, o mon Dieu, *Placeo mihi* ou *Delector in infirmitatibus.* Donnez, o grand Dieu, votre benediction a ces saintes resolutions, et elles auront leur effet.

AMEN.

(1) Cette expression serait aussi de nature à faire attribuer le morceau au Père Léon, car il avait une dévotion véritable à citer S. Paul auquel une pompeuse dédicace offre son volume in-folio sous le titre *de Grand maître des prédicateurs.* Il l'appelle couramment *mon divin Maître*, ce qu'il imprime souvent en abrégé M. D. M. (Cf. p. 50, note 1)

Ces hautes doctrines de perfection chrétienne ne sont pas les seuls enseignements à recueillir dans les *Instructions sur les épîtres du dimanche*. Empruntons au même recueil, à titre de dernier exemple de sa manière, de copieux extraits d'un sermon sur un sujet qui prêtera du reste à de piquants rapprochements avec d'autres auteurs du temps. Il s'agit d'un sermon sur la probité en affaires. Cette matière offre un des aspects les plus intéressants qui puisse montrer la prédication ancienne aux prises avec un objet actuel, précis, entraînant des observations topiques, et de nature à rendre vivantes les applications morales qu'il comporte.

Sur un texte de l'épitre aux Ephésiens (IV, 25), *Deponentes mendacium*, etc, qu'on lit à la messe du XIXe dimanche après la Pentecôte, notre prédicateur anonyme, ou si l'on veut, le P. Léon, eut occasion de grouper des remarques tout a fait propres à son temps, encore que la nature humaine donne lieu de les renouveler dans tous les siècles. Mais la réflexion de son début rappelle ce que nous avons vu plus haut des excentricités subtiles auxquelles il n'avait pas échappé. (1)

Dire comme l'on pense et faire comme l'on dit, ô que c'est une belle louange. Pour cela, la nature a fait la langue à peu près comme le cœur, et la main comme la langue, afin qu'il eust un rapport perpetuel entre la pensée, la parole et l'action...

Heureusement la doctrine du moraliste, qui est excellente, ne repose pas seulement sur les considérations d'une anatomie douteuse, auxquelles il a d'ailleurs le bon goût de ne point s'attarder. Après sa division qui promet de parler successivement de

(1) *Revue des Sciences ecclésiastiques*, août 1902.

l'amitié, et des passe-temps, c'est son premier point, puis, des affaires et des rapports qu'elles supposent entre les hommes, il entame la première partie, qu'il termine ainsi, la seconde des subdivisions étant en somme traitée de façon fort maigre :

L'autre chose en quoi se passe la conversation des hommes, c'est le divertissement et la récréation du jeu. Or ie ne voy pas cet employ de la vie moins exempt de tromperie et de ruse que le précédent. Car la plus grande partie des académies de jeu, que sont-ce que des escolles de tricheries, ou on apprend a estre fourbe et a tromper, si l'on peut bien piper les dez et manier dextrement les cartes, c'est une étude des hommes. Clément Alexandrin, dans son *Pédagogue*, monstre assez qu'en la primitive Eglise ces jeux de cartes et de dez, et autres semblables, estoient mal receus, parce qu'il s'y rencontre tousjours ou rage ou colere ou blasphemes ou reniemens ou enfin, ce qui est plus ordinaire, ruse, finesse, adresse et tromperies.

Non seulement en effet, le gros jeu, ruine et souvent scandale des familles, était à l'ordre du jour au dix-septième siècle (1), mais les tromperies au jeu, même à la cour, n'étaient point rares, ou du moins pas inouïes. Mme de Sévigné raconte, dans une de ses lettres, au 18 mars 1671 (2), que le comte de Clermont-Lodève, marquis de Cessac, a été exilé pour avoir été surpris trichant au jeu, et les témoignages du temps montrent que ce n'est point là un fait exceptionnel (3). Le comte de Gramont, « fripon au jeu à

(1) V. la page de A. Feugère, commentant par des exemples les extraits du sermon de Bourdaloue *sur les Divertissements du Monde*, p. 410 de la première édit. in-8°, 1874. — Cf. Clément, *La Police sous Louis XIV*.

(2) Mme de Sévigné, lettres du 18 mars 1671 et 30 mars 1672, t. II, p. 113 et 546.

(3) « De là ces tricheries indignes, dit Bourdaloue dans son sermon *sur la Pénitence*, et s'il m'est permis d'user d'un terme plus fort, ces friponneries que cause l'avidité du gain, » (2^d^ avent, 4e Dim. T. I, p. 471).

visage découvert », selon le mot de Saint-Simon (1), n'est qu'un type entre plusieurs autres, parmi ceux qui pratiquaient, après Mazarin, l'art de piper les dés (2).

On voit que ce court paragraphe appellerait un commentaire que l'on peut dire avoir été fait par les biographes de Bourdaloue (3).

Il n'y a pas moins d'intérêt du reste à suivre notre orateur dans la seconde partie de son discours, féconde en observations originales.

Mais venons pour nostre second point à l'autre employ general ou occupation de la vie, qui sont les affaires avec le prochain. C'est chose quasy impossible, et je reduis toutes les affaires auxquelles dans le monde on est sujet à trois principalles qui sont les Mariages, les procès et les tracas (4).

Or (M) en ces trois sortes d'affaires, c'est chose horrible de voir combien dans la poursuite et execution d'jcelles les hommes usent de mensonges, de finesse et de tromperie l'un à l'encontre de l'autre, ce qui a fait dire a Petrargue *(sic)* : *Monstrantur digito fraudum magistri, et ille prudenter indicatur qui peritior est fallendi. Visne igitur non decipi? Aut morere, aut fuge hominum consortia.*

I. Avez vous un mariage à traiter, soit de vous ou des vostres, c'est une affaire importante. Or quelle espèce de fourbe n'emploie-t-on pas en cela pour tromper? Je ne parleray point ici de ce qui regarde l'esprit et l'humeur des personnes, je diray seulement sur ce sujet que c'est toujours merveilles que de l'esprit d'une fille ou d'un garçon qu'on veut marier; c'est le meilleur humeur (5), le meilleur naturel.

(1) Saint-Simon, éd. de Boislile, t. XIV, p. 264.

(2) Amédée Renée, *Les Nièces de Mazarin*, Paris, Didot, in-8°, 491, 2e éd., p. 24.

(3) Belin, *La Société française au XVIIe siècle d'après les sermons de Bourdaloue*, ch. VI, p. 101, et ch. III, p. 42.

(4) Cette 3e subdivision est oubliée dans le développement, à moins, ce qui est probable, qu'il ne faille lire *trafics*.

(5) *Humeur,* au masculin, bien que la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* ne sanctionne pas cette particuarité, était sans doute un de ces dérivés des mots latins en

Le mariage n'est pas sitôt fait qu'on reconnoît ce qu'il en est: c'est un homme sans esprit, c'est un mauvais naturel, c'est un buveur, un jureur; c'est une femme glorieuse, impérieuse, hautaine, dépensière, *et cetera*. Hé bien! Sont-ce là les belles qualités que l'on vantoit tant? Ainsi l'un a surpris l'autre, et peut-être tous les deux se sont-ils trompez l'un l'autre. Mais sans parler, dis-je, de cela, m'arrestant aux biens, c'est où je découvre d'étranges ruses et tromperies et il se trouve peu de mariages sans fourbes.

La prétérition adroite qui feint d'omettre la question des personnes pour ne traiter que les fraudes concernant la fortune, n'empêche pas les réflexions piquantes de se produire, mais les détails donnés sur le sujet précis auquel déclare se restreindre le prédicateur, ouvrent un jour plus intéressant encore sur les mœurs du temps, si toutefois il faut regarder comme des peintures exactes la description de procédés qui furent peut-être exceptionnels et rares (1). L'orateur en tous cas entend essayer à une énumération en règle et prend soin de numéroter ses exemples.

1. Celuy là pour pretendre à un mariage, dira qu'il est net d'affaires et sans debtes, et il se trouve qu'il en est accablé.

2. Un autre vantera ses terres, ses biens, son argent, et l'on voit un peu apres qu'il n'a que le corps et la cappe, et pour parvenir a ses fins. il emprunte a un amy quelque argent monnoyé, et dès le lendemain du mariage il le rend a celuy qui luy a presté au dommage de son espouse.

3. Un père et un tuteur promettra de donner une certaine

or qui, très logiquement, gardèrent quelque temps le genre de leur radical. J'ai déjà signalé dans les copies anciennes des sermons de Bourdaloue, ces différences portant sur des mots analogues. Voy. Darmesteter, *Traité de la formation de la langue française*, § 554, et pour le mot *ardeur*, *Sermons inédits de Bourdaloue*, p. 108, note 2.

(1) On rencontre toutefois des faits. Voyez par exemple l'aventure racontée au tome I des *Mémoires du chevalier de Quincy*. Paris, Renouard, 1898.

somme pour le dot (1) de sa fille; et l'on se fie a sa parolle; le mariage célébré; on ne scauroit rien tirer de ce qui a esté promis. Le débiteur use de retards, il nie, apporte des billets de frais faits, mais sans raison; et il se trouve qu'on a la fille et point d'argent.

Un autre voudra entrer dans une famille par mariage, avec promesse de l'appuyer et d'en conserver le bien, et il devient gendre ou beau père, il prend connoissance des affaires et il fait si bien qu'il tire tout à soy en ruinant les enfants ou la mère, et celuy qu'on croyoit devoir estre l'apuy de la maison, il en devient la ruine par ses ruses et par ses adresses. L'apologue du lapin et du hérisson fait voir cela clairement. Un hérisson fut un jour visitter le lapin dans son glapier *(sic)* (2) et le pria de luy donner le couvert. Le lapin luy respondit : Je suis bien fasché, mon frere, de ne vous pouvoir pas accorder votre demande. Vous avez un habit rude, plein de pointes, nous ne nous pourrons pas aysement accommoder ensemble. Ho, respondit le herisson, s'il n'y a que cela qui vous fasse de la peine, bientost vous serez content; j'ay à la verité un habit un peu rude et grossier mais je me sers *(sic* pour *serre)* facilement; comme je veux, je renferme ces pointes dans mon corps, comme dans les gaines, en sorte que je ne blesse point ceux qui m'approchent. Au surplus, si quelqu'un vient à vous molester, je suis fort et tres bien armé pour vous deffendre. A cela le pauvre lapin se laisse gagner mais a son dommage; car le hérisson se voyant introduit dans la maison, commença à faire sortir ses pointes et à si fort presser son hôte qu'il fut contraint d'abandonner son progre logis. C'est ainsi que font les adroits et les rusés du monde.

(1) *Dot* est donné comme masculin par un certain nombre d'anciens dictionnaires. Cf. Molière, *Ecole des femmes* :

le futur doit douer la future
Du tiers du dot qu'elle a.

Ménage, dès 1672, réclame le féminin, que maintient en effet la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, 1694. Cf. *Sermons inédits*, p. 173, note 1.

(2) Est-ce le fait du copiste ou disait-on *glapier* au lieu de *clapier*. Le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 ne parle pas d'une autre forme que *clapier*, qu'il définit : « Lieu sous terre, creusé en manière de petites tranchées, où les lapins se retirent. » V. aussi le sens de ce mot opposé à *garenne*, et restreint aux abris artificiels préparés pour les lapins domestiques.

L'usage de la « fable », à en juger par ce spécimen qui n'est pas unique, n'est donc pas absent de la Chaire. On connaît du reste, à une date ultérieure, les « Paraboles du P. Bonaventure Giraudeau (1). » Le succès qu'elles obtinrent prouve que le peuple, en tous les siècles, comme au temps de Démosthène, aime les récits qui réveillent l'attention. Ici toutefois, elle n'avait pas besoin d'être excitée, car les divers exemples de fraudes, relativement au mariage, avaient leur intérêt propre. Le prédicateur, immédiatement après son apologue, passe au second chef indiqué dans sa division, à savoir, aux procès.

II. Vous avez un procez, o la bonne affaire : Dans une livre de procez, il n'y a pas une once de charité. O qu'heureux celui qui se peut passer de plaider ! Pourquoy ? Parce qu'en toute la plaidoyerie, pour l'ordinaire, il n'y a qu'impietez, que tricheries, que voleries et injustices. Ouy, de la part du deffendeur, du demandeur et des Ministres de la justice.

1. Le demandeur n'expose pas son fait selon la verité, et il veut faire violence à la Justice par presens et recommandations.

2. Le deffendeur soustient un procez contre sa conscience et pour se mainttenir fait mesme de faux sermens.

3. Les Ministres de Justice y trouvent leur gain et souvent la balance trébuche du côté du present, ou de la parenté ou de la recommandation.

Les procureurs ou advocats entreprendront des causes non soutenables, et déguisent la vérité en plaidant : mensonges insupportables. Galeas, Duc de Milan, ayant ouy parler d'un advocat de cette condition, il le fit appeller, et il luy dit : J'ay ouy parler de vostre adresse en procez. Je dois a mon boulanger cent escus, mais je ne veux point le payer ; pouvez vous bien en jugement soutenir ma cause et me faire gaigner. Il s'offrit à cela. Le duc ayant appris par soy mesme ce qu'il

(1) La première édition portait pour titre *Histoires et Paraboles* du P. Bonaventure. Paris, Ganeau, 1766, in-12. (Sommervogel, t. III, col. 1450).

avoit seulement entendu ouy dire, sur le champ envoya ce malheureux à la potence, pour l'injustice de son procédé.

O Dieu en ces malheureux tems, que d'injustice dans la justice, et que sont la plus part de ceux que l'on void dans les grandes sales et dans les Pretoires, que des plaideurs fourbes et trompeurs : *abstine te a lite et minues peccata.*

III. Enfin vostre employ est le commerce ordinaire de la vie : vendre et acheter, acheter et vendre ; et c'est là un exercice perpétuel de menteries et tromperies.

1. Qui vend, ne fait-il pas bien voir son esprit d'injustice et de tromperie et de larcin par milles adresses dont il use en vendant? Le vendeur surfera sa marchandise deux fois plus qu'elle ne vaut, qui est une occasion a une personne non intelligente d'y estre trompée. S'il a quelque marchandise vieille et passée, contre la vérité, il la loüera hautement. *Laudat venales quas vult extendere merces.*

Il trompera l'achetant s'il le peut, *in pondere, numero et mensura*, en la substance, en la qualité et en la quantité, et, à l'appétit du gain, il abusera son prochain. O chose insupportable !

2. Et parmi ceux qui achètent, y a-t-il plus de sincérité ? Rien moins, car ils voudroient donner moins que le prix coùtant, ou qu'on leur laisse prendre plus de marchandise qu'ils n'en ont acheté ; ce qui est une injustice évidente, sans parler encore de cette haute et intolérable tromperie de ceux qui achètent et qui ne paient jamais (1). Je m'en rapporte aux papiers journaux des marchands qui sont chargez de pareilles debtes, et lesquelles jamais on n'acquitte.

Voila (M) la conduite honteuse des hommes de ce temps et dans la conversation et dans les affaires, conduite dans laquelle on ne void que mensonges et tromperies. Détestons, destournons, (M) cet esprit de mensonge.

(1) Bourdaloue n'a pas manqué une occasion de s'élever contre cette plaie des dettes non payées, que Molière a aussi essayé de combattre par le ridicule. V. *Hist. crit.*, p. 868. Dans son sermon déjà cité sur *les Divertissements*, il a ce mot significatif : « On laisse languir des créanciers, on se rend insensible aux cris de l'artisan et du marchand, on use d'industrie et de détours pour se soustraire à leurs justes poursuites et pour leur lier les mains. » T. IX, p. 495.

On voit que notre prédicateur est fidèle à sa méthode des conclusions brèves, pour ne point dire écourtées à l'excès, car c'est par cette unique phrase qu'il termine son instruction contre l'esprit de mensonge. Elle est intéressante, on le voit, par la manière de traiter ce sujet toujours actuel des désordres contraires à la probité. Un des sermons de Bourdaloue, même dans l'édition classique, porte le titre suggestif : *Sermon sur la Religion et la probité* (1), et la proposition, des plus nettes, en est ainsi conçue : « Point de probité sans religion, c'est la première partie ; point de religion sans probité, c'est la seconde » (2). Ce même sermon, dans les copies du temps, offre des passages plus piquants encore que certaines pages déjà bien vives, de l'imprimé officiel (3). Mais pour rester fidèles à notre programme de parler surtout de la prédication avant Bourdaloue, nous insisterons sur un autre sermon où le même sujet est traité par le P. Giroust. Bien que contemporain de notre orateur, et du reste disparu de la scène dix ans à peine après l'arrivée de Bourdaloue à Paris, Giroust l'avait devancé dans les chaires de la capitale. Ce fut même pour avoir été en quelque sorte supplanté par lui, qu'il aurait, à en croire Legendre, supporté de mauvaise grâce ses succès (4).

Son sermon, prêché, à une date qui nous est inconnue, le vendredi qui suit le dimanche de la Passion, a pour texte le mot de Caïphe au Sanhédrin : *Vos nescitis quicquam, nec cogitatis quia expedit*

(1) Jeudi de la 3e semaine de carême, t. III, p. 213-243.
(2) *Ibid.*, p. 216.
(3) J'en ai cité un fragment dans les *Sermons inédits*, p. 302, note 1, et *Sermon sur la Pensée de la mort*, p. 58, note 106.
(4) V. *Le Plagiat dans la Prédication ancienne*. Lille, Morel, 1900, p. 14.

vobis ut unus moriatur pro populo (*Io.*, XI, 50). Son dessein est de montrer comment l'esprit de fourbe et de tromperie souffle dans cette assemblée « réglée par ces mots importants : *expedit,* il est expédient, qui est la souveraine règle dans le monde et qui décide de tout. » Tout le sermon vaudrait la peine d'être cité comme l'un des témoignages les plus saillants de l'état de la prédication au dix-septième siècle. Il suffira cependant à notre démonstration d'en détacher quelques passages plus en relief : par la similitude des matières traitées, ils serviront en quelque sorte de contre-épreuve au morceau du P. Léon, que nous avons choisi comme type de la prédication moyenne. Prenons le paragraphe qui suit immédiatement l'*Ave* et nous donne à merveille l'objet et le ton de tout le discours.

Un des péchés qui damne, sans difficulté, le plus grand nombre des chrétiens d'aujourd'hui, c'est le peu de bonne foi dans la conduite des affaires, et ce vice se rend aujourd'hui si commun, qu'on peut dire que la sincérité, la bonne foi est tantôt bannie de nos mœurs, et que pour faire paroître de la sincérité dans sa conduite, il faut se résoudre à être pillé et à passer pour un foible et pour un imbécile. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on fait ce reproche aux gens de bien, et je remarque que Tertullien observe que les païens, avant les hérétiques, l'ont fait aux chrétiens premiers *(sic)* (1). *Notamur*, dit ce Père (c'est dans le livre qu'il a écrit contre Valentinien) *notamur apud illos tanquam simplices.* Ils nous font passer pour des gens simples et bons dans leurs mœurs. Mais savez-vous comment ce Père admirable leur répond ? Il est vrai, leur dit-il, que nous sommes des gens simples, et vous êtes des fourbes. Vous répondez à la voix du serpent qui est l'organe du démon, et nous, nous répondons à la voix de la colombe qui est la marque et le symbole du Saint-Esprit. Vous dites que nous sommes des gens fort simples, et moi,

(1) Faut-il lire : premiers chrétiens, ou expliquer *premiers* par *tout d'abord, premièrement ?*

je vous réponds que vous êtes des fourbes et des scélérats, parce que vous n'êtes pas simples. *Vos estis nocentissimi, quia non simplices*.... (Ms. P. II, p. 1014-1038.)

La première partie est consacrée à établir que la simplicité et « la sincérité de la bonne foi » donne aux chrétiens une ressemblance avec Dieu, et l'orateur traite son sujet par une méthode et des procédés sur lesquels il y aura lieu de revenir, car l'appareil théologique qu'il déploie avec complaisance n'est pas un des caractères les moins tranchés de l'éloquence religieuse de cette époque. Mais dès cette première partie, il nous offre sur le sujet et dans la manière dont nous nous occupons en ce moment, des exemples topiques de familiarité et de franche allure. Après avoir cité à nouveau Tertullien (car avec Bourdaloue et presque tous les prédicateurs du temps, Giroust aime à invoquer ce Père), il construit toute une argumentation pour prouver à ses auditeurs, qu'à l'imitation de Dieu, un chrétien doit être impuissant lorsqu'il s'agit de faillir et de tromper ; *de fallacia solummodo infirmum.*

Mon cher auditeur, de Dieu, descendons à vous, et voyons si l'on en peut dire la même chose : *de fallacia solummodo*, etc... Faut-il tromper, faut-il suborner quelqu'un ? Aucun chrétien ne doit n'avoir de foiblesse que pour cela. *De fallacia,* etc. Un ami me prie que je l'assiste dans une affaire dangereuse. Je le veux, je l'assisteray de ma personne, de mes amis et de ma bourse. Mais s'il me demande que je fasse quelque chose contre la justice, s'il veut que j'ôte le bien à cette personne pour le lui accorder contre tout droit, ah ! c'est en cela que je n'ai point de force et que je suis infirme, car je ne saurois commettre une fourberie, *de fallacia*, etc. Il faut conclure de cela s'il vous plaît que vous ne pouvez pas écouter, ni encore moins pratiquer ces maudites maximes qu'on relève comme de grandes vertus et comme des actions généreuses dans ce monde. Car on dit souvent qu'il vaut mieux tromper qu'être

trompé, qu'il vaut mieux piller qu'être pillé, et qu'un habile homme pour les affaires du monde ne doit pas être stable à sa parole ; j'entends presque qu'on doit dire que cet homme ne doit avoir ni foi, ni loi, ni parole, ni Dieu et qu'enfin, il doit absolument se damner. Ah ! messieurs, un chrétien doit être inviolable sur la bonne foi. Le savez-vous bien que dans la conduite de vos affaires, vous n'avez qu'un de ces trois moyens à choisir ? Le premier est celui de la prudence, pour conserver vos biens et même pour les accroître par des voies légitimes ; cela est juste ; le second est celui de la justice, quand il est question de vous défendre contre les usurpateurs ; mais lorsqu'un de ces moyens vous manque, que vous ne pouvez venir à bout ni du côté de la prudence, ni du côté de la justice, il n'y en a plus qu'un à prendre pour vous, et c'est le troisième qui est celui de la patience. Voilà un mot qui vaut mieux que tout un sermon. Il n'y a que ces trois moyens à prendre pour vous dans vos affaires : la prudence, la justice, la patience. Et où en trouverez-vous un quatrième qui ait son fondement dans l'évangile, dans les apôtres et dans Jésus-Christ ? Et n'est-ce pas ce que Jésus-Christ nous a voulu enseigner quand il a comparé les scribes et les pharisiens à des loups et à des renards, qui sont des animaux bien intéressés, et les chrétiens aux brebis et aux agneaux qui courent innocemment au supplice ? Ah ! qu'on ne nous repaisse donc plus de ces discours frivoles à savoir qu'un homme n'est pas esclave de sa parole ! Ah ! chrétien, tu es esclave de ta parole, parce que tu es esclave de Dieu qui te commande de la garder. C'est abuser des termes quand on dit qu'un homme n'est pas esclave de sa parole pour la tenir quand il l'a une fois donnée. Hé, Dieu est-il esclave de sa parole ? Cependant, s'il faut ainsi parler, il l'est, parce que personne ne la garde autant que lui. C'est force d'esprit, c'est fermeté de cœur, c'est vigueur de courage que cette bonne foi à garder sa parole. Y a-t-il rien qu'on haïsse tant dans le monde que le déguisement et la fourberie ? C'est, messieurs, que la fourberie est un vice honteux. Y a-t-il rien de plus honteux qu'un homme quand il est surpris dans une fourberie et dans une lâcheté ? Pour qui ne le prend-on dans le monde et qui est-il ? C'est un homme perdu d'honneur partout, et la fourberie, même dans l'esprit de ceux qui la pratiquent, est

la marque d'une âme basse, mercenaire et indigne de tout honneur dans le monde...

La fin de la première partie est tirée d'une autre considération, « plus chrétienne », dit le prédicateur, c'est-à-dire de l'exemple de Jésus-Christ, dont les fidèles doivent retracer dans leur vie la conduite. C'est du reste proprement dans son second point que Giroust, peut — autant que le comportent les différences individuelles, — être utilement comparé au P. Léon pour la manière de développer, par des exemples contemporains, une thèse intéressante au point de vue de l'observation morale. La manière dont il amène et annonce sa seconde partie et aussi la divise, est également caractéristique de l'époque.

Agir de la sorte (c'est-à-dire mener une conduite pleine de fourbe) messieurs, c'est se moquer extérieurement et intérieurement du caractère de Jésus-Christ... au lieu qu'un fourbe est le parfait imitateur et l'enfant véritable du démon. C'est ma seconde partie.

La malice d'un fourbe convient en trois choses avec celle du démon, dans son origine, dans son étendue et dans son énormité. Voilà tout ce qui me reste à vous dire. Je ne sais si on vous aura jamais fait faire la remarque de saint Augustin dans un de ses traités sur saint Jean et qui est assurément très curieuse sur mon sujet. C'est qu'à proprement parler, il n'y a que la seule fourberie dont le démon soit l'inventeur. Pour les autres vices, comme l'impureté, l'intempérance, l'emportement, la colère et la vanité, le démon en est à la vérité l'instigateur, parce qu'il nous en donne les pensées et qu'il nous en inspire le désir, mais il n'en sut jamais produire aucune action. Le propre de l'inventeur, c'est de produire le premier modèle sur lequel tous les autres se meuvent. On pourroit dire plus probablement qu'il est l'inventeur de l'orgueil, parce que fut lui qui en produisit la première action ; mais ce ne fut pas à notre égard, parce qu'il le fit à l'insu de l'homme et l'homme ne peut imiter une action que quand il la voit, et, outre cela, cette action n'étoit

pas sensible. Mais pour la fourberie, il en est bien clairement l'inventeur. Ce fut lui qui trompa et fourba (1) la première de toutes les femmes, et elle sut bien dire aussi pour s'excuser : *serpens decepit me*, le serpent m'a trompée, et il la trompa sensiblement, et il lui apporta tout ce qui étoit susceptible de la tromper. Voilà donc le démon, le chef des fourbes. Mais ce n'est pas tout, dans cette histoire, il y a encore une chose très considérable, c'est que le démon pour la fourber, et pour lui apprendre aussi à fourber les autres, il lui promit des richesses qu'il ne pouvoit pas tenir, il lui promit la divinité..... Il y a encore une troisième chose à remarquer dans cette histoire, ce fut que le démon prit la figure du serpent qui est animal rusé et malin, qui ne va jamais droit, qui se dérobe en certains temps et qui se montre seulement quand il y a quelque coup à faire.....

Malgré le profit que peut présenter, sous le rapport de la manière de dire, le passage que nous venons de voir, nous sommes contraints de nous borner à un point de vue plus restreint, celui des allusions ou observations contemporaines- C'est à ce titre que les morceaux extraits de notre recueil assigné par conjecture au P. Léon, nous ont révélé un aspect de la prédication ancienne. Nous en retrouvons quelque chose dans une prosopopée curieuse, qui mérite d'être détachée du sermon de Giroust.

Il faut ajouter que la légèreté de leur vue (des démons) se répand bientôt de toutes parts, et que leur malice par conséquent est bien étendue. Le saint prophète David s'en plaignoit de son temps quand il disoit à Dieu : sauvez-moi, s'il vous plaît, du siècle où vous m'avez fait naître. *Salvum me fac,*

(1) Il est inutile de faire remarquer, à propos du mot *fourber* l'intérêt que peut offrir, au point de vue de la langue, l'étude plus attentive de ces recueils manuscrits trop oubliés, témoins cependant du langage d'une époque digne d'attirer l'attention. Le mot est du reste dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* (t. I, p. 483, col. 2) : « Fourber, v. act. Tromper par de mauvaises finesses. *Il m'a fourbé, il fourbe tout le monde.* »

Domine. Et pourquoi, David? (C'est dans un psaume où il parle à la lettre) et il en donne la raison : *Quoniam diminuuntur veritates* (1) *a filiis hominum.* Cela veut dire à la lettre: parce qu'en vérité, il n'y a presque plus de vérité parmi les hommes... Que si David se plaignoit de ce malheur de son temps où la malice n'avoit pas tant appris de ruses à l'homme, que ne devons-nous pas dire du siècle où nous sommes?

France, il le faut dire : Tu étois autrefois le trône et le siège de la vérité, de la pudeur, de la candeur, de l'intégrité et du désintéressement. Ton caractère qui te distinguoit des autres nations, étoit glorieux. C'étoit un grand air désintéressé, franc, libéral, et capable d'aucune action mercenaire. Ah ! que tu dégénères maintenant de ce bel état ! On ne vit plus parmi nous comme parmi nos anciens pères, et le plus vieux d'entre nous ne peut s'empêcher de te rendre le triste et pitoyable témoignage que ta candeur n'est plus qu'un chétif reste de la bonne foi qui faisoit pour lors ton plus riche ornement. Hé, messieurs, où acheterons-nous de la bonne foi, puisqu'elle semble avoir quitté la France? Parmi les grands, parmi les gens de qualité, j'ai été souvent scandalisé de la manière dont on parle sur ce sujet. Car si on tombe sur un homme de qualité qui a du courage, plus cent fois que ceux qui en parlent mal, et même qui doit passer pour un homme de mérite, un homme qui ne sait, par son discours, donner sourdement du détour à son ennemi, qui ne sait pas, par des ruses et des intrigues, lui nuire et le décréditer, qu'est-ce qu'on dit de lui ? C'est un bon homme, c'est un simple, c'est un imbécile : il ne sait pas ce que c'est que de vivre ; il ne fera jamais rien dans le monde ni pour lui, ni pour les siens. Combien de fois l'avez-vous entendu, messieurs ? Si le discours est sur un homme artificieux, fin, rusé, malin, et qui fait paroître de l'amitié à tout le monde, quoiqu'il n'en ait que pour lui, qui pousse à droite et à gauche, finement et fortement, à ses intentions, un homme qui sait bien faire tomber son ennemi, un homme qui sait bien se disculper dans les compagnies, si on parle de cet homme : Non, c'est un homme, dit-on, qui a de l'esprit, c'est un homme qui sait

(1) Le vrai texte est *diminutae sunt.* Les citations bibliques faites de mémoire sont souvent inexactes.

bien faire ses affaires, c'est un homme qui parviendra. C'est ainsi que ces gens en parlent (1). Où es-tu donc, pauvre vérité, et où en trouverons-nous ? Dans le barreau ? Je ne sais pas bien les détours de ce pays-là, mais s'il est question de chicaner et de couvrir la vérité aux yeux d'un juge qui n'est pas trop bien éclairé, on chicane les autres. Et je veux bien vous éclairer aujourd'hi d'une de ces chicanes. On met pour un principe certain la chose du monde la plus damnable, et l'on ne se met pas en peine si la chose est véritable ou fausse. Il est vrai, dit-on, j'ai fait une espèce de fausseté pour avoir ce bien ; mais si ensuite de cette fausseté je viens à gagner mon procès, si on m'adjuge du bien, je saurai fort bien le garder, quoiqu'il ne m'appartienne pas. Et pourquoi ? — C'est que la justice m'a donné un titre pour garder cela. — Comme si vous deviez moins garder une dette, parce que vous avez trouvé quelque fausseté qui vous en délivre. Toute la cour et toutes les cours ne sauroient [attribuer] un bien à un homme, sans sujet, et après tous les arrêts par fausseté, tous ceux qui se sont enrichis de la sorte encourent damnation, et sont les enfants du diable parce que toute leur conduite est privée de la bonne foi. Parmi ces gens qui ont de grands maniements de finances, parmi les gens de commerce (si vous voulez, messieurs, il est des honnêtes gens partout, qui ont une bonne conscience, et sans parler aux autres, je les prie d'en user bien), oh, je puis bien dire de la parole d'un notaire usurier qui sait bien se vendre, que cette parole va, en un moment, commettre plus de meurtres que le fer d'un voleur n'en a jamais commis ! Ah ! messieurs, un trait de plume dans un contrat, un nombre mal placé dans une pièce et un chiffre omis ou ajouté sur un livre de compte, un mot inséré dans un arrêt contre l'intention du juge, je n'en dis pas davantage, mais tout cela fait des ravages terribles...

Ce sont là des citations qui n'ont pas besoin d'être commentées. A demeurer dans le sujet dont nous avons ici présenté deux spécimens, on pourrait dès

(1) Ce passage est à rapprocher du passage de Bourdaloue dans l'instruction *sur la Prudence du salut*, t. XIII, p. 403. Cf. *Sermons inédits*, p. 288.

lors conclure. Mais ce ne serait pas faire connaître assez tous les aspects de la prédication de ces temps-là que de n'en pas montrer encore diverses particularités de détail. Différents traits, minimes en eux-mêmes, mais expressifs, pour peu qu'ils soient groupés et appuyés d'exemples multiples, restent à mettre en lumière, avant de résumer, dans une conclusion d'ensemble, les principaux caractères de la prédication vers la première moitié du XVII[e] siècle.

IV

Même s'il s'agissait d'un prédicateur unique pendant le laps de temps nettement déterminé par sa carrière oratoire, il resterait difficile d'énumérer, surtout en les appuyant par des exemples, tous les traits caractéristiques de sa manière propre. A plus forte raison l'induction doit-elle être incomplète et l'embarras du choix, plus lourd encore, lorsqu'il est question de montrer les divers aspects de la prédication en général durant une période assez étendue.

Des nombreux sermons étudiés, notamment d'après les manuscrits, pour l'époque comprise entre les années 1630 et 1670, trois remarques principales se dégagent, qu'une série de citations, pour la plupart inédites, appuyeront de spécimens incontestables. En effet, sans exclure les autres observations, les principaux caractères de la chaire, à l'arrivée de Bourdaloue à Paris, seraient l'étalage d'une érudition un peu naïve, reflet à peine effacé des abus du XVI[e] siècle trop épris de citations profanes, une tendance à la controverse, suite des disputes religieuses contre le protestantisme, enfin

une espèce d'abandon et de simplicité confinant au ton de la conversation, multipliant les exemples familiers, les anecdotes, les apologues, forme populaire dérivée peut-être des libres prêcheurs (1), à qui la licence du langage avait laissé une excessive liberté. Ces défauts tendront insensiblement à disparaître sous l'influence de la cour et l'action chaque jour plus efficace des écrivains du grand siècle.

De ces trois notes, dont il ne sera point toujours aisé de donner des exemples « séparés », car elles se compénètrent souvent, il demeure bien quelques traces dans Bourdaloue, surtout si l'on recourt au Bourdaloue de la chaire plutôt qu'à celui du livre. Plusieurs rapprochements de détail attestent qu'il a subi, par un phénomène très naturel, cette influence du milieu. Jusqu'à quel point a-t-il contribué pour sa part à l'atténuation de ces traits, qui sont allés s'affaiblissant à mesure que la prédication marchait vers le XVIII[e] siècle, c'est une question des plus complexes. Nous avons ici moins à mesurer sa puissance d'action en ce genre qu'à essayer de montrer, par des extraits aussi variés que possible, le ton et l'allure des sermons quelque vingt ans avant le long règne, qui de 1669 à la fin du siècle, fit de lui, selon l'expression de son admiratrice attitrée, « le grand Pan », en l'absence duquel tout languissait (2).

(1) Antony Meray, *La vie au temps des libres prêcheurs*. Paris, Claudin, 1878. 2 vol. in-8. Voyez surtout ch. IX, t. II, p. 43, conteurs et fabulistes de la chaire. Cf. plus haut, p. 63.

(2) « Tous ceux de cette année (les prédicateurs) sont écoutés quand le *grand Pan* ne prêche pas : ce grand Pan c'est le grand Bourdaloue, qui faisoit languir l'année passée le P. de la Tour, le P. de Roche, même M. Anselme qui brille à Saint-Paul. » Sévigné. Lettre du 28 mars 1689, éd. des gr. écriv., t. VIII, p. 559.

Jusqu'à l'époque où une manière nouvelle, celle de Massillon et du P. Maure, bientôt goûtée et faisant école, vint, pour ainsi parler, avertir Bourdaloue qu'il était temps de laisser la place à celui qui devait grandir (1), la plupart des orateurs se faisaient une loi de marcher sur les traces du jésuite, et d'adopter, sinon sa manière propre, du moins le genre de prédication qu'il avait apparemment, non pas créé, mais accrédité par son succès toujours soutenu. Il ne faut mettre à part que la catégorie, vaste encore, des prédicateurs qui adoptaient la méthode tout opposée à ces sermons réguliers et divisés, je veux dire les partisans de l'homélie, soit à la façon de Treuvé (2) ou de Le Tourneux (3), soit dans le genre, plus libre encore, des « capucins », Honoré de Cannes (4), Séraphin (5), Claude de Paris et autres missionnaires, sans oublier les excentricités de l'ami de Santeul, Bauïn, ce religieux de Saint-Victor, qui se faisait payer en nature par les corps de métier, dont il « panégyrisait » le patron. (6)

Le premier élément assez ordinaire dans la prédication du temps, une affectation, frisant le ridicule, d'étaler un grand savoir ou de profondes recherches, se rencontre même en certaines exhortations

(1) On connaît l'anecdote, au moins vraisemblable, d'après laquelle Bourdaloue, témoin du succès de Massillon, s'appliquant le mot de saint Jean-Baptiste sur le Messie, aurait répondu à ceux qui lui faisaient remarquer cet astre naissant : « *Oportet illum crescere, me autem minui.* »

(2) *Hist. crit. de la Prédication de Bourdaloue,* p. 559.

(3) *Ibid.*, p. 536.

(4) *Ibid.*, p. 845.

(5) *Ibid.*, p. 833 et suiv.

(6) V. Legendre, *Mémoires*, éd. Roux, p. 16.

familières, d'où la nature de l'auditoire et du sujet l'eût exclue, sans l'habitude invétérée qui, sans doute, la ramenait. Les citations qu'on va lire en témoignent. La prudence invite à les laisser anonymes, bien que j'incline à les attribuer au P. Léon (1). Peu importe du reste le nom de l'orateur, qui est ici secondaire. La langue même de ces discours les assigne suffisamment à l'époque que nous étudions. Le ton familier ne fait que confirmer l'espèce de disproportion qui éclate entre l'auditoire, apparemment composé de religieuses et les remarques érudites que, sans pédanterie d'ailleurs, mais comme en vertu d'une propension invincible, le prédicateur multiplie à plaisir.

Au manuscrit de la Bibliothèque nationale 6277, souvent cité déjà, la suite des « Discours », de longueur très inégale, dont on va lire plusieurs *in extenso,* a pour titre *Considérations sur le Cantique* (2).

Malgré le disparate des sujets, ou plutôt à cause même de cette étrange diversité qui distingue, même quant aux dimensions matérielles, ces espèces d'exhortations sans doute adressées à quelque communauté, il sera intéressant de lire un certain nombre de pages de ce singulier recueil. Aucun élément de controverse ne s'y trouve mêlé, mais les deux autres caractéristiques que j'ai dessein de mettre en lumière, la candide recherche des apparences d'un profond savoir, comme aussi le ton,

(1) On ne les rencontre pas dans ses œuvres imprimées, mais plus d'une expression familière à cet intéressant prédicateur s'y retrouve. Voy. plus bas, p. 87, note 1.

(2) Le correcteur, qui a plusieurs fois rectifié certaines fautes dans ce manuscrit et ajouté souvent des notes marginales, a aussi inscrit en tête : *ce Cayer a esté veu et arresté.*

sinon trivial, du moins assez populaire, s'y voient également représentées.

Voici donc, avec l'orthographe archaïque du manuscrit et son langage suranné, d'amples fragments de ce recueil. A peine ont-ils besoin de commentaire.

PREMIER DISCOURS

Le prophete Ozee a dit de l'aveugle synagogue, qu'ayant tourné le dos à Dieu son legitime mary, elle dit : *Vadam post amatores meos, qui dant panes mihi, et aquas meas*... Au lieu de, *dant panes mihi*, nous lisons en l'hebreu, *panem meum*,... Or le pronom, *meum*, a une certaine force qui incite à amour et confesse quelque debte : tellement que la synagogue veut dire : comment ne dois je aymer, servir, et suivre mes amants, puisqu'ils me donnent le pain que je mange, etc... Et afin de reconnoistre mieux l'obligation qu'elle leur avoit, elle adjouste, *Oleum meum, & potum meum :* comme si elle disoit : non seulement ils me donnent ce qui me faict besoingt pour ma nourriture, mais encore pour le plaisir, qui est signifié par ces 2. liqueurs en la S.te Escriture, comme au psalme 140. Mathieu 6. Luc 7. De la vient que les septantes, au lieu qu'il y a en nostre version, *potum meum*, ont traduit, *et omnia quæ mihi conveniunt*. Et le Chaldée a mis : *et omnia alimenta mea*...

Cecy est un divin pourtraict d'une ame miserable, qui jettant les yeux sur le plaisir des pechés estoit sur le poinct de s'en aller apres eux, comme une femme deshonneste, qui estant desgoutée de son propre mary, et reconnoissant mal le bien qu'il luy faict, et la peine qu'il endure pour elle, prend plaisir aux joyaux de l'amy qu'elle a choisy, et les estime au possible, estant aveuglée de ce vain amour, auquel elle s'est plongée... [Fol. 239.]

TROISIESME DISCOURS

Nigra sum, sed formosa. le mot hébreu signifie, non seulement belle, mais gracieuse, aymable et desirable : pour ce qu'il descend d'un verbe qui signifie *désirer*. Et veritablement il n'y a chose si gratieuse, si aymable, et qui merite tant

d'estre convoitée, qu'une ame qui s'est trouvée digne d'estre espouse de J. C. : et il n'est pas aussy possible qu'on trouve quelque chose au dehors, qui la puisse priver de la beauté interieure : non pas la vileté de la patrie, ny le bas lignage, ni les pauvres parents, ny la vie passée, encor qu'elle ayt esté fort mauvaise, ny l'ignorance des lettres humaines. Car quel dommage me peut apporter l'infamie de la vie passée, si mon esprit est purifié par la foy, et orné, et embelly avec la charité et les autres vertus ?... [Fol. 243, verso.]

Dans les deux extraits ci-dessus, la complaisance avec laquelle l'orateur, qui cependant ne semble point d'ailleurs entaché de pédantisme, fait parade de ses connaissances linguistiques, pourrait être rapprochée de certaines allusions analogues dont l'édition officielle de Bourdaloue a conservé des vestiges, fort atténués toutefois. Il arrive en effet à celui-ci d'insister, à propos de certains textes, sur la « *force de l'hébreu* » (1). Mais avouons qu'il y appuie moins que notre anonyme.

Cet inconnu pourrait fort bien être le carme plusieurs fois appelé ici en témoignage, le P. Léon. Lui aussi apporte volontiers des arguments tirés de l'étymologie, par exemple en ce passage d'un sermon *pour le VI*[e] *dimanche de Carême*, intitulé *L'Original de la Modestie Chrétienne*, qui a pour thème l'entrée de Jésus à Jérusalem, le jour des Rameaux :

... Aussi est-ce en veue de ce jour que le Prophete disoit autrefois, *ecce Rex tuus venit tibi mansuetus*. Surquoy V. M.

(1) On lit, par exemple, au sermon *sur le Jugement téméraire* (Vendredi de la 5[e] semaine du Carême) : « Seigneur, disoit David, donnez au roi votre jugement. Le texte hébraïque porte : donnez au roi votre puissance... » (ed. Princeps, t. III, p. 95). Il serait aisé de multiplier les citations analogues, surtout en les puisant dans les manuscrits des copistes, car il faut avouer que l'édition a plutôt tendu à supprimer ces sortes d'archaïsmes.

Sire, doit remarquer par une pansée assez delicate, que le mot Grec dont se sert icy le Saint-Esprit, πρᾶος, signifie doux, humble, simple, mansuet & debonnaire. Et peut-estre qu'il est la racine de nôtre vieus mot Gaulois, Preux, πρᾶος. Pour dire, si je l'ay bien compris, que la plus belle vertu des Preux, c'est à dire des Grans du Monde, des Princes de la Terre, des Personnes qui vivent à la Cour, n'est pas la pompe, le luxe, ny la vanité : mais la modestie & la clemance, la simplicité & l'humilité... (1).

Le sixième discours, bien que peu saillant en somme, peut utilement montrer et l'amas de citations des Pères, accumulant les éloges de l'oraison, « les épithètes », comme dit l'auteur en sa vieille langue, et surtout la bizarre histoire naturelle dont témoigne le passage de Job sur l'épervier, avec son explication allégorique. C'est une variante de la comparaison rebattue du phénix, dont les orateurs sacrés ont abusé à l'infini.

SIXIESME DISCOURS.

Sainct Chrisostome a dit de l'oraison qu'elle estoit cause de toutes les vertus, et que lorsqu'elle manque, il n'y a bien

(1) *Somme... des Sermons*, p. 815. Il dit encore dans un autre sermon, celui de la Pentecôte. « Chrétiens-Catholiques, ô les titres Illustres, ô les divines qualitez. Depuis la desçante du Saint-Esprit au jour de la Pantecôte, pour enseigner les Veritez Chrétiennes & Catholiques, tous les Hommes le doivent estre : mais les François, plus que tous les Hommes. Parce que l'Eglise se plaît en ce jardin des Lys. Parce que selon la belle remarque du cardinal Cajetan, les Turcs n'appellent point autrement les Chrétiens que *Franchi*, Francs, François. Parce que la langue, le feu, la colombe sont les symboles des anciens Gaulois ; tous nais (*sic :* nés) a l'éloquance, à la force martiale, nôtre Empire estant sous la planète de Mars : à la douceur & à l'humanité. Parce que le nom de Gaule, de Gaulois & de Galates, qui en sont déçandus, vient de la blancheur du laict, qui est le symbole des nouveaus chrétiens, ausquels apres le Batéme qui les faisoit devenir enfans de Dieu en cete Féte de la Pantecôte, on donnoit avec la Communion de la Sainte Eucharistie, le laict & le miel... (p. 849) »

qui puisse entrer en l'ame. Et ce mesme S[t]. a dit en un autre endroit, que l'oraison estoit comme le soûtien et les nerfs de l'ame. Si l'on ostoit ceux cy du corps,il ne luy resteroit plus de force ny de mouvement, et toute l'harmonie que les membres ont entre eux par les moyens des nerfs viendroit à se dissoudre. Or l'ame a plus grand besoin de l'oraison, que le corps des nerfs. S[t]. Jean Climaque donne tant d'epithetes à l'oraison qu'il semble qu'elle est toute seule la fontaine et la source de tous biens. Il l'appelle l'union de l'ame avec Dieu, mere de la grace, pardon des pechés, murailles contre les tentations, espée des batailles spirituelles, exercice et œuvre propres des anges, commencement de l'allegresse du ciel, viande de l'homme intérieur, lumiere de l'entendement, bannissement de désespoir, appuy de l'esperance chrestienne, &c. S.[t] Bernard en dit autant, et tous les saincts celebrent l'oraison au possible. Et il n'y a chose qui soit repetée tant de fois en l'Escriture : et je crois qu'elle est si propre, et spéciale aux chrestiens, qu'elle se trouve en eux seuls entre toutes les nations du monde. Et certes ce n'est pas un petit argument pour connoistre la vertu de l'oraison, de voir que les 2. principales gloires de Jesus Christ, qui se descouvrent en sa transfiguration, et en son baptesme, arriverent ainsy qu'il (1) estoit en priere : veu qu'a la verite il n'y a point d'exercice, ny de chemin tel que celuy de l'oraison, pour faire que l'homme reforme ses mœurs, et se transforme, et change en un autre homme.

C'est là que l'entendement reçoit une divine lumiere. C'est la que se renouvellent les habits, et les ornements de l'ame, qui deviennent plus blancs que la neige. Et Dieu a signifié cecy à Job avec des paroles assés obscures, en luy disant, *Numquid per sapientiam tuam plumescit accipiter, expandens alas suas ad austrum.* Peut estre que l'espervier change de plumes par ta sagesse, lorsqu'il estend ses aisles vers le midy. Cet oyseau, comme tiennent ceux qui sont entendus aux

(1) Il faut noter l'usage constant, dans cet anonyme, de l'expression, *ainsi que* au sens de *pendant que*. Cf. p. 82, ligne 26 ; p. 90, ligne 15 ; p. 91, ligne 20. Cet emploi archaïque n'est pas signalé par Richelet ni par Furetière, mais le *Dictionnaire de l'Académie* (éd. de 1694, p. 25) dit : « *Ainsi que*, signifie aussi quelquefois, au mesme temps que. *Ainsi que j'arrivois, ainsi qu'il sortoit.* Il est vieux. »

choses naturelles, se met du costé du midy, et avec la chaleur les pores viennent à s'ouvrir et s'eslargir, et cet oyseau venant à batre des aisles, les vieilles plumes luy tombent avec le mouvement, et l'exercice, et les nouveaux canons luy sortent : si bien qu'il rajeunit, et devient tout autre. Cette merveille est grande aux œuvres de la nature, mais elle est beaucoup plus grande en celles de la grace : lors qu'on voit une ame qui despouille le vieil Adam, et se revet de J. C., qui change ses vieilles façons, et en prend de nouvelles. Mais comme est ce que ce changement arrive, lors qu'une ame se convertit par le moyen de l'oraison, aux ardans rayons du soleil de justice, et qu'elle jette là des soupirs et tremousse des aisles avec des affections et des desirs celestes, invoquant, et demandant la faveur divine : veu que c'est lors que le vent du midy souffle, qui est la faveur du S^t. Esprit, et avec sa chaleur temperée, et son doux mouvement l'encourage et luy ayde à jetter toutes les vieilles plumes, afin qu'elle donne place aux nouvelles des vertus, et saincts désirs, qui commencent à y renaistre. Pour le moins l'experience journaliere nous enseigne que la vie spirituelle va au pas de l'oraison, et qu'elles sont comme la mer et la lune, qui croissent et diminuent ensemble. Si vous desirés voir une claire figure de cecy, lisez ce que la saincte escriture raconte de Moyse, à sçavoir qu'ainsy qu'il avoit les mains en haut, le peuple d'Israel vainquoit : et au contraire quand il les baissoit, Amalech estoit le plus fort. Et certainement la victoire de nos passions, et tentations, et celles de nos ennemis visibles et invisibles depend de la vertu, et force de la priere. Et de mesme que quand les mains de Moyse tomboient ou se dressoient, les enfans d'Israël tomboient et se levoient semblablement, si bien que la victoire estoit douteuse de tous les 2. costez : mais lorsqu'ayant entendu le danger, on luy appuya les mains, afin qu'elles ne se baissassent pas, aussy tost la victoire contre les ennemis vint à estre continuée, de mesme aussy lorsque les exercices de l'oraison sont interrompus on voit arriver plusieurs cheutes en la vie spirituelle, et l'on est rarement victorieux. Mais si l'on est ferme et constant à prier, et qu'on n'use point de discontinuation, la victoire est tres asseurée. C'est pourquoy J. C. a dit en S^t. Luc, qu'il faut prier tousjours et ne defaillir iamais en l'oraison. Et cecy suffit afin

que chacun entende la necessité de cet exercice, et pareillement combien il est obligé de n'y manquer pas. [Fol. 248 et 249.]

Le luxe de citations ou d'allusions empruntées à Pline, Sénèque et autres anciens, donne au discours sur les divertissements, si bref soit-il, une allure assez profane; mais celui qui le suit immédiatement, le huitième, peut-être à cause du sujet même, l'amour de Dieu, emprunte ses références aux Pères de l'Église. Le rapprochement de ces diverses pièces et la manière dont les sujets se succèdent sans se ressembler, bien qu'évidemment tous ces discours soient d'une même main, donne un cachet spécial à ces *Conférences sur le Cantique des cantiques,* dont la matière fut ainsi fort diversement traitée.

SEPTIESME DISCOURS

Le loysir honeste est necessaire pour soulager l'esprit travaillé, et lassé de l'exercice des lettres, ou des affaires et occupations journalieres. Ciceron disoit à ce propos que de mesme que les oyseaux faisoient des nids pour nourrir leurs petits, et pour soulager ce travail voloient en liberté par l'air d'un costé et d'autre : ainsy nos esprits travaillés, et lassez desirent de se desennuyer, et s'esgayer, estant delivrez de soucys, et des occupations penibles. Et Seneque au 2. livre de ses Epistres, dit, que comme le sculpteur ne pouvant avoir fort long temps les yeux fichez, et attentifs a ce qu'il faict pour ce qu'a tous coups il en perd la clarté, est contrainct de les retirer de cet exercice, et par maniere de dire les repaistre de quelques objets differents : ainsy nous devons donner du relasche à nostre esprit, et le recreer avec quelque sorte d'entretiens, qui soient toutesfois fructueux : afin qu'on tire quelque proffit du loysir, aussy bien que de l'occupation. Pline dit au 18. livre chapitre 26. que comme les terres qui se reposent, et s'esgayent durant quelque temps, recompensent ceux qui les ont ainsy laissées à leur ayse, alors qu'ils les sement : ainsy le relasche moderé, et l'allege-

ment des esprits faict que lors qu'ils retournent à l'estude, ils profitent plus en peu de temps, qu'ils n'eussent faict sans cette intermission, et ce relàche. Enfin comme Plutarque a dit en ses morales, ainsy que le dormir est necessaire pour recreer les membres, et l'homme tout entier, ainsy l'esprit lassé a besoin de quelques honestes recreations, pour reprendre vigueur, et courage : veu que si l'arc estoit bandé fort longtemps, il ne feroit pas un coup certain, et ne pourroit subsister mesme de cette sorte. Cet honeste loysir a lieu et est necessaire en tous les exercices de la vie presente, tant en celuy de Marthe, qu'en celuy de Marie. Mais celuy que les saincts ont appelé sainct, appartient à si peu de gens, que je crois que le nom tout seul est demeuré au monde, pour ce qu'on ne sçait pas presque ce que c'est. [Fol. 249.]

HUICTIESME DISCOURS

Je dis que l'Espouse est fort discrette, et advisée : pour ce que devant que demander une si grande chose, comme nous verrons, elle n'allègue autre chose pour y pousser son espoux, que l'amour qu'elle luy porte. *quem diligit anima mea.* Car en vérité, c'est la seule chose que Dieu estime. S[t]. Bernard dit, que l'homme ne peut payer à Dieu les faveurs qu'il reçoit de luy, avec autre monnoie qu'avec de l'amour : c'est le fonds que nous avons, si tant est que nous en ayons, et mesme afin que cette monnoie vaille quelque chose, il faut que ce soit par la grace de Dieu : pour ce que la volonté estant en certaine façon toutes choses, et ceste volonté estant menée par l'amour où il veut, pour ce que, comme dit S[t]. Augustin, c'est le poids en l'ame, celuy qui ayme donne toutes choses à ce qu'il ayme. A cette occasion Dieu nous demande tant de fois en la saincte escriture cett'amour : pour ce qu'en luy donnant, nous luy donnons tout le bien que nous avons, et tout ce qui est en nous d'estimable. Et celuy qui luy denye cestui cy ne luy donne rien, encor qu'il luy donne tout le monde : pour ce qu'il n'y a rien qui soit à l'homme, que la volonté et l'amour, qui sont choses libres, et qui ne peuvent estre forcées. Veritablement l'amour est fort precieux, et de soy mesme, sans autre present, aymable, doux et agreable : et tout le reste, sans luy, n'est point aymé, ny trouvé agreable,

ny digne d'estre convoité. C'est pourquoy St. Bernard a dit : l'amour suffit tout seul pour soy mesme, et est le merite et la récompense de soy mesme. Et quand à moy je pense que le charme le plus puissant, la lettre mieux faicte, le plus riche present, la promenade plus à propos, et le plus agreable service pour obliger une personne à ce qu'elle nous ayme, c'est de l'aymer premierement. Seneque l'a dit de cette sorte à un sien amy en ces paroles : c'est en vain que tu cherches des sorcieres, pour faire qu'on t'ayme : Je te veux monstrer un charme tout plein d'efficace. Ayme, et tu seras aymé.

Ce fut de ce charme que Dieu mesme se servit pour nous enchanter, en telle sorte que nous nous perdissions pour luy. Il s'advança de telle façon à nous aymer, qu'aucun ne le pouvoit devancer en cette partie. *Non quasi nos dilexerimus Deum, sed quoniam ipse prior dilexit nos.* Il ne nous devoit pas cela : veu qu'il nous a aymé premierement, et l'amour est aussy ancien que Dieu mesme. A cette occasion, l'espouse desirant obliger son espoux, et obtenir de luy l'accomplissement de son desir, n'allegue autre chose et ne demande avec autre tiltre, qu'il luy montre le lieu où il est exposé à midy, sinon qu'elle l'ayme, non pas à demy, comme quelque creature, mais tout seul, et de toute son ame. *Indica mihi quem diligit anima mea.* Le bien aymé de mon ame, seul, qui est ce que l'epoux celeste pretend de nous : pource que, comme St. Augustin a dit parlant à luy, celui t'ayme moins, ô mon seigr, qui ayme avec toy quelque chose. Dieu peut bien aymer tous les hommes, et tous les anges, sans faire faute à aucun, pource que son amour est infiny, comme sy c'eust esté un seul Ange ou un seul homme : mais l'homme, dont l'amour est limité, et finy, et dont le cœur est estroit, ne peut aimer aucune chose avec Dieu, sans manquer à l'amour qu'il doit à Dieu. St. Anselme demande pourquoy Dieu nous voulut rachepter tant à ses despens, puis qu'il pouvoit faire cette redemption par un Ange, ou par quelques autres moyens faciles, et qui ne luy eussent donné aucune peine. Et il respond : *ne amorem divideres inter creatorem et redemptorem, idem tibi factus est creator et redemptor.* Afin que tu ne divisasses point ton amour entre le createur et le redempteur, veu que tu le devois à tous deux, voire beau-

coup plus grand peut estre à celuy qui t'eust rachepté, qu'à celuy qui t'avoit créé, il t'a voulut rachepter apres t'avoir creé, afin d'avoir tout ton amour par cette voye. Et de là nâquit aussy, dit St. Clement Alexandrin, qu'il joignit à la redemption la nourriture, avec son corps et son sang, pource que nous aymons mieux bien souvent nos nourrisses, que les meres qui nous ont mis au monde : afin que nous ne peussions diviser nostre amour par aucune consideration, ains que nous le donnassions tout entier à celuy qui nous a creés, racheptés, et nourris de toutes sortes. O que l'ame qui demande avec un si bon mediateur est bien advisée. *Quem diligit anima mea.* [Fol. 250 et 251.]

Rien de plus étonnant, si on n'avait par ailleurs d'autres exemples d'une sorte de curieuse insistance à poursuivre les femmes (1), que le très court entretien intitulé *Dixiesme Discours*. Je le donne ici en entier, à raison de sa brièveté même, qui tranche singulièrement avec la longueur démesurée de l'exhortation qui le suit, la onzième, *sur les Tentations*.

DIXIESME DISCOURS

La Retraitte est fort necessaire aux femmes, et c'est chose fort importante qu'elles ne commencent pas à courir : veu que si elles commencent, il n'y a pas moyen de les retirer. Les Egyptiens entendirent bien cecy (comme Plutarque rapporte) veu qu'ils avoient une loy, qui commandoit aux femmes d'aller pieds nuds, les obligeant par ce moyen a ne sortir jamais de la maison. Et les gentilshommes de la Chine ne laissent pas croistre les pieds à leurs filles, leur donnant des souliers fort courts et estroits, afin qu'elles ne puissent pas aller d'elles-mesmes, mais seulement en des chaises couvertes, où elles sont portées.

Quand Dieu voulut tirer hors d'Egypte le peuple d'Israël, il dit a Moyse : dy à tout le peuple, que les hommes empruntent

(1) Il y aura lieu de revenir sur ce sujet à propos de deux sermons du P. Léon sur les femmes et surtout de ses apostrophes fréquentes et très topiques, qui préparent et expliquent les nombreux passages analogues de Bourdaloue.

de leurs amys les pieces d'or et d'argent qu'ils auront, et les femmes de leurs voisines. Et Nicolas de Lyra a remarqué sur ce lieu 2. choses la premiere est la modestie de ces femmes, qui ne cognoissoient que leurs voisines : la seconde est la prudence, et l'advisement de Dieu, qui ne veut pas qu'une femme emprunte d'un homme, dautant que c'est une bien grande occasion pour offencer la chasteté, pource que la femme qui demande perd sa liberté en recevant, et l'homme l'acquiert pour demander ce que n'est pas licite. [Fol. 255, verso.]

ONZIESME DISCOURS.

Vous vous mettrés au lieu de l'oraison, pour parler seul à seul une heure avec Dieu, et il semble qu'au mesme instant vous reveillés contre vous tout l'enfer. C'est la que se presente le soucy du bien, des enfans, ou du mary (si vous l'avez) de l'honneur, de la vengeance (si l'on vous a offencé) et finalement de ce que vous n'avez jamais imaginé. Je trouve fort plaisant ce que l'on dit de Belzebuth, prince des diables, a sçavoir qu'il estoit prince des mousches, non seulement pour ce qu'il s'en trouvoit beaucoup autour de luy, a cause de la chair qu'on luy offroit, mais encor pource que veritablement cet esprit malin a les proprietés de la mousche : laquelle comme dit Pierius, estoit le hieroglyphique (1) du prince des diables. Il n'y a creature au monde plus importune, et plus opiniastre que la mousche : si vous la chassés cent fois, elle retournera autant à vous persecuter, et vous donner de la fascherie : en tout temps elle vous attaque, soit que vous dormiez, mangiez, parliez, beuviez, priez, estudiez, contempliez ou disiez la Messe, et finalement en toute sorte d'exercice, et de repos ; son office, ou son naturel, est d'inquieter, de troubler, et de

(1) Cette expression est précisément employée par le P. Léon, carme, dans un sermon prêché à S. André des Arts, intitulé : *La Croix de S. André changée en un lict de repos et en char de Triomphe :* « La croix est l'ecusson & le blazon de cete noble Paroisse ; *absit mihi*... Remarquez-vous, mes freres, qu'il n'est permis de se glorifier qu'en la Croix, non dans l'humilité, non dans l'obeïssance, ni en aucune autre vertu : la croix est le hieroglyphique de nos vies... » (*Somme des Sermons*, Metamorphoses sacrées, p. 505). Cf. plus haut, p. 77[1].

donner de l'ennuy : il semble qu'elle vous veut quelquefois arracher les yeux, elle entre en vostre bouche, et vous attaque par le nez. O animal importun, et effronté. Les Grecs voulant peindre la violence et l'effronterie, peignoient une mousche. Et de la nasquit le proverbe, dont Ciceron a usé au 2. de l'Orateur. *Abige muscas, puer;* chasse les mousches, garçon : c'est a dire les fascheux, et importuns demandeurs. Suivant cecy, que chacun regarde, si ce nom de mousche convient bien au diable. Y a t-il chose plus effrontée et importune que luy ? Qui est celuy qu'il ne tente ? Quand est ce qu'il ne tente ? Comment ne tente [t]il pas ? quels stratagemes ne cherche [t]il pas ? Maintenant il vous tentera de parler, tantost de vous taire, maintenant de luxure, et de là a un peu de chasteté, vous louant de cette vertu afin que vous perdiez l'humilité. Jean Gerson dit qu'il se porte en nostre endroict, comme un fin voleur, qui se joinct avec les voyageurs, et leur faict compagnie, en se feignant leur amy, jusques à ce qu'il les vole, et les prive de vie. S'il ne peut empescher le commancement d'une bonne œuvre, il travaille pour le moins à corrompre et souiller l'intention, afin que la fin en soit mauvaise, vous mettant en teste la vaine gloire, l'orgueil, ou la volupté charnelle. Si vous surmontez cette tentation, pour ce que Dieu est vostre fin aux bonnes œuvres que vous faictes, il vous attaque par une autre voye plus dangereuse, et de laquelle les saincts sont eschappez avec grande peine. Tu as vaillamment, dit il, achevé ton œuvre : tu as vaincu l'ennemy ; la vaine gloire, ny aucun autre vice ne t'a peu abbatre. Qui est celuy qui eust faict ce que tu viens de faire ? non pas un tel, ny un tel, &c. De sorte que lors que nous pensons bien souvent de chasser de nous la tentation par quelque voye, nous y tombons, et demeurons vaincus, lorsqu'il semble que nous sommes victorieux. Et d'icy je viens à recueillir que si nous n'allons au devant du diable, qui nous tente avec un soin particulier, estant favorisez de Dieu, il fera que le vice s'engendrera bien souvent des vertus, et l'orgueil de l'humilité. Il arrivera quelque fois que le diable ne vous tentera point durant plusieurs jours, ou afin que vous vous asseuriez, et ne pensiez pas à vostre deffence, et lors il vous attaquera soudainement avec une tentation de haine, ou d'envie, ou de concupiscence charnelle, ou afin qu'avec l'asseu-

rance, et l'immunité de la tentation, vous vous enorgueillissiez, comme ayant vaincu l'ennemy par vôtre vertu, ou bien afin que le travail des tentations estant diminué, vostre merite soit moindre devant Dieu : ou afin que vous mesprisiez ceux que vous verrez tentez. Quelquefois il vous persuadera de commencer des choses hautes et difficilles, comme de trop grands jeusnes, des penitences rigoureuses, et de longs pelerinages, ou afin que tombant à terre avec la charge vous deveniez lasche au bien : ou afin que ces excès vous donnent des grandes melancholies, et choses semblables. Et au contraire il vous conseillera que laissant les œuvres heroïques de la vertu, vous vous occupiez entierement en de moindres œuvres, afin que voyant que vous les faictes avec perfection, vous vous teniez pour sainct, et pour consommé en toute vertu, ou afin que vous n'arriviez jamais à la perfection, estant occupé en des Enfances, ou bien afin que par cette humilité, veu que selon vostre opinion ce l'est de n'aspirer pas a des grandes choses, vous vous enorgueillissiez, et condamniez les autres qui ne suivent pas cette route... [F° 255 et 256.]

J'omets ici deux pages, tout aussi peu saillantes, pour revenir à des passages offrant plus de couleur locale, et surtout à la péroraison où l'orateur excuse des longueurs insolites.

... S'il conjecture que vous ne devez pas prendre les bons conseils qu'on vous donnera, il vous persuadera d'aller de theologien en theologien demandant, afin que vous n'ayés apres aucune excuse, ny esperance de pardon au mal que vous ferez : et mesmes afin que les conseils n'estant pas bons, vous, et celuy qui vous a conseillé alliez en enfer. Quelqu'autres fois il vous fera mespriser toute sorte de conseils, ou bien fera que vous les demanderez à Dieu seul dans l'oraison, ou que vous vous fierez à vostre prudence, plus que de l'advis d'autruy : jugeant que tous ceux qui vous conseillent cherchent leur profit, et non pas le vostre. Et cette tentation est la plus dangereuse de toutes, specialement pour des personnes devotes, ou de subtil entendement, pour ce que c'est manifestement un orgueil et precipice d'enfer.

St. Jean Climaque dit, qu'après qu'on a bien mangé et bien beu, le diable a accoustumé de faire venir la devotion et les larmes, afin qu'on perde la crainte de la gourmandise : et quand à moy, je dy qu'il les amene aussy apres les jeusnes, et les abstinences rigoureuses, afin que les hommes estant affriandés par cet appas ne mangent pas ce qui leur fait besoin : et faisant tord à leur cerveau deviennent melancholiques, courroucez, et mesmes superbes... [Fo. 257.]

... Touchant l'eslection de quelque estat il est tres fascheux, pour ce qu'en quelque estat que vous soyez il vous represente les difficultés, ses charges, ses dangers et tout ce qui vous peut causer de la desolation, et de la fascherie. Si vous estes continent il dit que vous estes en grand danger de vous perdre, et que c'eust esté chose plus asseurée d'estre marié. Si vous vous mariez, ainsy qu'il voit que le changement d'estat est impossible, ou difficile il vient avec une si grande batterie de tentations, qu'il semble que le ciel vous est entierement fermé. O que ceux qui sont libres, dit-il, sont heureux. Comment peux tu servir Dieu nourrissant des enfans, estant occupée avec un mary, et estant distraitte par le soucy du bien? De là naissent les impatiences et les haines entre les gens mariez : et pource qu'il n'y a point moyen de changer d'estat, plusieurs fois ils se desesperent. Le mesme arrive aux autres estats, pour parfaicts et saincts qu'ils puissent estre. Tellement qu'on ne trouve pas presque un homme, ny une femme qui se contente de leur condition... [Fo. 258.]

Je laisse icy les inquietudes que cet adversaire nous pourchasse aux confessions, et communions : pour ce que j'en ay beaucoup dit aux dialogues, traittant des scrupules. [Fo. 260.]

... Je concluds ce discours, en disant, que de mesme que Dieu et le bon ange exhortent, et incitent tousjours au bien, et convertissent en nostre profit toutes les choses favorables ou contraires, et nos maux propres ou ceux des autres : ainsy au contraire Satan pervertit toute chose, et tire de tout quelque subjet de nous tenter et de nous abbatre : de la richesse et de la pauvreté, du jeusne et du manger, de la compagnie, et de la solitude, du laid et du beau, du mariage et de la continence, du silence et du devis, et choses semblables. O que le Juste Job a bien dit : *Quis revelabit faciem indu-*

menti eius et medium oris eius quis intrabit? portas vultus eius quis aperiet? Qui pourra descouvrir ses ruses? entendre ses tromperies, et s'adviser de ses inventions? Il n'y a qu'un remede pour cette generalle et ordinaire guerre de tentation : qui est la grace divine qu'on acquiert principalement par l'oraison humble, et devote. Et pource que ce moyen est de telle importance pour un si grand bien, l'ennemy garde toutes ces machines pour le contrarier : si bien qu'il nous attaque au temps de la priere, plus qu'en aucun autre : et la plus grande persecution que je trouve est lorsque le cœur erre, et vagabonde avec des pensées *(sic)* qui le tourmentent, qui sont differents, contraires, importuns, et sans aucun ordre. Job a dit : *cogitationes meae dissipatae sunt, torquentes cor meum.* Et ce qui nous peut icy consoler est, qu'entant que cecy peut estre nommé guerre, il n'y a point de consentement, et il y a un grand merite. Ste. Geltrude *(sic)* disoit que la distraction du cœur, que celuy qui prie endure, sans le vouloir, n'empesche pas le fruict et utilité de l'oraison, non plus que la froideur de l'esprit, quand une bonne volonté nous accompagne. On dit à ce propos, qu'ainsy que Nostre Seigneur parloit une fois avec cette sienne religieuse servante, il luy tint ce langage. Je voudrois que tous mes serviteurs se persuadassent, que leurs exercices vertueux et toutes leurs bonnes œuvres me sont entierement agreables, quand ils me servent à leurs despens : ce qu'ils font, quand ne sentant aucune devotion, ils accomplissent fidellement, et comme il leur est possible leurs tasches spirituelles, s'asseurant de ma bonté, et croyant que je recevray fort volontiers leur œuvre, et qu'elle me sera du tout agreable. Quelquefois le travail qu'on endure avec l'instabilité de l'ame est si grand, que si nous voulons eslever le cœur à Dieu par la priere et la meditation, il semble qu'elle nous jette hors de sa presence. C'est ce que St. Augustin a dit fort elegamment en ces paroles : bien souvent nos oraisons sont empeschées et troublées par les vains pensers de sorte que le cœur ne se peut presque trouver present devant son Dieu, encor qu'il le desire et pourchasse : pour ce qu'il le fuit en certaine sorte, et ne trouve aucune retraitte, où il se puisse enfermer, ny retenir par maniere de dire ses absences et mouvemens vagabonds et pleins d'incertitude :

Et entre plusieurs prieres on n'en voit pas presque une stable, et enfin Dieu supporte les coeurs de ceux qui prient, encor qu'ils pensent diverses choses, et mesme quelquefois mauvaises, et dommageables. Et pour ce que veritablement sa misericorde est grande nous luy pouvons et devons dire avec le psalmiste : *Jucunda*, ou *Laetifica animam servi tui quoniam ad te, Domine, animam meam levavi.* Resjouy l'ame de ton serviteur, Seigneur, pource j'ay eslevé à toy mon ame. Comment est ce que je l'ay levée? Comme j'ay peu et selon les forces que tu m'as données. On vient à recueillir de là, que celuy qui prie avec une bonne volonté, ne se doit troubler, ny attrister desordonnément pour l'instabilité de ses pensées : qu'il face allegrement de son costé ce qu'il pourra, qu'il persevere en l'oraison avec patience, et qu'il croye qu'il plaira beaucoup à Dieu. Et pour ce que les afflictions des justes en cecy sont en fort grand nombre, et leur arrivent journellement, veu que se voyant distraits en l'oraison, et combattus de diverses imaginations, ils s'attribuent plus qu'ils ne doivent : et que quelques autres au contraire ne sentent pas le dommage qui les suit par le moyen de cette distraction de leurs ames, j'ay trouvé bien à propos en consideration des uns et des autres, d'estendre quelque peu davantage cette doctrine, en telle sorte que tous demeurent desabusez, et que les premiers reçoivent de la consolation, et les seconds de la crainte, en telle maniere qu'ils s'amendent. Le plus grand stratageme dont Pharaon usa a l'endroit des enfans d'Israel, afin qu'ils ne pûssent pas sacrifier a Dieu ny faire leur... (1) ... visions et revelations admirables. C'est la que la volonté s'enflamme, et s'affermit au bien, pour ne suivre plus les appetits sensuels, ny les pistes des troupeaux qui ayant perdu la conduite de la raison vont apres leurs fantaisies jusques à se precipiter en enfer, où la mort est leur berger, comme le psalmiste a dit en ces paroles, *Mors depascet eos* [F°. 261.]

(1) Il manque dans le manuscrit plusieurs pages (de la p. 46 à la p. 49 de l'ancienne pagination), ce qui suppose une conclusion bien languissante de cet interminable discours.

DOUZIESME DISCOURS

Or combien qu'il soit vray que Dieu a plusieurs sortes de cavalerie, qu'ainsy que Pharaon, il y en a deux dont il fait plus d'estime, et dont il use ordinairement, à sçavoir des Anges et des ames sainctes. S^t. Denys et sainct Jerosme sur Isaye alleguant ce passage d'Habacuc, *viam fecisti in mari equis tuis in luto aquarum multarum*, disent que les chevaux qui ouvrirent le chemin en la mer rouge, afin que le peuple passast à pied, y ayant tant de bourbe, furent les saincts Anges... *etc.*, [F°. 262.]

Le commentaire se poursuit ainsi, changeant en une subtile dissertation sur les diverses interprétations des Pères, l'instruction que l'orateur se proposait de faire sur les anges gardiens. Il est inutile de prolonger cette citation. Recueillons toutefois ce trait qui sent mieux le temps et le milieu où vivait l'auteur :

C'est un grand honneur pour toy, chrestien, que tu ailles dans le chariot de Dieu, et que les grands de sa maison et de sa cour soient tes gouverneurs et te servent depuis ta naissance jusques à ta mort. S^t. Bernard sort hors de luy mesme avec cette consideration... S'estonneroit on pas de voir un laboureur assis a table, et que les ducs, marquis et comtes le servissent? Et quoy filz de la terre, qui penses tu qui est celuy qui te sert ? qui est celuy qui te garde ? qui est ce qui te deffend, et t'accompagne ? les ducs et les grands du ciel. Je pense qu'encor que chacun de nous aye un ange qui l'accompagne en ses chemins, et le deffend aux perils et porte ses oraisons a Dieu, toutesfois plusieurs anges sont bien souvent occupéz à nostre service. Je me fonde sur ces paroles de St Paul, *omnes sunt administratorii spiritus*. etc. [F° 262, v°.]

Le onzième discours, par sa curieuse comparaison de l'importunité des mouches avec celles des tentations, ainsi que le suivant, avec les traits de mœurs qu'il réflète, manifeste ce caractère de familiarité

que les orateurs du temps paraissent avoir communément conservé. S'il allait parfois aux dépens de la noblesse, il chassait peut-être aussi l'ennui. Ces passages, au risque de descendre parfois trop près du ridicule, étaient tout au moins exempts de pédantisme.

Il n'en va pas de même partout. Ainsi, au même manuscrit, un sermon, d'avent sans doute, mais n'ayant pour titre que les mots *Quarante-deuxième discours*, et roulant sur le texte *Tu quis es*, nous offre ces considérations guindées :

QUARANTE DEUXIE[ME] DISCOURS

Tu quis es ? Ioannis. I.

Or (M.) (1) pour ce grand fruict qu'il y a à attendre de la double connessance de soy mesme, sur l'exemple que nous en fournit notre Euangile, en la personne de S^t^. Jean interrogé, *Tu quis es?* j'y veux aujourdhuy appeller tous les hommes, et je desire qu'ils y estudient soigneusement : nous leur en ferons les leçons profitables, quand nous aurons demande le secours d'en haut necessaire pour cela. Ave.

Or c'est de la maniere dont j'en veux vser maintenant et en voulant apprendre a l'homme ce qu'est l'homme, *Tu quis es?* et voulant estre son peintre, je le representeray en son entier, et en deux parties de mon discours je feray connoistre en la premiere ses Grandeurs, et en la seconde ses bassesses, pour tout scavoir de l'homme, sans rien ignorer de l'homme.

Commençons par ses grandeurs, *Tu quis es*, etc. [fol. 208.] ... 2. Il est admirable en son Corps, non de la part de la matiere dont il est petri ; car selon cette consideration, il n'y a rien de si vil que le Corps humain. Mais si ie regarde son architecture et sa composition, je ne vois rien de pareil à luy, ny rien qui le vaille. Cet ancien Philosophe

(1) C'est ainsi que débute le discours, extrait sans doute d'un sermon plus complet.

Zoroastre considerant un jour la teste d'un homme, dont on faisoit l'anatomie, du moment qu'on vint a découvrir le cerveau, et qu'il eut commancé à appercevoir les diverses membranes. les agreables cellules, et toutes les richesses que la nature a enfermées dans cette petite partie du corps humain, il s'écria *O audax natura (sic) inuentum !* O que voilà un coup hardi !... La reine de Saba ayant apperçeu la magnificence du Palais de Salomon, et la diversité des officiers de sa Cour, pasma d'admiration... Mais je maintiens qu'il y a tout autre sujet de tomber dans l'admiration en considérant la simetrie, l'ordre et l'œconomie du corps humain... [F°. 209, v°.]

Fais un peu, ô homme, de reflexion la dessus et puisque tu te connois maintenant une chose si relevée, regarde donc quel usage tu dois faire de tout ce que tu es. *Elophas (sic) non capit muscas.* On se moquoit de Domitian l'Empereur, parce qu'au commancement de son règne, il s'amusoit avec un tranche-plume à percer des mouches (1). [F°. 210.] O homme mortel ! si tu es si noble en ton âme, que rien sous le ciel ne la vaille, la plongera tu dans l'ordure et dans la volupté ? Sainct Bernard. *O anima insignita Dei imagine, decorata similitudine, rationis particeps, quid tibi cum carne ?* Regarde qu'en verité il n'y a que Dieu qui puisse la remplir : pourquoy donc voudrois tu la nourrir des choses caduques et perissables ? Notre ame est comme vn triangle ou comme une petite Egypte triangulaire avec ses trois puissances, il est du tout impossible que le rond du monde la puisse remplir ; faisons doucement comme les mathematiciens, et remplissons le triangle par un autre triangle ; c'est à dire remplissons nostre ame douée d'une Trinité de puissances, de la tres Sainte Trinité des personnes divines, employant nos trois facultés à connoistre Dieu, a se ressouvenir de luy, et à l'aimer. O homme puisque tu n'es fait que pour la grace et pour la gloire ; qu'as tu doresnavant à demesler avec la terre ? [F°. 211, v°.]

(1) Cet exemple de Domitien s'amusant à des bagatelles sera classique dans la prédication du XVII[e] siècle et nous le rencontrons chez Bourdaloue, au sermon sur la *Fausse prudence du monde (Sermons inédits*, p. 291), dont un nouveau texte, récemment retrouvé, sera publié prochainement dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*. Cf. plus bas. p. 99.

Veut-on cependant un étalage scientifique plus candide encore, qu'on lise les fragments suivants, empruntés à un sermon du P. Léon, affectant *ex professo*, de traiter « pour les doctes » le sujet de l'existence de Dieu.

C'est au troisième mercredi de carême, sous le titre de *Dieu preuvé pour être adoré*, que l'orateur se propose d'instruire « I. Les Doctes, par la démonstration des Sciances. II. Les plus Simples, par l'experiance des sens » (1), et d'appeler à son aide la « la Logique, la Morale, la Politique, la Physique, la Metaphysique. » Ecoutons-le, autant qu'il se pourra, sans sourire :

Empruntons, s'il vous plaît, de la Mathematique, qui est la plus certaine de toutes les Sçiances, trois riches démonstrations; lesquelles je déduis ailleurs [*Liv. I de la Vraye Religion* (2)] avec plus d'étandue, que la Chaire ne m'en permet.

I Premieremant donc les Doctes, & les Ignorans s'accordent en ce poinct, que toutes les Maîtresses parties de l'Univers se couvrent, s'enferment & s'enveloppent les unes dans les autres; à peu prés comme des bouettes de sapin, & les diverses pellicules d'un œuf ou d'un oignon. De sorte que selon la constitution naturele, consequammant necessaire, le globe de la terre doit estre plongé, enfermé & noyé dans l'abyme des eaux ; tout ainsi que le moyeu est au milieu de l'œuf, couvert du blanc & de la cocque. Il faut donc de necessité que ce soit la main souveraine d'un Esprit tout-sage & tout-puissant, qui ait changé cet ordre naturel : tirant les eaux à l'écart, les retirant des deux côtez : & laissant la surface de la terre libre, pour la generation & pour la norriture de tous les Estres compozez.

II. De la terre montant au ciel, je remarque que le Soleil n'éclaire pas le globe de la terre tout à la fois, & en méme ins-

(1) *Somme des Sermons*, p. 831.

(2) Les passages mis entre crochets sont les références marginales imprimées par l'orateur. Le P. Léon renvoie ici à l'un de ses propres ouvrages, que je n'ai pu rencontrer.

tant. Mais par un roulemant successif & sansible, il applique les rayons de la lumiere sur une des parties de ce corps rond & opaque : puis éclipsant le jour en une contrée, il le fait poindre sur l'autre hemisphere. Surquoy je demande, qui est-ce qui a determiné le Soleil à illuminer la terre par ce poinct & par cete partie plutôt que par une autre ? Par A, plutôt que par B, C ou D. On peut faire la méme instance, pour le mouvemant des Corps Celestes. Car de vray, tous les endroits sont indifferans à la Terre, au Soleil, au Ciel, & au bien public de la Nature. Il faut donc absolumant, que ce soit une Cause Superieure & un Maître Souverain, qui ait marqué lors qu'il luy a plû, le mouvemant du Ciel en ce poinct, & l'Oriant du Soleil en cet endroit de la Terre.

III. Ie presse davantage. Comme il est évidant, que la boule de la Terre ne pouvant estre illuminée du Soleil tout à la fois, mais seulemant une partie aprés l'autre : il est aussi vray de dire selon toutes les loix de la Philosophie, que cete illumination n'est pas éternelle ; puîqu'une partie de la Terre reçoit la Lumiere une heure, six heures, douze heures, auparavant que l'autre perde sa nuict & ses tenebres. Or par tout où il y a nombre divers, premier & second, devant & derriere, ce sont des marques infalibles d'un temps limité, à l'exclusion formele de ce que nous appelons eternité. Puis donc que ny le mouvémant des Cieux, ny l'illumination de la Terre n'est pas eternelle ; je dois conclure par une necessaire consequance, que ny la Terre, ny la Lumiere, ny le Soleil, ny le Ciel : ny enfin tout l'Univers compozé de ces pieces, ne peut estre necessaire ou eternel ; mais qu'il releve d'un Maître, et d'épand d'un Createur qui n'est autre que Dieu.

Cependant je ne m'apperçoy pas dans la poursuite de ces belles idées, de ce que m'apprand l'auguste S. Augustin. Tandis que les Aigles se repaissent & s'élevent dans les nues, les simples Colombes, qui ne volent que terre à terre, meurent de faim. Laissant donc aux beaus Esprits l'avantage des deux sens qui ouvrent la porte aux Sciances, aux Arts & aux Disciplines ; je ne veus employer en la *Seconde Partie* de ma Meditation, que les trois autres plus grossiers, le goût, l'odorat, & l'attouchemant pour l'instruction des plus Simples, & du Peuple plus devot que savant.

Ce Religieus uzage du goût & de l'odorat, faisoit goûter &

flairer à un grand Roy la Divinite que nous devons adorer ; *nos adoramus quod scimus.* Goutez, dit-il, dans le Pseaume trante-troizième, & jugez par là combien vôtre Dieu est doux & suave. Et où est-ce que je le dois goûter ? Justemant dans le Monde, que le Maître des Evéques Salvien (1) appele pour ce sujet fort subtilemant le gage de son Createur... [*Mundus est pignus creatoris sui*, Salvian. l. 4.]

Pour bien comprendre la force de ce raisonnemant (l'argument de l'ordre du monde), je dois suppozer trois grandes maximes avancées par le tres-subtil Evéque de Paris [*Natura universalis non mentitur (Guillelm. cap. I. de virtute)*].

... Où est-ce donc, poursuit admirablemant ce tres docte Prelat, où est ce que les araignées ont appris à filer & tirer des toiles si deliées, que Iob les compare aux esperances de l'hypocrite, & David aux pansées de sa meditation ? Où est ce que les petits canetons, à peine encore sortis de la coque, ont appris à nager & à voguer sur les eaux ? [*Vbi didicerunt araneae filare*, *anates natare*, *formicæ* &c., *3 Part. Vnivers,* c. 3], les fourmis à faire durant l'Automne leurs provisions pour l'Hyver ? les Perdreaus à reconnoître le cry de leur Mere ? les Pies & les Hirondeles à dresser leurs nids, avec tant de justesse & d'artifice, que les premiers samblent des forts revétus de palissades, & les secons sont des maisons à chaux & à sable ? Omettant ce qui est de plus bas ou de trop d'étandue, qui est-ce qui a appris au ver à soye à tirer du threzor de ses entrailles cete matiere si delicate & tout à la fois si precieuze, qu'elle fait le luxe des Cours, & l'ornemant de nos Tamples ? Enfin, qui est-ce qui a enseigné aux Abeilles, ces innocentes & raisonnantes ouvrieres [*Apis argumentosa. Eccles. Mellis celestia dona. Greg. 4*] à vivre dans une Republique dont celle de Platon n'est qu'une grossiere idée : a cueillir sur les fleurs ou fabriquer dans leurs ruches & cellules, le miel cete liqueur douce, époisse

(1) Le titre de « Maître des évêques » appliqué à Salvien à cause de ses illustres élèves saint Eucher de Lyon, saint Salone, saint Honorat, est rappelé aussi, à plusieurs reprises, par Bourdaloue qui le nomme lui-même évêque de Marseille. Voy. *Dominicales,* éd. princeps, in-8 t. I, p. 20. Cf. *Sermons inédits*, p. 80, note 5.

& dorée, qui est un presant du ciel, & une richesse de la terre ? (1)

Certes lorsque le bon goût et la science vraie de la chaire auront pris le dessus, on ne trouvera plus rien de ces longueurs presque burlesques, et ce serait faire tort à Bourdaloue de chercher chez lui rien de pareil. Mais n'est-ce pas un vestige lointain de cette manière ancienne que tel trait naïf comme on en rencontre encore dans ses sermons, et surtout dans ceux de son contemporain et rival Giroust.

Écoutons Bourdaloue dans le sermon *sur la fausse prudence du monde,* après avoir rappelé, comme son devancier le P. Léon, le trait de Domitien perçant les mouches de son poinçon :

« Entre les deux termes prendre des mouches et gouverner un empire y pouvoit-on trouver quelque proportion, mais entre travailler à son salut et s'appliquer aux bagatelles de ce monde, il n'y en a aucune. *Finiti ad infinitum nulla est proportio.* Les savants entendent bien la force de cet axiôme » (2).

Il y a loin sans doute des intempérances du P. Léon à ce discret appel à la science de quiconque avait étudié en philosophie le principe de métaphysique jeté ici en passant. Mais comme les organes témoins dont l'histoire naturelle essaie par l'évolution d'expliquer le rôle, ces traits isolés, qu'il y aura profit à grouper quelque jour, ceux surtout, plus nombreux encore, que les manuscrits du P. Giroust donneraient à glaner, offriraient un point de comparaison autorisant à mesurer les différences entre Bourdaloue et ses devanciers.

Les exemples puisés dans le *Carême* du P. Léon,

(1) *Somme... des Sermons*, p. 833 et 834.
(2) *Sermons inédits*, p. 291.



datant environ de 1652, et dans le manuscrit, de beaucoup antérieur, qui nous a fourni la plupart des extraits cités sur ce chef de l'appareil scientifique, sont présentés comme types. (1) Loin d'être exceptionnels, ils reflètent la multitude des sermons de même époque, recueillis par les tachygraphes ou même livrés par leurs auteurs à l'impression.

Nous en retrouverons un choix varié en étudiant le second élément signalé comme note saillante de cette éloquence du temps, les préoccupations de controverse contre le protestantisme.

(1) Voici encore par exemple le début d'un *Panégyrique de Saint Louis* par Cohon, évêque de Nîmes, que la *Gazette* du 29 août 1643 signale comme prêché devant la Reine à la Maison professe des Jésuites. (Cf. *Hist. crit. de la Prédication de Bourdaloue*, p. 32[7]). Le ms. fr. 9637 nous a gardé le texte de ce sermon : « [1643. *In festo S[ti] Ludouici Gall[iae] regis*. La Reyne regente y estant. En l'Eglise de la Maison professe des Jesuistes.] *Dedi inaurem super os tuum & circulos in auribus tuis, & coronam decoris in capite tuo*. Ezech. 16.] Madame, L'experiance nous faict voir que pour polir vn diamant il faut vn diamant, L'artifice des hommes n'y peut rien sans cela, et la nature l'a voulu afin que ceste pierre pretieuse ne tirast son esclat ny sa beauté que d'elle mesme. Merueilleux auantage que je trouue commun aux saincts qui ne cherchans pas leur gloire en la bouche des hommes la tirent de leur vie, et de leurs propres actions comme le diamant tire ses feux, & ses rayons de sa propre substance, sy bien, Madame que paroissant icy pour exposer à V. M. les merueilles de S[t] Louys je n'ay besoin que de Luy mesme, et de ses propres ornemans pour en faire un portraict de tous poincts agreable. Pour donner prix à ce tableau, il suffit qu'il ressemble, et pour le faire ressembler, si hors de ce grand saint j'avois à rechercher une parfaite idée de ce qu'il a esté, sans crainte de mesconte, je prendrois les vertus de V. M. qui fait une image des siennes vivante & naturelle. Mais n'ayant pas pour ce chef d'œuure des couleurs assez vives ny la main assez bonne, il faut que je me tienne à mon Original, et que pour le tirer au vif, je prenne mes mesures & mes jours sur luy mesme, le cherchant dans le ciel aux pieds de J. Christ, & de sa S[te] mere qu'il faut auant tout saluer luy, disant comme l'Ange : *Ave*, &c. » C'est là un exemple à joindre aux divers spécimens de compliments et d'exordes déjà cités plus haut, p. 8 et suiv.

V

L'histoire de la controverse catholique contre le protestantisme est tout entière à écrire (1), sujet si vaste que, de longtemps, des monographies restreintes et patientes pourront seules le préparer. Elle mériterait cependant de tenter un historien, pour peu qu'il ne redoute pas les longs labeurs. Outre les traités de controverse proprement dits, souvent du reste publiés à la suite ou à l'occasion de « discussions » orales en règle, il y aurait à examiner la « littérature » presque infinie des *Sermons* ou disputes, conférences contradictoires ou autres œuvres du même genre. Si ce travail existait quelque part, on y pourrait recueillir des exemples montrant à quel point la prédication courante, dans les soixante premières années du dix-septième siècle, restait liée intimement à ce genre spécial de la controverse, demeuré en usage plus longtemps qu'on ne le suppose d'ordinaire. Les extraits abondants

(1) Je n'ai rencontré dans aucune encyclopédie catholique, protestante ou neutre, un article *ex professo* sur la controverse, ni même les rudiments d'une histoire de ce genre. On trouve bien quelques conseils théoriques dans les ouvrages de prédication, où l'on transcrit surtout les sages avis de saint François de Sales prémunissant contre l'esprit contentieux et la dispute stérile. Ainsi, dans le *Dictionnaire d'éloquence sacrée* de Migne (Paris, 1851, p. 201 et suiv.), l'excellent article extrait du livre de l'abbé Vètu : *Les vrais principes sur la prédication* (3 vol. in-8°, Paris, 1841), contient de judicieuses remarques sur l'écueil du genre et des exemples tirés de la pratique des saints et des missionnaires expérimentés, comme le P. Eudes. Mais on aimerait à rencontrer quelque part une ébauche historique.

qu'il est facile de citer suffiraient à notre démonstration, mais rien d'ailleurs ne sera plus capable d'expliquer cette sorte de survivance de la controverse dans les sermons ordinaires, que la preuve authentique de la persistance de l'institution à l'état de genre distinct. Or, il faut bien l'avouer, le sous-titre de la *Liste des Prédicateurs,* annonçant l'indication des avents ou carêmes dans les diverses paroisses ou communautés, et ajoutant : « *ensemble les lieux où l'on prêche les Controverses* » (1), ne reste nullement lettre morte. Le simple relevé de ces annonces officielles de sermons de controverse a son éloquence. Les quelques mentions qui en seront détachées ici (2) rendront moins surprenantes les citations des orateurs du temps attestant les fréquentes digressions et apostrophes directes aux réformés, restées en usage jusqu'au temps de Bourdaloue.

Le second des éléments plus saillants remarqués dans les sermons au début du siècle, tendant à

(1) C'est seulement à l'avent de 1687 qu'on cesse pour la première fois de trouver au sous-titre de la *Liste* la formule : « ensemble les lieux où l'on prêche les controverses. » Est-ce pour indiquer le fait accompli, et signifier que la « réunion » est faite ?

(2) Cette liste sera publiée à l'appendice A. Elle ne peut guère nous révéler que les prédications postérieures à 1646, et nous l'avons suivie jusqu'en 1720. On sait que cette espèce de catalogue des avents et carêmes, prêchés dans les diverses paroisses et communautés de Paris, ne commença guère à paraître que vers l'année 1634 ; encore ne fut-ce point très régulièrement et la collection n'en existe d'une façon suivie que pour les années 1646 à 1789. Il est fâcheux que ce genre de renseignements nous manque pour les premières années du siècle, car il abonde en précieuses indications pour l'histoire de la prédication. Cf. *Histoire critique de la Prédication de Bourdaloue,* p. 2 et suiv., et *Bulletin trimestriel des anciens élèves de Saint-Sulpice,* 15 nov. 1901, p. 554.

mêler la controverse contre les protestants à l'exposition de la doctrine ou même aux questions de morale, n'est donc point difficile à surprendre. Les manifestations en sont nombreuses, si nombreuses même qu'il ne faut pas trop songer à procéder par citations de longue haleine. Mieux vaut indiquer l'état d'esprit et les habitudes de ce temps par quelques faits significatifs.

Ce n'est pas seulement aux approches de 1686, ni dans les années postérieures à cette prétendue réunion en masse, dont Louis XIV croyait sanctionner les résultats en révoquant l'édit de Nantes, que se multiplièrent les instructions adressées directement aux protestants. Au temps même qui vit éclore l'institution des *Listes de prédicateurs*, cette préoccupation est évidente (1).

(1) A l'année 1644, on lit par exemple, dans la *Liste* du carême, p. 5 : « Au Temple, L'on Preschera les Controverses tous les dimanches apres Vespres, par diuers Ecclesiastiques. » Avent de 1645 (p. 2).

« Les controverses. I. Monsieur le P. Veron Docteur en Theologie & Curé de Charenton, apres vne longue maladie de seize mois, qui l'a contrainct d'interrompre ses Predications ordinaires de Controuerses en l'Abbaye de S. Germain des Prez, & puis à S. Sulpice, les a recommencées Dimanche dernier à S. Sulpice & les continuëra d'oresnauant dans l'Eglise de la Commanderie de S. Iean de Latran, lieu de sa demeure, prés S. Benoist, où il commencera le premier Dimanche de l'Aduent apres les Vespres.

2. Monsieur Ferrier Prestre de la Communauté de S. Sulpice, et Vicaire de ladite Parroisse preschera pareillement les Controverses apres Vespres. » (Cf. *Bulletin trimestriel des anciens élèves de S. Sulpice,* nov. 1901, p. 557)

A l'avent de 1646 (p. 4). « En la Maison des noueaux Catholiques, dans l'Isle N. Dame. Monsieur l'Abbé de Cerisy y preschera les Samedis de l'Auent, à deux heures de relevée. Et Monsieur Vachet Prestre Seculier, y preschera les Controuerses les Dimanches & Festes apres Vespres. (p. 8) EN L'UNIVERSITÉ. A la Commanderie de S. Iean de Latran. Monsieur le P. Veron, Docteur en Theologie, & Curé de Cha-

La *Liste* signale un bon nombre de prédicateurs ayant pour objet direct de convaincre les dissidents. Le nom de l'ancien jésuite Pierre Véron, devenu curé de Charenton, et par position même autant que par ses aptitudes, voué à ce genre de prédication «contentieuse», est assez connu pour mériter d'être allégué en exemple. Il faut y joindre aussi celui de l'un de ses principaux successeurs en ce genre de ministère, le P. Alexis du Buc, de l'ordre des Théatins, qui, de la place Royale où il prêcha longtemps, fut ensuite mandé à Rome, afin d'y poursuivre, sous les yeux du Souverain Pontife, le cours de ses succès en ce genre de conférences (1).

Notons encore parmi les « controversistes de profession » : M. Serre (2), successeur de François Véron, dans la cure de Charenton, M. de Saint-Michel (3), M. la Forest (4), M. Charles (5), etc.,

renton, continuëra ses Predications de Controuerses. » Même mention au carême de 1647, puis à l'avent de la même année, ce détail nouveau : « Monsieur le Pere Veron, Lecteur & Predicateur du Roy pour les Controverses & Docteur en Theologie, continuera ses exercices des Controuerses les Dimanches & Festes en François apres Vespres. Et les Ieudis en latin pour les seuls Theologiens, à deux heures apres midy. »

(1) C. 1686 (p. 9) « *A sainte Anne la Royale des Peres Theatins.* Le R. Pere Dom Alexis du Buc Député de Nosseigneurs du Clergé pour prescher la Controverse, continuëra les Dimanches & Festes, de convaincre & detruire les Religionaires. »

(2) Avent 1680 : « *Aux Nouvelles Catholiques, ruë neuve Sainte Anne prés la porte de Richelieu...* Il y aura des Conferences de Controverse tous les Vendredis à 2. heures & demie, par Monsieur Serre Docteur en Theologie Curé de Charenton.... »

(3) Voir plus bas, p. 108, note 1 de la p. 107.

(4) Ainsi à l'avent de 1652 : « *A S. Iulien le Pauure, Place Maubert.* Monsieur de la Forest, Prêtre & Docteur, Conseiller, & Aumosnier de Sa Majesté, & son Prédicateur ordinaire pour les Controverses, qui se feront tous les Dimanches & les Festes apres Vespres. »

(5) Cf. plus bas, p. 118.

bref maints noms parfaitement inconnus aujourd'hui, et honorés alors, la plupart du temps, du titre officiel de « Prédicateur du Roi ou prédicateur du Clergé pour les Conférences de controverses. »

Il y avait du reste des églises et chapelles en quelque sorte spécialement affectées à ce genre de conférences, parfois contradictoires, où « Messieurs de la Religion » étaient invités à présenter leurs objections (1). Ainsi, la chapelle des *Nouvelles-Catholiques*, naturellement, était le lieu ordinaire des conférences du Curé de Charenton, Véron, puis Serre (2) ; ainsi la Chapelle Saint-Pierre, dans l'enclos de l'Abbaye Saint-Antoine des Champs (3) ;

(1) A. 1665 (p. 3) « *A Sainte Geneviefve des Ardens.* Monsieur Cauvet Docteur de Sorbonne preschera l'Advent, & commencera de faire les Controuerses le second Dimanche de Ianuier à l'issuë des Vespres, en continuant les Dimanches suiuans jusqu'au Caresme, & le sieur Lanvau soûtiendra sous luy. » — C. 1665 (p. 6) « *A saint Bon, proche saint Mederic.* Monsieur Chasrel (*sic*, lisez Charles) Ecclesiastique de Paris fera la Controverse tous les Dimanches & Festes de l'année entre deux & trois aprés midy : comme aussi tous les Mercredis à pareille heure la Conference pour Messieurs les Ecclesiastiques. Ceux de la Relig. P. R. pourront librement proposer leurs difficultez, & faire publiquement leurs objections auec modestie. » — Avent 1683, *Aux saints Innocents* « Le R. P. Petit, Cordelier du grand Conuent. Monsieur Charles Prestre, fera les Controuerses en la mesme Eglise tous les Dimanches & Festes à l'issuë des Vespres, Messieurs de la Religion R. P. pourront proposer leurs objections publiquement. Cf. plus bas, note 3 et p. 107, note 1.

(2) V. plus haut, p. 104, note 2, et plus bas, p. 108, note 1 de la p. 107.

(3) « Carême 1682. *En l'Eglise des Religieuses de saint Antoine des Champs.* Le Reverend Pere Dietz, Iesuite. Et à la Chapelle S. Pierre dans l'enclos de ladite Abbaye, Monsieur Delpeche continuëra la Controverse; il exhorte en esprit de charité Messieurs de la Religion P. R. d'y venir se détromper de leurs creances & s'instruire de la verité qu'ils doivent suivre. » — Avent 1682 *(ibid)*. Monsieur « Delpeche examinera le Catechisme & confession de foy des Pretendus Reformez,

ainsi encore Saint-Sulpice ; la *Liste* y annonce durant de longues années, après le nom du prédicateur de la station : « Monsieur de Couz, Docteur en Theologie & Vicaire de ladite Paroisse fera les Controverses, & le Sieur de Beaumais dit le Mercier soûtiendra sous luy à la manière accoûtumée (1). »

Parfois la « spécialité » du prédicateur, surtout si c'était un religieux, attachait en quelque sorte à la chapelle de son couvent la série de ses prédications, comme pour le P. Alexis de Buc (2) : « *A Sainte Anne Royale des Peres Théatins.* » Par contre, en d'autres occasions, le spécialiste lui-même transportait, dans les diverses églises où il était accueilli, son genre de conférences, quitte à se faire suivre de son auditoire. Par exemple, un Carme réformé, le P. Athanase de Saint-Charles, figure en différentes paroisses (3).

& refutera la doctrine qui s'y trouue opposée à la creance Catholique. » — Carême 1683 *(ibid).* « Monsieur Delpeche continuëra tous les Dimanches & Festes de l'année de refuter la Confession de Foy des Pretendus Reformez, touchant les articles qui ne sont point orthodoxes, etc. » Cf. la *Liste*, à l'appendice A.

(1) Cf. *Bulletin trimestriel des Anciens élèves de Saint-Sulpice*, 15 nov. 1901, p. 560, années 1673 et suiv. La controverse, en 1665, au carême, soutenue déjà par le sieur Beaumais, y est présidée par M. de Thiersonière, Docteur de Sorbonne. *Ibid.* p. 559.

(2) C'est vers l'époque de la Révocation de l'Edit de Nantes que le P. Alexis du Buc, avec un titre officiel de la part du Clergé de France (Cf. plus haut, p. 104, note 1) prêcha surtout la controverse ; Cf. Appendice A, années 1685 et suiv., mais il était connu comme prédicateur depuis plus de temps. C'est ainsi qu'on lit à la *Gazette*, au 26 décembre 1671 : « Le 23 Elles LL. AA. Royales : Monsieur et la nouvelle duchesse d'Orléans, (seconde Palatine) allérent en l'Eglise des Théatins de Sainte Anne la Royale : où Elles entendirent la Predication du Pére Alexis du Buc, dont Elles témoignérent estre tres satisfaites. » Cf. *Mémoires* de Le Gendre, p. 22.

(3) Voy. la *Liste* aux années 1676 et suiv. (A. 1676, p. 11) : *En l'Eglise saint Medard.* Le R. P. Athanase de Saint Charles,

On voit aussi dans la *Liste*, à certaines occasions, l'annonce du sujet, la réfutation d'un livre en vogue (1), comme le *Catéchisme* ou les *Contro-*

Religieux Carme des Billettes preschera tous les jours, & fera la Controverse à neuf heures precises les Lundis, Mercredis & Vendredis, par l'ordre de Monseigneur l'Archevesques tant pour convaincre les Religionaires que pour instruire les nouveaux Catholiques. » — A. 1678 « *En l'Eglise des Religieux de Premontré, ruë Hautefeuille.... id....* preschera sur les matieres de Controverse tous les Jeudis à trois heures aprés midy. » — C. 1679. « *Aux Religieuses Bernardines du Sang Precieux* (*id.*) Il y preschera aussi sur les matieres de controverses, touchant la realité du precieux corps & sang de Nostre Seigneur Iesus-Christ, tous les Vendredis à trois heures après midy.... etc. »

(1) A. 1666 (p. 5) « *A saincte Opportune.* Monsieur Gosset, Docteur en Theologie & Chefcier-Curé du méme lieu : Et Monsieur Charles qui faisoit cy-deuant les Controuerses à S. Bon, les fera doresnavant à Sainte Opportune les Festes & Dimanches apres Vepres ; où ensuite de quelques Discours generaux de Religion, il donnera vne exacte & solide réfutation de l'*Abregé des Controverses* du sieur Ministre Drelincourt, dont il examinera sans intermission vn article à chaque fois. Messieurs de la Religion P. R. auront la liberté de parler s'il leur plaist. » — C. 1667 (p. 6) « *Ibid.* Et Mr Charles continuëra les Dimanches & les Festes apres Vespres, l'examen de la *Reponse du ministre Claude au livre de la perpétuité.* Messieurs de la Religion P. Reformée pourront y venir objecter s'il leur plaist. » — A. 1667 (p. 3) « *En l'Archevesché, dans la grande Chapelle*, Monsieur l'Abbé des Isles Docteur en Droict Canon, Lecteur & Predicateur du Roy, & du Clergé de France pour les Controverses, a commencé vn cours entier de Controverses en forme de Leçons, en faveur des Ecclesiastiques du Diocese, & continuera tous les Mercredis à deux heures apres midy. » (*Ibid* p. 6) « *A sainte Opportune.* Monsieur l'Abbé du Plessis Besançon, Docteur en Theologie : Et Monsieur l'Abbé des Isles continuera ses Dissertations sur l'examen des falsifications des Bibles Héretiques, tous les Dimanches à trois heures, il sera permis de lui faire des objections publiques à l'ordinaire, de deux Dimanches l'vn. » (*Ibid.* p. 8) « *Aux Religieuses S. Antoine des Champs...* Monsieur de S. Michel, Prestre, Conseiller & Aumonier du Roy, continuera les Controverses dans la Chapelle de S. Pierre en l'enclos de l'Abbaye S. Antoine des Champs, où il refutera l'*Abregé des Controverses* du Ministre Charles Drelincour,

verses de Drelincourt, tout ce qui, en un mot, pouvait être une attraction pour l'auditoire à convoquer, notamment lorsqu'il s'agit de le convier à entendre quelque ancien ministre converti (1).

& fera voir que tous ceux de la Religion P. R. mourant hors de la communion de l'Eglise Romaine, seront eternellement damnez, le tout par leur propres Liures, il leur sera permis d'objecter. » — C. 1691 (p. 5) « *Aux saints Innocents*... Monsieur Serre, Doct. en Theol. Curé de Charenton preschera le premier Dimanche apres Pasques, dit de QUASIMODO la *Morale pratique des principales Veritez Catholiques* qui ont été contestées par les Protestants, il continuëra le mesme sujet les Dimanches suivans, par l'ordre de Monseigneur l'Archevesque, en faveur des Nouveaux Catholiques. » — On voit dans les procès verbaux des visites pastorales de Bossuet qu'il s'occupa dans plusieurs paroisses protestantes de son diocèse de réfuter Drélincourt. Ainsi, à Claye le 19 avril 1686 « mondit seigneur a prêché et expliqué le sacrement de confirmation. en a montré l'usage dès le temps des Apôtres par le Livre des Actes, a refuté la doctrine contenue au *Catéchisme de Drelincourt* sur cette matière. » (*Revue Bossuet*, 25 oct. 1900, p. 237 ; E. Griselle, *De munere pastorali J.-B. Bossuet*, p. 51, note 1. — Sur Drelincourt, né à Sedan le 14 juillet 1595, mort à Paris le 3 nov. 1669, voy. Haag. *France protestante*, t. IV, p. 310 et 2e ed., t. V, p. 484. *Abrégé des controverses ou Sommaire des erreurs de l'Eglise romaine avec leur réfutation par des textes exprès de la Bible de Louvain,* avec une dédicace à MM. de l'Eglise Romaine. Genève, P. Chouet, 1628, in-12 ; 1630, in-8 ; 1661 (10e dernière revue par l'auteur ; 20e éd. Charenton, 1674. — *Catéchisme ou Instruction familière sur les principaux points de la religion chrétienne, en faveur de sa famille* (avec dédicace à ses enfants). La plus ancienne édition retrouvée est de 1662, Saumur, in-8 ; Niort, 1676, 15e éd. Charenton, 1680, Genève, 1721, etc. Ses biographes l'appellent « l'écrivain du XVIIe siècle le plus populaire parmi les protestants de France. » (Haag, *l. c.* p. 310). « Avec les armes qu'il leur a fournies, écrit Bayle, ceux mêmes qui n'avoient aucune étude tenoient tête aux moines et aux curés et prètoient hardiement le collet aux missionnaires. »

(1) Au carême de 1651 (p. 99) on lit : « *Au College de Bourgogne, vis à vis les Cordeliers.* Monsieur Roland, cy deuant Ministre de la Religion Pretendüe, & à present Prestre & Predicateur de la Foy ancienne, Catholique & Apostolique, preschera en Anglois les Dimanches & Festes, à deux heures.

Les entreprises proprement dites de controverse, si l'on peut parler de la sorte, se rencontrent dans l'histoire du XVII[e] siècle (1), à plus forte raison si l'on remonte en arrière, au temps du colloque de Poissy et des multiples joûtes dont il était l'image ou qu'il prétendait clore.

On trouve dans les *Mémoires* du P. Batterel (2) sur l'Oratoire une foule de détails curieux sur le projet conçu par Richelieu (3) et auquel il voulait employer le P. Du Laurens, ancien ministre converti, depuis prêtre de l'Oratoire (4).

Où il fera voir les mauuais artifices des Ministres, par lesquels ils entretiennent nos Freres errans dans la haine de l'Eglise Catholique, & du vray chemin de salut. »

(1) Nous voyons signalée la prédication de la controverse, comme ministère distinct, dans bon nombre de notices biographiques d'autrefois. Voyez, par exemple, celle de Moreri, l'auteur du *Dictionnaire historique*, où j'ai relevé ce détail : « Après avoir pris les ordres sacrés, il prêcha la controverse à Lyon pendant cinq ans... » *Revue Bourdaloue*, 1[er] oct. 1903, p. 601[1].

(2) Batterel, publié par M. l'abbé Ingold. Paris, Picard, 1903, t. II, p. 515 et suivantes.

(3) Richelieu, étudiant en théologie, avec l'aide du fameux Richard Smith, avait essayé de faire sa carrière dans la controverse. « Il (Richard Smith) s'appliqua même à étudier les controverses pour combattre les hérétiques en son pays, quand il y retournerait, et il s'était tellement exercé dans cette étude qu'il y devint assez habile ; ce qui engagea l'abbé Duplessis, depuis cardinal de Richelieu, à le prendre dans sa maison dans le temps qu'il étudiait en Sorbonne avec lui les controverses, afin de servir l'Eglise par cette science, à l'imitation du cardinal du Perron qui s'éleva à la pourpre par cette voie et devint si utile à la religion. Comme cet abbé avait de l'esprit et encore plus d'ambition, il prit la résolution d'étudier l'histoire ecclésiastique avec les controverses sous Richard Smith, qui lui ouvrit le chemin dans l'une et dans l'autre science qu'il savait également bien et lui en découvrit les principes. » (Rapin, *Histoire du Jansénisme*, éd. Domenech. Paris, Gaume [1861], in-8).

(4) Le Père Louis Du Laurens, entré en 1649, mort à Paris le 11 juillet 1671 « était de Montpellier et fut ministre des

Rien d'instructif sur ce sujet comme les notes qu'a transcrites son biographe et qu'il nous présente ainsi :

Nous avons encore de lui au secrétariat un mémoire manuscrit d'une trentaine de pages in-4° où il rend compte de son projet, non celui qu'il dressa pour le cardinal de Richelieu, puisqu'il en parle comme d'un homme mort, mais celui qu'il fit pour le cardinal de Mazarin ou pour MM. de Marca et de Gondrin que Simon dit qu'il tâcha d'y faire entrer. Il y propose d'abord six moyens pour rendre cette conférence utile à la réunion : 1° ne traiter que des points essentiels ; 2° n'employer ni la voie de l'argumentation et des syllogismes, ni la citation des Pères, ni l'Écriture dans les langues orien-

huguenots, mais il quitta jeune ce parti-là et vint à Paris, où il se fit bientôt connaître du cardinal de Richelieu. » V. Simon, *Lettres critiques*, I, lettre 1. Bordes, *Mémoires manuscrits*. Cette Éminence cherchait alors des gens propres pour l'exécution d'un grand projet qu'il formait pour ramener tous les hérétiques. C'était de confondre lui-même leurs principaux ministres dans des conférences publiques, à la tête d'un corps de docteurs d'élite, et faisant luire secrètement l'espérance de bien des grâces sur tous ceux qui rendraient les armes de bonne grâce. Il faisait préparer pour cela un corps de controverse sur la matière des sacrements.

Du Laurens fut chargé seul d'un ouvrage qui demandait le secours des théologiens. Aussi en écrivit-il à son Éminence afin qu'elle lui donnât pour adjoint un docteur de Sorbonne, un jésuite et un Père de l'Oratoire. Le cardinal lui répondit, et la réponse que Simon dit avoir vue, était conçue en ces termes : « Les docteurs de Sorbonne étaient bons pour les hérétiques du temps passé ; je ne veux point me servir des jésuites dans cette affaire (*), pour ce qui est des Pères de

(*) La raison de ce refus nous est donnée dans une autre lettre de Richard Simon, lequel tient ces détails du P. du Laurens lui-même. « Il ne voulut point y emploïer de Docteurs, écrit-il, parce qu'ils sont plus exercés dans les questions qui se traitent dans les Ecoles que dans l'Etude de l'Ecriture Sainte. Il ne voulut point aussi se servir de jésuites, parce que son dessein étoit d'accorder aux Ministres dans la conférence qu'il devoit avoir avec eux plusieurs choses qu'un Jésuite n'auroit pas pû leur accorder facilement. Par exemple, il étoit dans la résolution de ne les point obliger à recevoir le mot de Transsubstantiation, contre lequel les Protestants se sont toujours récriés. Il devoit se contenter de celui de changement réel, ou de quelque autre semblable, qui signifiât la même chose. » *Lettres choisies de Monsieur Simon*, lettre 2, p. 10, t. I.

tales, mais s'en tenir à la seule Bible de Genève pour abréger et s'accommoder à leurs préjugés par condescendance ; 3° renoncer par le même motif à l'avantage que l'Église serait en droit de tirer de l'usage de la tradition ; 4° n'employer que le texte de l'Ecriture expliquée par elle-même, par ce qui précède et qui suit, et en comparant les différents textes expliqués selon le sens littéral. « C'est une étude, ajoute-t-il, que j'ai faite selon le désir et par l'ordre de feu M. le cardinal de Richelieu. L'éclaircissement de tous les passages, soit de ceux que les Huguenots produisent, y est tout entier, tout littéral et en plus grande vigueur que les Huguenots pourraient demander. Cet ouvrage est divisé en deux volumes in-folio, et j'en ferai part à ceux qui voudront entreprendre

l'Oratoire ils sont trop mystagogiques. Travaillez seul. »

Ce cardinal espérait sans doute de suppléer par son adresse et sa politique à ce qui pourrait manquer à la perfection des mémoires que Du Laurens lui adressait. Ils étaient enfin convenus entre eux, après avoir débattu la chose près de trois mois, qu'ils ne prendraient pour règle de la dispute qu'ils projetaient, que le texte même de l'Écriture et la version française de Calvin : en quoi l'avis de Du Laurens l'emporta sur celui de son Eminence qui voulait d'abord qu'on argumentât par la tradition. Mais la mort du cardinal, arrivée en 1642, rompit tous ces heureux projets.

Alors Du Laurens, qui perdait en lui un accès facile à toutes les grâces, voulut s'en faire un auprès du duc d'Orléans, et comme il prêchait avec réputation dans Paris, il brigua cette même année l'emploi de prédicateur de Monsieur, vaquant par la nomination de M. de Lingendes à l'évêché de Mâcon. Dans le placet qu'il présenta à ce prince, il dit qu'il est fort connu et porté par M. le comte d'Alais, par M. de Vaugelas et Voiture et par plusieurs seigneurs qu'il nomme de la maison de Monsieur. Il ne put cependant obtenir ce titre, dont il n'eût pas manqué de se faire honneur à la tête de ses ouvrages, s'il en avait été revêtu. *(Placet de du Laurens à Monsieur parmi les manuscrits de Bouthillier.)*

Quand il fut chez nous (vers 1649), comme il ne perdait pas de vue son premier projet de conférences de controverse, il en parla plusieurs fois au cardinal Mazarin qui s'en défendit toujours, ainsi que des instances que lui fit sur cela M. de Marca, à qui le P. du Laurens avait communiqué son dessein qu'il approuvait fort. (Simon, t. I, let. 1.) Il en avait aussi conféré avec M. de Gondrin, archevêque de Sens (Batterel, p. 516-518).

cette affaire. Ils y trouveront ce qu'ils n'auront point la peine de chercher. » 5° Garder un grand secret pour surprendre les adversaires qui ne s'imagineront jamais que l'Église veuille agir contre eux par cette méthode qui leur est propre. « Feu M. le cardinal de Richelieu parlait d'abord de ce dessein et même en détail, mais après qu'on lui eût donné avis que cela pouvait nuire et que les ministres s'en prévaudraient, s'ils venaient à le savoir avant le temps de l'exécution, il se montra plus retenu. » Le 6e moyen qu'il donne est de se bien préparer et il emploie le reste du mémoire à développer tout ce qu'il juge nécessaire pour cela, et il propose des avis très judicieux. En voici quelques-uns : pour ne s'engager point dans la multitude presque infinie des matières controversées, ce qui jetterait dans des disputes interminables, il voudrait tout réduire à deux points : l'infaillibilité de l'Église et la nécessité de reconnaître la tradition ; y ajouter seulement, en faveur du peuple huguenot, prévenu étrangement par ses ministres contre notre culte extérieur, une controverse sur la nécessité d'un sacrifice extérieur dans l'Eglise chrétienne, sur la réalité substantielle du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, sur le culte des saints et la prière pour les morts, 4 points suffisants pour justifier la messe dans leurs esprits. Six personnes choisies de part et d'autre agiteront chacun de ces articles après l'avoir étudié à fond en particulier. D'abord le cardinal de Richelieu voulait parler seul, puis ayant mieux considéré de quel poids il se chargerait, il résolut de s'associer des prélats. Il conviendrait de préparer le peuple huguenot au succès de la conférence par un exposé succinct et fidèle que l'on répandrait dans tout le royaume, de la vraie doctrine de l'Eglise que les ministres ne cessent de défigurer et de peindre de fausses couleurs qui la rendent méconnaissable. « J'ai un ouvrage tout fait et prêt à être mis sous la presse de soixante calomnies notables qu'ils nous imputent. Je le donnerai au public si l'on le juge à propos, avec tous les raisonnements nécessaires. Il serait aussi à propos que dans toutes les villes du royaume, on examinât, dans le clergé séculier et régulier, ceux qui sont ou qui peuvent le plus aisément se mettre au fait de la controverse, et qu'on les exhortât au nom du roi et des évêques, d'en faire une étude particulière, afin de se trouver en état de désabuser

après la conférence ceux des huguenots de leur ville qui auroient encore des difficultés. Pleine liberté à eux de tenir un synode national pour nommer les dix qui viendraient plaider leur cause à la conférence, leur laisser choisir qui ils voudraient. Ne point tenter de gagner par aucunes offres les députés qu'ils auraient choisis. Quelque secrète que fût la chose, il est difficile qu'on ne la sût. Les autres ministres par jalousie ou par un faux zèle, le publieraient partout et les peuples ne deviendraient que plus opiniâtres dans leurs erreurs. Le cardinal de Richelieu avait d'abord ce dessein. Il ne faisait pas difficulté de s'en expliquer; il envoya même un homme à Sedan pour pratiquer Du Moulin, lequel se moqua des offres qu'on lui fit. Mais comme il connut après les inconvénients de ce procédé, il n'y pensa plus. Il règle ensuite tout ce qui doit être observé durant la tenue de la conférence et après, afin que l'ordre, l'équité, la paix, la sûreté y règnent entièrement, et qu'un heureux changement en soit le fruit permanent. Mais je ne saurais le suivre dans ce détail, n'ayant encore extrait que la moitié de son mémoire, où tout est écrit d'une manière si sensée, si raisonnable, si pleine de l'esprit de paix, de condescendance et de charité qu'on sent bien que ce saint prêtre était animé de ce même esprit et qu'il ne voulait faire triompher la vérité que par les armes de la charité.

Malgré la longueur de la citation, on regrette que Batterel se soit lassé trop tôt de nous faire connaître plus à fond ce mémoire, qui jette une vive lumière sur l'état d'esprit et les préoccupations régnantes alors. Qui sait, en effet, si ces pages, malgré les indices conservés par l'historien (1), se retrouveront quelque jour?

(1) « M. Bruzen de la Martinière, éditeur des *Lettres de M. Simon*, imprimées en 1730, dit qu'il a vu le mémoire de cette conférence dressé par Du Laurens, entre les mains de M. Simon. Il ajoute savoir du même Simon que Du Laurens, avant de mourir, remit tous les écrits qu'il avait composés pour cette conférence entre les mains de M. de Péréfixe, archevêque de Paris. Ils étaient en deux portefeuilles de couleur

Par toute sa carrière, du reste, le P. Du Laurens appartient à notre sujet, et ses divers sermons, soit avant, soit après son entrée à l'Oratoire, confirment par leur titre même l'existence, à cette époque, des idées de controverse (1).

violette (*Journal des Savants,* 4 août 1742, in-4, p. 501) » et non 591. — A la page 517, le journal rend compte des *Éloges de quelques auteurs français :* ... A la fin de l'*Histoire du maréchal de Toyras,* écrite par Baudier, et imprimée chez Cramoisy, en 1644, in-folio, l'imprimeur a inséré son oraison funèbre, faite incontinent après la mort de ce maréchal par le sieur du Laurens, prédicateur du roi. « Homme, dit-il, de doctrine et de piété singulières. Elle vaut mieux, à mon sens, que tous ses sermons. Le cardinal de Richelieu, qui se servit utilement de lui pour son grand dessein de la réunion, laissa en mourant d'excellents manuscrits du P. du Laurens, à M. l'abbé de Beaumont, depuis précepteur du roi et archevêque de Paris, sous le nom de M. de Péréfixe, « et on les voit encore dans la bibliothèque de l'archevêque de Sens, son neveu, M. de la Hoguette », dit le P. Bordes, en 1703, dans son *Supplément au traité dogmatique et historique des édits* (p. 524). Il ajoute que le clergé accorda à ce Père une gratification de 800 livres. Il a peut-être voulu dire une pension. » (*Ibid.,* p. 526).

(1) « Le *Catalogue de la Bibliothèque du roi* annonce de lui cet ouvrage : *Réponse au livre de du Moulin intitulé (Oppositions de la parole de Dieu à la doctrine de l'Église romaine).* Paris, 1625, in-8; mais en même temps, que ce livre ne se trouve point dans ladite Bibliothèque...

Quatre sermons pour le Vendredi saint. 1° *Les Juifs envieux et enragés ;* 2° *La Vierge compatissante et zélée ;* 3° *J. C. mourant et souffrant ;* 4° *Le Chrétien affligé et pénitent.* Par le P. du Laurens, Prêtre de l'Oratoire. Paris, chez Cramoisy, 1651, in-8.

Il prêcha les deux premiers à S. Jean en Grève, en 1635, et les deux derniers, à S. Gervais, n'étant pas encore des nôtres. Ces sermons sont pleins de feu et hérissés de figures, mais figures de déclamateur ; ce ne sont qu'apostrophes, descriptions et dialogisme, reste de la mauvaise élégance du temps passé. Il ne laisse point d'y avoir quelques assez bonnes tirades.

Dispute touchant le schisme et la séparation que Luther et Calvin ont faite de l'Église romaine. Entre M. Jean Mestrezat, ministre de Charenton, et Louis du Laurens, Prédicateur et Prêtre de l'Oratoire. Paris, chez Edme Martin, 1655, in-fol.

Voyez le témoignage que rendit de lui le savant M. du Bous-

Aussi ne faut-il point s'étonner de voir se multiplier alors et les traités de controverse et les leçons publiques à l'usage des ecclésiastiques, qui ont pullulé durant tout le siècle. On ne peut en attendre ici la bibliographie, même sommaire (1).

quet, à l'Assemblée de 1655, p. 988. (Bordes, *Supplément au Traité des édits,* p. 419.)

Après une longue épître au clergé de France, qui me paraît un chef-d'œuvre, tant pour le style pur, naturel, noble, et bien plus châtié que dans le corps de l'ouvrage, que pour l'ordre et la précision, la solidité des choses qu'elle contient, car c'est proprement un discours sur le schisme où il en explique les causes, les progrès, les suites funestes, et les applique à celui des protestants, l'auteur dit, dans une assez courte préface, que cette dispute n'est que l'accessoire d'une autre plus vaste que Mestrezat et lui ont eue touchant l'Eucharistie, au sujet d'un petit livre de ce ministre, *De la manière dont J. C. nous est donné tant en l'Évangile qu'en l'Eucharistie,* lequel livre un gentilhomme nommé M. Meudan désira de lui, il y a assez longtemps, qu'il vit, et que le trouvant plein d'erreurs sur la foi, et s'étant cru obligé de faire dessus des observations qui furent communiquées à ce ministre, cela attira insensiblement des réponses et des répliques de part et d'autre, qui sont allées si loin qu'il y en a pour un ouvrage de 300 feuilles...

Huit sermons de l'Eucharistie sur ces paroles : Vere Dominus est in loco isto et ego nesciebam. Gen. 26, 16, prononcés durant l'Octave du Saint Sacrement, en l'Eglise Saint-Gervais, par Louis du Laurens, prédicateur et prêtre de l'Oratoire. Paris, chez Dupuis, 1662, in-8.

Le Triomphe de l'Église romaine contre ceux de la Religion prétendue réformée, par six démonstrations qui font voir clairement combien il est impossible de se sauver dans leur communion. Dédié à MM. les ministres de Charenton. Paris, chez Claude Thiboust, 1667, in-16.

Il n'a mis son nom qu'à la fin de l'épître dédicatoire. » (*Ibid.,* p. 534). Sur Du Laurens, Cf. Haag. *France Protestante,* t. IV, p. 392.

(1) On a vu plus haut certaines annonces de la *Liste* relatives à ces cours de controverses (Voyez p. 102 et suiv.) Les exemples cités par l'abbé Vètu dans l'article *Controverses,* rappelé plus haut, p. 101[1], montrent à quel point les saints qui voulaient, comme saint François de Sales, qu'on évitât les disputes avec les hérétiques, tenaient néanmoins à ce que les missionnaires

Qu'il suffise, pour placer un second exemple, d'une date postérieure, à côté du projet tiré des papiers de

fussent prêts toujours à défendre la foi, et se rendissent capables d'entrer en lice, ce qui ne se pouvait qu'à force d'exercices préparatoires : « Quoique saint Vincent de Paul ne fût pas d'avis que ses missionnaires s'engageassent aux contentions et disputes contre les hérétiques, il leur recommandait pourtant d'apprendre soigneusement tout ce qui appartient à la théologie polémique et aux controverses, pour être toujours prêts, selon la maxime du prince des apôtres, à rendre raison de leur foi, à soutenir la vérité, et à convaincre de fausseté les erreurs contraires ; conférant à l'amiable avec les hérétiques et répondant doucement à leurs objections, plutôt pour les convertir que pour les confondre ; et de tout temps il les a obligés de faire des conférences et une étude particulière sur ce sujet. Voici ce qu'il écrivait dès l'année 1626 de la ville de Beauvais où il était alors, à celui auquel il avait laissé en son absence, la conduite du collège des Bons-Enfants, à Paris : « Comment se porte la compagnie ? lui dit-il ; chacun est-il en bonne disposition et bien content ? les petits règlements s'observent-ils ? étudie-t-on et s'exerce-t-on sur les controverses ? observez-vous l'ordre prescrit ? Je vous supplie, Monsieur, qu'on travaille sérieusement et qu'on tâche de bien posséder le petit Bécan, il ne se peut dire combien ce petit livret est utile à cette fin... » (Migne, *Dict. de la Chaire,* p. 208).

Le *Becanus* loué ici par saint Vincent de Paul est le *Compendium Manualis Controversiarum huius temporis de fide et religione*, paru à Mayence, en 1623, et extrait du grand Manuel de controverses en cinq livres, dédié à Ferdinand II. (Cf. Sommervogel, *Biblioth. de la Compagnie de Jésus,* t. I, col. 1107.) Martin Becanus ou Verbeek ou Van der Beek (1561-1624) enseigna 22 ans à Wurzbourg. Son abrégé fut réédité jusqu'en 1765.

Parmi les nombreux traités imprimés un peu partout aux approches de la Révocation, je signalerai une « impression de Poitiers » chez Jean Fleuriau, précisément de l'année 1686 : « *Le / Missionnaire / Controversiste, /* ou / *Cours entier / de controverses, Dans lequel / Tous les Points de la Foy Catholiuue, Apostolique & Romaine, combattus par les / Calvinistes, sont pleinement prouuez par / l'Ecriture Sainte, les Conciles, les Peres / Grecs & Latins, & par les Ministres de la / Religion Pretenduë Reformée. /* Composé par le R. P. F. ISIDORE de Niort, Pre- / dicateur Capucin, Exprovincial de la Province / de Touraine, Definiteur, & Gardien / du Conuent de Poitiers. A Poitiers, / Par Jean Fleuriau, Imprimeur ordinaire du / Roy, & de Monseigneur l'Evêque. / M.DC.XXXVI. / Avec

Du Laurens, de citer le début et le plan d'un ouvrage resté apparemment manuscrit, et composé par ce

Approbation & Privilege du Roy. in-12 de 578 pages. — L'auteur qui dédie son ouvrage « A Monseigneur Hardouin Fortin de la Hoguette evesque de Poittiers nommé à l'archevéché de Sens », explique ainsi ses raisons : « Le lieu de ma naissance et les emplois ausquels l'obeïssance m'a appliqué, ne m'ont pas permis de balancer dans le choix que j'avois à faire d'une personne, à laquelle je dediasse cet Ouvrage. Je suis né Poitevin, j'y ay pris l'Habit de notre Sainte Religion, j'y ay fait profession : J'ay préché plusieurs Avens, Carêmes & Octaves dans le Poitou ; j'y ay combattu l'Heresie dans ses Synodes, ses Colloques, & dans les Préches particuliers de ses Ministres pendant la meilleure partie de ma vie. Mes Superieurs m'ont ordonné de mettre en ordre ce que j'avois preché confusement, & suivant l'occurence des matieres que les Predicans Calvinistes m'avoient données ; J'y ay obeï avec soûmission... » Le P. Isidore déduit longuement les motifs qu'il a de présenter son ouvrage sous les auspices de l'ancien évêque de Poitiers nommé à Sens, demandant « la liberté de *le* suivre par tout, et toûjours par *ses* respects ». Nous ne savons si le nouvel archevêque, héritier par son oncle Péréfixe, des papiers de Du Laurens (Cf. plus haut, p. 113[1]) attacha grande importance à ce traité, approuvé du reste dès le 16 avril 1684 par son grand Vicaire Rabereul, et le 24 décembre 1685 par son promoteur, le curé de Notre-Dame la Petite, qui signe C. Manevy ; L'approbation de Courcier, censeur officiel, celui que Le Gendre *(Mémoires,* p. 59) accuse de ne point lire les livres qu'il doit revêtir du *visa,* est du 15 janvier 1685. Elle est suivie d'un grand nombre d'autres, puis de l'extrait du privilège daté de Versailles, 24 janvier 1685, concédé directement au P. Isidore, pour six années à partir du 3 janvier 1686, jour d'achèvement de la première impression. Rien ne nous renseigne sur la fortune de ce livre ni sur le succès que s'en put promettre le concessionnaire du privilège. Son dessein du moins nous est nettement exprimé dans sa préface : « Voicy un Ouvrage que le commandement de mes Superieurs tire de mes mains : Ils ont crû que la longueur du temps que j'avois employé par obeïssance dans les missions de Poitou, Angoumois, Xaintonge, Perigort & autres Provinces, & mes frequentes assistances aux Prèches, Synodes & Colloques des Calvinistes, où j'ay combattu leur Doctrine, m'auroient obligé à faire beaucoup de collections des Saints Peres de l'Eglise, & des plus Sçavans Autheurs qui ont écrit de ces matieres ; ainsi ils m'ont obligé de mettre en ordre ce que j'en avois confusement parmi mes écrits... J'ay deu rapportant la sainte Ecriture suivre ponctuellement la Version

spécialiste de la controverse dont nous avons déjà rencontré le nom, M. Charles, ecclésiastique de Paris (1).

Traitté / des Controuerses / contenant / Les vrayes solutions / qu'il faut donner aux / objections des ministres. / Auec les solides et conuainc-/quantes preuues des uerités catholiques tant par la S^te / escripture, l'analogie de la / Foy, que les saincts

des Bibles de nos adversaires, & employer leurs propres termes pour les convaincre par eux-mêmes : Il m'a fallu aussi exposer les passages des Peres, autant gramaticalement, & de mot à mot qu'il m'a esté possible, pour paroistre plus Religieux dans les citations que j'en fais... L'ordre que je tiens n'est autre que celuy des Articles de leur Confession de Foy, lequel je suis ponctuellement... Ce livre sera commode aux personnes sçavantes qui veulent refuter les Prêches, faire des Sermons de Controverse, puisqu'à son ouvérture ils trouveront toutes les Matieres controversées, digerées et épurées de questions purement scholastiques & Problematiques, & tout ce que j'ay peu trouver de plus fort & de plus efficace dans les Peres... »

Ce traité peut servir de spécimen et donner une idée des innombrables ouvrages du même genre qui se multiplièrent surtout à l'époque de la Révocation. Outre les ouvrages imprimés à Paris, une enquête complète devrait recueillir les multiples impressions locales, qui outre l'avantage de fournir une contribution à l'histoire de la librairie, offriraient le mérite plus utile de nous renseigner sur la propagation du mouvement de conversion des protestants. Le ms. français 21948, fol. 206, contient, au 8 mai 1684, la mention d'un privilège accordé le 1er avril précédent, au « R. P. Bazille de Soissons, Capucin... pour l'impression d'un livre intitulé *La véritable décision de toutes les controverses* ». — L'enquête sur le mouvement des controverses supposerait donc des recherches sans fin; elle n'a quelque chance d'aboutir que par des monographies d'où sortirait ensuite une étude d'ensemble. N'est-il pas trop vrai que cette histoire reste à faire et que nous sommes trop souvent réduits à l'emprunter à ceux qui avaient tout intérêt à la présenter en leur faveur?

(1) Cf. plus haut, p. 104[5]. C'est le ms. 19555 du fonds français. En haut de la page du titre on lit : *Ex libris Marii Sancti Germani à pratis Parisiorum n° 2416*. Dans le même ordre d'idées, il faut signaler aussi au n° 22965 du même fonds français, le recueil, préparé pour l'impression, peut-être par le P. Thorentier, après 1686, des *Discours de controverses* du card. de Bérulle et du P. de Condren, dont les préfaces sont des plus suggestives.

Peres et / Conciles des quatre premiers / Siecles / Par / M. F. Charles, Ecclesiasti/que de Paris / M.D.C. LX.V.

Introduction / Generale a la Controuerse / Dessein / de ce traité, sa diuision / et / sa necessité.

L'unique dessein de ce traité c'est de donner un moyen seur et facile de combattre fortement les heretiques opiniastres et de conuaincre doucement les dociles.

Pour cet effect on doibt remarquer qu'autre est la maniere dont il se fault seruir contre vn aduersaire passionné cõe sont les ministres que l'Interest et la vanité retient dans la secte, et autre est la facon dont il se fault seruir et comporter enuers un aduersaire abusé qui ne suit sa religion que parce qu'on luy persuade que c'est la bonne, ou simplement par ce qu'il y est né, car agir contre vn ministre par la mesme voye qu'on doibt agir contre vn religionnaire engagé dans l'heresie plustost par simplicité que par opiniastreté, c'est le moyen de ne remporter jamais aucun auantage, au contraire vouloir tenir contre vn heretique docile la mesme rigueur qu'on doibt tenir contre vn reuesche, c'est plustost le moyen de l'endurcir dans son cœur que de l'en retirer. Cõe les ministres sont gens qui dogmatisent il les fault presser auec toute la rigueur possible sans rien relascher de son aduantage : mais parce que ceux qui les suiuent à la bonne foy croyent bien faire en les suiuant il vault mieux tascher de les instruire que de les confondre.

Il y a donc deux sortes de differents moyens pour conferer auec les heretiques touchant la religion et ces deux sortes de differents moyens ont consequẽment leurs prœceptes differents et distincts qu'il se fault bien garder de mesler par ensemble. Il est vray qu'il y a des regles generales qui conuiennent egalement à ces deux sortes de moyens dont je parle ; mais elles sont en si petit nombre qu'elles ne peuuent pas apporter grande confusion, et neantmoins affin d'euiter l'embarras, je les traiteray distinctement des autres.

Ainsy quoyque ce traité soit court je ne laisseray pourtant pas de le diuiser en quatre parties qui en facilitent l'intelligence pour peu qu'on s'applique a le conceuoir.

Dans la premiere j'espliqueray les preceptes generaux qu'il fault pratiquer soit qu'on attaque un ministre, soit qu'on se deffende de ses insultes ou soit qu'on instruise vn Religionnaire.

Dans la seconde je diray quelles sont les regles particulieres qu'il fault necessairement obseruer quand on dispute contre vn ministre ou contre vn autre heretique qui ferme les yeux à la verité.

Dans la 3e je donneray plusieurs differents moyens de retirer d'erreur vn homme qui s'y trouve moins engagé par sa passion que par naissance, soit en luy leuant les difficultés qu'il a, soit en luy monstrant la bonté de la religion catholique.

Et enfin dans la 4e je representeray les meprises que plusieurs font en disputant contre les heretiques, soit pour alleguer des passages de l'escripture inutils, soit pour se se seruir des authorites des Peres tirees des liures qu'ils n'ont pas composés, soit pour s'ecarter du point véritablement debattu entre nous & nos adversaires, soit en un mot pour commettre d'autres fautes de cette nature.

Cet exemple a sa valeur propre pour nous indiquer le ton et le genre de ces discours de controverse, si fréquemment annoncés dans la Liste. A mesure que l'on remonte vers le XVIe siècle, les titres mêmes des disputes dont la bibliographie serait si vaste, insinuent des allures moins courtoises, et souvent aussi des procédés moins naturels. L'allégorie poussée à outrance (1) alterne avec les

(1) Voici quelques titres : *Les Sept/Colonnes/de la Sagesse/incarnee./Soustenant le Temple des sept prin-/cipales veritez de la diuine / Eucharistie / A Monseignevr le / Reuerendissime Euesque de Poictiers./* Par le F. Leon Carme, De l'Obseruance de Rennes. / *Sapientia ædificauit sibi domum, excidit colum / nas septem.* Frouart. 9. A Poictiers. / Par Ivlian Thoreau, & la vefue / d'A. Mesnier, Imprimeurs ordinaires / du Roy, & de l'Vniuersité, / M.DC.XXIX.

L'attendant / RESPONSE / *aux sept* / COLOMNES / *de la divine / Eucharistie /* composees / par F. Léon R. Carme / (p. 143) A Poictiers / Par I Thoreau, & la vefve d'A. Mesnier / Imprimeurs ordinaires du Roy/ (Bibl. Maz. 25450).

Devx / Emblemes, / ov / figures symboliques, / dont l'vne prise de l'Institution / de Calvin, se rapporte au / Calvinisme demasqué ; / l'avtre / extraite dv / Bovclier dv / S. du Movlin, / se refere à la / Mystiqve Iezabel. / la I. dediee / a Monseigneur le Dvc de Svlly, /

épithètes désobligeantes (1).

Il n'est guère de prédicateur dont les ouvrages

Pair de France/la II. a Madame la Dvchesse de/Bovillon, Princesse de Sedan & c./Par le P. Ange de Raconis, Pred. Capucin./ a Paris, / Chez Lovys Bovlenger, ruë S. Iacques, / à l'image S. Lovys, au dessous de S. Yves. / M.DC.XXVII. in 12, 376 p. (Bibl. nat. Inv. D. 22112 Rés.)

Torrent de feu sortant de la face de Dieu pour desseicher les eaux de Mara, encloses dans la Chaussée du moulin d'Ablon, où est prouvé le Purgatoire, & sont découvertes les calomnies du Ministre Molin : par le Pere Jacques Suarez de Sainte Marie, Observantin Portugais. Paris, Laurent Sonnius. 1663, in-8°. (Bibl. nat. D. 7680).

On connaît aussi le livre attribué d'abord par erreur à Drelincourt (Haag., I éd., t. IV, p. 312) mais restitué à Mestrezat (id., 2e éd., t. V, p. 484 et suiv.) : *Veron ou le Hibou des Jesuites opposé à la Corneille de Charenton.* Villefranche 1678. Nous trouverons du reste tout à l'heure un spécimen des « injures » dans la relation de Samuel Bochart racontant sa dispute avec Veron, à Caen. V. plus bas, note 1.

(1) Qu'on en juge par les extraits d'un résumé authentique des actes d'une conférence tenue à Caen en 1629, et dont le récit est fait tout au long dans le livre dont voici le titre :

Actes de la / Conference / tenve a Caen / entre / SAMVEL BOCHART & IEAN BAILLEHACHE, / Ministres de la Parole de Dieu en l'Eglise / Reformée dudit lieu, d'vne part. / Et / FRANÇOIS VERON Predicateur des Controuerses, & SAAC LE CONTE Doyen du / Sainct Sepulchre à Caen, de l'autre. / A Savmur, / par Iean Lesnier, & Isaac Desbordes. / M.DC.XXX/ (Exempl. aux armes de Huet, 3 vol. 8° de 1543 p. ss 1 t. et les errata (Bibl. nat. D, 22117). (Epître) A Messieurs de l'Eglise reformée de Caen.... (avec injures pour Véron.)

« Car on ne nous met plus en teste des Vigors, ni des de Sainctes, ni des d'Espenses, ni des du Perrons. S'il y a encore en la Papauté quelques esprits de cette marque ils se tiennent clos et couuerts, ayant recognu qu il n'y fait pas bon. Et en leur place s'est elevé une bande de gens qui n'ont rien a perdre et que leur incapacité rend subiects au desadueu. Esprits hayneux & acariastres qui se trouuans manquer de raison ne defendent la cause que par cris & opiniastreté. C'est le vray accomplissement du songe de Chilperic. Apres les ours, & les tigres, & les lions, viennent les chats & les petits chiens & autres menus animaux. Somme qu'au lieu de ces grands Leuiathans, qui venoyent autres-fois heurter contre la nasselle, où Jesus Christ repose avec ses disciples, nous ne voyons plus rien qui menace au

ne gardent la trace de ces luttes, ou qui souvent n'ait composé quelque traité à l'aide des sermons

dessus de ces grandes eaux sur lesquelles sied la paillarde, qu'un miserable Veron duquel la foiblesse est digne de compassion, & qui est desormais si decrié parmi les siens propres, que mesme à le vaincre il y a du deshonneur. Encore n'auoit-il iamais tant estalé son impertinence qu'en la Conference d'icy, où i'ay peur qu'on ne nous soupçonne de l'avoir gagé pour mal faire, & trahir sa cause. Semble qu'il n'ait eu pour but que de descouvrir sa lourdise, & son ignorance, & s'immoler à la risée des assistans. Sur ce qu'il se mesloit d'accuser nos bibles de fausseté, si je le pensois ramener aux Originaux, se trouuoit qu'il n'y scait pas lire....

Avois-ie recours aux Dictionnaires, & aux bons Autheurs, il se fronçoit le sourcil pour me dire que ce n'estoyent que *pinoches grammaticales*. Bref il s'ayde de la methode qu'il a aprise de Gonteri dont tout l'artifice consiste à questionner quand il faut respondre, à s'accrocher dans les formes, au lieu d'enfoncer les matieres.... »

Suit une « Preface av Lectevr » qui contient l'histoire des « Approches de la Conference » et qui commence ainsi : « Sur la fin du mois d'Aoust dernier arriva icy le sieur Veron autresfois Iesuite, & auiourd'huy Docteur en l'*Academie des Ardents*, & chef de *La Légion foudroyante des Anges de l'Euangile*. Ce sont les qualitez qu'il donne à ceux de sa Congregation (En l'Epistre à la Congregation de la propagation de la foy.) »

La préface fait le recit du defi ou cartel proposé par le controversiste. Selon Bochart, c'est pour avoir été réduit à *quia* par un « Pere Denis Moine Iacobin, homme versé en la Theologie scholastique » qu'il se tourna contre les protestants.

« Et croid-on que ce fut ce qui l'obligea à changer de theme, & à quitter sa Methode, pour declamer contre les Bibles de Geneve.... Ceste calomnie luy servit de matieres à diuers sermons qui n'estoyent qu'amplifications d'vn libelle qu'il avoit extraict de la Geneue Plagiaire du Pere Cotton, qu'il esparpilloit par tout à grand force de Colporteurs. »

On s'assemble « le Vendredi 22. Septembre. »

Les deux adversaires s'accusent réciproquement de fuite et voici les aménités de Bochart :

« Bref le terme de la Dispute plus qu'expiré, fut resolu par tous les nostres que ie la terminerois par une response exacte a toutes ses cauillations. Quoy fait & de telle sorte qu'il n'a iamais sçeu repliquer vn mot à propos, nous nous retirasmes d'vn commun accord, les adversaires baissans la teste de honte de voir l'erreur esclairé de si prés. Et c'est

de polémique prêchés antérieurement à l'occasion d'un de ces défis (1) si fréquents au commencement

cette retraitte honorable qu'il a eu l'impudence d'appeller fuite.... Puissions-nous touiours fuïr de mesme façon, combien que cet homme soit desormais si perdu de reputation, qu'vn Ministre ne doit plus craindre de se faire tort en le fuyant. Car chacun sçait qu'on le fuit pour d'autres raisons que pour celles de sa suffisance. Il en est comme de certaines bestes qui tombant ès mains des veneurs les obligent à s'escarter pour la puanteur de leur excremens. Ainsi en est-il de cet homme quand il se sent accusé, il vomit des outrages, & des iniures, & des calomnies, dont la puanteur nous oblige à fuir ses approches. C'est vn homme qu'on doit fuir comme ceux qui ont la peste, desquels on ne fuit pas la force, mais le venin. »

(1) Les défis persistèrent durant tout le siècle, et ils furent surtout le fait des anciens ministres, sans constituer leur monopole. C'est ainsi qu'en 1680, Cotherel consigne dans une plaquette le récit d'un défi porté au ministre Claude. Son livre a pour titre : *La Relation / veritable / du defi qui a esté fait / au sieur / Claude / fameux ministre / de Charenton, / de prouver par l'Ecriture / & les Peres, la verité de sa Religion, & la fausseté de la / Religion Catholique Apostolique & Romaine. / Avec le refus qu'il a fait / d'y répondre.* / Par le S[r] Cotherel Ministre converti du Dioceze d'Agen. / A Paris, / chez la veuve Jacques Boüillerot, ruë de la Huchette / à l'Enseigne de l'Escrevisse. / Et se vend en sa Boutique au Coin de S. Michel, vieille Court du / Palais, à la mesme Enseigne de l'Ecrevisse. / Avec Approbation & Pe[r]mission. 1680 / (Bibl. nat. D[2] 1499, in-4° de 20 p., p. 18)... « Et neanmoins si les Calvinistes veulent bannir le libertinage & le peché qui marche chez-eux la teste levée, il faut qu'ils reçoivent cette Confession sacrée qui descharge la nacelle du Seigneur, du pesant fardeau du vice, qui purge les Enfans de l'Eglise de ces humeurs peccantes qui les tuent, qui excite les œuvres pies & charitables, qui esteint les querelles, qui termine les differens, qui reünit les familles, qui restituë le bien mal acquis, qui fait que l'on vit sur la terre d'une vie toute Angelique & toute sainte, & qui apporte des biens inestimables & dans la republique & dans l'Eglise.

» En voila assez ce me semble, pour obliger les Pretendus Reformez de reconnoistre la fausseté de leur creance & la verité de l'Eglise Romaine : Qu'ils apportent une raison libre & depoüillée de passion à la lecture de ce petit Ouvrage, que j'ay composé à la Priere de Monsieur S. Ferriol, qui est un Gentil-homme de la Religion Protestante, d'une naissance

du siècle. Le P. Léon, carme, dont nous avons fréquemment cité des extraits, dédia ainsi en 1629, à l'occasion de la conversion d'un avocat de Loudun, le livre sorti de ses prédications, à la ville qui les avait entendues. Son épître « à Monseigneur le Reverendissime Evesque de Poictiers, Henry-Louys Chastaigner de la Rochepozay » est du 7 août 1629, et lui présente : « Les Sept Colonnes de la Sagesse incarnée, etc. (1) ». Le titre du livre donne le ton de l'époque, ainsi que la réplique qui le suit : « L'attendant response aux Sept Colonnes, etc. », défi porté à un ministre de Loudun. Mais il en faut surtout citer l'avertissement : OVVERTURE à Messieurs les Magistrats, Eschevins, Bourgeois & habitans de la ville de Loudun.

illustre & d'une erudition sublime dans les matiere de la Foy. Monsieur Claude luy avoit promis d'y répondre d'une maniere si convainquante & si forte, qu'elle me forceroit de garder un eternel silence; cependant, après douze jours de temps, le plus sçavant & le plus dangereux Ministre des Pretendus Reformez a refusé de repondre à monTraité: ce Gentil-homme de sa Communion l'a en vain sollicité & exhorté d'entrer dans une si honnorable carriere, où l'on croyoit qu'il ne devoit courir & combattre que pour vaincre & pour triompher; ce faux Pasteur a honteusement rendu mon cayer, & reculé pour ne pas entrer dans la lice, & pour ne pas s'engager dans un combat, où se voyant abandonné de la verité, il eût bien-tost paru sans armes & sans défenses. Ce Gentil-Homme de la Pretenduë Reforme, qui doit embrasser bien-tost la Religion Catholique, sçait bien que je me preparois tout de bon à ce combat, & qu'estant appuyé sur la vertu divine, je n'avois pas beaucoup de peine à me figurer que j'estois le Berger que Dieu avoit choisi en cette occasion pour abatre ce Geant de l'Heresie, avec les armes que l'Ecriture & les Peres me mettoient en main : Je continue encore d'attaquer Monsieur Claude, & je le défie de répondre directement, solidement & clairement, à mon Ouvrage que je luy ay envoyé, & que j'ay bien voulu mettre au jour, pour la gloire de l'Eglise & pour la confusion de l'erreur. » (p. 19).

(1) Voyez plus haut, p. 120[1].

De vray, Messieurs, accusant ou m'excusant sur la necessité qui m'a si promptement engagé à ce travail, je confesse néantmoins que l'amour de la gloire de Dieu & du salut de vos âmes m'a beaucoup aidé à le parfaire. Car vous scavez comme tesmoins oculaires, que la sage Providence de l'Eternel, qui conduit fortement ses desseins par des voies toutes confites en douceur & suavité, opérant ces jours passez la conversion d'une Personne que plusieurs belles qualités rendent recommandable, nous n'avons tenu autres procédures que celles de paix & de charité. Ceux qui à cause de leur ministere ne peuvent supporter la pureté non plus que l'effort de la vérité qu'ils ne scauroient détruire, firent quelques contenances de vouloir recouvrer lours brebis au péril de leur honneur. Mais avec quel succès ! Le bruit de quinze jours s'est enfin évanoui en fumée ; la vérité est demeurée victorieuse, & le mensonge atterré.

On a pensé peut-être que cette conversion assez avantageuse pour le bien de votre ville, me feroit faire des affiches, & dresser des trophées. Mais en vérité, c'étoit ignorer & l'inclination de celuy que Dieu a touché, & l'honneur de celuy que Dieu & l'occasion y ont employé. Ce luy est assez que dans les devoirs de sa charge il consacre sa vie à la defense de l'Eglise, du public, de la veuve & du pupille ; puisqu'étant leur avocat en terre au nom du Roy très chrétien, il les aura au Ciel pour orateurs & intercesseurs devant la Divine Majesté.

On dira que vous me faites traiter une matière qui a déjà esté remaniée par tant de rares esprits. Il est vray. Mais estant ainsi polie & repolie, elle en paroistra plus belle & plus éclatante. C'est l'excellence de nos mystères de ne s'épuiser jamais, épuisant & les hommes & les siècles. Je ne dis peut-être que ce que les autres ont dit, mais je fais ce que les Pères ont fait devant leurs enfants. Et c'est un malheur pardonnable de n'être né qu'après les autres. Joint qu'au fait de la Religion, pour bien parler, il faut dire ce que les autres ont redit......

Si je vous agrée en cet esprit, j'auray l'applaudissement de tout le Théâtre que je me suis proposé ; puisque suivant les trois manières qu'enseigne le miraculeux S. Augustin, je vous ai prêché Jésus-Christ par la langue durant le Carême & les Octaves ; par le Sacrement de l'Eucharistie en cet ouvrage que votre service tire de moi, et finalement par

Epître, vous adressant celle-ci en laquelle je vous laisse avec l'amour de Jésus-Christ & la vérité de l'Eucharistie, le témoignage de mon affection religieuse à vous servir.

Potuit Apostolus significando praedicare Deum Jesum Christum, aliter per linguam, aliter per Epistolam, aliter per Sacramentum corporis & sanguinis ejus. — August. 3. Trinit. c. 4.

On pourrait parcourir ainsi tout le dix-septième siècle. Un des derniers ouvrages du P. Adam, jésuite, mort recteur de Bordeaux, daté de 1672, n'est que la refonte, avec préface nouvelle, et bien moins intéressante que la lettre de circonstance écrite l'année précédente à Sedan, des conférences tenues dans cette ville contre les protestants (1). On y voit, après une allusion à la conversion de Turenne et un résumé très détaillé de la campagne de Hollande, l'expression formelle d'un souhait alors courant (2), celui de la « réunion des deux Églises ».

(1) Le triomphe / *de la très-sainte / Eucharistie / ou / la presence reelle du / corps & du sang de Jésus-Christ dans cét / adorable Sacrement, prouvée par l'Escriture / Sainte, par les Témoignages des Peres des / premiers Siecles. / Pour faire voir jusques où est montée la hardiesse de M. Claude / Ministre de Charenton, qui soûtient, que les Evangelistes / & les Apôtres ne se sont pas souvenus à en rien laisser dans / leurs écrits : que les Martyrs & les Saints de l'ancienne / Eglise ne l'ont ni connuë, ni cruë, ni professée, et que / jusqu'au Sixiéme Siecle inclusivement les Docteurs ont commu/nement parlé de ce Mystere, dans les mêmes termes, & dans / les mêmes sentimens, que font aujourd'huy les Protestans. /*

Avec des Reflexions sur des temoignages, qui doivent / toucher le cœur de ceux, qui n'ont d'autre interest / que celuy de leur salut. /

Desdié au Roy / Par le R. P. Jean Adam de la Compagnie de Jesus. /

A Bourdeaux / chez { Jacques Mongiron Millanges. / Pierre du Coq. / Et Simon Boe. }

MDCLXXII / Avec Privilége de Sa Majesté.

(2) *La Gazette* du 2 janvier de la même année 1672, annon-

Je suis contraint, Sire, écrit le P. Adam, en achevant l'énumération des hauts faits de la dernière campagne, de terminer icy ces conquestes, avec une esperance de celles qui vont venir. Et quoyque je n'aye point eu l'honneur de suivre votre Majesté dans cette sainte Guerre, & que ma robe m'empêche de porter l'épée pour defendre la Religion : il m'est permis de me servir de ma langue & de ma plume qui sont les armes de ma Profession, pour combattre l'erreur & contribuer quelque chose à la réünion des deux Religions que V. M. souhaitte avec ce grand zele qui sera toujours son protecteur devant Dieu qui ne sçauroit refuser ses graces à celuy qui s'est declaré si hautement pour tous ses intérêts & ceux de son Eglise. Pour contribuer quelque chose à un si grand dessein, je donne par avance cet Ouvrage au public pour disposer les esprits des Protestants à reconnoître l'aveuglement de leurs Peres qui se sont separez des Catholiques sur la parole de quelques gens qui ne meritoient pas d'estre ecoutez...

Ce serait d'ailleurs refaire l'histoire religieuse des règnes de Henri IV et de Louis XIII que prétendre rendre compte du mouvement de la controverse à cette époque (1). Mais le mouvement ira s'accusant encore vers la fin du règne de Louis XIV.

çant la soutenance des « Thézes sur les matiéres les plus difficiles de la Théologie » de l'abbé de Noailles en Sorbonne, le 23 décembre précédent, ajoute : « Nostre Archévesque, avec sa grace, & la facilité qu'il montre en toutes ses Actions publiques, présida, & disputa en cette Théze : laquelle est dédiée au Roy, avec une magnificence merveilleuse, & digne de l'éclatante piété de ce Grand Monarque. Sa Majesté y est représentée commandant à la France, de détrüire l'Hérésie : & cette Reyne des Monarchies, y paroist, à cet effet, armée du Bouclier, & de l'Epée de Saint Michel, ainsi que l'Eglise qui l'a tousjours, tenu pour son Protecteur, & Défenseur, de mesme que nos Roys, & notamment, sadite Majesté qui signale si solennellement, son zèle, eu la rüine de cette hérésie. » (*Gazette*, p. 23).

(1) Voyez le livre du P. Prat : *Recherches historiques... sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton*. Lyon, Briday, 1877, 5 vol. in-8°.

Les mesures préparatoires à la Révocation de l'Édit de Nantes multiplièrent les sermons de controverse. Aussi aux environs de 1685 se rencontre-t-il bon nombre de prédications sur les points contestés par les calvinistes. Un exemple pris dans ces années, sans montrer l'état de la chaire avant l'année 1669, signale les points de rapprochements sur la méthode suivie à ces deux époques. Gourreau, le prieur de Sainte-Geneviève (1), raconte dans ses notes intitulées *Miscellanea moralia et concionalia,* ce qu'il fit en 1685. Son recueil (2) est composé de sermons, illisibles d'ailleurs, composés par lui. Les titres et les textes d'un bon nombre indiquent les préoccupations régnantes : *Eucharistie... Qui manducat carnem meam* (avec la date 1679) et repris en 1680, Saint-Sacrement : *Cor meum et caro mea exultaverunt;* Sacrifice; de la nécessité de la langue latine dans l'Église, etc. Il écrit sous la rubrique : *en 1685 :*

Je lisois les titres des déclarations du Roy les dimanches en chaire et je les expliquois parlant du soin que le Roy auoit de la conuersion des p. R; il en suruenoit tousjours quelque nouueau, et le dimanche 19 j'en leus un qui obligeoit ces gens la qui s'estoient retirez a Paris de s'en retourner aux lieu ou ils demeuroient.

» Uoila bien des edits, leur disois-je pour les gaigner. Dieu n'a donné que deux tables de sa loy. Il est vray que les Juifs estoient durs et qu'ils furent punis, il en mourut 23 mille et moyse auec les leuites en passerent au fil de l'epee ce grand nombre indifféremment Parens amis, sans y auoir egard et prenant le veau qu'ils auoient fait, il le mit dans le feu et le reduisit en poudre dans l'eau et il en fit boire aux enfans d'Israel et dit : quiconque est au Seigneur, qu'il se joigne à

(1) Cf. Eug. Griselle. *De munere pastorali Bossuet,* p. IX, 125-127, 246.

(2) Ms. fr. 22, 955, fol. 90.

moy. les enfans d'Israel s'assemblerent aupres de luy il leur dit : que chacun mette son espee à son coste, passez et repassez à trauers du camp d'une porte à l'autre et que chacun tuë son frere son ami et celuy qui luy est le plus proche. Ils en tuerent 23 mille. Moyse leur dit chacun de vous a consacré ses mains au Seigneur. Il les benit voyla l'execution. On n'en vient pas jusque là. C'est ce qui est dans l'Euangile : *missis exercitibus suis subdidit homicidas illos.*

N. S. nous traite mieux que ces egarez. il nous appelle aux noces il y a bien des noces dans l'escriture, celles de Dieu avec le Fils, avec son Eglise, a la table sainte, auec l'ame fidelle...

Notre rôle n'est point d'attirer l'attention sur cette manière de prêcher du P. Gourreau en 1686, ni de la rapprocher de certaines instructions de Bossuet, visitant son diocèse et traitant le même sujet, mais d'autre façon, à cette même époque (1). L'important est pour nous de faire ressortir la place que tenait dans tout le cours du siècle la controverse comme genre distinct et entièrement à l'ordre du jour.

Il nous reste maintenant à montrer, par des exemples, qu'elle occupait une part plus ou moins envahissante des sermons proprement dits. Elle s'y rencontra, soit par système et à des endroits déterminés, soit surtout à titre de digression courte ou prolongée, suivant l'occasion des matières traitées ou l'occurence de l'auditoire.

Comme type de la première manière, du reste plus archaïque, il faudrait citer les sermons de l'évêque de Lavaur, Abra de Raconis, au temps où il n'était encore qu'aumônier de Louis XIII et prêchait dans

(1) Voy. *Revue Bossuet,* 25 oct. 1900, p. 233, le compte rendu d'une visite et prédication à Lizy, au 7 nov. 1685, et surtout le sermon du 9 nov., p. 234; Cf. E. Griselle, *De munere pastorali Bossuet,* p. 174.

les églises de Paris (1). Nous avons déjà cité de lui, à un autre point de vue, les discours prêchés à

(1) Le même François de Raconis, le futur évêque de Lavaur, cousin germain du capucin Ange de Raconis dont nous avons vu plus haut (p. 120[1]) quelques ouvrages, témoigne, en parlant de sa conversion, que les « errants » assistaient à ses sermons. C'est dans la préface, ou avis au lecteur de sa Réponse aux quatre ministres de Charenton.

Responce / a l'epistre des quatre / Ministres de Charenton : / Ensëmble à deux autres escrits de P. D. / M (Pierre du Moulin), de la Puissance de Dieu, & de / sa volonté. L'autre, de sa iuste Prouidence. / En laquelle par l'Escriture, leur propre confession de / Foy, & par leurs liurets sont traittez à fonds les / principaux poincts qui sont en controuerse entre- / eux & nous. / Par Charles François d'Abra de / Raconis, Bachelier & Professeur en / Theologie, autrefois nourry par eux / A Paris, / chez Ioseph Cottereav, rue S. Iacques / à la Prudence. / MDCXVII- / avec Privilege du Roy. in 12 de 656 p. (Bibl. Nat. Réserve, D, 22076).

« Au lecteur... tu ne trouveras pas estrange que j'ay deslié ma langue en chaire pour crier : n'outragez pas l'Eglise, & fait changer ma plume de langage, l'ayant divertie pour quelque temps de ses occupations ordinaires sur le sommaire de la Theologie, que ie suis prest de mettre en lumiere, pour prendre ce nouvel air, & en François, faire voir aux François, vrais enfans de l'Eglise, l'iniquité de ceux qui s'acharnent contre-elle...

Encore qu'en mon proceder ordinaire, j'aye tousiours esté plus désireux d'enter la deuotion dedans les cœurs, que de planter la Foy dans les esprits : d'enseigner à faire ce qui se croit, que de persuader la creance de ce que nul Chrestien ne doit mescroire. Dieu m'obligeoit à cela par le benefice particulier de ma conuersion ; l'Eglise auec iuste suiet me le redemandoit, m'ayant dedans son temple regeneré sur les sacrez fonds de Baptesme (grace qui n'a estée communiquée qu'à moy de toute nostre famille :) Et du depuis encore m'ayant receu si charitablement entre ses bras, lors qu'aprés en auoir esté diuerty par la mauuaise instruction de l'enfance, i'ay tesmoigné en mon adolescence quelque desir de la recognoistre ; mes amis m'en pressoient, i'auois la semonce d'un grand nombre de Catholiques qui m'ayant entendu verbalement sur ces matieres, me conuierent de reuoir mon trauail, & le donner au public : Et quantité d'errans qui s'estoient trouuez à mes predications de Sainct Estienne du Mont, & de S. Benoist, refutant cette Epistre, tesmoignoient le mesme desir. »

Avant-propos / adressé aux Ministres.

« Messieurs, Dieu m'ayant dès l'aage de douze à treze ans

Saint-André en 1622 (1). Ils offrent cette curieuse particularité que le second point de chacun des sermons, communément partagés en trois sections, d'ailleurs franchement intitulé : Seconde partie, de Controverse (la troisième a pour titre : de Moralité) est tout entier consacré à réfuter les positions calvinistes. En voici du reste quelques fragments, tirés du premier sermon des « *Parallèles entre Dieu et l'âme* », déjà cités (2), sermon d'introduction

par sa misericorde fait recognoistre la verité, avec autant de contentement & de consolation de mon ame, que ceux qui vous ressemblent en conceurent de desdain contre moy : I'ay creu que la souuenance de ce bien-fait... deuoit estre... viuement burinée dedans mon ame, pour... me porter à consacrer... la vie... pour celuy qui... me voyant... me précipiter dans l'abysme des mal-heurs, par la maudite nourriture que i'auois eu d'vn Pasteur reformé à la nouvelle mode, preschant dans la maison de feu mon pere, m'instruisant à l'Alphabet, & me donnant l'apprentissage premier de la simple lecture, m'auoit et toute nostre famille, au nombre de plus de vingt quasi miraculeusement retiré pour me faire reuiure pour luy, en esperance de regner par apres auec luy...

» C'est ce qui m'a porté a desrober à mes occupations ordinaires d'une lecture publique en Theologie, des actes d'une licence et des Prédications aux Festes et Dimanches, quelques heures par chaque jour pour tracer cet escrit, sans concerter auec personne, contre l'Epistre concertee et souscrite par quatre des coqs & principaux de tout vostre parti, pour opposer la docte et veritable Predication du R. Pere Arnould de la celebre Compagnie de Iesus, trop rude vn peu en ses attaques pour vous, qui ne combattez qu'a descouuert dénuez de l'armure de verité. Ie ne doute pas que comme vous avez dit d'un si grand personnage, qui sert d'esclat à tout le monde, d'admiration aux plus grands & pour comble de son honneur, est expose en butte a vostre enuie & mesdisance, qu'il auoit seulement esgratigné les marges de vostre Confession de foy en ceste diuine Predication honorée de la presence de Sa Majeste, de tous les Princes & les plus grands Seigneurs de la Cour, vous ne le disiez plus hardiment de moy, que ie ne vay qu'effleurant l'Epistre si hautaine que vous osez (permettez moy que i'aduance ce mot) si temerairement offrir au Roy... »

(1) Cf. plus haut, p. 12.
(2) Cf. plus haut, p. 13 et suiv.

« Traictant de la parole de Dieu en general, & de ses aduantages en forme de Preface ».

Seconde Partie de Controverse.

L'errant ennemy de Dieu s'est aussi rendu ennemy de sa Parole : ce que i'expose succinctement I Par ce qu'il en a rôgné la plus grande partie, sçauoir est toute la Parole non escrite, enseignant qu'il n'y a nulle Parole diuine que celle qui se trouue au vieil & nouveau Testament.

Voicy la preuue à l'œil (p. 18-19).

L' « errant », comme parle toujours l'abbé de Raconis, devait avoir nécessairement sa place dans ses préoccupations, en qualité d'ancien converti ; mais peut-être ce procédé de réserver un point entier de controverse dans chacun des sermons, alors que parfois le sujet ne le comportait guère, est-il particulier à cet orateur; je ne l'ai point d'ailleurs rencontré en d'autres ouvrages, ce qui ne veut pas dire que l'usage n'ait pas régné.

En tout cas, la seconde méthode, celle des digressions, coupant comme à l'improviste un sermon destiné aux fidèles et s'adressant explicitement aux protestants de l'auditoire, est des plus fréquentes.

Recueillons dans les sermons manuscrits de Lingendes, dans les deux volumes in-folio de la Bibliothèque Mazarine exploités plus haut (2), plusieurs pages assez topiques, avant de montrer dans Bourdaloue des restes de cet usage, peu remarqués jusqu'ici, mais prouvant bien la persistance d'une coutume en somme très naturelle et motivée par les circonstances.

(1) V. plus haut, p. 18. Le sermon de Lingendes, ms. 1056 (non paginé), est intitulé : *Sermon pour le mesme jour* (6[e], i. e ; Vendredy) *de la troisieme semaine de karesme Par le Pere de Lingende Jesuiste.* Il est sur le texte : *Venit hora et nunc est* etc., (*Io*, 4, 21) et commence par ces mots : « Le Fils de Dieu est du tout admirable... »

Dans le sermon sur la Samaritaine, le P. de Lingendes introduit l'actualité de la controverse avec les protestants :

Mais pour ne confondre pas ces mysteres, je prends seullement l'explication de ces parolles *venit hora & nunc, etc.* L'heure est venue & voici mesme elle est des maintenant que les veritables adorateurs adoreront le pere en esprit et en verité dans lesquelles se remarque *(sic)* 2 choses l'vne qui appartient à la doctrine & l'autre qui appartient a la perfection. Je commence par ce premier point de la doctrine le plus important a la controverse qui estoit pour lors entre les Juifs et les Samaritains. C'estoit du sacrifice et du lieu ou il se deuoit offrir. Cette controuerse est aujourd'huy proposée au fils de Dieu par la Samaritaine, car ayant apperceü qu'il estoit prophète parce qu'il auoit dict toute sa vie, elle croit qu'elle se doibt esclaircir de luy d'vn poinct si important, nos peres ont adoré Dieu sur cette montagne, et les Juifz disent que le lieu destiné à l'adoration est Jerusalem. Je vous prie de m'expliquer ce qui en est.

Or je remarque que sur cette parole d'adoration le fils de Dieu entend parler du sacrifice d'aultant que la priere n'est rejetable d'aucun lieu, et que l'adoration qui est une prostituaon *(sic)* de corps est loisible & permise par tout, mais non pas le sacrifice parce qu'il est escript *ad locum quem elegit Dominus Deus noster de cunctis viribus vestris is pronat* (sic) *nomen tuum ibi, etc.* Vous irez au lieu que Dieu aura choisy pardessus tous les autres, *et offeretis in eo loco holocausta,* & dans ce lieu la vous offriréz vos sacrifices en un motif *(sic),* il n'estoit pas loisible aux Juifs selon la loy de Dieu de sacrifier par tout, mais justement au lieu que Dieu auoit choisy et comme il auoit esleu le temple de Hierusalem, il n'estoit pas loisible uux Juifs qui estoient esloignez de sacrifier ailleurs. Je suppose en second lieu que le sacrifice est l'establissement & le fondement de la Religion.

Escoutez cecy, je vous prie, ce point sappe en ruine l'opinion de Messieurs les pretendus Reforméz. En voicy la cause, La Religion n'est autre chose qu'un culte publique & exterieur que nous rendons à Dieu parce que autre est la Religion des hommes, autre la Religion des Anges. Les Anges qui sont des

purs esprits ne peuvent rendre qu'à Dieu un *(sic)* (1) culte spirituel, mais l'homme qui est composé de corps et d'ame doibt rendre un culte à Dieu composé d'extérieur et d'Interieur. Or il n'y a point de culte exterieur qui ne soit communicable a la creature excepté le sacrifice. En voicy la raison, Il y a en Dieu des perfections qui sont communicables à la creature et des perfections incommunicables, et d'aultant qu'il y a en Dieu des perfections qui sont communicables à la creature, comme par vn culte nous le recognoissons, nous pouuons attribuer ce mesme culte à la creature à laquelle elles sont communiquées. Je prie Dieu parce qu'il me peult faire du bien, je prie un homme qui est plus grand que moy parce qu'il me peult faire du bien. Je plie le genouil deuant Dieu pour reconnoistre que je deppend de lui, je ploye tout de mesme le genouil deuant vn Roy, pour marque de sa souueraineté qu'il a sur moy, puisqu'il a pleu a Dieu luy communiquer la preeminence. Je puis bien luy communiquer la reconnoissance ; cette preeminence est communiquable, donc je la puis reconnoistre. Il est de mesme de l'adoration qu'en faict Dauid adorant Jonathas, et le mesme David a esté adoré de plusieurs, et cette adoration n'est pas la reconnoissance d'un souverain domaine, mais d'une preeminence sur les autres. Mais d'autant que le sacrifice regarde un attribut incommunicable, parce que c'est la recognoissance du premier estre, cette perfection n'estant point communicable, je [ne] puis en communiquer la reconnoissance.

En voicy la raison. Je n'honore pas la creature comme Dieu, d'aultant que j'honore Dieu par le sacrifice : or le sacrifice c'est la destruction de la creature pour recognoissance que nous vous offrons mon Dieu *non tanquam indigenti,* non pas comme en ayant besoing, nous ne vous offrons pas afin que vous possediez, mais nous destruisons l'estre pour reconnoistre que vous estes le maistre de tout estre. Quand je destruis une creature en l'honneur d'un homme, je luy fais tort parce qu'il est indigent, et tout indigent a besoing. C'est pourquoy nous payons des tributs aux Roys, *cui tributum, cui vectigal;* nous payons tribut aux grands, parce qu'ils sont necessiteux, & tant s'en faut que leur grandeur diminue leur

(1) Pour : ne peuvent rendre à Dieu qu'un.

necessité, au contraire la grandeur (1) du monde est une grande necessité. Vn simple homme n'a besoing que d'un valet, vn gentilhomme en a besoing de trois ou quatre, mais les Princes ont besoing de tous leurs subiets et ils ne les peuuent reconnoistre qu'en leur donnant. Mais reuenons : Dieu a un domaine absolu sur la creature et on le reconnoist par le sacrifice et le sacrifice est incommunicable. Puis donc qu'il n'y a point d'action exterieure qui ne soit communicable que le Sacrifice, il s'ensuit donc que le sacrifice regarde la Religion. De sorte que qui n'a point de sacrifice n'a point de religion. Or Messieurs de la pretenduë Religion n'ont point de sacrifice, comme ils l'aduouent eux mesmes ; donc ils n'ont point de Religion pretenduë, car le Sacrifice et la Religion sont tellement relatifs que l'vn ne peult estre sans l'autre. Cela estant supposé, puisque la Samaritaine demande au Fils de Dieu s'il est possible d'adorer et que par l'adoration *(sic)* s'entend du sacrifice elle entend parler de la veritable ou de la fausse religion.

Du même orateur, dans un « Sermon pour le quatorziéme jour de l'aduent » (2), nous trouvons cette application aux controverses pendantes :

Les Marcionites ont flatté le verbe par un autre heresie et quand ilz ont aduoué l'Incarnation c'estoit soulz cette condition, que s'il auoit pris un corps, ce n estoit pas vn corps qui eust des nerfz, des muscles, des veines, des arteres, et qui soit composé de tendons, de cartilages, d'humeurs & de temperaments, disant qu'il n'auoit que la seule figure de chair, qui seruoit de masque a la diuinité parce que c'eust esté une chose indigne de Dieu de descendre dans le ventre d'une femme, dans un cloàque de sang & dordures. *Inuehere*, dict Tertulien à cet hæretique, *in totum quod est carnis et animae : uterum voca cloacam.* Desploye ton Eloquence tant que tu voudras pour decrediter le véritable corps de Jesus-

(1) Ms. Au contraire s'agrandir du monde est...
(2) Ms. 1057 : Sermon pour le quatorziéme, etc. Par le Pere de Lingende Jesuiste *Quia non cognovit mundus per sapientiam Deum, placuit Deo per stultitiam praedicationis saluos facere credentes.* La grandeur et la colere ioints ensemble font de terribles effets...

Christ; fais nous resouuenir si tu le veux qu'il est dans le ventre d'une mere, comme dans un cloaque. *Quodcumque indignum est Dei mihi expedit; ideo salvus sum, modo non confundar de Deo meo.* Voila la flatterie des Marcionistes de dire que c'est une chose indigne de Dieu de prendre vn corps dans le seing *(sic)* d'une femme et cependant il n'y a rien de si indigne de son amour.

Nos heretiques en font de mesme : Comment, disent-ils, croire que Dieu se donne à manger soulz vne bouchée de pain, et qu'il soit broyé de nos dents, et que soulz un peu de vin il se laisse boire; de plus, qu'un Judas le boive & le mange; encore plus, qu'un ver le ronge, qu'une beste le mange qu'une araignée s'en nourrisse, et qu'il soit foulé aux pieds de ceux qui ont introduitz cette erreur, et qui en seront vn iour punis rigoureusement? Ce n'est pas luy mesme, disent-ils, ce n'est que la figure. Ne voila il pas la figure de Marcion, et non la realitè du corps? Flatterie maudicte et condamnée par celuy qui deffend que l'on oste aucun hiota de sa parole. Ainsy toutes ces erreurs pensent flatter Dieu, et ce pendant celuy là se deshonore qui croit indigne de Dieu qu'il admette des pecheurs à sa table, qu'il se laisse toucher par une desbauchée L'erreur de Symon le Lepreux et des Juifs n'est il pas semblable à ces autres des Apollinaristes, Marcionistes & de nos heretiques. (1)

Reste maintenant à montrer par quelques exemples tirés des sermons de Bourdaloue que les « couplets » de controverse ne sont pas absents de la prédication. Le contraire serait plutôt étrange si l'on songe à l'état d'esprit des contemporains et au long passé de la chaire en ce genre. Il va de soi que certains sujets appelaient, par leur nature même, des apostrophes plus ou moins directes aux réformés. Ainsi per-

(1) Le passage sur les Marcionites se rattache à une série d'exemples, amenés par cette proposition générale : « Tous les Philosophes et les heretiques qui ont erré contre Dieu ont tousjours donné quelques raisons de leurs erreurs & se sont appuyés sur vne folle flatterie de laquelle ilz ont voulû user croyant en quelque façon obliger la diuinité... »

sonne ne sera surpris de rencontrer dans le sermon du troisième dimanche après l'Epiphanie, *sur la Foy,* ce qu'on pourrait nommer un embryon de sermon de controverse. Après l'énoncé du texte : *Et dixit Iesus centurioni : vade, et sicut credidisti, fiat tibi,* l'orateur, fidèle à sa méthode habituelle, énonce le problème qu'il se propose de résoudre. Il commence ainsi :

N'est-il pas surprenant que le Sauveur du monde, au lieu d'attribuer les miracles de sa toute-puissance à sa toute-puissance même et à la vertu souveraine de Dieu, les ait communément attribués dans l'Evangile à la foi des hommes?... C'est de là même que les hérétiques des derniers siècles (1) ont tiré cette fausse conséquence que tout l'ouvrage et toute l'affaire du salut de l'homme roule uniquement sur la foi. Erreur que l'Eglise a frappée d'anathème, et qui va directement à détruire dans le christianisme la pratique et la nécessité des bonnes œuvres (2)... L'opinion, disons mieux, l'erreur

(1) Les « hérétiques des derniers siècles », plus souvent encore, surtout dans les copies contemporaines, désignés sous leur nom propre, Luther et Calvin, sont pris à partie un nombre de fois presque incalculable dans l'œuvre de Bourdaloue.

(2) Une autre dominicale encore, pour le quatrième Dimanche après la Pentecôte, *sur les Œuvres de la Foi,* aurait semblé, à première vue, d'après son titre, devoir entraîner tout au moins de fréquentes allusions aux positions calvinistes ou luthériennes. Le sujet est cependant envisagé sous un autre point de vue. Il est intéressant d'en rappeler la division, pour réclamer contre une allégation de l'abbé Du Jarry. Dans son livre : *Le Ministère évangélique,* paru en 1726, il eut le tort de reprendre une affirmation ancienne qui s'était trouvée vraie, lors de son premier essai publié en 1706, lorsqu'il disait, à propos des divisions de Bourdaloue : « Je n'en rapporte qu'une du Pere Bourdaloue qui n'a pas été imprimée, et qui m'a paru admirable.

La foy se perd par la cessation des bonnes œuvres.

Elle se recouvre par la pratique des bonnes œuvres. »

La division regrettée par Du Jarry avait été conservée. S'il est vrai de dire, avec l'auteur de l'excellent article paru dans la *Revue Bourdaloue* du 1er avril 1902 (p. 70) : « Cette division est fort belle... elle ne répond ni à la division de la Domi-

des hérétiques de notre siècle est que la foi seule nous justifie devant Dieu... Tel est le langage de l'hérésie ; mais voici celui de la foi même. Car il est de la foi que la foi seule ne suffit pas pour nous sauver. Il est de la foi que nos bonnes œuvres doivent faire une partie de notre justification. Il est de la foi qu'en vertu de ces bonnes œuvres, nous acquérons un droit légitime à la gloire que Dieu nous prépare, et que cette gloire, par un effet merveilleux de la grâce de Jésus-Christ, est tout à la fois, comme s'exprime saint Augustin, et le don de Dieu et le mérite de l'homme. Cependant, chrétiens, sans m'engager dans une controverse qui ne convient ni au temps ni à l'assemblée où je parle, j'avance deux propositions, non seulement orthodoxes, mais incontestables... (1)

Suit alors la division du sermon, car l'orateur, tournant court à la faveur de cette prétérition, traite ici très sobrement la matière de controverse. Il s'est étendu plus longuement dans une autre dominicale, celle de la Septuagésime. Le long extrait suivant en est la preuve :

... Il faut, s'il vous plaît, que nous établissions ce principe fondamental ; savoir, que Dieu vous parle par la bouche des prédicateurs, que c'est la parole de Dieu qu'ils vous annoncent, & que dès-là qu'ils ont une mission légitime de l'Eglise, vous

nicale pour le troisième dimanche de l'Epiphanie sur la Foy, éditée par Bretonneau en 1716, ni aux considérations sur la foy sans les œuvres... qui ne devaient voir le jour que dans les Pensées, en 1734 », il ne l'est plus autant de féliciter Du Jarry de nous avoir conservé une division oubliée. C'est ne pas tenir compte de la dominicale du IVe dimanche après la Pentecôte, où on lit explicitement : « Il m'a donc paru souverainement nécessaire de vous apprendre dans ce discours de quelle manière se perd la foi, et de quelle manière elle se rétablit... Elle se perd par le relâchement dans la pratique des bonnes œuvres, ce sera la première partie. Et elle se rétablit par la ferveur dans la pratique des bonnes œuvres, ce sera la seconde. » Toutefois le sermon dont la division n'a pas été, comme on voit, « sauvée de l'oubli » par Du Jarry, ne prend pas le sujet de manière à combattre l'erreur protestante. *(Dominicales,* t. II, p. 183).

(1) Ed. princeps, in-8, *Dominicales,* t. I, p. 97 et 98.

ne devez plus les écouter comme des hommes, mais qu'ils sont à votre égard les organes & les interprètes de Dieu même & de son Saint Esprit. Les Apôtres étoient envoyés pour cela, & c'est pour cela même que nous avons été choisis. C'est, dis-je, par l'ordre même de Dieu & de son Eglise, que nous montons, mes chers Auditeurs, dans la chaire de vérité, pour vous instruire. Sans cette mission de Dieu & de Jésus-Christ son Fils unique & l'homme Dieu, vous ne seriez plus obligés de recevoir nos instructions, ni d'écouter nos prédications comme la parole de Dieu, parce qu'elles ne seroient plus alors, pour m'exprimer de la sorte, marquées du sceau de Dieu.

Et voilà (souffrez mes frères, que j'en fasse ici la remarque : c'est le lieu de la faire, & il est important que vous la fassiez avec moi, vous que l'erreur a tenus si longtemps séparés de nous, mais que la grace d'en-haut, par le plus heureux retour, ramène tous les jours dans le sein de la vraie Église notre commune & seule mère,) voilà l'une des plus essentielles différences qui se rencontre entre nous & les ministres de cette Église protestante où vous eûtes le malheur de naître. Ils avoient tout le reste, si vous voulez, mais cette mission leur manquoit. C'étoient des hommes savans & éloquents, tant qu'il vous plaira ; mais ils n'avoient pas ce caractère d'hommes envoyés de Dieu, et l'on pouvoit toujours dire d'eux : *Quomodo praedicabunt, nisi mittantur ?* comment prêchent-ils, puisqu'ils n'ont point été députés pour cela ? Car qui les envoyoit ? étoit-ce l'Église Romaine, ou étoit-ce une autre Église ? étoit-ce Dieu immédiatement ? ou de leur autorité particulière & d'eux-mêmes s'étoient-ils constitués pour enseigner ? Vous savez, mes frères, l'embarras où cette difficulté les jetoit ; & ceux d'entre vous qui furent de meilleure foi & plus intelligents dans leur religion, n'ont pû disconvenir que c'étoit là un des articles qui leur causoit le plus de trouble, un des points où ils sentoient plus le foible de leur creance, un des chefs sur quoi ils avoient plus de peine à se satisfaire.

Votre confession de foi portoit que ces reformateurs avoient été suscités, & par conséquent envoyés d'une façon extraordinaire ; mais vous aviez trop de lumière & trop de sens pour ne pas voir que cela se disoit sans preuve. Car vous n'ignoriez pas que Luther & Calvin n'étoient venus, ni comme

Moïse dans l'ancienne loi, ni comme Jésus-Christ dans la nouvelle, ou comme les Apôtres, guérissant les malades, rendant la vuë aux aveugles-nés, ressuscitant les morts de quatre jours, confirmant leur apostolat par des signes visibles, éclatants, incontestables ; & qu'ainsi cette mission extraordinaire dont ils se flattoient, ne pouvoit leur convenir. Après avoir reconnu, parce que vous étiez forcés de le reconnoître, que, selon la parole de Dieu, nul ne se doit ingérer dans le gouvernement de l'Eglise, mais qu'il y faut être appelé par une voie canonique, vous y mettiez cette exception : *autant qu'il est possible.* Clause que vous ajoutiez, comme porte expressément l'article. Or en disant *ce que nous ajoutons,* pouviez-vous avoir oublié, que par un autre article il vous étoit défendu de rien ajouter à la parole de Dieu, & que vous tombiez, selon vos principes mêmes, dans une contradiction insoutenable.

Vous apportiez pour motif, & en même temps pour preuve de cette mission extraordinaire, qu'il avoit fallu relever l'Eglise désolée & tombée en ruine ; mais instruits comme vous l'étiez, & comme vous l'êtes par la parole même de Dieu, des promesses que Jésus-Christ a faites à son Eglise ; vous saviez assez qu'elle ne pouvoit jamais manquer, parce qu'elle est la colonne de la vérité, & que les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir contre elle. Ainsi le fondement sur lequel vous vouliez en quelque sorte établir la mission extraordinaire de vos prétendus Prophètes, étoit encore plus ruineux que leur mission même.

Pressés de cet argument si solide & si convaincant, vous aviez quelque fois recours à la mission ordinaire, & vous prétendiez que les auteurs de la reforme l'avoient reçue de l'Eglise, comme nous, dans leur ordination. Car dans la diversité des sentimens qui vous partageoient sur ce sujet, on en venoit là. Mais par là, mes frères, vous confessiez donc malgré vous-mêmes & sans y penser, que cette Eglise Romaine étoit alors la vraie Eglise : puisqu'il n'y a que la vraie Eglise qui puisse envoyer des hommes en qualité de pasteurs & de ministres de l'Evangile. Par là vous reconnoissiez donc que les auteurs de la réforme s'étoient séparés de la vraie Eglise. Et par là enfin vous conveniez donc de l'obligation où ils étoient d'y rentrer.

Or qu'a fait Dieu, mes frères, en vous y réunissant? Adorez le conseil de sa providence, & voyez l'avantage qui vous en revient. Il vous a tirés de la confusion & du trouble où il étoit impossible que vos consciences, pour peu qu'elles fussent droites & timorées, ne se troublassent sur cela. Il vous a inspiré & fait prendre la résolution de renoncer au schisme. Au lieu de pasteurs sans autorité, il vous en a donné dont la mission est certaine, est sensible, est infaillible. C'est en cette qualité, mes frères, que je parois aujourd'hui devant vous. Je ne suis ni Elie, ni Prophète ; je suis un pécheur comme vous ; mais quoique pécheur, je ne laisse pas d'être le ministre légitime de la parole de Dieu. C'est un honneur pour moi de vous l'annoncer, & un honneur dont je sais faire toute l'estime qu'il mérite ; mais aussi est-ce un honneur que je ne me suis point attribué, où je ne me suis point ingéré, que je n'ai ni ambitionné ni recherché, un honneur où j'ai la consolation d'avoir été legitimement appellé : *Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo*. Je ne suis point en peine de justifier ma mission. En voici la source immédiate : celui que Dieu vous a donné pour évéque & pour pasteur de vos âmes. C'est de lui que je tiens mon pouvoir; c'est lui qui m'autorise & qui m'envoie, comme il est envoyé lui-même de plus haut. Ma subordination à son égard & l'obéissance que je lui rends, est le titre de mon ministère. Je ne prétends point être extraordinairement suscité pour instruire ceux dont je dois être instruit, ni pour donner la loi à ceux de qui je dois la recevoir. Je prétends en prêchant aux autres, être moi-même dans la soumission due à l'Eglise & à ses pasteurs. S'il m'arrivoit de mêler mes erreurs particulières avec les vérités que je vous annonce, je prétends être redressé par eux, & je vous donne cette marque de ma mission, parce que sans cela vous ne devriez pas m'écouter, & que je ne serois plus un ministre de Jésus-Christ, mais un séducteur dont vous devriez vous préserver. Ma mission même est si claire & si authentique, que l'Eglise protestante ne me la dispute pas. Car elle la reconnoît si bien, que, quoique, dans ses principes, le baptême pour être valide, doive être conféré par un ministre légitime, si dans une rencontre j'étois employé à conférer ce sacrement, elle le ratifieroit & n'en contesteroit pas la validité.

Or voilà, mes frères, l'avantage dont je viens vous féliciter. Vous avez, & dans ma personne tout indigne que je suis, & dans ceux qui sont revêtus du même caractère que je porte, autant de vrais ministres pour vous dispenser les mystères de Dieu : *Sic nos existimet homo ut ministros Christi, & dispensatores mysteriorum Dei.* Adressez-vous à eux, & vous éprouverez leur charité : confiez-leur vos âmes, & Dieu par leur zèle vous sanctifiera. Ils ne soupirent qu'après votre réunion ; ne les privez pas de la joie qu'ils auront en la voyant entière & complète. Je suis ici comme le précurseur Jean-Baptiste, la voix de celui qui crie : *Parate viam Domini ;* préparez le chemin au Seigneur. Ouvrez-lui vos cœurs, pour recevoir la parole. Car puisque c'est de sa part & en son nom que je vous parle, c'est sa parole que je vous apporte. (1)

Terminons la série de nos exemples, qui pourrait être conduite beaucoup plus loin, par quelques passages du *Plan d'Octave du Saint-Sacrement*, imprimé en 1734, au dernier volume des *Pensées.*

Là encore, le sujet prêtait à la controverse. Aussi l'orateur ne manque-t-il pas de viser directement les nouveaux convertis.

Il faisait cependant profession, dans son « Dessein général (2) » de parler pour les seuls catholiques,

(1) Édition princeps, in-8, t. IX (I des *Dimanches*) p. 332-339.

(2) Ce plan d'octave était, comme l'avent sur saint Jean Baptiste, publié dans le même volume des Pensées, un de ces desseins sur un thème unique comme il s'en rencontre un grand nombre dans les prédicateurs d'autrefois. Voici du reste l'avertissement que Bretonneau donnait pour expliquer cette mode ancienne : *Outre l'Essay d'Avent qu'on donne au Public, il s'est encore trouvé dans les Ecrits du Pere Bourdaloüe un Essay d'Octave du Saint Sacrement. C'étoit la coutume autrefois de la prêcher toute entiere, aussi bien que l'Avent, sous un même dessein. Ce dessein general comprenoit huit sujets particuliers, & les Prédicateurs faisoient de ces differens sujets autant de discours. Le Pere Bourdaloüe avoit voulu se conformer à cet usage, & pour cela même il avoit tracé sur le papier le fonds & la suite des huit Sermons qu'il se proposoit de faire. Mais là-dessus, comme à l'égard de l'Avent, il s'est tenu au projet, sans en venir à l'exécution.*

s'interdisant « les sèches controverses et les spéculations abstraites et sans fruit », mais sans oublier les « brebis égarées » mêlées « dans la troupe » (1).

(1) Après avoir rappelé les principaux mystères de la vie et de la passion du Sauveur, il poursuit : Or je prétends que tout cela s'accomplit tout de nouveau dans la très-Sainte Eucharistie. C'est là, 1. que Jésus-Christ prend une seconde naissance ; 2. que Jésus-Christ reçoit nos adorations ; 3. que Jésus-Christ est présenté & offert à Dieu ; 4. que Jésus-Christ converse avec les hommes ; 5. qu'il se multiplie en quelque manière, & qu'il nourrit de son sacré Corps, une multitude innombrable d'âmes fidèles ; 6. qu'il est exposé aux insultes & aux persécutions ; 7. qu'il est même crucifié par les pécheurs sacrilèges ; 8. Enfin qu'il devient, comme dans sa résurrection, victorieux & triomphant.

Voilà, chrétiens Auditeurs, ce que je me propose de déveloper en autant de discours que j'ai marqué d'articles différents. Voilà tout le plan que je me suis tracé pour votre instruction & votre édification. Je dis pour votre édification : car ayant à parler dans un auditoire chrétien & catholique, mon dessein n'est pas de m'arrêter uniquement à de séches controverses, ni à des spéculations abstraites & sans fruit. Je veux tellement vous expliquer les points de votre créance touchant le grand & ineffable Sacrement dont nous solemnisons la Fête, que vous appreniez en même temps à le réverer, à le fréquenter, à l'honorer par toutes les pratiques d'une piété solide & religieuse. Ce seroit peu d'éclairer l'esprit, si je ne touchois le cœur ; & il ne suffiroit pas d'établir les dogmes de la foi, si je ne travaillois également à corriger les abus & à sanctifier les mœurs.

Peut-être, ô mon Dieu, votre Providence qui veille sur le salut de tous, conduira-t-elle ici quelques uns de nos Frères errants. Dans un temps où le plus religieux Monarque s'applique avec plus de zele & plus d'efficace que jamais à ramener ces brebis égarées & à les faire rentrer dans le bercail, peut-être quelques-uns ou par un esprit de critique, ou par un vrai désir de s'instruire, se mêleront-ils dans la troupe & se rendront-ils attentifs à m'écouter. Daignez, Père de misericordes, jeter sur eux un regard favorable ; daignez pour disposer l'ouvrage de leur conversion, donner à ma voix une vertu particuliere & toute nouvelle. Qu'elle s'insinuë, cette vertu divine, jusques dans le fond de leurs cœurs ; qu'elle les pénètre, qu'elle les remuë, qu'elle les fléchisse. Ce sont des enfants rebelles à leur mère ; mais dont elle pleure la perte, & dont elle souhaite ardemment le retour. Heureux si je puis y contribuer, & s'il vous plaît de m'employer, Seigneur, à une œuvre si sainte & si digne de mon ministère.

On ne peut dire que le prédicateur ait trahi son programme, ni que cet essai si sec et analytique qu'il soit, manque d'onction. Sa date probable des environs de 1685 rend intéressantes les pages où éclatent surtout les préoccupations de controverse inhérentes au sujet.

Le premier sermon est surtout remarquable à ce point de vue : Le mystère de la *Nativité* y sert d'occasion de prouver la « réalité » de la présence eucharistique marquée par *ceci est mon corps.*

Je sais, dit Bourdaloue, je sais de quelles erreurs l'hérésie a infecté sur cela les esprits. A l'exemple des Capharnaïtes, les Hérétiques des derniers siècles, se sont non seulement étonnés, mais scandalisés d'une vérité néanmoins si solidement établie. En vain pour les convaincre, leur a-t-on opposé ces paroles si claires, si formelles, si précises, *ceci est mon Corps, ceci est mon Sang ;* ils n'ont point manqué de subtilités pour les interpréter & les détourner, car voilà le caractere de l'incrédulité de ne pas voir au milieu de la lumière, & de s'aveugler, si je puis le dire, en plein jour. Pressés par un témoignage si évident, à la propre signification des termes, ils n'ont pas rougi de substituer le sens le moins naturel & le plus forcé : altérant la proposition de Jésus Christ ; l'affoiblissant, toute expresse qu'elle est, & le réduisant à dire : ceci est le signe, la figure de mon Corps, & ceci le signe, la figure de mon Sang.

Le vaste champ, si j'entreprenois de combattre ces ennemis de l'Église, & si je m'engageois à justifier contre leurs dogmes erronnés la croyance orthodoxe & catholique où nous vivons ! Que n'aurois-je point à produire pour les détromper, si de bonne foi ils le vouloient être, & que l'opiniâtreté, que souvent même ou un intérêt secret ou une fausse gloire ne les retînt pas obstinément & presque invinciblement dans leurs préjugés? Je leur demanderois avec quelle vraisemblance ils peuvent se persuader que le Sauveur du monde, la veille de sa mort, déclarant à ses Apôtres ses dernières volontés comme par testament, & leur marquant le don qu'il faisoit aux hommes de son Corps & de son Sang précieux, il

se soit énoncé dans une pareille conjoncture, & sur un sujet de cette importance, en des termes équivoques & métaphoriques ; qu'il ne se soit pas fait entendre autrement, & que ne s'expliquant pas davantage, il ait donné aux fidèles & à toute l'Eglise l'occasion la plus prochaine d'une idolâtrie publique & perpétuelle ?

Je leur ferois observer les affreuses conséquences qui doivent s'ensuivre, s'il est permis, sur tout ce qui concerne les mystères de la religion, de restraindre à un sens impropre & figuré ce que l'Écriture, ce que l'Évangile exprime le plus nettement & sans la moindre restriction ni la moindre ambiguité. Pourquoi ne serois-je pas en droit d'user de la même liberté au regard de l'humanité de Jésus-Christ, au regard de sa mort, de sa Résurrection, prenant tout ce qu'en dit le texte sacré, pour des apparences & rien de plus? Or où en serions-nous alors, & que deviendroit toute la foi chrétienne ?

Je leur porterois le défi ; & apprenez-nous donc vous mêmes, leur dirois-je, quelles expressions plus convenables & moins obscures pouvoit employer le Fils de Dieu, pour signifier que le pain avoit été changé en son corps, & le vin en son sang. Falloit-il que sans se contenter de dire, ceci est mon corps, ceci est mon sang, il ajoutât : ceci est réellement mon corps, & ceci réellement mon sang? Mais eût-il parlé selon l'usage commun?

Je dis, par exemple, voilà du pain, voilà du vin, ou quelque autre chose que ce soit, & je m'en tiens là. Quiconque m'écoute, ne conçoit-il pas d'abord ma pensée, & que je veux dire que c'est en effet du pain, ou que c'est en effet du vin ? Est-il besoin que j'ajoute : voilà réellement du pain, où voilà réellement du vin ? Cette addition ne paroîtroit-elle pas inutile, ne le seroit-elle pas? Que dis-je, & le Sauveur du monde ne s'explique-t-il pas même par une addition importante & remarquable, quand après avoir dit : ceci est mon corps, ceci est mon sang, il poursuit & ajoûte, le même corps qui sera livré pour vous, le même sang qui doit être répandu pour vous !

Enfin je les renverrois à la tradition de tous les siècles depuis l'établissement de l'Église, aux définitions des Conciles tant généraux que nationaux, aux sentiments de tous les

Peres soit Grecs, soit Latins, à la foi de tous les peuples, de tous les empires, de tout le monde chrétien, où d'âge en âge, & sans interruption je vois une profession authentique & unanime de cette vérité capitale, que Jésus-Christ dans son Sacrement est présent en personne, & contenu sous les accidents du pain & du vin. A qui nous en rapporterons-nous ? Qui en croirons-nous ? J'en atteste le jugement secret & la conscience de tout homme sage & non prévenu. Est-il de la raison que les vues singulières & nouvelles de quelques hérésiarques l'emportent dans notre estime sur de telles autorités, & sur cette nuée de témoins ?

Le relevé serait long des nombreux passages dans lesquels Bourdaloue a traduit ses préoccupations pour le retour des réformés. J'en ai déjà ailleurs signalé un certain nombre (1).

Qu'on lise, par exemple, au premier volume des *Mystères*, la page du Sermon sur le Saint Sacrement où est justifié d'après les Pères le culte d'adoration rendu à l'Eucharistie (2).

Comment être étonné de voir reparaître à chaque instant cette attention à réfuter l' « hérésie » encore vivante ?

Peut-être est-il bon de faire remarquer que dans ces préoccupations de controverse, ce serait surtout aux éditions subreptices et aux copies contemporaines que seraient empruntées les citations les plus topiques.

Cette réflexion s'appliquera aussi au dernier élément caractéristique, le ton familier et la note d'abandon populaire qu'il nous reste à étudier dans les sermons antérieurs à Bourdaloue.

(1) *Hist. crit. de la Prédication de Bourdaloue*, p. 604 et suiv., et *Sermons inédits*, p. 184[2].
(2) *Ed princeps*, t. V, p. 474, et *Sermons inédits*, l. c.

VI

Le dernier des caractères principaux qui marquent la prédication chrétienne au début du grand siècle, une familiarité sans apprêt, d'allure abandonnée, aussi peu « littéraire » et livresque que possible, est le plus saillant peut-être. Les exemples se présentent en foule innombrable. Nous en avons rencontré déjà un choix varié, soit dans les extraits de Giroust ou de Desmares dus à des copistes, soit même dans les sermons « imprimés » du P. Léon ou de l'abbé de Raconis. Avouons-le pourtant, cette caractéristique qui peut, grâce aux manuscrits des scribes, être mise en meilleur relief, même pour les dernières années de Louis XIV, n'apparaît plus autant dans les éditions, quand les « auteurs » ou leurs héritiers ont eu le loisir de faire, en vue des lecteurs présents ou futurs, la « toilette » des sermons. Aussi aurons-nous recours surtout aux notes des auditeurs qui reflètent plus exactement la physionomie de la chaire, sauf à les corroborer à l'occasion par les passages imprimés, lorsque des traces plus ou moins effacées des audaces ou des négligences de la parole restent saisissables dans les œuvres oratoires publiées (1). Ici encore l'embarras du choix sera notre principal écueil.

A cette époque où l'abus d'une érudition indigeste et naïvement pédante voisine sans cesse

(1) Ce sera le cas, dans ce chapitre, pour les sermons de Jean Bertaut, auxquels une place importante a été accordée. Au moment où ce travail, dont la publication a été longtemps retardée, était en préparation, la soutenance de la thèse de M. l'abbé Grente sur cet évêque, venait de donner à son nom un regain d'actualité. Voir plus bas, p. 149[1].

avec un abandon d'allure exempt d'artifice, sinon de trivialité et de mauvais goût, presque tous les sermons offrent ce perpétuel contraste d'un étalage prétentieux de pensées subtiles et quintessenciées ou de termes scolastiques, et d'une simplicité de ton indéniable, pour ne pas dire d'un terre-à-terre parfois excessif. La disparate trop accusée de ces deux éléments qui se heurtent et se nuisent, a fait juger souvent avec une sévérité excessive et parfois condamner en bloc les sermons de maints orateurs, de second ordre, sans doute, mais non dépourvus de mérite et valant mieux que le dédain (1). Impatientée par les ridicules côtoyant sans cesse des traits dignes d'être remarqués, la critique portait sur leur œuvre un verdict sommaire, les déclarait illisibles, et décrétait qu'avant Bossuet et Bourdaloue la chaire n'offre qu'un chaos informe. Les fautes de goût et une familiarité souvent exagérée, rendus plus sensibles encore par le voisinage de défauts tout contraires, faisaient méconnaître en eux leur principale qualité, cette sincérité et ce ton de conversation, effet et signe d'une véritable communication avec l'auditoire. Seule en somme cette qualité explique le succès et la vogue de prédicateurs dédaignés de la génération suivante, après avoir été portés aux nues par leurs contemporains. Cet élément de familiarité, bien que parfois malheureux et descendant fréquemment au trivial, ce « procédé » de conversation qui doit être par essence celui de la chaire chrétienne, avait au moins l'avantage de ramener la prédication à la réalité dont les excur-

(1) Voir, par exemple, les jugements si sommaires et si rigoureux sur Bertaut que rapporte et conteste avec raison M. l'abbé Grente, (plus bas, p. 170[2]).

sions savantes la faisaient trop sortir. Loin de « parler comme un livre », loin de pouvoir être « écrit », tel quel et sans nombreuses retouches, le langage des orateurs s'adressait tout vivant aux hommes de son temps, sauf à s'imprégner de leurs défauts et à trop flatter les dépravations du goût régnant. On l'a remarqué à bon droit, la chaire, à cause de son nécessaire contact avec les auditoires actuels, s'affranchit moins aisément que la « littérature » des influences du temps et du milieu. Par sa nature même et son rôle, elle ne peut viser que les vivants et n'a pas la ressource d'escompter la faveur des esprits délicats de l'avenir. « Elle ne s'adresse point à la postérité ; son but est immédiat et tout apostolique. » (1)

Ce caractère qui distingue et sépare le sermon de tous les genres littéraires, si tant est que l'on puisse dire exactement qu'il en soit un (2), lui assigne la

(1) L'abbé Georges Grente, Jean Bertaut. Paris, 1903, in-8. Ch. XIII. L'Orateur sacré, p. 329.

(2) Une confusion s'est établie sous ce rapport, qu'il est utile de dissiper. Au moins se faudrait-il entendre sur le sens du mot genre littéraire. De ce que Mme de Sévigné a écrit des « lettres » qui sont des chefs-d'œuvre, il ne résulte point que le « genre épistolaire » des lettres privées soit, pour la généralité de ceux qui correspondent avec leurs amis, du domaine des Le Batteux et autres théoriciens de la littérature. Pareillement, ce ne sont pas les sermons de Bossuet, Bourdaloue, Massillon, encore que ces noms honorent la littérature de notre pays, qui donneront droit à la critique littéraire de réglementer le « genre de l'éloquence sacrée » au même titre que l'épopée ou le drame. Par trop de côtés le sermon vrai, tel qu'il fut et doit être, échappe à leurs prises, pour qu'il soit loisible aux critiques de l'étudier comme une matière de pure littérature et de le mettre au rang des œuvres d'art et d'agrément. Ce n'étaient point des « pages à lire » que donnaient les prédicateurs à leur auditoire, et ce sont cependant des « livres » que les orateurs, sur la fin de leur carrière, ou les héritiers de leurs sermons, ont ensuite édités, avec les modifications requises par cette destination nouvelle. C'est sur ces livres et d'après ces livres que les La Harpe et

loi spéciale de se conformer à sa nature de « conversation », et partant de conserver, ou de reprendre, s'il l'a perdue, sa note de « popularité. » Est-il, du reste, si certain, à mettre à part le dix-huitième siècle, que les sermons, durant ce règne de Louis XIV qu'une histoire apparemment trop « convenue » nous représente dans une raideur solennelle, aient jamais cessé d'offrir un ton de familiarité et d'abandon absent des éditions officielles?

De nombreuses citations nous montreront, à côté des graves défauts du temps, mauvais goût, intempérance et étalage souvent burlesque d'érudition ou de bel esprit subtil et mignard, trivialités surtout, les mérites indiscutables que nous avons signalés au début de cette étude, de réelles qualités « d'abandon, de sincère accent ou de familiarité apostolique ». (1)

L'ordre selon lequel ces spécimens peuvent être présentés n'importe guère, et le pêle-mêle amené par le hasard des rencontres ne nuirait en rien à la démonstration. Toutefois, à défaut des dates précises

leurs successeurs ont étudié la chaire du grand siècle, ce qui n'a point peu contribué à en fausser l'histoire. M. l'abbé Grente, dans le chapitre cité plus haut, a nettement indiqué ce rôle respectif de la littérature et du sermon : « L'orateur sacré, écrit-il, ne se propose pas d'enchanter les esprits en leur donnant de pures impressions d'art, mais d'agir sur leur volonté. « Pour enseigner et pour convertir, il faut, dit Pascal, se mettre à la place de ceux qui doivent nous entendre. » (*Pensées*, XXIV, 87). Tel genre littéraire se contentera d'applaudissements rares et distingués, il se passera même de l'approbation des contemporains et attendra le jugement plus équitable de l'avenir. L'éloquence religieuse ne peut pas s'isoler de la sorte, sous peine de faillir à sa mission. Si la littérature s'en empare et lui offre dans son domaine une place honorable, elle n'a pas le droit d'y prétendre. Ainsi un prédicateur qui veut remplir sa tâche, reflètera, ce semble, plus qu'un autre auteur, les idées de son temps. » (*Ibid.*, p. 328.)

(1) Voir plus haut, p. 8.

qu'il est rarement possible d'indiquer, un classement chronologique approximatif a son avantage. Empruntons donc d'abord d'amples extraits aux sermons de Jean Bertaut, imprimés en 1613, après la mort de cet évêque de Séez et par les soins de son frère. Ces discours furent prêchés dans sa cathédrale « aux principales fêtes de l'année » durant son court épiscopat. Installé en 1608 et mort en 1611, le poète Bertaut, qui jusque-là n'avait point cultivé l'éloquence sacrée, nous fournit donc des spécimens remontant aux premières années du siècle.

« Bertaut, dit son dernier historien, garde en général le ton noble, comme il sied à un homme qui a longtemps fréquenté la société polie. (1) Il ne dédaigne

(1) Est-il bien sûr, néanmoins, que la « société polie » d'alors ait été aussi ombrageuse que le semble croire le dernier biographe de Bertaut ? M. l'abbé Grente, après avoir cité quelques-uns des passages qu'on va lire, extraits du *Sermon pour la fête de tous les saints*, ajoute cette note : « Cette familiarité eût paru déplacée au Louvre ou à Paris ; les dames qui admiraient la courtoisie du poète et que formaient au *grand goût* Malherbe et Catherine de Vivonne, auraient été surprises et choquées (*) d'un tel abandon. Qu'auraient-elles dit en entendant ce passage trivial : « Hé, malicieuses bestes que vous estes (dit Sainct Augustin), puisque vous auez besoing de faux-tesmoins que n'en forgez-vous au moins qui veillent? Quoy, voulez-vous prouuer vn fait par le tesmoignage de ceux qui protestent auoir esté endormis au temps qu'il est aduenu? Pendant que nous dormions, leur font-ils dire, ses disciples l'ont dérobé. Lourdaut ! Hé, que sçais tu s'ils l'ont derobé, puis que tu dormois à l'heure... Mais ces mots désobligeants sont très rares » (*Ibid.*, p. 321, note 2). Ces « mots désobligeants » qui offusquent le critique et qu'il taxe de trivialité semblent bien, à en juger par l'emploi courant qu'on en faisait, n'avoir pas eu pour les contemporains ce caractère. Il est certain du moins que l'exemple de « familiarité » cité ici, n'aurait

(*) Le « mouchoir » (v. plus bas, p. 156[1]), a-t-il pu choquer le « grand goût » d'alors, c'est un point qui demanderait à être prouvé, car l'influence d'Arthénice et de Malherbe est peut-être invoquée un peu tôt avant 1611.

point pour cela de recourir au langage familier. Allègue-t-on contre les saints le texte *Deo soli servies*, il réplique avec bonne humeur :

Ce n'est pas à dire qu'il ne faille seruir que Dieu seul, mais qu'il ne faut seruir personne, comme Dieu fors luy seul. Car, ie vous prie, ne faut il point que les seruiteurs seruent leurs maistres ? Vraiement, ie voudrois bien que mon serviteur me vint dire quand je lui commande quelque chose (1) : Mon-

en aucune façon, choqué à la cour, car les sermons authentiques des prédicateurs les plus en faveur, les Cohon, les Cospeau, les Lingendes, etc., foisonnent de traits analogues.

(1) Je me suis conformé, pour les citations, à l'édition originale, ce qui m'a conduit à modifier plusieurs détails qui ne sont pas seulement orthographiques. Ainsi dans cette phrase, il faut lire : quand je lui commande quelque chose, et non pas, comme dans le livre de M. Grente (p. 321) : quand je lui commande quelque jour. — Le titre complet de l'œuvre oratoire de Jean Bertaut est celui-ci : SERMONS/ SUR LES/ PRINCIPALES/ FESTES DE L'ANNÉE./ Composez par tres-Reuerend Pere en/ Dieu Messire Iean Bertaud/ Euesque de Seez, Conseiller du Roy/ en son Conseil d'Estat & Prieué, & pre/ mier Aumosnier de la Reyne./ Prononcez en son Dioceze. Auec vn ample indice des Matieres./ Edition premiere./ A Paris,/ en la bovtique de Nivelle,/ chez Sebastien Cramoisy, ruë Sainct Iacques aux Cigognes./ M.DCXIII./ Auec Priuilege du Roy. In-8 de 386 p., (Bibl. nationale, Inv. D 15503.) L'exemplaire porte au dos : Sermons du Sr Bertaut. Le privilège, avec signature Pastovrel, est accordé pour six ans à Sébastien Cramoisy, daté de Paris, 26 novembre 1612. L'approbation des Docteurs en la faculté de Théologie de Paris, Avrelle de Pogge et Anthoine Lambert, est du 23 novembre 1612. La dédicace à la reine, signée du frère de Bertaut, contient des détails qui nous garantissent en quelque sorte la fidélité de l'éditeur, qui s'est abstenu de compléter un sermon inachevé. On y lit : « Madame, Je ferois plaindre et souspirer les cendres de feu mon frere si faisant mettre en lumiere quelques sermons qu'il a preschés en soi Dioceze, je ne les venois consacrer aux pieds de Vostre Majesté comme une posthume offrande, laquelle toutes fois il vous auoit dédiée de son viuant. C'est un fidelle tesmoignage en quel exercice il passoit le temps, & un échantillon de la pasture spirituelle dont il paissoit le troupeau, que Dieu par votre moyen, luy auoit commis, sur lequel il a heureusement fini ses jours, ainsi que peut faire foy son dernier sermon, où, la mort le

sieur, il est escrit en Sainct Mathieu qu'il ne faut seruir que Dieu seul. Allez, dirois-ie, badin que vous estes, il ne faut seruir que Dieu seul de ceste espèce de seruitude qu'on luy doit comme au souuerain seigneur du ciel & de la terre, mais vous, ce pendant, si vous ne m'obeissez, je vous chastierai, sçachant bien que Dieu ne s'en courroucera pas. (1) »

Les répliques de controverse portaient bonheur à l'évêque de Séez, pour le faire descendre au langage de la conversation. Peut-être tombe-t-il un peu bas dans certains passages de son sermon *pour le jour du Saint-Sacrement de l'autel*, bien qu'en somme l'excuse soit amplement suffisante. « Si une erreur, écrit M. l'abbé Grente, s'est glissée dans la foule et a causé de l'inquiétude et du doute, il ne craint pas de recourir aux paraboles familières plus intelligibles pour des auditeurs peu éclairés. » (2)

surprenant (si c'est estre surpris que d'y penser toujours) il a été contraint de le laisser imparfait. Je l'eusse fait achever, sinon qu'vn des beaux esprits de vostre royaume, auquel j'auois prié d'en prendre la charge, m'a dit par honneur que pour faire ressembler la partie à son tout, il faudroit ressusciter l'auteur... » Sans prendre à la lettre ces déclarations, nous avons quelque chance, sauf des retouches inévitables, de retrouver dans ces pages la parole de l'évêque de Séez, son frère ayant publié, sinon tous les discours religieux de Bertaut, mais, nous dit M. l'abbé Grente, « seulement ceux qu'il a prêchés dans sa cathédrale aux principales fêtes de l'année, et « dictés » ensuite. Cette « édition première » risque fort de n'être jamais suivie d'aucune autre »; j'ai donc tenu, comme son dernier biographe, à lui accorder souvent la parole, et je dirai avec lui de son héros, qu'il a eu le mérite de ne point surfaire et l'avantage de défendre contre des jugements trop sommaires de M. Jacquinet : « On le connaît si peu comme orateur, et ses œuvres rencontrent une chance si hasardeuse d'être réimprimées et popularisées ! Ne vaut-il pas mieux permettre au lecteur de juger lui-même, que le contraindre, par un contrôle insuffisant, de s'en rapporter à notre avis personnel ? » (JEAN BERTAUT, p. 324.)

(1) *Sermon pour la feste de tous les Saincts*, p. 34. GRENTE, *op. cit.*, p. 321.

(2) GRENTE, p. 310.

Au lieu de nous borner aux quelques phrases citées à ce propos par M. l'abbé Grente, nous lirons ici de longs passages de ce sermon sur le Saint-Sacrement. A côté de multiples exemples de la familiarité que nous étudions, ils nous offriront, dès l'exorde, un spécimen de l'érudition bizarre, et en maint passage, des traces de « controverse », groupant ainsi dans une démonstration unique le triple caractère qui distingue la prédication au début du XVII[e] siècle.

SERMON POVR LE JOVR DV SAINCT-SACREMENT DE L'AUTEL

Panis quem ego dabo caro mea est pro mundi vita.

IOAN. 6.

Le pain que ie donneray, c'est ma chair, laquelle ie donneray pour la vie du monde.

Le pain entre les Hebrieux se prenoit pour toute sorte de viande (1), seruant ordinairement de pasture à l'homme, de sorte qu'en leur langage, c'estoit repaistre & disner ou souper, bien que ce fust quelquefois assez delicieusement, & semble aussi que pour vne pareille occasion, quelques vns ayent deriué ce mot *Panis* de παν, terme Grec, qui signifie autant que tout, pour la sociable & compatible nature du pain auec toute autre sorte de viande, à laquelle il sert comme de baze & de fondement, & de principale matiere de solide nourriture : chose aussi qui peut estre a conuié Homere à l'appeler μυελον ἀνδρων, la mouëlle des hommes, comme estant la meil-

(1) Notez cette acceptation du mot *viande*, au sens général d'aliment, tout à fait classique, et qui persistera longtemps à travers le XVII[e] siècle. Je l'ai signalée à plusieurs reprises dans la langue de Bourdaloue. *Sermons inédits*, p. 150[9], 323[7], *Nouveaux Sermons inédits,* 76[3], *Hist. crit.*, t. III, p. 160[3]. Cf. M. l'abbé Ch. Urbain, *Bossuet, Sermons choisis*, p. 24[2].

leure nourriture de toutes : mais quelques prerogatiues qu'ait le pain par dessus toutes les autres viandes, rien ne l'honore tant, fust-il le pain des Anges, comme la faueur que nostre Seigneur luy fait de s'appeler de son nom, & de dire qu'il est le pain vif du Ciel, ou de tesmoigner que le pain qu'il donne, c'est sa propre chair qu'il a liurée à la mort pour la vie du monde, tant seulement est il incomprehensible & totallement ineffable, comme il est possible qu'estant assis au Ciel à la dextre de Dieu son Pere, il se baille toutesfois à manger icy bas en mesme temps à tous ceux qui le reçoiuent sacramentallement, sous les especes du pain, à la saincte Communion des fidelles, & pour demesler vn nœud si difficile veritablement, il est bien besoing que le sainct Esprit soit notre Alexandre, & la foy la trenchante espée qui le coupe tout d'vn coup par la seulle consideration de la toute puissance de Dieu, sans nous amuser à le dénoüer par les sollutions & distinctions de la Philosophie : Aussi pour en venir à bout n'implorerons nous autre assistance que la sienne, par l'intercession de la Uierge Marie, à qui pour cest effect nous dirons humblement,

Aue Maria (1).

De son texte, Bertaut tire la démonstration de la présence réelle contre les réformés :

Or s'il suffit en ce cas d'auoir la parole de Dieu tres expresse, quel poinct de Religion se peut il trouuer en toute la Theologie où nous l'ayons plus expresse contre les argumentations de l'intellect humain, que celuy dont nous auons à traister, qui est la saincte Eucharistie ? en quels termes plus intelligibles & moins ambiguz pouuoit dire nostre Seigneur à ses Apostres, que ce qu'il tenoit entre ses mains estoit veritablement son corps, que ceux dont tous les trois Euangelistes ont fait, comme *conceptis verbis*, vn raport si vniforme, *Hoc est corpus meum* (2). Certes si ie voulois vous

(1) *Sermons*, p. 285.

(2) L'endroit de Bourdaloue rencontré déjà (voir plus haut, p. 144) doit être rapproché de ce passage : « Je leur porterois le défi, disait-il dans son *Octave du saint Sacrement;* et apprenez-nous donc vous-mêmes, leur dirois-je, quelles expres-

faire entendre indubitablement que cecy fust mon mouchoir, il ne le vous sçaurois temoigner plus clairement qu'en vous disant, cecy est mon mouchoir, (1) & vous l'exprimant en ces paroles, nul d'entre vous ne penseroit estre tacitement aduerty de le prendre pour le signe de mon mouchoir, bien qu'il vous parust en vne figure non accoustumee, si vous me teniez pour vne personne qui ne mentit iamais, & plus encore si vous me croyez estre vn Dieu tout puissant, qui peut en vn clin d'œil transformer toutes choses par la seule parole, & leur donner tel estre et telle apparence qu'il luy plairoit. Quelle importune subtilité donc est allé hors de propos aduiser nos aduersaires de chercher des figures & des significats en vne proposition si nuë, & si simple ? ô, disent-ils, nostre Seigneur a pareillement bien dit, qu'il estoit la vigne, la lumiere, et la voye : hé ! mes amis, ces propositions ne sont pas semblables à ceste-cy : vous le voyez bien si vous estes tant soit peu dialecticiens, ou si seulement vous ratiocinez bien. Trouuez moy en toute l'Ecriture sainte vne proposition figuree toute pareille à celle-cy, *Hoc est corpus meum,* & ie verray lors ce que ie vous deuray répondre : car d'en alleguer vne ou c'est qu'un sujet determiné se die d'vne autre sujet déterminé, pour parler en termes d'escole, la forme n'en est aucunement semblable à celle d'vn, où ce pronom indeterminé *Hoc,* est le sujet, & *corpus meum* l'attribut, je parle aux Dialecticiens..., (etc..., etc. p. 298). Mais ie diray bien d'auantage, que quand ainsi seroit que *Hoc* eust precisément regardé le pain aussi bien que le corps de nostre Sauveur, sa proposition n'eust point pour cela semblé fausse, et tout consideré auec la mutation qui l'accompagnoit, non plus que tenant vne chandelle allumee entre mes mains, & que la tuant, ie disse : ceste chandelle est esteinte, ie ne laisserois pas de dire

sions plus convenables et moins obscures pouvoit employer le Fils de Dieu... Je dis, par exemple, Voilà du pain, voilà du vin, ou quelqu'autre chose que ce soit, et je m'en tiens là. Quiconque m'écoute ne conçoit-il pas d'abord ma pensée, et que je veux dire que c'est en effet du pain ou que c'est en effet du vin. Est-il besoin que j'ajoute : Voilà réellement du pain ou voilà réellement du vin ? Cette addition ne paroîtroit-elle pas inutile ? ne le seroit-elle pas ? etc. »

(1) Voir plus haut, p. 151.

vray, bien qu'elle fust encore allumee, lors que ie profererois les premieres paroles, c'est à sçavoir, ceste chandelle, & qu'elle s'entendissent d'vne chandelle, non encore alors esteinte, & pourquoi cela ? & parce que ma proposition ne seroit pas vne simple enunciation oiseuse, & seulement demonstration d'vne chose permanente en son estre, mais vne accompagnee de l'effect de ma main, qui durant le cours de ces paroles apporteroit un tel changement à la chose démontrée, & feroit que les premiers termes qui designoient au cômencement vne chandelle allumée, n'en designeroient plus à la fin qu'une esteinte.

Rapporte maintenant cette basse et sensible comparaison à la divine Majesté des paroles de notre Sauveur (1), & considere qu'estans infiniment operatives, comme procedantes de la mesme bouche, qui d'vn mot bastit le monde, il pouvoit bien faire, comme il l'a fait, qu'en disant cecy est mon corps... cette admirable mutation changeast la substance du pain, etc... (p. 299).

Avant d'entamer directement la réfutation des calvinistes, avec preuves à l'appui et références précises à leurs ouvrages, le prédicateur rappelle, d'une manière générale, combien l'objection est aisée à soulever, mais difficile à résoudre, la raison pouvant attaquer sans comprendre, mais n'étant satisfaite qu'à condition de concevoir clairement.

Un bon père ancien auoit certes bien raison de dire que *Mysteria Religionis Christianæ populariter argui possunt, populariter defendi non possunt.* Les mysteres &c. par ce que

(1) Après les mots : le signe de mon mouchoir, dans la citation de M. l'abbé Grente *(op. cit.*, p. 710, note 1), commençant d'ailleurs seulement à « Certes, si je voulois vous faire entendre », on lit : « Aussitôt, il se relève d'un bond : Rapportez maintenant cette basse et sensible comparaison à la divine majesté les paroles de notre Sauveur. » On voit par la citation complète que « la basse et sensible comparaison » dont l'orateur s'excuse, ne regarde point l'exemple du mouchoir, comme le donne à entendre le dernier biographe de Bertaut, mais celui de la chandelle, allumée, puis « tuée ».

le plus souuent les obiections & les difficultez se forment de la part ou des sens, dont tout le monde est capable, ou de la raison humaine, dont chacun pense estre suffisamment pourueu : cōme l'hōme estant vn animal raisōnable & les solutions presque toutes, ou dementent manifestement les sens, ou s'eslevent tellement par dessus la raison humaine qu'elle n'y sauroit atteindre, tant s'en faut qu'elle les sçache entendre & comprendre. Qui est-ce d'entre nous qui ne puisse avec applaudissement des sens & des sensuels, former de la part du discours naturel des obiections & des arguments presque indissolubles contre le miraculeux poinct de la Trinité, contre l'éternelle generation du fils de Dieu, etc...? (1)

Bertaut aborde ensuite résolument la controverse.

... Mais ceste manducation ne se faict que par la foy, diras-tu : car ainsi le disent Caluin & Beze, l'vn au 4. liure que ie viens d'alleguer de l'institution Latine, en ces propres termes : *Interim vero hanc non aliam esse quam fidei manducationem fatemur &c.* [Calu. 4. de inst.], & l'autre en son traicté des Sacremens. *Sicut simbola accipiuntur solo ore corporis, ita corpus Christi solo ore fidei,* [Beza de Sacr.] Comme les symboles se prennent de la seule bouche du corps, ainsi le corps de Christ se prend auec la seule bouche de la Foy. Sur quoy donc je discours ainsi, tu manges le corps du Seigneur en la Cene de la seule bouche de la foy, ce dis-tu (ie laisse à vne autre occasion à te demander si la foy a vne bouche) la foy cependant est vne verité inherente à l'ame, comme seroit la charité, l'humilité, l'esperance, & les autres vertus Theologales, elle ne part point de ton ame, au temps de ta Cene pour voller au Ciel, prendre & manger le corps du Seigneur à la dextre de Dieu son Pere où seulement tu crois qu'il se trouue, ton ame pareillement ne sort point de ton corps pour y monter, car si ainsi estoit, tu serois mort au poinct de ceste action, puis que la mort est la separation de l'ame d'auec le corps qu'elle anime. Ou donc tu ne prens rien du tout que les symboles, ou bien si le corps du Seigneur entre en la bouche imaginaire de ta foy, qui cependant ne se

(1) *Sermons*, p. 295-299.

depart point de ton ame, ny ton ame de ton corps, il faut, comme nous auons dit, qu'il soit en autant de lieux, tout à la fois, qu'il y a de communians en ta Cene, & dire le contraire, c'est paralogiser puerilement, discourir & se monstrer destitué de sens commun, & de raison aussi bien que de foy : car l'vn n'en prend pas vn morceau & l'autre vn autre, l'vn vn orteuil, & l'autre vne oreille, mais quiconque le reçoit, le reçoit tout entier : puisqu'il est impassible, immortel, & tout glorieux... (1)

...Et quand à la foy, bien qu'elle soit vne excellente vertu, si n'est elle pourtant qu'vn accident & qualité de l'ame chrestienne, à laquelle elle est attachée : de sorte qu'elle n'est point és lieux ou n'est point l'ame, en qui elle est premierement infuse, ny n'a point de bouche pour manger, non plus que l'esprit n'a point d'yeux pour voir, ny le desir d'ailes pour voller, bien que quelquesfois on die, qu'on void de l'esprit, & qu'on volle du desir. Se sont toutes belles figures & façons de parler, que les Poëtes pour ornement ont produictes au monde, parmi les autres belles fleurs de leur eloquence : mais qui ne contiennent pourtant aucune autre verité que ce qu'elles pourroient contenir, si elles estoient enoncées en termes nuds & simples : & de fait, ie te prie, imagine moy vn peu ton ame ou ta pensée manger quelque chose, l'aualler en son estomach, le digerer, & finalement faire tout ce qui soit vne vraye manducation, & tu seras à l'heure bien Caton si tu te gardes de rire : quoy, que l'esprit mange, que la foy mange reellement & de fait ? & qu'elle imagination est-ce là ? Suppose-moy donc aussi le reste... (2)

De ces pages prolixes il ne résulte point sans doute, en faveur de Bertaut, des preuves de « grande éloquence », ce que personne, du reste, ne songe à revendiquer pour lui. On ne saurait au moins lui refuser le véritable désir d'instruire et d'être clair, même en ce sermon, trop théologique et quelque peu aride ou au-dessus de l'auditoire. Il n'avait

(1) *Sermons*, p. 301-302.
(2) *Ibid.*, p. 304-305.

point du reste, témoin son modeste et premier exorde dans sa cathédrale, d'autre prétention que de remplir de son mieux son rôle de pasteur. Voici comment débute son sermon de la Toussaint, prêché apparemment en 1608, la première année de son épiscopat. Sa nomination avait été confirmée, d'après Gams, le 26 janvier 1607, et il « prit possession par procureur le 1er juin 1607 » (1). Mais il ne fut sacré que le 11 novembre, et après l'hiver passé à Paris, ne fit son entrée qu'au mois de février ou mars 1708 (2).

Je succede en ceste chaire Episcopale a beaucoup de grands personnages qui l'ont tenuë auant moy, auec tant de loüange & d'heureux succez, pour l'édification de ceste Eglise, que ie ne sçaurois sans presomption me promettre de les egaler, aussi ne conçoy-ie point en moy de si ambitieuses esperances, me suffisant si pour m'aquitter de la charge qu'il a pleu à Dieu me donner, ie vous puis simplement & naïfuement, & sans aucun fard d'eloquence, interpreter les sainctes paroles qui nous sont auiourd'huy proposées en l'Euangile : mais pour ce qu'encore cela ne se peut sans la grace particuliere du Sainct Esprit, nous l'implorerons par l'intercession de celle qui en est toute plaine, luy presentant humblement le salut angelique. *Ave Maria* (3).

En ce même sermon sur *les Béatitudes,* plus d'un passage témoigne du souci de chercher des exemples pratiques et actuels, par exemple l'allusion aux duels. Après avoir énuméré les opinions de l' « Antiquité payenne » qui « s'est merueilleusement trauaillée à rechercher en quoy consiste... le souuerain bien », l'orateur poursuit :

(1) GRENTE, p. 64.
(2) *Ibid.*, p. 67.
(3) *Sermons*, p. 2.

Mais tout cela estoit veritablement chercher & ne trouuer pas, tatonner par les tenebres, & non pas cheminer en la lumiere. Nostre Seigneur qui luy seul est la lumière, la voye, & la vie, l'a vrayment trouuée & vrayement enseignée à ses Apostres, leur donnant la dessus de nouueaux preceptes, comme vn nouueau maistre & legislateur qu'il estoit, qu'ils semblent plustost des paradoxes que des principes, & maximes indubitables : car que dit il ie vous prie ? *Bienheureux sont les pauures d'esprit*, & qui sont ces pauures d'esprit ? Quoy ? Ceux qui ont faute d'esprit ? Vrayement ce seroit vne belle felicité que cela, si ainsi estoit il y en auroit beaucoup de bienheureux qui ne pensent pas l'estre, & la condition des ames ingenieuses & des beaux esprits seroit en cela bien miserable. De sorte qu'il eust mieux valu à Salomon estre vn lourdault & grossier, que d'obtenir de Dieu le don de la merveilleuse Sapience qu'il luy auoit departie : aussi ne le faut-il pas ainsi prendre, la pauureté d'esprit a beaucoup d'interpretations qui toutes ont de la vraye-semblance, & toutes du raport au but où tendent les paroles de nostre Euangile ; car les uns veulent que les pauures d'esprit soyent ceux qui manquent de cest ardeur & fierté de courage qui fait aller les hômes à la mort presque asseurée pour se vanger d'vne iniure qu'ils ont receuë : comme font auiourd'huy nos ieunes Caualiers François, qui constituent l'honneur d'vn Gentil-homme & d'vn homme de bien, qu'ils appellent, en ce seul aiguillon de ressentiment, monstrant en cela combien les preceptes du monde & les traditions humaines sont contraires aux lois diuines, puis que nostre Seigneur dit expressement. *Si on te frappe sur vne joue presente encore l'autre pour en receuoir autant*, & qu'eux disent tout au contraire, si on t'offense tuë, voyla qui est diametralement opposé ; mais ce discours est pour vne autre matiere (1).

Demandez a la plus part du monde qu'il leur faudroit (*sic*) pour s'estimer bien-heureux ? ils vous respondront, posseder force richesses, aussi de grandes dignitez, se voir respecté de tout le monde, n'endurer ni faim ni froid, mais au contraire estre bien delicieusement traicté, dormir en un bon lit la

(1) *Sermons*, p. 4-6.

grasse matinée, bref iouyr de tous les contentements que la chair desire ordinairement pour ses délices (1).

Au même sermon encore, avec un passage de lourde scolastique, nous recueillerons une comparaison tant soit peu ingénieuse, tirée des souvenirs personnels de l'homme de cour, analysant subtilement l'idée de la compassion, afin de commenter le *Beati misericordes*.

Quelques philosophes ont feint, par une forme de Mithologie, que la matiere premiere est naturellement pleine d'vn ardent appetit de tousiours receuoir quelque nouuelle forme, pource que de soy-mesme estant toute imparfaite, & chaque chose desirant naturellement sa perfection, elle ne la peut rencontrer qu'en la reception de quelque forme entierement accomplie : il parle icy aux doctes, or, n'en peut elle trouver icy bas de telle estoffe, d'où vient qu'en ayant receu quelqu'vne, comme telle, & peu après recônoissant qu'elle s'est trôpée, elle en deura incontinent la priuation, etc. (2)

Après une longue description de la théorie stoïcienne, réfractaire à la compassion, Jean Bertaut ajoute :

Car quelque nom que vous luy dôniez, c'est tousiours vne chose fort loüable que de sentir quelque ennuy des ennuis de son frere chrestien et non seulement le secourir, mais compatir à ses afflictions, comme se reconnoissant hôme aux peines & miseres des autres hommes.

Il se voit une merveille en la nature que i'ay mille fois esprouuée, & qui se peut encore experimenter tous les jours : c'est que si vous prenez deux luths bien montez, & que vous en couchiez vn sur une table, les cordes en hault, dont vous en choisissiez deux fort bien accordées à l'vnisson, dessus lesquelles vous mettiez une petite paille bien tenue & bien legere, cela fait, que vous preniez l'autre luth, & que d'entre

(1) *Sermons*, p. 7.
(2) *Ibid.*, p. 14-15.

ses cordes vous en choisissiez pareillement vne qui soit fort bien d'accord avec les deux autres, sur lesquelles vous auez mis la petite paille, aussi tost que vous toucherez celle-cy des doigts, & la ferez raisonner, encore que vous soyez esloigné plus d'un pas de l'autre luth, les cordes, sur qui sera la petite paille, se mouveront si fort sans qu'on les touche, que vous verrez la petite paille trémousser & enfin tomber sur la table, comme si ces cordes là se passionnoient du son de leur pareille, & compatissoient à ce qu'elle endure. Si les choses inanimées montrent d'auoir quelque ressentiment des accidents & passions de leurs semblables, que doivent faire les hommes & principalement les Chrestiens... (1)

La controverse néanmoins ne perdra point ses droits, et la fête de la Toussaint amène l'orateur à protester contre les objections calvinistes sur l'invocation des bienheureux habitants du ciel.

De dire là dessus comme fait Calvin en bouffonnant, qu'ils auroient les oreilles bien longues s'ils nous entendoient de si loing, on leur respondra qu'il n'est point necessaire qu'ils les ayent plus longues, que Sainct Estienne eut la veuë longue pour voir d'icy bas Iesus-Christ à la dextre de Dieu son Pere : & de faict certes, il ne se peut conceuoir par la raison, cõme le corps de nostre Seigneur, n'excedant point la proportion ordinaire des autres hommes, puisse estre veu d'icy bas au dessus de tous les cieux, c'est à dire à plus de cent millions de lieuës d'icy, consideré qu'vne bien grosse tour, voire mesme vn grand chasteau ne se peut quasi voir de quatre ou de cinq lieues, & que les estoiles mesmes qui sont des corps lumineux, & par conséquent visibles par leur lumiere, ne se peuuent presque aperceuoir à cause de leur petitesse, bien qu'elles soient beaucoup de fois plus grandes que toute la rondeur de la terre... (2)

Un sermon *sur la Nativité de Notre-Seigneur* entraîne Jean Bertaut à des applications et des

(1) *Sermons*, 18-19.
(2) *Ibid.*, p. 28.

comparaisons qui choquent singulièrement le goût aujourd'hui, mais témoignent une fois de plus de son zèle à se faire entendre et à chercher des exemples saisissables pour tout l'auditoire.

Quel honneur est-ce à l'homme que son Dieu daigne spirituellemēt renaistre en luy... ne doit-il pas avec vn extreme soin luy preparer, voire parer (1) le logis autant que le peut souffrir la bassesse & pauvreté de la condition humaine, ou bien s'il ne peut mieux, luy doit-il pas à tout le moins tenir le lict qu'il espere voir honoré d'vn si grand accouchement, pur & net de tout ordure, & comme aioliué (2) de quelques petits ornements qui tesmoignent la bonne volonté de l'hoste. Certainement si le Roy faisoit l'honneur à quelqu'vn d'entre nous de vouloir que la Reyne accouchat chez luy de l'enfant dōt maintenāt elle est grosse, ie ne croy pas, fust-il presque du tout insensible, qu'il ne trauaillast merueilleusement à nettoyer sa maison, en oster toute mauuaise odeur, la parer, la tapisser, l'ēbellir le plus richemēt qu'il luy seroit possible, pour receuoir un si grand honneur, & que s'il ne pouuoit davantage, il ne semast pour le moins la chābre qu'il preparoit pour cette grace, des fleurs que pourroit à l'heure porter la saison de l'année : hé ! pauures gens que nous sommes, quelle comparaison faisons nous du plus grand Roy du monde à nostre Dieu Tout-Puissant ? ne sommes nous pas tous cendre & poussiere deuant luy, depuis les plus grands Monarques, iusques aux plus pauures laboureurs de la terre ? (3)

Ne négligeons pas l'exorde d'un sermon *sur la Circoncision*, type de subtilité et de recherche, et au contraire, comme spécimen de brièveté un peu maigre, celui d'un *Sermon pour la fête de la Purification*, où, par contre, nous aurons ample matière à recueillir en fait d'applications pratiques et familières.

(1) Nous aurons plus d'une occasion de relever ces *allitérations* qui faisaient fureur à la fin du XVI[e] siècle.
(2) Notons ce mot *ajolivé*, qui deviendra plus tard *enjolivé*.
(3) *Sermons*, p. 101.

Messieurs, Ie ne sçay si ie vous oserois dire, comme en riant, que voicy le plus hardy iour de l'annee, car tout petit qu'il est, est (*sic*) combattu le plus souuent des iniures de l'air, comme sont les neiges, les glaces, les frimats, il ne laisse pas de marcher le premier en bataille, à la teste de toute l'armee des autres iours ses freres, sous la conduitte de leur pere : le Soleil, qui desormais retournans à nous du voyage qu'il a fait vers le pole Antartique, recommence à nous faire esperer le printemps & les autres douces saisons de l'an, pour nous montrer que toutes les choses du monde se remuent et conduisent par les inuisibles roues du changement et de la vicissitude (1).

SERMON POVR LE IOVR DE LA PVRIFICATION DE LA VIERGE

Postquam impleti sunt... secundum quod dictum est.
Luc. 2. (sans traduction).

Ces paroles sont escrites dans Sainct Luc deuxiesme chap. pour nostre instruction : mais nous n'en tirerons qu'à nostre destruction & dommage, si nous n'estions assistez en leur intelligence de la grace du Sainct Esprit : c'est pourquoy deuant que de passer plus outre, nous l'implorerons par l'intercession de celle qu'il en a remplie plus abondamment que nulle autre des creatures, & luy dirons avec l'Ange *Ave Maria.* (2)

Qu'il soit vray, ie t'adiure toy qui que te sois qui m'écoute, de mettre auec moy la main dessus ta conscience, & confesser pour le moins à Dieu, si lors que nous auons fait quelque œuuvre, ou que nous auons quelque saincte resolution qui sont les vrayes conceptions & les accouchemens de nostre esprit, ce n'a pas esté presque tousiours auec quelque deffaut qui en a rendu l'enfantement pollu (3) de mille iustes causes

(1) *Sermons*, p. 108-109.
(2) *Ibid.*, p. 150.
(3) Sur ce mot fréquemment employé par Bertaut voir *Hist. crit. de la Prédication*, p. 181*.

de reprehension. Quand nous auons donné l'aumosne, chacun selon sa fortune, & la mesure de son pouvoir, n'a-ce pas esté le plus souuent auec quelque regret ou crainte d'en auoir faute, ou qui pis est auec un peu de vaine gloire, & comme ostentation de nostre pieté ? Quand nous auons ieusné par l'ordonnance de l'Eglise, auons-nous accompagné ce bon œuure de sainctes prieres et d'aumosnes, sans lesquelles il nous deuient presque inutil, ou bien auons-nous employé aux pieuses actions & à la nourriture des pauures, ce que nous auons soustrait par ceste abstinence à nos voluptez & delices ? ou plustost n'auons-nous pas compté la frugalité de nos ieusnes, entre les articles de nostre espargne, & et les secrets de nostre œconomie ; ou bien à tout le moins tout cela cessant, ne l'auons-nous pas fait plutost pour le bon portement de nostre corps que pour celuy de nostre ame ? Au lieu de sacrifier entierement la santé de l'un à celle de l'autre. Quand nous auons prié, n'a-ce pas esté d'ordinaire auec quelque égarement ou divertissement d'esprit, qui sans cesse empeschant nostre langue & nostre pensée de marcher ensemble, a rendu nostre priere vn vray barbottement de levres non animé de nostre attention, & presque semblable au langage des iays ou des pies, excepté le merite de l'intention premiere (1).

...O que la loy de Dieu, que la verité, que la iustice, et toutes les autres vertus auroyent bien raison de nous dire en nous tançant, ingrats & aueugles que vous estes, lequel est-ce d'entre vous qui s'efforce d'accomplir entierement vn seul de nos preceptes ? ou bien si quelqu'un s'en soucie, qui est-ce qui le vueille faire gratuitement & sans esperance de recompense, ie ne dis pas celeste, car encore cela seroit-il bon & sainct, mais temporelle, vaine & perissable, non, vous ne voulez faire vn seul bien s'il ne vous apporte de l'vtilité mondaine, vous seriez marris d'auoir le vray fruict, si vous n'auiez aussi les vaines feuilles, & vous ne voudriez pas monter au Ciel par d'autres voyes que par celles de la terre, bien qu'elles n'y conduisent pas : iusques à quand prendrez-vous les iectons, quand il sera question de nous suiure, pour voir combien vous y gaignerez et perdrez ? quand cesserez-

(1) *Sermons*, p. 163-164.

vous de marchander auec nous & de nous dire, ie vous seruiray volontiers, mais quels seront mes gages & mon loyer? en auray-ie de l'honneur & de la gloire en ce monde? m'en viendra-il quelque proffit qui change ma vaisselle d'estain en argent, ou de l'authorité qui me face desormais respecter des autres hommes? Ie voudrois bien, moy Prelat & Pasteur, mener vne vie exemplaire aux yeux de mes diocesains ou parroissiens, mais il me fasche de voir que pour viure si sainctement, il ne faut point quasi viure du tout, & que les fruicts de la vertu ne sont icy meslez d'aucunes fleurs de delices : ie voudrois bien, moy Predicateur, dire franchement la verité, mesme aux oreilles des Roys & des Princes, mais ie ne veux pas que la liberté de ma langue face courir fortune à ma fortune, & moins encore à ma vie, & puis ie trouve qu'il y a plus d'aquest aupres des Grands, à la complaisance d'Aristipe, qu'à la franchise de Diogene : ie voudrois bien, moy Caualier & Seigneur, soulager mes vassaux, au lieu d'en rien exiger ; mais que deuiendroyent mes chiens & mes oyseaux, & mes autres plaisirs de Gentil-homme, à quoy mes rentes ne suffisent pas : les plus nobles oyseaux viuent de proye, & qui nous empesche en les nourrissant de les imiter? s'il y a de l'industrie à vivre de ses moyens, il y en a bien d'auantage à viure de ceux d'autruy.

Ie voudrois bien, moy Iuge de Prouince, exercer droictement la iustice : mais ie craindrois les ressentiments, & puis, qui me rendroit ce que i'ay mis aux parties casuelles? On m'a bien fait sentir en l'acquisition de mon Estat, que la iustice est venable, & puis que la charge est à prix, pourquoy n'en sera pas aussi l'exercice? Ie voudrois bien, moy Marchand, estre loyal en toutes mes negotiations, mais ie demeurerois peut-estre sous le faix de la pauureté, qui est le plus grand ennemy que i'aye à combattre en ce monde : & pourquoy ne fuiray-ie pas ce que tout le monde fuit, & dont vn peu de deguisement nous met souuent à couuert. Les preceptes de la loyauté sont fort beaux à reciter, mais la practique n'en est aucunement vtile, au lieu que ceux de la tromperie deshonorent la bouche, mais bien souuent aussi dorent la bourse. Bref, chacun de nous dit en ses plus saintes meditations, ie trouue la vertu fort belle, ie l'aduoüe, & desormais ie me resouds de la suiure : mais c'est à condition que ie n'y perdray

rien, ou que Dieu me dédommagera de mes pertes en ceste vie en attendant la recompense de l'autre. O desirs ! o volontés femelles! Je vous entends bien, vous seriez bien aises d'avoir l'intégrité de Caton, pourvu qu'elle vous apportât les délices de Luculle, ou plutôt, pour parler en termes d'Evangile, vous seriez bien aises d'être le mauvois riche en ce monde, & le Lazare apres la mort, mais cela n'est pas possible. Les vertus & les voluptez ne se peuuent accoupler ensemble, en vn mesme hostelage : si ce ne sont ces voluptez spirituelles qu'on trouue aux plaisirs de bien faire, & qui naissent du vray repos de la conscience, mais peu de gens sont sensibles à ce plaisir, & moins encore suiuent la vertu pour l'amour d'elle-mesme. Chacun propose à ses plus vertueuses actions des fins non vertueuses, & comme estant terrestres ressemblent à la pierre, qui de quel fort bras qu'elle soit ruee vers le ciel, retourne tousiours vers la terre, au lieu de ressembler à la flamme qui ua tousiours de la terre au ciel..... (1)

M. L. Lehanneur, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Caen, dans sa thèse, déjà ancienne, mais si suggestive sur Mascaron (2), signale une page de l'*Oraison funèbre du duc de Beaufort*, prononcée à Notre-Dame en 1670, où se reflètent des souvenirs personnels de Mascaron, né à Marseille, et témoin dans son enfance de la terreur inspirée par les corsaires barbaresques.

Vous l'avez oüi dire, Messieurs, vous l'avez appris par des relations ; hélas ! je l'ay vû de mes propres yeux : quand je me souviens qu'il n'arrivoit point de Vaisseau dans nos Ports qui ne nous apprit la perte de vingt autres ; quand je songe qu'il n'y avoit personne qui ne pleurât ou un parent massacré, un amy esclave ou une famille ruinée. Quand je rappelle dans ma memoire l'insolente hardiesse avec laquelle ils faisoient

(1) *Sermons*, p. 166 à 170. M. l'abbé Grente a signalé ce passage, p. 324 et suiv., comme un des deux fragments « qui l'ont frappé davantage ».

(2) *Mascaron d'après des documents inédits.* La Rochelle, 1878, in-8 de 405 p.

des descentes presque à la portée de notre Canon, où ils enlevoient tout ce que le hazard leur faisoit rencontrer de personnes & de butin ; que les promenades même sur mer n'étoient pas seures, qu'on craignoit toûjours que de derriere les rochers il n'en sortit quelque pyrate. Quand je me represente les cachots horribles d'Alger et de Thunis remplis d'esclaves chrétiens & de François plus que d'autres nations, exposés à tout ce que la cruauté de ces maîtres impitoyables leur faisoit souffrir, ou pour ébranler leur foy, ou pour les obliger à grossir le prix de leur rançon. Quand je rappelle dans ma memoire toutes les railleries sacrileges & piquantes que faisoient ces insolents, d'un Dieu et d'un Roy qui défendoit si mal, l'un ses adorateurs, & l'autre ses sujets, mon imagination me rend ces temps malheureux si présens, que je ne puis m'empêcher de m'écrier : *Usquequo, Domine, improperabit inimicus.* Jusques à quand, grand Dieu, les ennemis de votre nom insulteront-ils à votre gloire (1).

Bertaut, né à Caen, n'avait point dans ses impressions d'enfance, de tableaux analogues. Néanmoins il semble qu'il ait vu les transports de joie de prisonniers délivrés de la captivité algérienne, tant une heureuse émotion lui inspire une page saisissante dans son *Sermon pour le jour de la Résurrection de Notre-Seigneur.* Terminons par cette citation la trop longue série de nos emprunts à son œuvre.

Celuy qui iamais a veu sur la mer Mediterranée, vne galere de Chrestiens bien armée, bonne de voiles, & commandée par vn vaillant Capitaine, assaillie d'vne Fust (*sic*) de Corsaires Turcs, & là durant la chaleur du combat, le Capitaine Chrestien s'eslancer le premier dans le vaisseau des ennemis, y donner autant de morts que de coups, forcer toute resistance, & finalement apres auoir taillé ces Pirates en pieces, faire rompre les fers & les cadenas à trente ou quarante pauures Chrestiens, que peut estre depuis beaucoup d'années

(1) *Recueil des Oraisons funèbres,* prononcées par Messire Jules Mascaron... A Paris, chez Grégoire Du Puis... M.DCCIV, in-12 de 412 pages, voir p. 190 à 192. Cf. Lehanneur, *l. c.*, p. 227.

estoient cruellement attachez à la chiorme de ces barbares, l'air retentit alenty (*sic*) du cry de ioye de ces pauures affranchis, les vns baiser ses mains victorieuses, les autres embrasser ses genoux, les autres l'appeller leur pere & leur sauueur, & tous ensemble auec mille benedictions le remercier du recouurement de leur liberté si valeureusement racheptée, cestuy-là, dis-je qui a veu de ses yeux vn tel effect des armes Chrestiennes, est proprement capable de s'imaginer, & conceuoir quelque ombre de la ioye du rauissement & de la merueille qui saisit ces bien-heureux prisonniers au son des paroles de Nostre Sauueur (1).

Bertaut nous a longtemps retenus : il a confisqué bien exclusivement la place de nombreux orateurs. Ce ne sera point sans profit cependant : il est le témoin d'une époque, et, sans être un choryphée (2),

(1) *Sermons*, p. 196-197.

(2) M. l'abbé Grente a marqué assez heureusement la place et le rôle de Bertaut : « S'il ne revendiqua pas, comme poète, le titre de chef d'école, il y songea encore moins comme orateur ; mais de même qu'il a contribué, sans visée ambitieuse, au progrès de la poésie, il a été, dans la réforme de la chaire, un des ouvriers de la première heure. On ne le compte pas, d'ordinaire, parmi ceux qui ont défriché le terrain ; c'est assez dédaigneusement même qu'on le juge. Il semblerait que plusieurs des critiques qui ont apprécié son talent oratoire n'ont pas lu ses sermons : ils s'en rapportent, le plus souvent, à son panégyrique de Henri IV ; encore se contentent-ils d'en citer le premier paragraphe : « Ses sermons, dit M. Jacquinet, sont de la famille de ceux de Pierre de Besse et de Séguiran. Son oraison funèbre de Henri IV débute comme les plus mauvaises déclamations de Valladier... Le reste ne vaut pas mieux. » — « Il suffit de la première phrase pour donner une idée du discours tout entier, écrit à son tour M. Boulas ; le milieu et la fin répondent au début. » Et l'on passe, après cette exécution rapide, sans se retourner, sans éprouver un remords. Les considérants de ce jugement sont-ils irréformables ?... (p. 306) ... Les sermons de Bertaut ne méritent-ils pas quelque considération ? Sans doute il y aurait excès à les tenir pour chefs-d'œuvre ; mais qui les voudra apprécier avec mesure ne devra pas oublier à quel niveau était alors descendu le grand art de la parole sainte, si noblement représenté dans le passé de l'Eglise. Les défauts nombreux et graves que nous avons blâmés mettent en valeur l'effort de

ou mieux, en raison même de sa situation moyenne, ses sermons fidèlement recueillis peuvent tenir lieu de plus nombreuses et plus diverses citations. On pourrait dire de lui : *sit unus instar omnium*. Recueillons pourtant, dans les manuscrits cette fois, des exemples d'une période un peu plus récente. Ce sont des sermons datés qui ont l'avantage d'être les autographes mêmes de l'orateur, l'évêque de Nîmes, puis de Rennes, Cohon (1), et quelques pages de ses émules, précurseurs de Bourdaloue.

ceux qui ont entrepris, consciemment ou non, une réforme urgente. On a coutume d'en rapporter tout l'honneur à quelques-uns : Coeffeteau, du Perron, Cospeau, du Vair, saint François de Sales, etc. A Dieu ne plaise que nous prétendions le leur disputer ; mais l'impartialité exige qu'on ajoute à leurs noms celui de Jean Bertaut : lui aussi a joué son rôle dans cette grande entreprise. En un temps où le goût était rare, il a, d'ordinaire, évité l'excès ; il faut lire les sermons d'un Valladier, si célèbre et si couru, pour estimer justement ceux de Bertaut. Par son désir manifeste d'instruire les fidèles, celui-ci a montré quelle préoccupation surnaturelle s'impose au prédicateur : le spectacle n'en était point banal. (p. 323). Bertaut a plus de régularité dans l'allure, plus de méthode dans la disposition, plus de mesure dans la forme que la plupart des sermonnaires contemporains... Les maîtres de la parole chrétienne ne sont pas venus, mais Bertaut, saint François de Sales, du Perron, Coeffeteau, du Vair, Cospeau et quelques autres leur ont frayé la route. Les peintures des primitifs, sans égaler celles de Raphaël ou de Michel-Ange, révèlent déjà une noble inspiration ; ainsi les discours de ces orateurs sont-ils d'estimables ébauches. Si l'auréole qui consacre le nom d'un Bossuet, d'un Bourdaloue, d'un Massillon, a fait l'ombre plus épaisse autour de leurs prédécesseurs, faut-il mépriser ces ouvriers obscurs qui ont dégrossi le bloc, donné parfois avec bonheur quelques coups de ciseau et assez dessiné les contours pour laisser entrevoir la statue, mais qui n'eurent pas le génie ou la ressource de l'achever ? Que toute idée de rapprochement écrasant soit écartée, et, cette précaution prise, rendons justice à Bertaut qui a devancé les maîtres. » (p. 329-330).

(1) Sur Cohon, voir la *Revue Bourdaloue*, 1er janvier 1904, p. 5 et 54.

L'évêque de Dol et de Nîmes, Denis-Anthime Cohon (1), le P. Desmares, de l'Oratoire (2), Le Boux, aussi oratorien, puis évêque de Dax et de Périgueux, Jean de Lingendes, évêque de Sarlat (3), enfin le prédécesseur de Mascaron sur le siège d'Agen, Claude Joli, orateur trop peu connu, offriraient le grand avantage de nous fournir des exemples à la fois datés et inédits pour cette dernière partie de notre démonstration. Sans exclure les autres orateurs du temps, nous aurions à choisir chez eux de longs et beaux passages, et avec le regret d'en beaucoup trop laisser. Plus encore que Bertaut, chacun d'eux mérite une étude : la galerie de ces figures originales et trop effacées offrirait, sous le titre *Précurseurs de Bossuet et de Bourdaloue*, la suite naturelle de notre essai sur *Le Ton de la Prédication avant Bourdaloue*. Leur donner ici une place, même parcimonieusement mesurée, serait nous frustrer de plusieurs pages fort belles et très suggestives, tout en retardant à l'excès la conclusion de notre enquête. A cela s'ajoute l'impossibilité presque totale de citer des exemples de quelque étendue, — les seuls qui donnent une idée exacte de l'orateur à faire connaître, — sans sortir à chaque instant du point particulier qui reste à établir, à savoir le ton de familiarité de la chaire. Nous l'avons vu, en effet, notamment avec Bertaut, presque jamais

(1) Voir plus haut, p. 101, à propos des excès de l'érudition, l'exorde plutôt bizarre et maniéré de son panégyrique de saint Louis, prêché le 29 août 1643, à la Maison professe des Jésuites de Paris, devant la reine Anne d'Autriche et le cardinal de Mazarin.

(2) Nous avons cité plus haut, parmi les modèles des compliments classiques, p. 11 et suiv., plusieurs exordes du P. Desmares.

(3) Voir *Hist. crit. de la prédication de Bourdaloue*, t. III, p. 365 et suiv. Cf. plus haut, p. 21 et suiv.

cet élément ne se trouve séparé des prétentions choquantes d'une érudition ridicule, ni des préoccupations polémiques d'un enseignement tout chargé de controverse.

Le meilleur procédé est donc d'emprunter, autant que possible en suivant un ordre chronologique approximatif, de courts extraits aux divers prédicateurs qui ont précédé Bourdaloue. Toutefois, qu'on ne l'oublie pas, des citations tronquées ne donnent une idée juste ni du prédicateur ni du ton général de la chaire à son époque (1).

Dans un sermon prêché le 2 février 1626, à Saint-Jacques de la Boucherie, le plus ancien que nous aient conservé les manuscrits de Cohon (2), je relève les passages suivants. Sans être très significatifs, ils indiquent, surtout dans un sermon d'ouverture de carême gâté par des prétentions littéraires, que les applications morales aidaient l'orateur à descendre. C'était parfois au détriment du bon goût, le juste milieu en cette matière n'étant pas encore trouvé.

Un exorde beaucoup trop fleuri, interminable du reste et souvent malheureux, essaie de dépeindre « les horreurs de la nuict » et le bienfait de la lumière. Écoutons l'orateur.

(1) Les citations que j'ai faites, dans l'article de la *Revue hebdomadaire* du 9 avril 1904, intitulé : *Comment on prêchait au grand siècle*, celles de Joli surtout, suffiraient à compléter les preuves du ton de familiarité en chaire. Voir en particulier la page 198.

(2) Il sera publié intégralement, avec un autre de 1628, dans l'étude sur Cohon. (Cf. plus bas, p. 181[2]). Cet élément de la publication intégrale manquera quelque peu ici, et je suis obligé de demander crédit sous ce rapport, en vue de notre conclusion sur la composition, ou plus justement, l'absence de composition à cette époque.

Le ciel, dit un comique grec, semble n'allumer les estoiles sinon pour le chercher (le soleil) à la faveur de ses flambeaux... En ceste confusion, le soleil arrive, mais il semble qu'au point de son lever, ce n'est qu'un œil à demi clos encores, et diroit-on que sorti du sommeil, il a peur des ombres de la nuict, et que l'aurore ne le devance sinon pour l'assurer en sa frayeur, « que ses premiers rayons tremblent quand ils paroissent », et qu'il... semble paslir de crainte. (Fr. 9640, f° 20.)

Ces mièvreries nous conduisent enfin à la proposition, assez simple et nette, qui développe le texte *Lumen ad revelationem gentium*, etc.

Deux veritez, Messieurs, ausquelles je m'arreste, dont la première nous representera le Fils de Dieu « chassant la nuict du Temple où sa Mere le porte » (1) lors qu'il descouvre aux Juifs l'esprit et l'âme de leur Loy qui leur estoit cachée & la 2e vous fera voir que dans ce temple mesme il dessille la veue à tous les hommes et glisse dans leur cœur, lors qu'il s'offre pour eux comme victime à son Pere. (*Ibid.*, f° 20 v°.)

Avec grande profusion de citations des Pères, le prédicateur développe ces deux pensées et montre Jésus, lumière de la Synagogue et de la gentilité.

Telle comparaison, qui tente au moins d'être populaire, bien qu'étouffée sous l'appareil de l'érudition et des témoignages, celle de la noix dont la coque recouvre et cache le fruit, amènera Cohon à une phrase qui rappelle la « substantifique moëlle » de Rabelais.

L'Espouse, aux Cantiques représente la Sinagogue par un jardin tout planté de noyers, pour deux belles raisons, dit

(1) Il sera bon de noter, dans l'étude sur Cohon, la multitude des hexamètres dont il sème sa prose ; je les signalerai dans les citations et extraits par les guillemets. Le « nombre » et la cadence faisaient leur apparition dans la phrase, qui s'arrondissait comme d'instinct, presque à l'insu des orateurs.

St Chrisostome, St Athanase, Cassiodore et le docte Rupert, dont la premiere est qu'avant l'Incarnation du Verbe, Dieu ne pouvoit tirer une bonne œuvre des Juifs que par la crainte et la terreur, non plus que le noyer ne rend son fruict que par la gaule, la 2e qu'alors que les secrets de la loy estoient cachez sous des ombres et des figures, ainsi que le noyau est enfermé sous l'escorce de la noix... A quoy revient ce que dit St Gregoire sur le Prophete Job, que ceste loy estoit un os que Dieu avoit donné à ronger à ce peuple rebelle comme à un chien qui abaioit (1) et murmuroit sans cesse. Mais autant que cet os estoit mouelleux & rempli de substance, autant il estoit dur, en sorte que ces Rabins et ces esprits sublimes ne le pouvoient casser. (*Ibid.* f° 21 v°).

Descendons de quelques années, avec un sermon d'avent, prêché à Saint-Germain-en-Laye le 27 novembre 1633 (2), pour le premier dimanche de la station. Le prédicateur qui, dans son exorde, n'a pu se retenir de faire appel aux souvenirs de l'antiquité et de se comparer à Héraclite, parce qu'il traite un sujet triste (3), est plus heureux sur la fin

(1) Sur cette ancienne forme de aboyer, qui témoigne de la racine *adbaubari*, voir *Sermons choisis de Bourdaloue*, p. 222[2], et 271[4].

(2) Le sermon fut sans doute écrit quelque temps après avoir été dit, puisqu'on lit en tête cette note postérieure de deux jours au moins et écrite après le 29 décembre : « 1633 St Germain en Laye le mesme jour que je remerciay le Roy de l'Evesché de Nismes dont Sa Majesté m'avoit honoré le 6e d'aoust et dont je receus le brevet de la propre main de Monseigneur le Cardinal le 29e de Novembre. » (Fr. 9637, f° 18).

(3) Voici cet exorde :

Erunt signa in sole, &c.
Lucæ 21.

Sire,

Vn philosophe tres ennuyé des larmes d'Heraclite blasmoit autrefois la nature de luy avoir donné des yeux parce qu'il n'en vsoit que pour pleurer sur les malheurs et les desordres de la nature mesme. Or si ce blasme, Sire, avoit quelque raison, et si ce reproche étoit juste, je crains bien qu'aujourd'huy ma langue ne desplaise à Vostre Majesté, et que ma bouche ne luy soit importune autant & plus que les yeux

de son sermon. Sa comparaison empruntée à saint Jean Chrysostôme, « d'autant plus solide qu'elle est fort familière », c'est-à-dire que la vérification en est à notre portée et qu'elle est tirée d'un fait d'expérience, est un morceau excellent. Il est vrai qu'il le fait acheter d'abord par des détails d'érudition sur la lampe du Panthéon ; mais ne déclare-t-il pas qu'il doit ces renseignements aux Saints Pères, à saint Augustin et à saint Isidore de Séville? Cependant au lieu de nous plaindre qu'il n'ait point su toujours heureusement choisir, recueillons ce qu'il offre de bon, si mélangé soit-il.

Pense donc et repence, dit St Grégoire en ses *Morales*, à la frayeur de ce sanglant bureau (1), frayeur et crainte si extreme en mes ressentimens, que tant s'en faut qu'a lors j'aie l'assurance et le courage de le voir, que dès maintenant je

d'Héraclite, puisque paroissant en ce lieu chargé de vos biens faicts, au lieu des compliments et des actions de graces dont je devrois les reconnoistre, « je ne vous dois souffler que la peur & la crainte », en vous représentant les funerailles de toute la nature & la triste condamnation des ennemis de Dieu, lors que luy mesme sera juge en sa cause.

Entretien mal plaisant mais inévitable en ce jour de frayeur auquel V. M. n'entend jamais et n'attend (*), je m'assure, autre salut de ses prédicateurs qu'un tragique echaut (*écho*) qui fait trembler et qui faict fendre les voûtes de nos temples au bruit du jugement dernier ; jugement de rigueur où nous n'avons aucune grâce à espérer du fils de Dieu, lors qu'il sera tout rayonnant de gloire en son lict de justice.

Mais maintenant qu'il est encores sur le trosne de son Amour, sur ceste croix où il nous tend les bras, & nous ouvre le cœur, c'est là que nous pouvons encores trouver faveur aupres de luy et de sa saincte Mere, dont les regards solicitent desja son assistance et les lumieres de son filz pour le succes de mon travail qui ne peut mal finir si je le commence soubz la conduite de ceste Vierge glorieuse que je vai reclamer me jettant à ses pieds en lui disant ainsi que l'Ange : *Ave* (Fr. 9637 f° 18).

(1) *Bureau* est le mot propre en ce temps-là pour *tribunal*.

(*) Ces allitérations plaisaient fort à cette époque. (Cf. p. 177[1] et 182[1].)

meurs de le prévoir (1), et mon esprit considérant quelle doit estre la majesté de nostre juge et la sévérité de sa recherche, se replie en luy mesme et voudroit bien en ses estonnemens, « au lieu de rechercher ces tragiques misteres », se chercher lui mesme et ne se trouve point (2).

Souhait plain de raison, mais inutile parmi les lampes et les esclairs du Fils de Dieu, qui respandront des lumieres si vives qu' a lors les plus subtils manqueront d'artifice pour se cacher de luy, lampes mortelles et funestes esclairs puisqu'apres avoir servi à l'examen de nostre vie « nous les verrons fumer aux pieds de nos tombeaux » pour esclairer la honte de nos supplices immortels. Et ce prodige sera le comble de nostre desespoir que, comme au rapport d'Isidore et de S[t] Augustin, jadis au Pantheon le feu des lampes s'entretenoit sans huile par une pierre qu'on nommoit *asbestos* (3), ainsi pour lors l'examen du Sauveur sera sans traict d'amour, sans pitié, sans mercy & ni aura point d'huile en ceste lampe (4), mais une pierre seulement, c'est à dire qu'a lors le fils de Dieu, dur comme un roc, esclairera sans compassion & sans miséricorde jusques aux imperceptibles de nos ames, jusqu'aux atomes de nos vies pour mieux fonder l'arrest de nostre mort, et a dessain « negligeant le soleil, la lune et les estoiles » qui pourroient estre ses flambeaux, il usera des lampes pour regarder de plus pres aux circonstances de nos œuvres, pour en examiner jusqu'aux moindres deffauts, à raison de quoi il nous menasse de les porter dedans Jérusa-

(1) Encore les allitérations déjà signalées. (Cf. p. 176[1].)

(2) On se rappelle ici la métaphore des *Stances* à Duperrier : Est-ce quelque dédale...

(3) Ms : Arbestos.

(4) Cohon affectionne cette image, témoin cette phrase de sermon de 1626. « Esaye souhaite que J. Ch. esclaire comme une lampe & non pas comme vn foudre : *quasi lampas accendatur*, raison, dit S[t] Basile, parce que la foudre s'allume des vapeurs de la terre, au lieu que la lampe s'entretient d'huile et en nourrit son feu. Telle a este la difference du Fils de Dieu en 2 divers estats du monde. Car en l'ancienne loy il s'embrasoit comme un esclair et un carreau, mais d'un feu de cholere par les pechés de l'homme comme par des vapeurs : *Ascendit fumus in ore* &c. Voulez vous rien de plus formel ? Mais aujourd'huy dans la nouvelle il s'entretient de l'huile de sa misericorde. » (Fr. 9640, f° 24.)

lem, n'en ayant pas besoing pour voir la confusion de Babilone : *Scrutabor Jerusalem in lucernis.*

Je dis en un mot qu'il examinera les consciences les plus nettes & n'y aura peau d'ermine si blanche qu'il ne trouve mouchettée de quelque tache noire, point de froment si net qu'avec le crible il n'y trouve de la poussière, point de beauté si accomplie « qui dedans son esclat ne porte quelque ride », « et ride que le fard ne pourra plus cacher », que le plastre & le masque ne pourront desguiser, car « a lors tout se verra sans voile, au naturel », « tel qu'en effect il est aux yeux de Dieu », « et non pas tel qu'il semble au jugement des hommes. » A raison de quoy (1), outre « les lampes qui luiront devant le filz de Dieu » et les esclairs qu'il portera dans ses regards, « son throsne, dit David, luira comme un soleil » : *Thronus eius sicut sol.*

Excellente raison qu'en rend S. Chrisostome et d'autant plus solide qu'elle est fort familière. En hyver, dit ce Pere, s'il arrive qu'il neige, tout est couvert d'un rideau et d'un voile trompeur, qui decevant nos yeux enveloppe nos esprits en leur mesconte et leur fait juger toutes choses à faux. Une couche de fumier nous semble alors un parterre de fleurs, une cabane de berger passe par un chasteau, une vieille mazure peut estre prise pour un Louvre & un palais royal, parce qu'alors la neige couvre tout & sa blancheur desguise tout. Mais, le printemps venu, le soleil commence de la fondre, et nos yeux détrompez, nos jugemens désabusez voyent à nud et recognoissent sans erreur le naturel des choses qu'une robe estrangere leur faisoit mescognoistre. Alors ce qui sembloit estre une palme se trouve un saule ou un ourmeau, et ce que nous prenions pour une statue de bronze ne paroist estre qu'une souche et un tronc vermolu *(sic)*, de sorte que par les rais du soleil tout se descouvre et est de plaine veue selon son estre, sa nature et sa forme. Or c'est ainsi, dit St Jean Chrysostome, que chacun en ce monde pratique mille ruses pour se mettre à faux poids et à faulse mesure, et par dexterité chacun couvre si bien son jeu qu'il fait passer ses larcins pour sacrifices, ses concussions

(1) Notez la monotonie des formules, et surtout l'enchevêtrement de la phrase, jamais terminée et toujours rattachée à la précédente.

pour entregent, ses usures pour charités, ses médisances pour de[s] discours sans fiel & pour des simples gentillesses. Tel d'entre nous dont l'ame est aussi noire que l'habit « faict le réformateur et nous semble un apostre » parce qu'en ceste vie la neige blanchit tout, l'apparence desguise tout et nous peut abuser, comme souvent un architecte, dit Rupert, trompe nos yeux en la surface d'une muraille que son art enrichit nous la faisant juger autre qu'elle n'est pas, pour une couche de marbre en une feuille d'or qui en couvre le plastre. (Fr. 9637, f° 20 v° à f° 21 v°).

Il ne faut point trop médire non plus, bien qu'il y ait encore ici un appel aux institutions grecques, de ce passage dont l'application ne manque pas d'ingéniosité.

... « Je puis bien dire aussy que le Sauveur du monde » « esteindra le soleil, la lune et les estoiles » au jour du jugement, pour déclarer à tous les hommes qu'a lors il n'y aura plus de grace à prethendre pour eux.

A propos de quoy je me souviens de ceux qui ont escrit que dans la Grece un cappitaine sommant une ville assiégée avoit coustume d'allumer un flambeau et le mettre en veüe à ceux qui deffandoient la place, les assurant que pendant qu'il dureroit, ils pouvoient esperer traictement favorable, mais que venant à deffaillir il n'y avoit plus de composition a demander pour eux. « Et de là je conçois que le Sauveur du monde » esteindra le soleil et toutes les lumieres du ciel au jour du jugement pour oster aux pecheurs toute esperance de pardon. Et ce n'est pas un songe de ma teste. C'est un mot de l'Evangile dans le 9e de St Jean. *Veniet vox*, &c. Le temps arrivera au quel nos satisfactions ne seront plus de mise, on ne tiendra plus compte de nos œuvres et nostre penitence n'aura plus de vertu. Les reprouvés ne trouveront en J. C. ny des oreilles pour escouter leurs plaintes, ny des yeux pour leurs larmes, non pas mesme un cœur pour le sentiment de leurs suplices, parce que les flambeaux seront esteins, la nuit sera venue

En l'horreur de laquelle, les criminels ne seront esclairez que pour voir la face de leur juge redoutable par les embrazemens du monde, « par les convultions du ciel et de la terre »,

par l'impression de sa Croix encore teinte de son sang, qui paroistra miraculeusement en la transparence des nüées... (F° 23 v°).

D'une oraison funèbre de Dom Thadée Barberini, préfet de Rome, composée hâtivement sur la fin de 1647, il y aura à détacher une page superbe et de grande allure, atteignant l'éloquence vraie. N'y empruntons maintenant qu'une comparaison. Tirée des choses de la peinture, auxquelles revient assez souvent notre orateur (1), elle a le mérite, à la place qu'elle occupe dans l'éloge funèbre, d'amener la péroraison qui ne manque pas de grandeur. Je la cite ici surtout pour la rapprocher d'un passage analogue, au début de l'oraison funèbre du cardinal de Richelieu, « archevêque et comte de Lyon », prononcée le 25 juin 1653.

... Quand vn peintre faict un tableau, il faut pour le finir coucher un trait apres un autre et le conduire lentement à sa perfection. Mais s'il arrive par malheur qu'un de ses ennemis trouve son hastelier ouvert, il peut prendre une brosse et l'abreuvant des couleurs mesmes qu'il trouve sur le marbre, il peut, d'un coup de main imperceptible et aussi viste qu'un esclair, perdre un ouvrage de six mois, effaçant une figure qui aura cousté beaucoup de peine et de travail à ce pauvre artisan.

Or, n'est-ce pas, dit saint Bernard, le succez veritable et ordinaire de la vie? Sont-ce pas les issues de toutes nos felicitez ? Chacun de nous sçait bien que les commencemens et les progres en sont penibles, mais que la fin en est tousjours precipitée. Beaucoup de temps, plusieurs annees ont achevé ce prince dont tous ces feus nous descouvrent les cendres. A longue haleine, il a fini sa course glorieuse, de marche en marche, de degré en degré où je vous l'ay représenté, il a veu Rome, sous son gouvernement, l'Italie sous ses pieds, l'Eglise

(1) L'exorde cité, p. 100[1], du panégyrique de saint Louis, par forme de compliment à la reine, affectait déjà cette métaphore du portrait, mais beaucoup moins heureusement. (Cf. p. 173[2].)

universelle sous la puissance de son frère (1). Il est devenu prince et à longs traits il s'est acquis « ces tiltres esclattans, ces dignitez sublimes », ces hautes alliances, « ces superbes palaix, ces jardins enchantez », « ces meubles precieux, ces revenus immenses » qui ont finy son establissement, mais sa fortune lentement [acquise], à l'heure a disparu comme un tableau qu'un coup d'esponge a effacé imperceptiblement ». (Fr. 9640 f. 37).

Si ce beau passage, qui se continue du reste dans le même ton, et grandit encore (2), n'est point précisément de la causerie familière, celui qu'on va lire, de 1653, beaucoup moins bon et plein d'excuses d'une fausse modestie, s'en éloigne en quelque sorte davantage ; aussi conviendra-t-il de revenir quelques années en arrière pour chercher dans un sermon prêché plus de dix ans plus tôt un exemple plus topique.

... Mais quand je considère que je suis en ce lieu à dessein de louer celuy que tu regretes, cet ange humain, ce cardinal sans pair, dont tant de bouches d'or, tant de rares esprits, tant de testes à mithres sont maintenant les paranymphes par tous les coings du monde, avec douleur je me voy sur le point de luy faire un outrage, au lieu de le louer, affoiblissant son estime et le recit de sa vertu, « que la langue d'un homme ne peut mettre à son prix. »

Il est vray neantmoins qu'en la peinture un seul portraict demande bien souvent le travail de deux mains differentes & que le maistre apres avoir couché les proportions et les traicts du visage laisse les draperies et les habits à fère *(sic)* à ceux qui sont encores aux rudimens & aux principes de son art. Et à ce compte il me suffit de dire que si je prens aujourd'huj le pinceau pour travailler sur l'image d'un homme en qui nous avons veu comme un extrait et une image de Dieu mesme, j'entreprens seulement de servir de

(1) Il était frère d'Urbain VIII.

(2) La péroraison de cette oraison funèbre sera publiée dans l'étude sur Cohon. (Cf. plus haut, p. 173[2].)

second à tous ces peintres excellens qui s'exercent en divers lieux à le pourtraire au naturel, et qu'en un mot ce s[t] prelat qui recoit ailleurs les traicts et les rehauts (1) de sa beauté de tant de bonnes mains, n'attend rien de la mienne que la façon d'une robe sans ornement, dont je vays prendre les longueurs et la mesure sur luy-mesme, « le cherchant dans le ciel aux pieds de Jesus Christ » & de sa saincte mere qu'il faut advant tout saluer, luy disant comme l'Ange : *Ave.* (Fr. 9637, f° 39.)

Parmi les fragments de sermons conservés dans les cahiers de Cohon, voici un passage, certainement postérieur à 1645 (l'exorde renvoie à un sermon de cette date) et qui, bien que prêché devant la reine, mais dans une paroisse de Paris, offre un passage d'un ton très populaire et très pratique. Le sujet du sermon est indiqué par ce titre latin : *De Christo ut legislatore.*

Ceste parolle (je suis chrétien, *christianus sum*) faisoit, je ne dis pas seulement la gloire, mais je dis plus la joye et consolation des premieres et des principales ames du christianisme, alors qu'elles estoient déchirées sur les roües et bruslées dans les flammes, et dans les flammes et sur les rouës, *exultabant laetitia inenarrabili*, *dicentes christianus sum*... Si pour cela il y avoit à souffrir, escoutés Jésus-Christ qui nous dit : *Beati eritis cum oderint vos propter nomen meum, nomen vestrum, nomen bonum.* Ce nom glorieux est bon, ce n'est pas d'estre riche ou sçavant ou puissant, mais c'est d'estre chrétien.

— Mais vrayment, ne le sommes-nous pas ? — Qui estes vous qui me le demandés ? Si vous estes tel que je voids ordinairement les personnes du siecle, je vous responds hardiment et en face : Non, vous ne l'estes pas, et desabusez-vous d'une estrange illusion et tromperie que j'ay veue sous le soleil. J'ay veu la pluspart des hommes persuadés que veritablement ils estoient chrestiens et se pouvoient vanter d'avoir embrassé la religion que J. C. a enseignée comme legislateur, si seulement ils étoient baptisez. Cela est bon pour des enfans, posséder le ciel seulement sous tiltre d'heri-

(1) Ce mot doit être synonyme de *ornement* ou *rehaussement.*

tage en qualité d'enfans; *si filii et haeredes;* mais si vous avés l'usage de la raison, vous ne posséderés jamais le ciel comme héritage, mais seulement comme récompense et couronne, et pour cela il faut travailler et meriter, et au caracthère du baptesme adiouster les actions du christianisme. (Fr. 9641, f° 4.)

La fin de ce même sermon a les allures d'un véritable prône :

Aussy je pretends de conclure par une exhortation afin que vous ayés souvent en main le livre saint des Evangiles pour y apprendre la loy de Jesus Christ, et lisés le souvent et si vous ne l'entendés pas en autre langue, ayés le pour le lire en françois — Oüy, mais nous serions des huguenots! — Que cette opposition (1) est fausse et vaine! Ce n'est la lecture de l'Evangile, qui a fait le mauvais sens qu'il a donné à l'Evangile, mais c'est l'orgueil avec lequel il a leu l'Evangile, mais c'est le deffaut d'adherer à l'Eglise Catholique selon laquelle il n'a voulu interpréter l'Evangile. *Adulter sensus et corruptor stylus.* C'est ce qui infecte l'Evangile, hors de là il est saint. Et je ne vous exhorte à l'avoir ni à le lire que dans les conditions d'humilité et sousmission à l'Eglise.

— Mais quoy donc! ne faut-il point de permission pour lire l'Evangile en françois? Je ne le pense pas, et quand il la faudroit, pourquoy ne la pas demander? Avez-vous pas des pasteurs et n'est-ce pas le bonheur de Paris d'avoir des pasteurs plus remplys de plus d'intelligence et de piété qu'il n'y ayt en aucun lieu du monde? Et si la modestie de celuy qui conduit cette paroisse ne m'imposoit un secret silence, que n'en pourois-ce dire? Demandés donc permission s'il en faut, mais lisés l'Evangile et ne vous couchés jamais sans avoir jetté les yeux sur quelque page de ce livre de vie.

Senecque ne prenoit jamais en main les ouvrages d'un certain Sextius qu'en méme temps il ne sentist quelque emotion et transport jusqu'à s'ecrier : *vere, liber est supra hominem.* Cela est faux qu'un livre puisse porter un homme au dessus de l'homme. Cela n'est vray que du livre Saint de l'Evangile :

(1) Ce mot, au sens de *objection*, se rencontre assez souvent. Voir *Nouveaux Sermons inédits*, p. 276, l. 4.

supra hominem. C'est que l'auteur dont il contient les loix est Dieu (*Ibid.*, f° 6).

Le P. Desmares, prêtre de l'Oratoire, véritable « rival de Bourdaloue » (1), a pleinement droit à une étude plus complète. Nous ne lui emprunterons ici, en attendant de mettre au jour un bon nombre de ses sermons heureusement conservés par les tachygraphes, que l'ample fragment d'un sermon pour le « deuxième mardi de Carême ». C'est à S. André des Arts, le mercredi 13 mars 1647, que Desmares, d'après un des sermons recueillis dans la collection de la bibliothèque Mazarine citée plus haut (2), adressait à son auditoire ces enseignements apostoliques.

Voilà pour le sacrifice ; passons à l'aumosne. Saint Augustin, (serm. 35 sur S. Luc) dict que plusieurs de son temps entendoient mal ces paroles du Filz de Dieu : *Facite vobis amicos de mammona iniquitatis;* faictes-vous des amis d'un bien d'iniquité, et qu'ilz y voyoient qu'il estoit permis de ravir le bien d'autruy et d'en faire des aumosnes aux pauvres. [Non, répond-il] mais soulagez-les des biens que vous vous estes acquis par vos justes travaux. Voicy la comparaison qu'il apporte pour vous faire comprendre cette verité. Si toy, qui es riche et puissant, tu te plais à opprimer un pauvre homme, et à luy ravir ce qu'il a de bien, et qu'il s'en aille trouver un juge à qui il déclare toute son oppression, si le juge t'oblige à paroistre devant luy, s'il te prend à party, tu le prendras en secret, et luy diras : Il est vray, j'ay faict tort à ce pauvre homme de cent escus; voilà cent francs pour vous ; faittes que tout aille bien pour moy. Est-il pas vray [que] si, cet homme ayant pris ton argent, venoit à juger ce procez en ta faveur,

(1) Voir *Hist. crit. de la Prédication de Bourdaloue,* appendice P.

(2) Voir l'extrait cité à la p. 21. — Ms. 1056, f° 57 à 69 : « Sermon pour le troisiesme Jour de la premiere sepmaine de Caresme. Sur l'Aumosne, la Charité et Misericorde. Par le R. P. Joseph Desmares, P[restre] de l'Oratoire. En l'Eglise de sainct André des Arts, 1647. »

tu le hayrois et que tu le détesterois dans ton cœur. Ah ! dict sainct Augustin, ne te vas pas figurer que Dieu soit de la sorte ; Dieu n'a garde d'estre tel que tu ne voudrois pas estre toy-mesme. Tu ne vois pas volontiers faire injure, et tu voudrois que Dieu souffrist les tiennes ! Ne sçais-tu pas qu'il est l'idée de toute justice, dont nous debvons tous avoir une parfaicte expression ? Regardez, Zachée estoit Prince de la Synagogue, c'estoit un avare qui en avoit ruiné plusieurs pour contenter son avarice. Sy tost que le Filz de Dieu fust entré en sa maison, il condamne la moitié de ses biens aux pauvres pour rachepter ses iniquitéz, et de peur qu'il ne fust trouvé injuste en faisant cette aumosne, et qu'on vint à croire qu'il ne donnoit pas du sien, il condamne l'autre moitié de ses biens pour faire restitution à ceulx qu'il croyoit avoir ruinéz. Qu'est-ce que le Filz de Dieu nous veult dire, nous représentant cet homme dans l'Evangile ? Il veult dire aux riches qu'en quelque manière qu'ilz possedent leurs richesses, ce ne sont que des iniquitéz. Car s'ilz en retiennent l'amour dans leur cœur, ilz sont iniques : s'ils les acquièrent, c'est par iniquité.

O ! ne me venez pas dire : je fais de grandes charitéz, je nourris des familles toutes entieres. — Vous vous trompez : vous pensez donner, mais vous ne donnéz pas, parce que donner à un et oster à cent, ce n'est pas faire charité. Ouy, je le dis, ayant ravy le bien d'un pauvre, quand tu donnerois tous tes moyens par aumosne, si tu ne luy rends pas, tous ces moyens sont perdus : *Adhuc talia opera non diligit Deus. Iussit dare de tuo, non de alieno*, dict sainct Augustin ; Dieu n'ayme point de telles aumosnes : il t'a commandé de faire charité aux pauvres de tes biens, et non pas du bien d'autruy.

La quatriesme condition de l'œuvre de misericorde est la quantité avec laquelle elle doibt estre faitte, c'est-à-dire avec abondance et largesse et non pas avec retenue. Car s'il n'estoit question que de faire l'aumosne pour aller en paradis, tout le monde seroit sauvé. Mais il est question, en la faisant, de sçavoir d'où et combien il en fault faire. C'est pourquoy, donnéz-moy audience. Vous sçauréz donc que la mesure de l'aumosne se doibt prendre de deux principes : le premier, de l'indigence et de la nécessité du pauvre, qui peult estre telle que toute sorte de personnes riches ou mediocrement riches sont

obligéz de contribuer des choses qui leur sont necessaires pour l'en relever. Je n'entends pas necessaire ce avec quoy vous estes obligéz de vivre, parce que personne n'est obligé de se refuser les choses necessaires pour la vie affin de les donner à un autre, mais par les choses necessaires pour la vie, j'entends celles sans lesquelles nous ne sçaurions vivre commodement. Je dis que vous estes obligez de soulager le pauvre qui est indigent de ces choses qui vous sont neces-cessaires : autrement vous n'aymez pas le pauvre qui est le membre de Jésus-Christ. Par exemple, je suis un homme de mestier, j'entretiens mon traficq : je suis à table, je scay que mon prochain est malade, qu'il prendroit plaisir à gouster quelque partie de mon potage, à manger quelque peu de ma viande. Je suis obligé de luy en envoyer, dans une moindre nécessité pour en soulager une plus grande, par ce que je n'en ay pas sy besoing que luy, et si quelque pensée vous vient à la traverse qui vous destourne de faire cette action, il fault que la foy vienne là dessus, dict S[t] Thomas, qui vous persuade vivement que quiconque donne l'aumosne au pauvre n'aura jamais besoing de rien : *qui dat pauperi, non egebit.* Quoy ! tu crains de diminuer ton patrimoine en donnant l'aumosne ! Cela est-il jamais arrivé à personne ? Tu as peur de mourir de faim, en nourrissant les pauvres de ton bien ! Te deffie tu de la puissance de Dieu ? Ne sçays-tu pas que le prophete Elye est repeu dans les desertz par le moyen d'un corbeau, dont Dieu se servit pour luy porter du pain ? Ne sçays-tu pas que tandis que Daniel prie Dieu dans la fosse aux lyons, il luy prepare à disner ? Et tu crois que, faisant du bien aux pauvres tu manqueras de pain ! *Modicae fidei, quare dubitas ?* C'est la doctrine de sainct Thomas en la 2de de la 2 ; question *de l'aumosne*. Il en faict un article tout entier.

La seconde regle d'où nous debvons prendre la mesure pour bien faire l'aumosne, c'est que ce n'est pas seulement l'indigence du pauvre qui nous y doibt obliger, mais c'est l'abondance de vos richesses. Car ceux qui en ont plus, ceux-là sont plus obligéz d'en donner. C'est là le sens littéral des paroles du Filz de Dieu dans l'Evangile : *Quod superest, date eleemosinam, et omnia adiicientur vobis*. Le vénérable Bede interprétant ces paroles dict : Vous estes tous pécheurs devant Dieu ; vous avez un reste à faire pour trouver miséricorde aupres

de luy, faictes-le. Et qui est ce reste, dict saint Thomas? Tout ce qui est au delà du néçessaire. Ouy, mes frères, selon les richesses que vous possédéz, car c'est le vray sens du texte qui dict : *secundum quod habes*, vous avez des restes à bailler aux pauvres : *quod superest, date eleemosinam.* Le precepte du Filz de Dieu est confirmé par celuy que le bon homme Tobye a donné à son filz : *Ex substantia tua fac eleemosinam*, luy dict-il, *et noli faciem tuam avertere ab omni paupere :* fais l'aumosne de ta propre substance, et ne destourne point ta face de dessus aucun pauvre. *Ita enim fiet, ut non Deus faciem suam avertat a te ;* faisant cela tu obligeras Dieu de ne point destourner sa face de dessus toy. *Ut poteris, ita tribue :* si tu es abondant en richesses fais de grandes aumosnes, mais si tu n'es pas bien riche, au moins ce que tu donneras donne-le volontiers : *Datorem enim hilarem diligit Deus.* Quoy qu'on donne peu à Dieu, dict sainct Paul, il est content, quand on luy donne de bon cœur. Si bien que vous voiéz par là que qui a beaucoup de bien doibt beaucoup donner, parce qu'il a beaucoup de superflu. Or la loy de nature nous oblige à ne pas employer nostre superflu à avoir des carosses doréz, des laquais, des pages et une infinité de choses qui nous sont inutiles. Cette loy est appuyée sur deux puissantz fondemens : Le premier, c'est la Providence de Dieu qui gouvernant toutes choses n'a pas voulu que l'un fust riche, l'autre pauvre, sinon pour faire en sorte que le pauvre fust soulagé par le riche, et le riche sanctifié par le pauvre. Le second fondement, c'est l'exemple de la nature, laquelle, dans l'usage qu'elle faict des viandes, en faict ce qu'il fault pour la reparation des forces, laissant le reste de l'aliment pour servir à la conservation de l'espèce, car, disent les Philosophes, *Semen est de superfluo alimenti.* Si bien que quand vous avez pris ce qui vous est necessaire dans vos richesses, vous ne pouvez pas convertir le reste au jeu, ny en des despenses vaines & inutiles, mais vous estes obligéz de l'employer au soulagement de ceux à qui Dieu ne [pourvoit] (1) pas par luy-mesme, mais par vos charitéz. Vous debvez employer le superflu à retirer vos freres

(1) Ms : ne *prévoit...* et c'est sans doute le mot prononcé, le verbe *prévoir* s'employant comme *pourvoir* et *prévoyance* comme *pourvoyance.*

du besoing et de la necessité. Neantmoins, remarquéz que ce necessaire ne consiste dans un poinct de mathematique parce que, selon vos conditions, ce necessaire est grand ou petit.

C'est pourquoy il est très necessaire de regler ce que vous debvéz donner, parce qu'il est très difficile de sçavoir vostre reste. Il est très malaisé de dire quelle chose est un péché mortel dans les œuvres de miséricorde. Pour le sçavoir, il en fault appeller au conseil de la charité de Dieu, et non pas au conseil de la cupidité du monde. Neantmoins, sçachéz qu'il y a peu de gens qui ne péchent en cela damnablement, assavoir pour ne pas donner l'aumosne selon leur puissance ; ce qui vient de ce que la vanité du monde leur persuade mille choses, ausquelles ilz se laissent emporter, parce qu'ilz ayment mieux paroistre civilz et pompeux dans leurs despences devant le monde que de paroistre miséricordieux à l'endroict des pauvres devant [Dieu] (1). *Malumus in dispensationibus nostris coram mundo esse civiles, quam coram Deo esse misericordes*, dit Hugues de sainct Victor. Ah ! dict sainct Augustin, la nature est contente de peu de choses, mais la volonté, la volupté, la coustume viennent apres elle, qui adjoutent beaucoup de choses dont elle n'a pas besoing (2). C'est pourquoy il nous exhorte, au commentaire qu'il a faict sur le psalme 147°, de nous estudier principalement à contenter en nous l'œuvre de Dieu, et non pas celuy du monde. L'œuvre de Dieu, c'est nostre ame : *quaerite, fratres, quod sufficit operi Dei non quod cupiditati vestrae. Anima opus Dei est; quaerite ergo quod isti sufficit.*

Il luy fault peu de chose : deux deniers seulement suffirent à la veufve de l'Évangile ; peu de chose suffiront à nostre corps et à nostre âme. Mais apprenéz, dict sainct Augustin, qu'après cette suffisance, ce qui est de superflu n'est pas à nous : il appartient aux pauvres, en sorte que le retenant chez vous, vous retenéz le bien des pauvres : *Superflua divitum, necessaria sunt pauperum. Ergo res alienae possidentur, cum superflua retinentur : multa autem superflua habemus si necessa-*

(1) Ms : devant le monde : *malumus*...

(2) Cette pensée est souvent appelée par Bourdaloue. Voir *N. S. inédits*, p. 370[2], et *Sermons choisis*, p. 272[3].

ria quaeramus. Mais qui vous oblige à le retenir? C'est un démon qui vous faict estimer necessaire ce qui ne l'est pas. Est-ce pas ainsy que vous partagéz vostre bien? Voilà, dictes-vous, mon patrimoine dans ce coffre : il n'y fault pas toucher, on ne sçait ce qui doibt arriver. Il fault que le reste serve pour les affaires domestiques : il fault tant de despence pour rendre ma maison dans l'honneur, tant pour la pompe d'un tel voyage; il fault tant de muletz pour la fatigue des champs et tant pour traisner delicateusement *(sic)* dans la ville; nous avons besoing de tant de chevaux pour atteler nos carrosses, dont la despence des boucles surpasse quelquefois les habitz des Maistres; il nous en fault tant pour monter, tant pour nos amys. Que diray-je de ce grand nombre de valetz inutilz qui enflent le train de cette pompe? Après cela, il fault avoir une maison à la ville, une autre aux champs, meubles d'hyver, meubles d'esté : ce qui empeche que vos richesses ne peuvent pénétrer jusques aux pauvres. Car au lieu de croire que vous avéz quelque chose de superflu, il se trouve que vous n'en avez jamais assez. Et certes, c'est un miracle de voir comme vous pouvéz fournir à l'exces de vostre vaine gloire; car, *vbi ambitur, vbi voluptas dominatur, nihil superfluum est, imo non sufficit :* là où la pompe et l'ambition domine, bien loing d'y avoir du superflu, on en a jamais asséz.

Et tu ne crains pas le jugement de Dieu! Tu n'apprehende point sa cholere! Il est vray, il n'y a point de superflu à ta cupidité, ce n'est pas un superflu pour toy que d'employer cent mille francz pour orner ton jardin d'un jet d'eau, et pour embellir ton bastiment. Ce n'est pas un superflu d'achepter un lict cinquante mil escus, comme si tu estois moins à ton ayse sur un mediocre que sur celuy la. Que diray-je de cette fureur de perles et de diamants qui tient aujourd'huy les espritz captifs et dans la gehenne? Quelle honte est-ce d'employer cent mil francs à un cabinet! Quel moyen après cela d'avoir quelque chose de superflu! Comment pourréz-vous accomplir le précepte du Filz de Dieu, qui dict : Si tu as beaucoup, donne beaucoup, puisque tu n'as pas asséz pour satis faire à ta malheureuse cupidité. Les luths d'or et les vases d'argent desquelz tu te sers mesme pour recevoir tes excrémentz, les sumptueux ameublemens, cette pompe esclatante, tout cela faict que les cris des pauvres ne sont point entendus dans ta maison. Cela

estant ainsy, trouvéz-vous estrange que Jésus-Christ ayt dict qu'il estoit impossible qu'un riche puisse entrer au royaume des cieux? Les Pères ont raison de l'asseurer, et cette impossibilité est tirée de ce qu'il leur est très difficile de dispenser comme il fault les facultéz que Dieu leur a données, comme je vous feray voir dans le discours du mauvais riche (1).

...Comme il n'y a rien d'execrable comme un homme qui faict de son abondance la misere des pauvres, aussy n'y a[t]il rien de plus agreable devant Dieu qu'un homme qui faict ruisseler des ruisseaux intarissables de biens faitz de ses mains dans celles des pauvres. J'ay veu une maison (2) où les veufves trouvoient leur retraicte, où les orphelins avoient leur support, où les pauvres assiegeoient le feu de la cuisine, où tous les domestiques estoient obligéz de faire des œuvres de misericorde, à laquelle prennent part ceux mesmes qui l'executent autant que ceux qui la font. J'ay veu ce que je vous dis, et en le voyant en ay pleuré de joye, et ay dict en mon cœur : « O !

(1) L. c. f° 62-65. Notons au passage ce renvoi à un autre sermon. Celui du « mauvais riche, » dont nous avons cité plus haut quelque chose (voir les p. 17 et suiv.), comporte en effet « l'immiséricorde à l'endroit de leur prochain ».

(2) Il s'agit évidemment de Liancourt. C'est là que devait mourir, âgé de quatre-vingt-sept ans, le P. Desmares, qui s'y retira lors de son second exil. La charité et la bienfaisance bien connues des Liancourt et le réglement de leur maison répondent exactement à ce tableau. Cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal.* (t. V, 5e édit., 1888, p. 43). Il y avait cependant des jardins et des jets d'eau célèbres dus à l'esprit inventif de la duchesse, et chantés par Rapin et La Fontaine. Ces embellissements pratiqués pendant les dix-huit ans de lutte patiente par laquelle Mme de Liancourt reconquit et convertit son mari, n'empêchèrent pas les institutions de charité de prospérer sur cette terre. Encore se reprocha-t-elle « d'avoir trop orné son exil » (*Ibid.*, p. 49). On sait que Mme Legras (Louise de Marillac) avait fondé à Liancourt une de ses institutions charitables, et bon nombre de ses lettres sont datées de Liancourt. Il est, en tous cas, fort intéressant pour l'histoire de la chaire de recourir, quoi qu'en puissent penser de bons esprits, aux tachygraphes qui nous livrent ces sortes de confidences. Même lorsqu'il s'agit de prédicateurs dont les sermons ont été publiés, suivant la conception qu'on se faisait alors d'une édition, les « copistes » seuls nous ont conservé ces détails. Pour Desmares, il y a plus, car ce que nous retrouvons de lui dans les recueils du temps est de l'inédit pur.

que c'est une chose admirable que d'un riche (1) dans lequel la charité a donné le reiglement à ses biens ; car comme une eaüe venant à se grossir par la rencontre d'une autre ne se pouvant tenir dans son lict, se desborde, s'en va rendre toutes les campagnes des environs fertiles, de mesme il ne fault qu'une personne riche pour rendre tout un pays heureux, si ce n'est que l'avarice arreste le cours de ses benignes influences.

Retenéz donc que les quatre conditions de l'aumosne sont telles : premierement, c'est qu'il la fault faire, poussé par le motif de Jésus-Christ, secondement, c'est qu'il doibt suivre le changement de vie pour rachepter les pechéz passéz, car si vous dictes : je ne peux rompre avec le monde, parmy le mal que je fais, je fais quelque bien, vous vous trompéz : *peccata tua peribunt, et tu cum illis*, dict sainct Augustin. La troisiesme est qu'il l'a fault faire de sa propre substance, et des justes travaux de ses mains. La quatriesme, c'est de la faire largement et abondamment si vous estes abondant en richesses.

Si vous pratiquéz ces quatre conditions, je vous asseure que vos aumosnes seront agreables devant Dieu, et qu'elles vous mériteront ses graces en ce monde, en attendant la recompence de sa gloire en l'autre. *Amen* (2).

Il était malaisé d'abréger davantage la longue citation de Desmares. Pas plus que Bourdaloue, il ne prête aux exemples brefs ; leur texte à tous deux, par la manière même des développements, et peut-être faute d'offrir des traits, des passages en saillie, ne se laisse guère couper. L'avantage au moins du dernier fragment mis en lumière est de nous laisser en plein sujet de la familiarité, sans disparate aucune, sans excursion savante ou digression de polémique.

Nous pouvons donc oublier, pour ainsi dire, l'in-

(1) Cette formule archaïque est usitée surtout chez Bourdaloue dans l'expression *savoir ce que c'est que de*, comme on l'a vu aux *Nouveaux Sermons inédits*, p. 120².

(2) *Ibid.* f° 67.

convénient de la place trop large confisquée au profit d'un exemple unique, qui nous interdit de plus nombreuses citations de traits familiers. Ceux que nous avons réunis suffisent à autoriser une conclusion. Rien ne serait plus facile que de les multiplier : Joli, l'ancien curé de Saint-Nicolas des Champs, à en juger par les extraits invoqués déjà ailleurs (1), Le Boux, dont nous produirons de nombreuses pages inédites, le P. Giroust surtout pour qui la familiarité vigoureuse est une des notes principales (2), auraient dû être invoqués.

Il faut achever pourtant cette trop longue excursion dans un domaine vaste et peu cultivé. Pour les exemples à tirer de Bourdaloue, soit dans l'édition, malgré les retouches de Bretonneau, soit surtout d'après les copies du temps, plus incorrectes et peut-être plus sincères, qu'on me permette de renvoyer aux sermons déjà publiés. (3)

Deux spécimens serviront de preuves. Le premier est éloquent dans sa brièveté. Il s'agit de la pénitence forcée et de « l'abandonnement des plaisirs » qu'opère la mort, et qui ne peuvent être méritoires.

Il faudroit qu'ils fussent libres, et le peuvent-ils être dans ce temps-là ? Vous me direz que l'un se fait par l'autre, et que l'on peut quitter la créature dans le temps qu'elle vous quitte ; et moi je vous dis que c'est un abus (4) ; car jamais la passion n'est plus forte que dans ce temps-là, et quand on relâche quelque chose, c'est parce qu'on voit une force majeure qui vous pousse l'épée dans les reins, et qu'ainsi, c'est quasi comme qui diroit qu'un chien mérite beaucoup

(1) Voir plus haut, p. 173[1].
(2) Voir *Le Plagiat dans la prédication ancienne*. Lille, 1900.
(3) *Sermons inédits*, *Nouveaux Sermons inédits* et *Revue Bourdaloue*, passim.
(4) *C'est-à-dire*, que vous vous abusez.

quand il abandonne un os que la crainte du bâton qu'il voit levé pour le frapper lui fait quitter (1).

Dans le second exemple, tiré d'un sermon inédit *sur la Conversion de Ste Madeleine*, conservé au manuscrit Montausier du Séminaire de Saint-Sulpice, il s'agit encore de pénitence différée. Voici en quels termes Bourdaloue presse son auditoire :

Étant tombés en disgrâce, il faut faire pénitence. Nous différons toujours de temps en temps. Mais quand est-ce que notre conversion se fera ? Nous terminons cent affaires ; il n'y a qu'à celle du salut qu'on ne pense jamais. Nous entassons péché sur péché ; on ajoute toujours impureté à impureté, vanité à ambition. Nous voyons bien qu'il en faut sortir, et cependant nous consommons toujours l'ouvrage de notre réprobation. [A] en user ainsi, il y a témérité, et c'est un enchantement de croire qu'on pourra toujours se convertir. De m'étendre sur le temps, la grâce et la volonté que nous ne pouvons pas nous promettre (le temps nous surprendra, Dieu [insultera] (2) à la bizarrerie (3) de notre esprit de croire que nous consentirons toujours à la grâce) ; de montrer l'excès de la présomption en se promettant de croire que nous serons maîtres nous-mêmes, que nous pourrons approcher ce qui a toujours été éloigné de nous et éloigner ce qui a toujours été proche de nous, quand nos habitudes deviennent plus fortes, que le démon nous tiendra plus que jamais sous ses fers, que nous irritons davantage Dieu, que nous le rendons plus irréconciliable pour nous, que nous endurcissons davantage sa miséricorde contre nous, que nous amassons un trésor de colère pour nous et que nous rendons notre perte plus irréparable : tout cela sont des pensées touchantes et qui vont jusqu'à la division de l'âme d'avec le corps : *pertingens usque ad divisionem animae*. Ces pensées touchent peu ou fort tard. Les biens à venir et de l'éternité,

(1) *Sermon sur l'Impénitence finale*. Voir *Revue Bourdaloue*, 1er janvier 1903, p. 28².
(2) Ms : insistera.
(3) Ms : à la *bijearrerie*. — Sur cette orthographe voir *Nouveaux Sermons inédits*, p. 136² et 304³.

les peines de l'enfer, les jugemens de Dieu, tout cela agit fort lentement sur nous. Nous aimons à suivre le monde, ses belles compagnies, à suivre nos passions déréglées. Nous aimons à nous perdre. *Patientiam habe in me, Domine.* Dieu a de la patience pour nous et que nous manque-t-il pour nous convertir? C'est qu'il nous manque un peu de cette charité qui brûle les cœurs, échauffe les volontés et réduit en cendres les attaches criminelles.

Comme nous avons constaté dans Bourdaloue certains vertiges, pour ainsi parler, de cet étalage de l'érudition qui faisait un des traits notables de la prédication ancienne ; comme on rencontre chez lui, en maint passage les préoccupations de controverse protestante qui signalent les œuvres de ses devanciers(1), pareillement on aurait peu de peine à relever, spécialement dans les sermons recueillis par les scribes, cette note de familiarité que les contemporains du reste lui reconnaissaient. Le mot de d'Aguesseau qui célébrait en Bourdaloue la « popularité de l'expression » se retrouve, en termes non moins expressifs, sous la plume d'un contemporain. Dans un manuscrit rédigé vers 1675, écho des conversations recueillies par un homme de goût par malheur inconnu, on lit : « Le p. Bourdalou a de la facilité ; il est assez pur ; il luy eschappe quelques fois des expressions basses. Il n'a rien d'élevé ; il n'est pas sçavant ni exact. Il dit des choses communes nettement, utilement et populairement » (2).

M. Henri Chérot, rendant compte, dans la *Revue Bourdaloue*, du commencement de ce travail, en pressentait et insinuait une des conclusions, bien

(1) Voir plus haut les p. 101 à 146.
(2) N. a. fr. 4333, f° 5, v°.

qu'alors, pourrais-je avouer, elle ne fût pas mûre. « On reconnaît assez aisément, écrivait-il, que Bourdaloue n'a pas inventé le cadre matériel de ses discours, leur mode de division, leur forme extérieure. Mais avant lui les prédicateurs pèchent par « étalage de citations bizarres, subtilité, recherches, mais surtout absence totale de composition. » Or comme il se distingue au contraire par l'art consommé et la logique parfaite de sa dialectique et de ses développements, il devient assez évident qu'il a considérablement innové. » (1)

Loin de moi la pensée de m'inscrire en faux contre cette observation. Sans doute plus d'une page du Bourdaloue des copistes offre certaines incohérences et des heurts de pensée qui ne sont point peut-être uniquement le fait du scribe, et pourraient bien refléter soit une défaillance de mémoire de l'orateur, soit un endroit de son sermon plus faible et moins fini, quelque chose enfin de ce que Bretonneau avouait péniblement travaillé à remettre en état, se proposant de « soutenir sur le papier la réputation de l'orateur qu'il éditait », telle qu'il l'a acquise dans la chaire. Néanmoins la part des tachygraphes et du prédicateur en ces responsabilités est trop incertaine pour donner lieu à des conclusions fermes. Admettons donc que l'éditeur n'est absolument pour rien dans l'égalité du ton ni dans la rigueur de logique, par suite dans le talent de composition sévère et régulière dont on fait le mérite saillant de Bourdaloue. Faut-il pour cela attribuer à cet orateur aussi exclusivement, aussi affirmativement que le comporte la phrase de M. Chérot, d'avoir

(1) *Revue Bourdaloue*, 1er octobre 1902, p. 432.

innové en ce genre? L'absence totale de composition, dont j'avoue rencontrer de nombreuses traces, est-elle le fait de tous les devanciers de Bourdaloue? Il est malaisé de le penser. Un air ambiant, là aussi, régnait, dont Bourdaloue aura respiré l'influence. Qu'on lise en effet une page des plus suggestives écrite naguère par M. E. Lavisse, dans l'article intitulé : *Comment travaillait Colbert* (1). La citer ici n'est point sortir de notre sujet, mais c'est montrer aussi comment il me semble excessif d'accorder à Bourdaloue le complet bénéfice de l' « innovation » dans cet art de composer, art propre au siècle où chacun s'appliquait au soin d'écouter la raison, pour lui donner dans le jeu des facultés une place prédominante, sinon parfois exclusive : « Une des marques du XVIIe siècle, c'est la recherche en toutes choses, — en religion, en politique autant que dans les lettres et les arts, — d'une méthode pour conduire les sentiments, les idées et les affaires. Ce goût de la méthode apparaît longtemps avant que soit ouverte la période classique, où il se satisfait pleinement. Saint François de Sales, l'abbé de Saint-Cyran, Malherbe, Richelieu, furent des méthodiques. Les conceptions religieuses, littéraires ou politiques, s'étaient éclaircies au sortir de l'universelle mêlée du XVIe siècle. Cette lumière commençante faisait souhaiter la pleine lumière. Chacun voulait savoir ce qu'il faisait, pourquoi il le faisait, et l'expliquer aux autres; car on avait foi en l'efficacité de la démonstration et en la puissance de la raison. C'est pourquoi Descartes trouva les intelligences prêtes à le comprendre. Personne ne fut

(1) *Revue de Paris*, 15 nov. 1901, p. 344-351.

plus de son temps et de son pays que ce philosophe qui semble opérer sur table rase, en un point indéterminé de l'espace et de la durée. Et même beaucoup d'hommes au XVIIe siècle purent être cartésiens sans avoir jamais lu Descartes. La méthode était dans l'air du temps.

» Les documents politiques du XVIIe siècle, — lois, dépêches administratives, dépêches diplomatiques, — en cela très différents de ceux du XVIe, sont l'œuvre d'esprits méthodiques. Les hommes d'État, dans les fonctions les plus diverses, ministres des Affaires étrangères, ou des Finances, ou des Beaux Arts, ou de la Guerre, ou des Affaires religieuses, esprits d'inégale valeur, caractères très différents les uns des autres, ont ce trait commun, l'esprit de méthode, qui donne à leur physionomie une ressemblance fraternelle » (1).

Il est permis d'expliquer par une raison analogue cette sorte de parenté des orateurs, qui presque tous, à dater d'une certaine époque, sembleraient dépendre, sinon procéder de Bourdaloue. Le prédicateur en vogue a-t-il réellement fait école, ou n'aurait-il point plutôt été comme l'expression plus marquée d'un état d'esprit alors assez général pour donner l'illusion, à distance, d'une imitation voulue? En tous cas, sous le bénéfice de cette remarque, il me paraît excessif de faire à Bourdaloue une part tellement large dans l'influence exercée sur la prédication de son temps, que l'on en oublie, je ne dis point seulement les traces du passage de Bossuet en chaire et l'effet produit par son éloquence, mais l'action plus

(1) *Revue de Paris*, l. c. p. 344-345.

uniforme, mais aussi moins déconcertante des Le Boux, des Fromentières, des Mascaron, disons même des Biroat et des Lingendes. Partout, en effet, se constate un acheminement progressif vers une manière de prêcher plus régulière, moins intempérante, et en même temps plus pompeusement ornée, mais non sans une gravité sévère, dont témoignent, du moins par endroits, les sermons de beaucoup des prédécesseurs inconnus ou oubliés, pour ne point dire des précurseurs de Bourdaloue. Le P. Sénault, qu'on nommerait volontiers le professeur de rhétorique sacrée de la plupart des prédicateurs rappelés plus haut, dont bon nombre appartiennent précisément à l'Oratoire, serait, sauf les différences à maintenir pour nous garder de l'esprit de système, comme le Balzac de la chaire. Car Balzac, en dépit de ses défauts, sinon à cause et en vertu de ses défauts eux-mêmes, a fait faire, on l'a dit, une excellente rhétorique à la langue française.

Mais si cette action régulatrice est due en partie à Senault et aux autres esprits de ce genre, Bourdaloue, arrivant à son heure, n'avait donc plus à fournir tout le travail.

Aussi serait-ce exagérer sa part d'influence que de voir exclusivement, dans les spécimens de sermons recueillis ici, les différences qui les séparent, au point de vue de la composition surtout, des chefs-d'œuvre de ce maître des prédicateurs.

APPENDICES

APPENDICE A

La controverse en chaire au XVII[e] siècle.

Selon la promesse exprimée plus haut (1), nous fournirons ici une partie des documents qui attestent la vitalité des sermons de controverse à travers tout le dix-septième siècle, et la persistance de ce genre de prédication comme forme spéciale et distincte. Les exemples déjà cités ont montré la large place que la défense explicite des vérités contestées par le protestantisme ou l'attaque directe des erreurs de la réforme avait conservée dans la chaire chrétienne.

Il y aurait lieu, comme nous l'avons dit, de compléter l'enquête, non seulement par une bibliographie raisonnée des ouvrages de controverse qui ont pullulé à l'occasion de ces polémiques réglées, mais, surtout, par un dépouillement soigneux des actes des assemblées du clergé relatifs à cette question. Ce ne seraient encore là que les matériaux d'une histoire de ce genre d'éloquence sacrée.

J'ai dit, en effet, que « l'histoire de la controverse catholique est tout entière à écrire » (2). Cette

(1) Voir plus haut, p. 102[2].
(2) Voir p. 101.

affirmation, sans restriction aucune, serait injuste pour l'essai très méritoire où M. Alfred Rébelliau, dans sa belle thèse *Bossuet historien du protestantisme,* a résumé « l'histoire de la controverse depuis la seconde moitié du seizième siècle jusqu'à la seconde moitié du dix-septième » (1). L'effort et les recherches y sont dignes de tout éloge. Je ne pourrai que signaler, par le simple *rappel* des prédications annoncées et quelques notes ajoutées au passage, une tendance à confondre la simplification de la méthode et le changement du ton (assez relatif d'ailleurs), avec un « ralentissement notable dans la polémique » assigné aux années 1642 à 1660 (2). La *Liste*, qui nous fait défaut pour contrôler une autre affirmation faisant remonter à 1620 cet attiédissement, ne paraît pas, là où elle existe, donner complètement raison à ce point de vue. Quoi qu'il en soit, il est impossible de toucher, même en passant, l'histoire de la controverse sans renvoyer à ces consciencieuses études. Elles mériteraient une discussion attentive, et comme tout travail remarquable, entrepris avec impartialité et désir de la vérité historique, vaudraient la peine d'être complétées dans le même esprit.

La *Liste des Prédicateurs,* simple recueil d'annonces, n'offre qu'une série bien aride de témoignages. C'est une sorte de statistique très incomplète.

Elle a surtout le tort de commencer trop tard, et donc de ne pas nous fournir des solutions pour la controverse sous Richelieu. C'est fâcheux, car on éclairerait ainsi cette question. M. Rébelliau n'a pu

(1) Liv. I, ch. I, p. 5-59.
(2) *Ibid.,* p. 13.

que l'effleurer et paraît demeurer incertain sur le projet de Richelieu tel que le présente Du Laurens (1). La conversion annoncée des ministres qui auraient souscrit au projet de réunion a été, en tout cas, publiée dans l'*Oraison funèbre* de M[me] d'Aiguillon. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, inédites, de 1675, où nous avons beaucoup à puiser pour l'histoire religieuse du siècle, signalent les allusions faites par l'abbé Brisacier dans l'oraison funèbre de la duchesse, prêchée dans la Chapelle du Séminaire des Missions étrangères le 13 mai de cette année.

L'on a fait, écrit le nouvelliste anonyme, une seconde édition de l'Oraison funebre de Mad[e] la Duchesse d'Aiguillon par M. l'abbé Brizacier prononcée à Paris dans la Chapelle du Seminaire des Missions estrangeres, chés Charles Angot rüe S[t] Jacques au Lyon d'or.

Voicy certaines choses que j'en ay remarquéés qui peuvent estre utilles à estre sceues : qu'elle a distribué à ses propres fraix les exemplaires d'une impression toute entiere des controverses du Cardinal de Richelieu, qu'elle a laissé pension à un Docteur pour traduire ce livre en latin comme Rodolphe Grazil Docteur de Sorbonne a traduit le Catéchisme du même autheur, qu'elle engagea en un seul jour par contract cens quatre vingt mille livres de fonds pour ramener à l'Eglise la moitié des ministres calvinistes qui avaient promis de se convertir pourvû qu'on peut leur faire vn fonds de dix mille livres de rente (2).

Voici le texte de ce discours funèbre, d'après la seconde édition analysée par les *Nouvelles* :

La politique employe trois moyens pour conserver des conquestes. Elle s'arme pour les defendre contre les attaques des Ennemis ; Elle pourvoit de bons Gouverneurs & de Sages

(1) Voir plus haut, p. 109 et suiv. — Cf. Rébelliau, l. c. p. 9, n. 2.
(2) Fr. 23506, f° 19.

Magistrats aux Villes & aux Provinces ; Enfin elle adoucit, autant qu'elle peut, le joug de la domination par la douceur du gouvernement.

Madame d'Aiguillon a contribué de toutes ses forces à soûtenir l'Empire de l'Evangile en ces trois manieres. Elle a contribué à le défendre contre les Heretiques, qui en sont les ennemis. Elle luy a procuré de dignes Pasteurs & de Saints Prêtres, qui en sont les Gouverneurs & les Magistrats ; Elle a adoucy les souffrances des Peuples, en aidant par tout les affligez & les pauvres à supporter le joug de la justice de Dieu.

Quand je considére ce qu'elle a fait pour s'opposer aux heresies, je conçois bien, Messieurs, qu'elle étoit en verité l'heritiere des genereux sentimens de ce grand Cardinal [le Cardinal de Richelieu] dont le nom seul vaut un eloge... (1) ... Dès qu'elle luy eut fermé les yeux, elle fut remplie de son esprit ; Elle regarde les biens, les livres & le credit qu'il luy laissoit comme un depost sacré qu'elle devait employer pour la conversion des heretiques. Et certainement que n'a-t-elle pas fait pour y reüssir ? Quels desirs d'y faire travailler de toutes parts ? Quelle joye d'en apprendre de temps en temps les succés, ou du moins les esperances des ouvriers ? Quel empressement pour repandre dans toute l'Europe les scavantes controverses du Cardinal de Richelieu (2), non pas pour y porter le nom de l'autheur qui etoit déja assez connu, mais pour y faire triompher celui de Jesus-Christ, en rendant la verité victorieuse de l'erreur.

(1) *Discours funèbre*, p. 9. Cf. plus bas, 204[1].

(2) Sur les *Controverses* de Richelieu ou mieux sur son *Catéchisme*, autre ouvrage de nature à déplaire aux jansénistes, puisqu'il y enseigne la suffisance de l'attrition avec le sacrement de Pénitence, nous avons un témoignage assez malveillant extrait des conversations recueillies de 1670 à 1675 environ par un amateur inconnu. De ce manuscrit (n. a. fr. 4333) nous tirerons bon nombre de jugements qui indiquent la partialité assez vive des personnes, presque toutes attachées à Port-Royal, qui donnent leur sentiment sur ces matières religieuses. Voici le mot de Nicole, qu'on y lit sur Richelieu. On n'a pu pardonner son hostilité contre saint Cyran : « *Cathechisme du card. Richelieu.* M. Nicole demanda qu'est-ce qu'on y trouve sinon qu'on peut tuer les gens pour calomnies? » (f° 275).

Nous sçavons qu'elle a distribué à ses propres frais les exemplaires d'une Impression toute entiere. Nous sçavons qu'elle a laissé pension à une personne habile pour traduire ce Livre tout d'or en langue Latine ; Et plût à Dieu que cette Traduction fust déja faite avec autant de fidelité et de pureté de stile, que celle du Catéchisme du mesme Autheur, & de sa Réponse aux quatre Ministres, qui ont esté si bien traduits par le sçavant Rodolphe Gazil, Docteur de Sorbonne, Fondateur du College d'Orléans, & Doyen de la celebre Eglise de S. Martin de Tours. Nous sçavons qu'elle ouvroit sans cesse sa bourse pour faciliter le retour de ceux que l'interest retenoit dans l'erreur. Nous sçavons encore plus ; mais le croira-t-on si je le dis ? La France aura-t-elle autant de créance en ce point, que Madame d'Aiguillon a eu de courage, & j'ose dire de magnificence ? Une personne d'esprit et de qualité luy proposa de ramener à l'Eglise la moitié des Ministres de ce Royaume pourveu qu'on pût faire un fond de dix mil livres de rente. A cette proposition, comment croyez-vous qu'elle répondit ? Pensez-vous qu'elle s'excusast à demy sur la difficulté de la chose, & sur l'impossibilité morale de trouver un si grand fond ? Pensez-vous que l'ardeur de son zele parût se refroidir, au contraire il s'enflamma tout de nouveau ; Voicy, dit-elle, voicy l'occasion de consommer les projets de ce Grand Cardinal, dons je tiens en quelque façon la place, voicy l'ouvrage qu'il avoit si avant dans l'esprit & dans le cœur ; Voicy le temps de l'accomplir, du moins en partie, puis-je me dépoüiller plus à propos, que pour revestir des richesses de la seule véritable Eglise, mes frères qui s'en sont separez ? Non, non, il ne faut pas reculer, je suis preste à donner moy seule tout ce qu'il faut pour ce dessein. En effet, Messieurs, elle entre en negociation, elle donne sa parole, elle écrit, elle contracte & sans demander d'autre temps que celuy d'examiner la disposition des parties intéressées, elle engage en un seul jour par Contrat cent quatre-vingt mil livres de fond avec la plus grande joye du monde. *O femme, vostre foy est grande !* (1)

Il est vray que vostre Contract n'a pas eu de lieu, mais il

(1) Le texte *Magna est fides tua* est celui de l'oraison funèbre de la duchesse.

n'a pas tenu à vous ; Si les ministres eussent eu autant de parole que vous en eustes, l'affaire serait conclüe ; Et puisque Dieu juge des choses par la volonté, & non pas par l'evenement, vous en avez tout le merite devant luy, & toute la gloire devant les hommes. Dites, dites donc hardiment que la Providence vous a donné quelque ordre special, & pour ainsi dire, vous a commis la defense de l'Evangile, *Posita sum in defensionem Evangelii* (1).

Il faut avouer tout au moins que la publicité donnée aux propositions faites aux ministres confirme la réalité des démarches dont parle Richard Simon à propos de Du Laurens. Elle offrait occasion aux démentis, si on les eût jugés à propos.

L'énumération fournie par la *Liste des Prédications* n'est qu'une statistique, et, comme tous les documents de ce genre, demanderait surtout, pour être interprétée, des excursions historiques trop en dehors de notre sujet. Telle qu'elle est toutefois, elle garde sa valeur de pièce justificative importante.

1646. A. [p. 4]. *En la maison des nouveaux Catholiques, dans l'Isle N. Dame.* Monsieur l'Abbé de Cerisy, y preschera tous les Samedis de l'Aduent, à deux heures de releuée.

Et Monsieur Vachet, Prestre seculier, y preschera les Controuerses les Dimanches & Festes apres Vespres.

[p. 8]. En l'Université. *A la Commanderie S. Iean de Latran.* Monsieur le P. Veron, Docteur en Théologie & Curé de Charenton,

(1) *Discours funebre / pour Madame / la Duchesse / d'Aiguillon ;* / Prononcé a Paris / Dans la Chapelle du Seminaire des Missions Etrangeres / Par le S[r] Brisacier, Prieur de S[t] Pierre de Neuvilliers / Conseiller & Predicateur ordinaire de la Reyne, / le 13 May 1675. — Seconde edition / A Paris, / Chez Charles Angot, ruë Saint Jacques, au Lyon d'or / M.DC.LXXV. / Avec permission. — In-4° de 48 p. (p. 11-14).

[1646]. continuëra ses Predications de Controuerses. *(C. 1647).*

1647. C. [p. 4]. *A la Chapelle de Bourbon, de la Propagation de la Foy.* Monseigneur l'Euesque de Grace [Godeau], preschera les Dimanches apres Vespres, & en suitte on fera à l'ordinaire le Catechisme & Conference de Controuerse.

Et les Samedis en la mesme Chapelle y aura Predication par d'autres Nosseigneurs Euesques & Abbez. (1)

1647. A. [p. 4]. *A la Chapelle de Bourbon, de la Propagation de la Foy.* Monsieur Vacher, Prestre seculier, preschera les Controuerses les Dimanches & Festes apres Vespres.

[p. 8]. *A la Commanderie de S. Iean de Latran.* Monsieur le Pere Veron, Lecteur & Predicateur du Roy pour les Controuerses, & Docteur en Theologie, continuëra ses exercices des Controuerses, les Dimanches & Festes en François, apres Vespres. Et les Ieudis en latin pour les seuls Theologiens (2), à deux heures apres midy. *(It. C. A. 1648, C. A. 1649).*

1648. A. [p. 4]. *A la Chapelle de Bourbon, de la Propagation de la Foy.* Monsieur Durand, Docteur en Theologie, preschera la Controuerse les Dimanches, apres Vespres.

Et Monsieur l'Abbé de Iassin, grand Maistre de la Chapelle du Roy, & Directeur de la Compagnie de la Propagation de la Foy, les Samedis à deux heures.

1649. A. [p. 9]. *Au College de Bourgogne.* Monsieur Roland, Prestre seculier, cy deuant Ministre de la Religion Pretenduë, preschera en Anglois les

(1) Je transcris cette annonce d'un genre particulier de catéchisme : « [p. 8]. *En l'Eglise de la Providence.* Il se fera publiquement une exposition et explication familière de la créance chrestienne, & des choses nécessaires à salut, par un enfant de neuf ans de ladite maison, les Dimanches & Fêtes de Caresme depuis deux heures de releuée jusques à quatre, ce qui continuëra après Pasques tous les Dimanches. »

(2) Voir plus bas (C. 1667), p. 215[2], des leçons analogues.

[1649] Dimanches & Festes, à deux heures apres midy (1).

1650. C. [p. 4]. *A la Chapelle de Bourbon, de la Propagation de la Foy.* Il y aura Predication tous les Samedis de Caresme, par des Euesques & Abbez tres illustres, à deux heures de releuée.

Et les Dimanches & Festes, l'on continuëra les Controuerses apres Vespres, comme l'on a accoustumé.

A. [p. 4]. *A la Chapelle de Bourbon*, etc. Il y aura Predication les Samedis à deux heures par diuers de Nosseigneurs les Euesques, & autres celebres personnages.

Et les Dimanches se fera la Controuerse apres Vespres, par l'un de Messieurs de la Propagation de la Foy.

1651. C. [p. 4]. *A la Chapelle de Bourbon,* etc. Le R. P. Claude Texier, Iesuite : Pour les Samedis à deux heures.

Et Monsieur Giraudon, Bachelier en Theologie, Pour les Controuerses les Dimanches apres Vespres.

[p. 9]. *Au College de Bourgogne, vis à vis les Cordeliers.* Monsieur Roland, cy deuant Ministre de la Religion Pretenduë, & à present Prestre & Predicateur de la Foy ancienne, Catholique et Apostolique, preschera en Anglois les Dimanches & Festes, à deux heures. Où il fera voir les mauvais artifices des Ministres, par lesquels ils entretiennent nos Freres errans dans la haine de l'Eglise Catholique, & du vray chemin de salut.

1651. A. [p. 4]. *A la Chapelle de Bourbon,* etc. Il y aura Predication les Samedis à trois heures par differens Nosseigneurs les Euesques & Abbez.

(1) La *Liste* n'indique pas la nature des sujets, mais la précaution d'indiquer le titre d'ancien Ministre mérite de faire relever cette mention. C'était l'équivalent d'une invitation aux réformés de venir entendre leur ancien coreligionnaire. *(Cf. plus bas C. 1651).*

[1651] Et les Dimanches l'on continuëra les Controuerses, pour faire voir à nos Freres errans la verité Catholique.

[p. 11]. *Au College de Bourgogne, de la Propagation de la Foy (sic).* Monsieur Roland, cy devant... Prestre & Docteur de la foy ancienne et Catholique, descouvrira les mauvais artifices des Ministres, par lesquels ils detournent nos Freres errans du vray chemin de salut.

Et vn R. P. Escossois de l'Ordre S. Dominique : preschera alternatiuement en Anglois au mesme lieu, les Dimanches & Festes, à deux heures apres midy. *(C. A. 1652, p. 11).*

1652. C. [p. 4]. *A la Chapelle de Bourbon,...* Il y aura Predication, etc... & Abbez (Cf. *A. 1651*, p. 206).

Et Monsieur Giraudon, Prestre seculier, continuëra les Controuerses, tous les Dimanches & Festes, apres Vespres.

A. [p. 11]. *A S. Iulien le Pauure, Place Maubert.* Monsieur de la Forest, Prestre & Docteur, Conseiller, & Aumosnier de Sa Majesté, & son Prédicateur ordinaire pour les Controuerses, qui se feront tous les Dimanches & les Festes apres Vespres.

1653. C. [p. 9]. *A S. Iulien*, etc... Monsieur de la Forest, etc... & son Predicateur pour les Controuerses, preschera les Dimanches apres Vespres.

A. [p. 6]. *A S. Jacques de l'Hospital.* Le R. P. Louis de Largille, Docteur en Theologie, & Carme du grand conuent.

Et Monsieur Girodon, Prestre seculier, continuëra les Controuerses les Dimanches [& Festes] apres Vespres. (*C. A. 1654, p. 6; C. A. 1655, p. 6*).

1654. C. [p. 10]. *A S. Iulien le Pauure.* Monsieur de la Forest, Prestre, & Docteur, continuëra les Controuerses tous les Dimanches apres Vespres.

1655. A. [p. 6]. *A S. Iacques de l'Hospital.* Monsieur Girodon, Prestre seculier, continuëra les Controuerses les Dimanches [& Festes] apres Vespres. *(C. 1656, p. 5; A. 1656, p. 5; C. 1657, p. 5;*

[1656]. *A. 1657, p. 6; C. 1658, p. 6; A. 1658, p. 5; C. 1659, p. 5; A. 1659, p. 6; C. 1660, p. 6; A. 1660, p. 6.*)

A. [p. 9]. *A la Commanderie S. Iean de Latran.* Monsieur de la Forest, Prestre & Docteur, Conseiller & Predicateur ordinaire du Roy pour les Controuerses. *(C. 1657, p. 9.)*

1659. C. [p. 9]. *Au College de Cluny.* Monsieur le Prieur fera tous les Samedis de l'Année à 3 heures vn discours, & exposera de telle sorte le Christianisme qu'on ne pourra douter de sa vérité, fera cognoistre euidemment qu'il le faut embrasser, & prouuera par demonstrations physiques & morales, les plus hautes veritez dont l'esprit de l'homme est capable (1).

Au College Royal de Bourgogne, proche les Cordeliers. Le R. P. Claude Bonjour, Augustin reformé : Preschera en Allemand, les Dimanches & Festes, à trois heures.

Et en suite se fera la Controuerse par vn Docteur Hollandois.

En la Chapelle de S. Yves, rüe S. Iacques. Monsieur de la Forest, Predicateur ordinaire du Roy pour les Controuerses : Preschera les Dimanches & Festes.

[p. 12]. *Aux Hommes Conuertis à la Foy, proche S. Victor.* Il y aura Predication tous les Samedis de Caresme à 2. heures : Sçauoir, le premier Samedy Monsieur Gueret, Docteur en Theologie. Le 2 le R. P. le Boux, Prestre de l'Oratoire. Le 3. Monsieur l'Abbé de Fieux. Le 4. Monsieur l'Abbé de Nemont. Le 5. le R. P. Hayneufve, Iesuite. Et le 6 Monsieur l'Abbé de Tonnerre. Et les Dimanches & Festes Monsieur Veron continüera les controuerses.

(1) Ces conférences, d'après ce libellé d'annonce, d'ailleurs intéressant, paraissent dirigées plutôt contre les « libertins » que contre les « frères errants » et appartenir plutôt à l'histoire encore peu connue de l'Apologétique. Voir dans un ton analogue, le sermon du P. Léon, plus haut, p. 96.

1660. **C.** [p. 12]. *Aux hommes conuertis à la Foy, ruë de Seine.* Il y aura Predication tous les Samedis de Caresme à 2. heures. Le premier Samedy Monsieur Bossuet. Le 2. Monsieur l'Abbé de Fieux. Le 3. Monseigneur l'Euesque d'Aqs. Le 4. Monsieur l'Abbé de Nesmond. Le 5. Monsieur l'Abbé Testu. Et le 6. le R. P. Senault Pr. de l'Oratoire. Et Monsieur Veron fera les Controuerses les Dimanches.

[p. 3]. *A la Sainte Chapelle du Palais.*

Monsieur de Maruc, Docteur en Theologie.

En la basse Sainte Chapelle.

Monsieur de la Forest, Conseiller, & Predicateur du Roy : Preschera les Controuerses tous les Ieudis à trois heures.

A. [p. 3]. *Au Palais, en la chapelle de S. Michel.* L'on continuëra les Controuerses les Dimanches & Festes.

1661. **C.** [p. 6]. *A Saint Iacques de l'Hospital.* Monsieur Gorjus, Chanoine au Saint Sepulchre.

Et Monsieur Girodon, continuëra les Controuerses à l'ordin[aire].

[p. 12]. *Aux nouueaux Conuertis à la Foy, ruë de Seine près S. Victor.* Pour les Samedis de Caresme : le premier Monsieur l'Abbé de Némond : le 2. Monsieur l'Abbé de Tonnerre : le 3. Monseigneur l'Euesque d'Amiens : le 4. Monsieur l'Abbé Bossuet : le 5. Monseigneur l'Euesque de Rodés (1) : le 6. Monsieur l'Abbé Defita : & Monsieur Veron fera les Controuerses.

A. [p. 3]. *A S. Denys de la Chartre.* Monsieur de la Forest, Predicateur du Roy, fera la Controuerse Canonique, tous les Dimanches & Festes à trois heures precises. *(C. 1662).*

1662. **C.** [p. 12]. *Aux nouueaux Conuertis* &c. Les Predications ce feront à 3. heures de relevée. Le premier samedy Monsieur de Faures, etc...

(1) Il s'agit de Mgr Hardouin de Péréfixe qui allait être nommé en juillet 1662 à l'archevêché de Paris. Voir *Sermons choisis de Bourdaloue*, p. 200[2].

[1662] Et la côtrouerse ordinaire les Dimanch. & Fest. par Mr Veron.

A. [p. 4]. *A l'Academie Royale de Monsieur de Poix.* Le R. Pere Isidore le Roy, Religieux Recollé fera les Conferences.

[p. 12]. *Aux nouueaux conuertis*, etc. Il y aura Predication tous les samedis de l'Aduent, par de celebres Predicateurs.

Et la controuerse qui se fera par Monsieur Veron les Dimanches & Festes, à trois heures apres midy, à l'ordinaire.

1663. C. [p. 12]. *Aux nouueaux conuertis*, etc. Monsieur l'Abbé de Fromentieres le premier Samedy de Caresme...

Et Monsieur Veron continüera les controuerses à l'ordinaire.

A. [p. 12]. *Aux nouueaux conuertis*... Le premier Samedy de l'Aduent, Monsieur l'Abbé Birois (1).

Et Monsieur Veron continüera les controuerses à l'ordinaire.

1664. C. [p. 12]. *A Saint Marcel.* Monsieur de la Forest, Predicateur du Roy & du Clergé de France, pour les Matieres de Controuerses, à une heure (Cf. *A. 1663*).

A. [p. 4]. *A Saint Denis de la Chartre.* Monsieur de la Forest, Predicateur du Roy & du Clergé de France, fera la Controuerse apres Vespres.

p. 5]. *A Sainte Opportune.* Monsieur Feuillet, Chanoine de S. Cloud. Et Monsieur Chasrel (2), Ecclesiastique de Paris, fera la Controuerse tous les Dimanches et Festes aprés Vespres, où Messieurs de la Relig. P. R. pourront librement proposer leurs difficultez, & faire publiquement leurs objections auec modestie.

[p. 12]. *A Saint Marcel.* Le R. P. Godeau Bache-

(1) Il s'agit de Biroat, ex-jésuite, entré dans la Congrégation de Cluny. Voir *Hist. crit. de la Prédication de Bourdaloue*, t. III, p. 95[2].

(2) Celui probablement dont il est parlé, *Revue des Sc. ecclés.*, oct. 1903, p. 342 et 355. Cf. plus bas, p. 213[1]).

[1664]. lier en Theologie, Iacobin du grand Conuent. Et Mr de la Forest fera le Catechisme de Controuerse instructiue, les Ieudis à deux heures precises.

1665. C. [p. 6]. *A Saint Bon proche Saint Mederic.* Monsieur Chasrel Ecclesiastique de Paris, fera la Controuerse tous les Dimanches et Festes de l'Année, entre deux et trois aprés midy : Comme aussi tous les Mercredis à pareille heure la Conference pour Messieurs les Ecclesiastiques. Ceux de la Relig. P. R. pourront librement proposer leurs difficultez, & faire publiquement leurs objections auec modestie.

[p. 8]. *A Saint Paul.* Le R. P. Pingré Iesuite : Et au mesme lieu, l'on recommencera la Controuerse tous les Dimanches et Ieudis, pendant ce sainct temps de Caresme, à vne heure et demie.

[p. 9]. *Aux Religieuses Saint Anthoine des Champs.* Le R. P. Grannon, Iesuite : Au mesme lieu, Monsieur de S. Michel Prestre, Conseiller & Aumosnier du Roy, fera la Controuverse en matiere de Religion, tous les Dimanches & Festes à trois heures, dans la Chapelle S. Pierre en ladite Abbaye Sainct Antoine des Champs.

[p. 12]. *Aux nouueaux Conuertis à la Foy, rue de Seine, près S. Victor.* Le I. Samedy Monsieur l'Abbé Bossuet : le 2. Monseig. l'Euesque d'Amiens (Faure) : le 3. Monsieur l'Abbé de Roquette : le 4. Monsieur l'Abbé Gobelin : le 5 et le sixième Samedy, par d'Illustres Predicateurs a deux heures de releuée. Et Monsieur Veron fera les Controuerses les Dimanches & Festes à pareille heure.

A. [p. 3]. *A Sainte Geneuiefue des Ardens.* Monsieur Cauvet, Docteur de Sorbonne, preschera l'Advent, & commencera de faire les Controuerses le second Dimanche de Ianvier à l'issuë des Vespres, en continuant les Dimanches suiuans jusqu'au Caresme, & le sieur Lanvau soûtiendra sous luy.

[1665] [p. 5]. *A Sainte Opportune.* Monsieur l'Abbé Bompart, Prestre, Docteur en Theol. Aumosnier & Predicateur de leurs Majestez : Et Monsieur de la Forest, Conseiller, Predic. du Roy & de Nosseigneurs du Clergé general de France, pour les Matieres de Controuerses.

[p. 8]. *Aux Religieuses Saint Anthoine des Champs.* Vn Reuerend Pere Iesuite : Au mesme lieu, Monsieur de S. Michel Prestre, Conseiller & Aumosnier du Roy, fera la Controuerse en matiere de Religion, tous les Dimanches & Festes, à trois heures, dans la Chapelle S. Pierre en ladite Abbaye Sainct Antoine des Champs.

[p. 10]. *A Saint Sulpice.* Le R. Pere Daribat, Cordelier du Grand Conuent : Il y aura Controuerse tous les Dimanches à l'issuë des Vespres, par Monsieur de Thiersoniere Docteur de Sorbonne qui y presidera, & le sieur Beaumais, dit le Mercier (1) de Paris, soustiendra sous luy.

[p. 12]. *Aux nouueaux Conuertis à la Foy, rue de Seine, près S. Victor.* Le I. Samedy de l'Aduent Monsieur Baüyn Chanoine Regulier de S. Victor. Le second, Monsieur Imbert Docteur en Theologie. Le troisiesme, Monsieur Proust, Ecclesiastique.

Et Monsieur Veron fera les Controuerses les Dimanches & Festes à deux heures de releuée.

1666. C. [p. 7]. *A Saint Paul.* Le Reuerend Pere Michel Ange de Toulon, Capucin. En la mesme Eglise, on recommancera la Controuerse tous les Dimanches & Festes de Caresme à l'issuë des Vespres, & tous les Ieudis à deux heures & demie de releuée ; & le sieur de Lanvau soûtiendra sous Monsieur le Moderateur (2), à son ordinaire.

(1) Voir plus haut, p. 106[1].

(2) Le « Modérateur », qui n'est pas nommé ici, serait, sauf changement ultérieur, le même Aupinel, sous qui continue de *soutenir*, à S. Paul, le sieur Lanvau. Cf. plus bas, p. 214 (C. 1667).

[1666] [p. 12]. *A Saint Martin.* Monsieur de la Caze, Docteur en Theologie. Et Monsieur de Sainct Michel, Conseiller & Aumosnier du Roy, continuera les Exercices de Controuerses.

Aux nouueaux Conuertis, etc. Il y aura Sermon tous les Samedis de Caresme, par plusieurs illustres Prelats.

Et Monsieur Veron fera les Controuerses les Dimanches & Festes à deux heures de releuée.

A. [p. 3]. *A S. Eloy, Aux Religieux de S. Paul, dits Barnabites.* Le R. P. Dom Thomas du Chesne, Superieur dudit lieu, & Predicateur ordinaire du Roy, continuera ses Controverses tous les Dimanches & Festes, excepté les jours de Noël & de la Conception de la Vierge ; ausquels jours preschera le R. P. Dom Lucian, Religieux du mesme Ordre.

[p. 5]. *A Saincte Opportune.* Monsieur Gosset, Docteur en Theologie & Chefcier-Curé du méme lieu : Et Monsieur Charles qui faisoit cy-deuant les Controverses a S. Bon (1), les fera doresnavant à Sainte Opportune les Festes & Dimanches apres Vespres ; où ensuite de quelques Discours generaux de Religion, il donnera vne exacte & solide refutation de l'Abregé des Controverses du sieur Ministre Drelincourt, dont il examinera sans intermission vn article à chaque fois. Messieurs de la Religion P. R. auront la liberté de parler s'il leur plaist.

[p. 8]. *Aux Religieuses Saint Anthoine des Champs.* Le R. P. Bernard Guyard, Doct. Regent en Theol. Conseiller & Predicateur du Roy, Iacobin du grand Conuent.

Et Monsieur de S. Michel, Prestre, Conseiller Aumosnier du Roy, continuera les Controuerses toutes les Festes, à trois heures qui est l'issuë de Vespres dans l'Eglise S. Pierre, en l'enclos de l'Abbaye S. Antoine des Champs.

(1) Cf. p. 211 (C. 1665). Il les avait faites déjà à S. Opportune. Cf. p. 210[2].

[1666] [p. 12]. *A Saint Martin.* Monsieur de Sainct Michel, Conseiller et Aumosnier du Roy, continuera les Exercices de Controuerses.

Aux noueaux Conuertis, etc. Il y aura sermon tous les Samedis de l'Aduent, par plusieurs Illustres Predicateurs.

Et Monsieur Veron fera les Controuerses les Dimanches & Festes à deux heures de releuée.

1667. C. [p. 3-4]. *A S. Eloy.* (Comme à l'Avent de 1666)... excepté le jour de l'Annonciation de la Vierge, & le jour de Pasques, ausquels preschera le R. P. Dom Hiacynthe Boucheron, Relig. du même Ord.

[p. 4]. *A Saint Barthelemy.* Le R. Pere Dominique de Sainte Catherine de Sienne, Assistant General des Augustins Déchaussez : Et Monsieur Aubert Doct. de Sorbonne & Vicaire de ladite Eglise y continuëra la Controuerse les Dimanches apres Vespres, où il fera voir les erreurs de la Religion pretenduë réformée, sa nullité & fausseté, tant par les preuves que par la solution aux objections.

[p. 6]. *A Saincte Opportune.* Monsieur Gosset, Docteur en Theologie & Chefcier-Curé du méme lieu : Et Mr Charles continuëra les Dimanches & les Festes apres Vespres, l'Examen de la Réponse du ministre Claude au Livre de la Perpetuité : Messieurs de la Religion P. Reformée pourront y venir objecter, s'il leur plaist.

[p. 8]. *A Saint Paul.* Le Reverend Pere Giroust, Iesuite.

Et la Controverse recommencera le premier Dimanche de Caresme à l'issuë des Vespres, & tous les Ieudis par Monsieur Aupinel, Docteur de Sorbonne, & le sieur de Lanvau soustiendra sous luy à son ordinaire.

[p. 8]. *Av favxbovrg S. Anthoine.* Monsieur de S. Michel, Prestre, Conseiller & Aumosnier du Roy, continuera les Controuerses dans l'Eglise de S. Pierre en l'enclos de l'Abbaye S. Antoine

[1667] des Champs, tous les Dimanches & Festes, à trois heures apres midy, où il fera voir que ceux de la Religion pretenduë reformée, n'ont ni Foy ni Loy, ny Eglise ny Religion : le tout par la pure parole de Dieu, & par la Doctrine des Saints Peres de l'Eglise vniverselle.

[p. 9]. *A la Maison de la Providence, où est la Chapelle de Saint Hubert. (Id. A. 1667; C. 1663; A. 1668; C. A. 1669; C. A. 1670; C. A. 1671).* Tous les Dimanches & Festes de l'année apres les Offices de la Paroisse, se feront des Catechismes fort familiers, meslez de Controuerses selon l'exigence des matieres ; & le Salut tous les jours sur le soir, avec les Prieres accoûtumées pour la santé & prospérité de Monseigneur le DAVPHIN.

A [p. 3]. *En l'Archevesché, dans la grande Chapelle.* Monsieur l'Abbé des Isles, Docteur en Droict Canon, Lecteur & Predicateur du Roy, & du Clergé de France pour les Controverses, (1) a commencé un cours entier de Controverses en forme de Leçons, en faveur des Ecclesiastiques du Diocese (2), & continuera tous les Mercredis à deux heures apres midy.

(1) Il y avait longtemps que l'Abbé des Isles cultivait la Controverse. L'Abbé Paulet, chanoine d'Albi, qui entreprit, à la grande joie de Chapelain, de traduire en vers latins la *Pucelle*, écrivait le 26 septembre 1649, à son poëte : « Un de vos illustres Parisiens, deputé du clerge de France pour prescher la Controverse, Monsieur des Isles, est venu en ces quartiers pour faire teste à un synode de huictante six ministres assemblez à Realmont, à trois lieues d'Albi. Il resfute chaque jour leur presche et le fait de si belle façon et si puissamment que tout le monde est icy dans l'admiration et n'a-t-on jamais veu en ces quartiers un esprit de cete force et de cete presence ; car trois heures apres le presche du ministre il repete tout le discours presque mot à mot avec une memoire prodigieuse. J'ay creu estre obligé à vous escrire cecy pour le loüer à ma façon non pas à l'esgal de ce que merite cet incomparable defenseur de nos autels... » (*Bulletin du Bibliophile*, nov. 1885, p. 437-438).

(2) Notez (plus haut, p. 205) les conférences du jeudi en latin, par le curé de Charenton, pour les seuls théologiens.

[1667] [p. 4]. *A Saint Barthelemy.* Le Reuerend Pere Torentier Prestre de l'Oratoire (1) : Et Monsieur de Sainte-Garde Docteur en Theologie & Aumosnier du Roy, continuera les Controverses apres les Vespres.

A S. Eloy, Aux Religieux de S. Paul, dits Barnabites. Vn Religieux du mesme Ordre preschera les Festes solennelles & continuera de faire les Controverses tous les Dimanches.

[p. 6]. *A Sainte Opportune.* Monsieur l'Abbé du Plessis Besançon, Docteur en Theologie : Et Monsieur l'Abbé des Isles continuera ses Dissertations sur l'examen des falsifications des Bibles Heretiques, tous les Dimanches à trois heures, il sera permis de luy faire des objections publiques à l'ordinaire, de deux Dimanches l'vn.

[p. 8]. *Aux Religieuses S. Antoine des Champs.* Le Reuerend Pere Seignes, Iesuite. Et Monsieur de S. Michel, Prestre, Conseiller et Aumosnier du Roy, continuera les controverses dans la Chapelle de S. Pierre en l'enclos de l'Abbaye S. Antoine des Champs, où il refutera l'Abregé des Controuerses du Ministre Charles Drelincour (2), & fera voir que tous ceux de la R. P. R. mourant hors de la Communion de l'Eglise Romaine, seront tous eternellement damnez, le tout par leurs propres Liures, il leur sera permis d'objecter.

[p. 12]. *Aux nouveaux Convertis à la Foy, rue de Seine, prés S. Victor.* Monsieur l'Abbé Gobelin preschera tous les Samedis de l'Avent : Et Monsieur Veron continuera ses Controverses à l'ordinaire.

1668. C. [p. 5-6]. *Aux Filles Nouvelles Catholiques, ruë neufue S. Eustache.* Le premier Vendredy de Caresme, Monsieur Planat [,] Superieur du

(1) Voir plus haut, p. 118[1].
(2) Voir p. 107[1].

[1668] Seminaire & Mission Royale establie par le Roy à Nostre-Dame de l'Hermitage. Le second Vendredy, Monsieur Brunet, Docteur de Sorbone, & Abbé de Mureaux. Le troisiéme, Monsieur l'Abbé Boucheron, Docteur de Sorbone. Le quatriéme, Monsieur l'Abbé de Quinée. Le cinquiéme, Monsieur l'Abbé Tallement. Le sixiéme, Monsieur l'Abbé de Lingendes, Conseiller du Roy en ses Conseils & son Predicateur ordinaire. Les Dimanches & Festes & le Vendredy Sainct, Monsieur l'Abbé de Trigny. Et M. Pean Supérieur de cette Maison (1) continuëra les Controuerses les Mercredis à 3 heures. Il y aura aussi Indulgence Pleniére, tous les Vendredis du mois de Mars, & Exposition du tres-saint Sacrement.

[p. 8]. *Aux Religieux de Sainct Antoine.* Monsieur l'Abbé des Isles Docteur en Droict Canon, Lecteur & Predic[ateur] du Roy, & du Clergé de France pour les Controuerses.

A Saint Paul. Le Reuerend Pere Brossamain, Iesuite.

Monsieur Aupinel (2) Docteur de Sorbonne, continuëra les Controverses tous les Dimanches de Caresme à l'issuë des Vespres, en l'Eglise de S. Paul, & le sieur de Lanvau, Controuersiste soustiendra sous luy à son ordinaire.

Aux Religieuses S. Antoine des Champs. Le Reuerend Pere Saignes, Iesuite.

Et Monsieur de S. Michel, Prestre, Conseiller & Aumosnier du Roy, continuera les Controverses dans la Chapelle de S. Pierre en l'enclos de l'Abbaye S. Antoine des Champs où il fera voir la nullité de la R. P. R. & refutera la Réponse au Liure de la Perpetuité de la Foy,

(1) Cet abbé Pean, sur lequel je n'ai pas trouvé d'autres renseignements, serait-il le prédécesseur immédiat de Fénelon? Celui-ci n'apparaît dans la *Liste* avec le titre de supérieur qu'en 1681, et l'abbé Pean n'est plus signalé après 1670.

(2) Cf. plus haut, p. 212[2].

[1668] faite par le Ministre Claude, il sera permis d'objecter tous les Dimanches.

[p. 12]. *Aux nouveaux Convertis à la Foy.* Le I. Samedy de Caresme, Monsieur Feüillet Chanoine de S. Cloud. Le 2. Monsieur Coquelin Curé de S. Mederic. Le 3. Monsieur Semain, Abbé de S. Syluin. Le 4. Monsieur l'Abbé de Fromentieres. Le 5. le R. P. Dom Cosme General des Feüillans. Le 6. le R. P. Mascaron. Le 7. Monsieur l'Abbé de Lingendes. Et Monsieur Veron continuera ses Controuerses a l'ordinaire.

A. [p. 3]. *A Saint Barthelemy.* Le R. Pere Martel, Iesuite. Et Monsieur de sainte Garde, Aumosnier du Roy, continuëra la Controuerse tous les Dimanches apres les Vepres.

[p. 12]. *A Saint Marcel.* Monsieur de Velle Docteur de Sorbonne, & Chanoine de ladite Eglise, préchera les Dimanches à l'issuë des Vespres ; Monsieur Iollain Docteur de Sorbone & Chanoine en ladite Eglise, continuëra de faire les Grands Catechismes : Et Monsieur Demeré aussi Chanoine de la mesme Eglise fera les Controverses à l'ordinaire.

1669. C. [p. 6]. *Aux Filles Nouuelles Catholiques, ruë Neufue S. Eustache.* Le premier Vendredy de Caresme Monsieur l'Abbé Bossuet : Le 2. Monsieur l'Abbé de Chavigny, Aumosnier du Roy : Le 3. Monsieur Barsillon Aumosnier de son Altesse Royale Madame Doüairiere : Le 4. Monsieur l'Abbé de Valbelle Docteur de Sorbonne (1) : Le 5. Monseigneur *(sic)* l'Abbé de Genlis, nommé à l'Archevesché d'Ambrun : Le 6. Monsieur l'Abbé de Sceve : La Passion par Monsieur Abbadie Predicateur des Dimanches & Festes : Et Monsieur Pean superieur de la

(1) C'est sans doute le futur évêque de Saint-Omer, Louis-Alfred de Valbelle (1684 à 1708). Cf. Gams, p. 619, col. 1. — Voir *Revue Bossuet*, p. 3-13, 25 janvier 1901, sept lettres de Bossuet à lui adressées, et une huitième publiée *(ibid.)* le 25 oct. 1904, p. 270.

[1669] Maison continuëra ses Controverses tous les Mercredis entre deux & trois heures de relevée. Il y aura aussi Indulgence Pleniere tous les Vendredis de Mars & Exposition du tres-saint Sacrement.

[p. 6]. *A Sainte Opportune.* Le Reuerend Pere François Bessin, Religieux Minime.

Et Monsieur l'Abbé des Isles Docteur en Droit Canon, Conseiller Lecteur Ecclesiastique du Roy, & son Predicateur, & du Clergé de France pour les Controverses, continuëra ses Controverses publiques contre les Calvinistes tous les Dimanches apres Vespres, & traittera durant le Caresme, des Controverses qui regardent l'Auguste presence de Iesus-Christ dans le tres-Saint Sacrement de l'Autel.

[p. 8]. *A Saint Paul.* Le R. P. de la Méche, Iesuite. Et Mr Aupinel Doct. de Sorbonne, continuera de faire les Controverses tous les Dimanches & Festes à l'issuë des Vespres, & le sieur Lanvau repondra à son ordinaire.

[p. 9]. *Aux Religieuses S. Antoine des Champs.* Plusieurs Reverends Peres Iesuites. Et Mr de S. Michel Prestre, & Conseiller Aumosnier du Roy, & Protonotaire du S. Siege Apostolique, continuëra les Controuerses dans l'Abbaye S. Antoine des Champs, où il fera voir clairement à tous ceux de la R. pretenduë Reformée (par leurs propres livres) qu'il leur est impossible d'avoir le salut eternel, s'ils ne se reunissent au giron de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.

[p. 12]. *A Saint Marcel.* Monsieur Iollain Docteur de Sorbone & Chanoine en ladite Eglise préchera les Dimanches & Festes auparavant les Vespres & à l'issue des Vespres. Monsieur de Velle Doct. de Sorbone, & Chanoine de ladite Eglise, fera les grands Catechismes tous les Dimanches à l'ordinaire ;

Et Monsieur Demeré aussi Chanoine de la

[1669] même Eglise continuëra les Controverses apres Pasques.

Aux nouueaux Convertis. Plusieurs Illustres Predicateurs. Et M[r] Veron fera les Controuerses à l'ordinaire.

A. [p. 3]. *A Saint Barthelemy.* Le R. P. Cuillens (1), Cômissaire Apostolique, Royal & general sur tout l'Ordre de S. François en France, Cordelier du grand Convent : Et Monsieur de Sainte Garde Aumosnier du Roy, continuëra la Controverse tous les Dimanches à l'issuë des Vespres.

[p. 11]. *A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins.* Le R. Pere Dom Alexis du Buc, le mesme fera les Meditations à l'ordinaire devant leurs Majestez durant la neufvaine des Sacrées Couches de la Sainte Vierge, qui commencera le 16 Décembre.

[p. 12]. *Aux nouueaux Conuertis...* Il y aura Sermon tous les Samedis de l'Avent par plusieurs Illustres Predicateurs : Et Monsieur Veron fera la Controverse à l'ordinaire.

1670. C. [p. 3]. *A Saint Barthelemy.* Le R. Pere Cosme du Boc, Recollet. Et Monsieur de Sainte Garde Aumosnier du Roy, continuëra la Controuerse tous les Dimanches à l'issuë des Vespres.

[p. 5]. *Aux Filles Nouuelles Catholiques, ruë neufue S. Eustache.* Le premier Vendredy de Caresme, Monsieur l'Abbé Tallement. Le 2. le R. Pere Senault, General de l'Oratoire. Le 3. le R. P. Dom Alexis du Buc, Theatin. Le 4. M[r] l'Abbé Bossuet, nommé par Sa Majesté à l'Euesché de Condom. Le 5. Monsieur l'Abbé Favre. Le 6. Monsieur l'Abbé Poncet. Le 7. Monsieur l'Abbé Maillet Docteur de Sorbonne, qui preschera aussi tous les Dimanches & Festes : Et Monsieur Pean Superieur de ladite

(1) Il s'agit du P. Cueillens, Cordelier, la bête noire des jansénistes, comme le montrent les *Nouvelles ecclésiastiques* manuscrites de 1675-1696. Cf. plus bas, p. 232[1].

[1670] Maison, continuëra les Controuerses tous les Mercredis à trois heures.

[p. 8]. *A Saint Paul.* Le Reuerendissime Pere Dom Cosme de S. Michel, Abbé & Superieur General des Feüillans. Dans la mesme Eglise les Controuerses seront continuées par Monsieur Guillot Prestre de la Communauté de ladite Eglise, & Bachelier en Theologie; & le sieur Lavau Controversiste soûtiendra sous luy.

[p. 10]. *A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins.* Le R. Pere Dom Alexis du Buc, Religieux de la mesme Maison.

[p. 12]. *Aux noueaux...* Le premier Samedy de Caresme, Monsieur l'Euesque de Comminge. Le second Monsieur l'Abbé Bossuet, nommé a l'Euesché de Condom. Et les autres Samedis, diuers Predicateurs. Monsieur Veron fera la Controverse à l'ordinaire.

A. [p. 8]. *Aux Religieuses S. Antoine des Champs.* Monsieur Bonet, Prestre Docteur en Theologie.

Monsieur de S. Michel Prestre Docteur en Theologie, Conseiller Aumosnier du Roy, continuëra les Controuerses dans la Chapelle S. Pierre, en l'enclos de l'Abbaye S. Antoine, où il fait voir la fausseté & nullité de la R. P. R. par l'Escriture Sainte, les Saints Peres, les Saints Conciles, &c.

[p. 10]. *A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins.* Le Reverend Pere Dom Alexis du Buc : le mesme fera les Meditations à l'ordinaire pendant la neuvaine des Sacrées Couches de la Sainte Vierge, qui commencera le 16 Decembre à quatre heures de relevée, avec l'Exposition & Benediction du tres-saint Sacrement.

[p. 12]. *Aux nouveaux Convertis...* Plusieurs Illustres Predicateurs. Et Monsieur Veron fera la Controverse à l'ordinaire.

1671. C. [p. 8]. *Aux Religieuses S. Antoine des Champs.* Le Reuerend Pere du Tillet, Jesuite. Monsieur

[1671] de S. Michel Prestre Docteur en Theologie, Conseiller Aumosnier du Roy, continuëra les Controuerses dans la Chapelle S. Pierre en l'enclos de l'Abbaye S. Antoine des Champs, là où il fait voir que hors de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, il n'y a que damnation & mort. Le tout par les propres Livres des Religionaires qui seront libres d'objecter.

[p. 12]. *Aux nouveaux convertis*... Il y aura sermon tous les Samedis de Careme par plusieurs Illustres Prelats.

A. [p. 8]. *Aux Religieuses S. Antoine des Champs.* Le Reuerend Pere Saignes, Iesuite.

Monsieur de S. Michel, Prestre Docteur en Theologie, Conseiller Aumosnier du Roy, continuëra les Controverses dans la Chapelle S. Pierre en l'enclos de l'Abbaye S. Antoine des Champs.

[p. 11]. *A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins.* Monsieur Grenier Aumosnier de la Bastille : Et le R. Pere Alexis du Buc fera les Meditations a 4 heures de relevée durant la neufvaine des Sacrées Couches de la Sainte Vierge, qui commencera le 16. Decembre. Dom Andrea del Balso preschera les Samedis en Langue Italienne, à deux heures apres midy.

[p. 12]. *Aux Nouveaux Convertis.* M. le Maistre Docteur de Sorbone, & autres Predicateurs. (*C. 1672*).

1672. C. [p. 8]. *Aux Religieuses S. Antoine des Champs.* Le Reuerend Pere Saignes, Iesuite.

Monsieur de S. Michel Prestre Docteur en Theologie, Predicateur Aumosnier du Roy, continuëra les Controverses dans la Chapelle S. Pierre en l'enclos de l'Abbaye S. Antoine des Champs. (*A. 1672 ; C. 1673.*)

A. [p. 5]. *Aux Nouvelles Catholiques ruë neuve Sainte Anne prés la porte de Richelieu.* Le Reuerend Pere des Champs Prestre de l'Oratoire : Et tous les Vendredis à deux heures & demie on

[1672] fera les Controuerses, ensuite desquelles il y aura vn petit Salut en l'honneur de la Sainte Sainte Croix, & Prieres pour le Roy.

[p. 10]. *A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins.* M. l'Abbé Ialoux preschera les Dimanches & Festes.

Et le R. P. Dom Alexis du Buc fera les Meditations à l'ordinaire pendant la neuvaine des Sacrées Couches de la Sainte Vierge, qui commencera le 16. Decembre a quatre heures de releuée, auec l'Exposition & Benediction du tres Saint Sacrement.

[p. 12]. *A Saint Marcel.* Le Reuerend Pere Luc de Sainte Therese, Carme reformé du grand Conuent & Lecteur de Philosophie. Monsieur Develle Docteur de Sorbonne, & Chanoine de ladite Eglise, fera tous les Dimanches après Vespres les Controverses, qu'il continuëra mesme après l'Advent. Et vn des Vicaires les grands Catechismes à l'ordinaire.

1673. C. [p. 10]. *A Saint Sulpice.* Monsieur l'Abbé de la Perouse Doyen de Savoye et Docteur de la Maison de Sorbone (1). Et tous les Dimanches aprés Vespres Monsieur de Couz Docteur en Theologie & Vicaire de ladite Paroisse fera les Controuerses, & le sieur de Beaumais dit le Mercier soûtiendra sous luy à la maniere accoûtumée.

A. [p. 10]. *A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins.* Vn Religieux du mesme Ordre : Et le R. P. Dom Alexis du Buc fera les Meditations à l'ordinaire pendant la neufvaine des sacrées Couches de la Sainte Vierge, qui commencera le seiziéme Decembre à quatre heures. *(A. 1672).*

1674. A. [p. 10]. *A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins.* Monsieur l'Abbé la Rocque : Et le R. P. Dom Alexis du Buc fera les Meditations a l'ordinaire, pendant la Neuvaine des sacrées Couches de la Sainte Vierge, etc. *(A. 1673).*

(1) Voir plus bas, p. 236[1].

La seule vue de la *Liste* n'annonce ni recrudescence ni ralentissement dans la controverse en chaire, aux environs des années 1675 et suivantes. A peine serait-il donné de constater un accroissement, aux approches de la Révocation de l'Édit de Nantes, surtout depuis l'Assemblée du clergé de 1681, celle d'où sortit, avec la fameuse déclaration des quatre articles, le dessein de préparer la pleine réunion des protestants de France à l'Église catholique, sans le concours de Rome, et, en quelque sorte pour l'amener, en faveur des services rendus à la religion, à plier sur la question de la régale. Grâce à un document trop peu connu, je veux dire la série des *Nouvelles ecclésiastiques*, rédigées en secret et envoyées sous le manteau par un rédacteur anonyme, il y aurait lieu de compléter et d'illustrer la *Liste*. Par suite, on puiserait là les éléments d'une histoire plus complète de la polémique religieuse que clôtura, pour ainsi dire, l'espèce de fiction de 1685, déclarant officiellement que le protestantisme ne vivait plus dans le royaume et que tous les calvinistes étaient « réunis. » J'ai dit ailleurs comment, malgré l'enthousiasme trop général qui salua cette mesure, des réflexions sensées et des réclamations très légitimes contre ce mode de conversion contrainte, hâtive et contraire à la notion même de la foi, se firent jour de diverses parts (1). La froideur et le mécontentement de Rome, lorsque fut promulgué l'acte royal dont la cour de France attendait beaucoup pour détendre les rapports avec le souverain Pontife qui refusait obstinément les bulles des évêques nommés par le roi,

(1) Voir mon *Histoire critique de la Prédication de Bourdaloue*, p. 624-633.

se justifieraient de ce chef, sans que les autres mesures relatives à la régale et aux franchises du quartier de l'ambassadeur de France suffisent seules à expliquer l'attitude de la curie romaine.

Nous en trouverons plus d'un écho, et souvent d'un son original, quoique malheureusement passionné, dans ce recueil trop peu connu, riche en documents pour l'histoire religieuse du siècle. C'est en 1675 que commencèrent d'être envoyées ces relations. Comme ce n'est point le lieu d'en fournir ici, même sur la matière qui nous occupe, un dépouillement complet, qui nous entraînerait trop loin, recueillons-y seulement un ou deux exemples, à des dates diverses, soit antérieurement à la révocation, soit peu de temps après cette mesure. Le mécontentement du parti contre Louis XIV, inféodé, à en croire le nouvelliste, au P. de la Chaize, a rendu clairvoyant sur plus d'un point l'écrivain anonyme qui nous a transmis les jugements portés *in petto* par les jansénistes sur les mesures prises pour la conversion des huguenots.

Un extrait des *Nouvelles* de l'année 1677 nous donne une idée des controverses, ou mieux de l'instruction « non contentieuse », comme disent les gazettes jansénistes (1), des protestants en province. Le

(1) Voir *Hist. crit.*, p. 631, l'opposition qu'avec une bonne foi contestable, établit l'auteur de la note citée entre la méthode de Bourdaloue et celle du P. Chevigny. Fidèles à leur constant système des deux poids et deux mesures, les jansénistes, qui célèbrent sans cesse l'exclusion de la controverse, ne se privent pas de la vanter au contraire lorsqu'elle est mise en œuvre par un des leurs, témoin cet éloge du Père Vincent Comblat relaté dans les *Nouvelles* de l'année précédente : « L'excellent Cordelier hierarchique le pere Vincent Comblat estant allé entendre le ministre du presche de Caumont pour le refuter dans ses Instructions à la Paroisse, voyant qu'il calomnioit

recueil étant celui du mois d'août 1677, et la lettre datée du 13 de ce mois, c'est peu de temps auparavant que dut avoir lieu le synode ici décrit, dans un tableau de mœurs qui ne manque pas de charme.

Les huguenots ont tenu leur faux synode ce mois de novembre 1677. Mgr de Caors (1) dans le diocese de qui se tenoit

l'Eglise romaine, dit tout haut en face au ministre : Il vous est bien permis de prescher vostre doctrine, mais non pas d'imposer à l'Eglise. Les Messieurs de la Chambre qui y estoient firent bruit. Ils demanderent justice au parlement contre ce zele religieux et ils ne purent rien obtenir contre luy. Mais d'autres Reguliers, ennemis de sa vigueur et des grandes vérités qu'il presche indifferamment à toutes sortes de conditions appuyerent, dit-on, cette affaire, et deja il y avoit lettre de cachet pour l'exiler de Guienne. Mais la chose a esté esclaircie et l'on s'est contenté de luy faire entendre qu'il ne donnast pas sujet de plainte et que l'on la fera arrester. » (Fr. 23506, fol. 284 v°.)

(1) L'évêque ici glorifié est le successeur du vénérable Alain de Solminihac, objet d'une récente étude, mort le 31 décembre 1659, Mgr Nicolas Sevin, transféré de Sarlat en 1660, mort à Paris le 9 novembre 1678 (A. Jean, S. J. *Les évêques et archevêques de France depuis 1682*. Paris, Picard, 1891, in-8°, p. 6). Cf. plus bas, p. 250[1]. Une notice intéressante sur son passage à Sarlat, relatée dans les *Nouvelles* de 1679, nous fournit, parmi les traits de son ministère auprès des huguenots du Périgord, un souvenir de son illustre prédécesseur, Jean de Lingendes :

« Lettre de M[r] d'Aymerigue, théologal de l'Eglise de Sarlat à son Eveque. à Sarlat le 31 8[bre] 1679.

Mad[e] de l'hospital me pria il y a quelque tems de luy donner des Memoires de la conduite de Mgr Sevin deffunct eveque de Caors pendant qu'il estoit eveque de Sarlat... etc. (f. 347 v°). M. Jean de Lingendes ce fameux predicateur s'estant degousté de l'Eveché de Sarlat par les contradictions de quelques particuliers le permuta avec l'abbaye de Saint Willemer. C'est par là que Mgr de Sevin devint Eveque de Sarlat. Dieu avoit beni les premiers travaux de feu Mgr de Lingendes par la conversion d'un grand nombre d'heretiques et de quantité de vieux pecheurs. V[otre] G[randeur] sera bien aise que je luy aprenne une chose extraordinaire de ce prelat *qui erat potens opere et sermone ad arguandum eos qui contradicunt.* Il prechoit dans Montpasier qui estoit une petite Geneve. Les heretiques l'alloient entendre attirés par la repu-

cette assemblée de loups, comme un tres vigilant pasteur, s'y est rendu, soit pour en preserver ses brebis, soit pour tacher d'en ramener au bercail. Sa mission y a duré quinze jours, bien que le faux synode n'ait esté que de dix jours. Un docteur de Sorbonne y prechoit tous les jours à un auditoire assés grand, composé des processions des paroisses voisines. Leur preche se faisoit aussi tous les jours par des ministres différents.

Il y avoit controverse à la place de la ville, où Mgr de Caors assista toujours : Le controversiste defia publiquement tout le synode sans qu'aucun ministre parut. Mgr de Caors precha le dimanche tres fortement pour inspirer l'horreur du peché. Il n'y mesla point du tout de controverse, mais il a confirmé plus de six milles personnes bien instruites dans la foy, quoyqu'il aye fait souvent la visite de son diocese. Quatre huguenots se sont convertis, un ancien, un garçon et deux filles. Une famille de Caussade s'alloit convertir, mais l'argent des huguenots a empesché cette bonne œuvre : un moyne Bernardin prestre, qui a demeuré parmy eux avec femme et enfans, mais l'argent a esté encore plus fort que sa foy. Aussy leur synode n'a roullé que sur l'interêt : le payement des ministres ou leur changement de lieu en a fait toute l'occupation ; on n'y a parlé d'aucun dogme. Il est vray que ces heretiques ont deffendu de nouveau les dances, suivant mieux en cela la discipline chrestienne que les casuistes qui tiennent plus du paganisme que de l'heresie (1).

tation de son eloquence. Mais dans un de ses sermons un huguenot se sentit tellement convaincu et si vivement persuadé qu'il se leva dans l'auditoire où il y avait deux ou trois mil personnes, et ne vouloit pas souffrir qu'il continua afin de recevoir son abjuration. (F. 348 v°.)... L'occasion d'un Jubilé l'obligea (Mgr Sevin) de faire une mission dans tout son diocèse pour le faire plus assurement gagner. Il commença par Sarlat ou il precha douze sermons d'une grande force parmi lesquels celluy qui toucha le plus fut de la restitution. Il fit des conversions tres considerables des pecheurs et des usuriers à Montpasier, Issigeac, Aymet, Castillonez. Il ramena grand nombre de Calvinistes dans le service de l'Eglise. Outre ces visites il voulut bien employer le talent qu'il avoit receu de Dieu, à prescher les Advents et les Caresmes dans Sarlat, Beaumont, Bellevis et le reste des villes de son diocese. » (Fr. 23509, fol. 347-348.)

(1) Fr. 23506, fol. 327 v° (8e cahier, 13e Aoust 1677).

Passons, car on ne peut tout citer, à des traits postérieurs à la Révocation.

En 1689, dans les nouvelles du mois de juillet, le chroniqueur relatant certains détails pittoresques de la vie d'un curé janséniste du diocèse d'Autun, M. Fenixen, docteur de Paris, fameux par ses apostrophes, le met vivement en scène :

Ayant remarqué, dit-il, que quelques-uns de ses paroissiens pour eviter son prône s'évadoint, il l'alla faire sur le portail de l'église au lieu de la chaire, tenant ainsy soûs ses yeux et soûs sa main toute sa paroisse. J'aurois bien des choses à dire de l'ardeur de son zele ; je me contenteray de celle-cy. Deux Jesuites missionaires royaux ayant dit en chaire aux nouveaux convertis qu'ils feroint savoir au roy leur docilité pour revenir à l'Eglise, ce prêtre qui crût qu'en chaire il ne falloit parler que de l'évangile dit tout haut : toute cette politique ne m'agrée pas.

Dans la relation du même mois, à propos d'une conversion simulée, comme il y en eut en effet un bon nombre, le rédacteur des nouvelles jansénistes saisit avec bonheur l'occasion d'en rendre responsables les jésuites qui, naturellement, sont cause de tout le mal. Il ne manque pas de mettre en relief la pratique toute contraire des conversions opérées dans le diocèse de Saint-Pons, sous l'administration quelque peu processive de Mgr de Montgaillard. La vie de ce pontife si fertile en appels et luttes contre les réguliers lui devait attirer les éloges assez partiaux de la *Gallia Christiana* (1).

L'on a arresté un cocher de louage du fauxbourg Saint Germain à qui l'on a trouvé cinquante mille escus qu'il estoit

(1) Nommé en 1644, préconisé en 1665, et sacré à Chaillot le 12 juillet de cette même année, il mourut le 13 mars 1713, âgé de 80 ans. (Cf. A. Jean, S. J. *Les Évêques et Archevêques...*, p. 276).

sur le point de transporter en Hollande. On dit que Mr de la Force se servoit de luy. Voylà l'effet de ces belles conversions ! Les Regles de l'Eglise sont un peu plus sûres, n'allant pas si viste à la guerison de ces malades, mais aussy elle est plus sûre. Les memes principes se repandent dans toutes leurs consequences. Les Jesuites ont fait paroitre la meme theologie dans l'abjuration de l'heresie que dans la penitence des autres crimes. Aussy la conversion des neophytes de ce tems où leur esprit a presidé, est toute semblable à celle de leurs penitents. L'attrition des dragons a fait le meme changement dans le cœur des nouveaux convertis que l'attrition des bons peres fait dans celluy de leurs fidelles, comme il paroit dans la première occasion qui ne manque gueres de se presenter promptement ensuitte. La discipline exposée aux lettres de cachet aprez la figure que la Societé luy donne est un peu plus sûre pour la conscience. Je suis trompé si l'on trouve dans les pays heretiques des nouveaux convertis du diocese de St Pons quoyque autrefois il fut plein d'huguenots, mais aussy on ne les a pas ramenés à l'unité et aux sacremens de l'Eglise comme on fait payer les contributions. On y a suivi, autant que la discretion l'a pû permettre, les regles que l'Eglise prescrit à ses ministres pour l'absolution de l'hérésie, apres l'instruction des heretiques qui veulent cesser de l'estre et non pas en faire semblant. On ne leur a point dit dans ce diocese, comme les escadrons volans des missionnaires et des magistrats convertisseurs ont dit en d'autres : Venés toujours à l'Eglise et croyez ensuite ce qu'il vous plaira. (*Ibid.*, f° 275 v°).

Abstraction faite, et elle est à faire, du parti-pris et de la passion qui inspirent et faussent les jugements du rédacteur des *Nouvelles*, on peut tirer de son recueil un ensemble de renseignements qui permettent de reconstituer la physionomie des prédicateurs de controverse. Qu'il les nomme célèbres ou sans talent selon qu'il parle d'amis ou d'adversaires, c'est l'effet de sa prévention ; l'histoire et la vie réelle ne sont pas aussi tranchées. Les faits et les noms propres qui nous signalent en acte les diverses

manifestations de la controverse en chaire ou dans les livres (1) et la lutte animée contre les protestants que tous les efforts tendaient à réduire (2), se retrouvent, tout au moins, à leur date, dans ces annales passionnées et par là débordantes de vie. Il y aurait profit à en tirer une sorte de commentaire perpétuel de la *Liste*. Si sèche qu'elle soit, pour faire court, nous nous bornerons à la transcrire, sauf quelques annotations ajoutées çà et là.

1675. C. [p. 10]. *A Saint Sulpice.* Le R. Pere Texier Jesuite. Et tous les Dimanches apres Vespres Monsieur de Couz Docteur en Theologie & Vicaire de ladite Paroisse fera les Controverses, & le sieur de Beaumais dit le Mercier (3) soûtiendra sous luy à la maniere accoûtumée.

A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins. Le R. Pere Dom Alexis du Buc, Religieux du mesme Ordre. On y fera le Catechisme les Mardis, & Ieudis à deux heures.

A. [p. 10]. *En l'Eglise Sainte Anne la Royale des Peres Theatins.* Monsieur l'Abbé des Iardins preschera les Dimanches & Festes : Et pendant la Neuvaine des sacrées couches de la Sainte Vierge, qui commencera le seiziéme Decembre, il y aura Predication par le R. Pere Dom Alexis du Buc.

Au Royal Monastere des Recollettes de l'Immaculée Conception..... Pendant l'Octave de l'Immaculée

(1) Relevons, par exemple, dans une liste des livres nouvellement parus, cette chaude recommandation : « Vous devés pareillement acheter les admirables lettres de controverse de M[r] Gastineau dont l'élégance et la beauté approchent des *Lettres provinciales* qui sont un chef d'œuvre inimitable. »

(2) « Mgr de Perigueux a fait juger et condamner plusieurs temples de son diocese pendant le Careme qu'il prechoit devant le Roy. Car de dix il a obtenu la démolition de neuf. C'est utilement s'absenter pour quelque tems de la residence prescrite par le droit divin à tous les pasteurs. » (fol. 219 v°).

(3) Voir plus bas, p. 250.

[1675] Conception, il y aura Exposition du tres Saint Sacrement, le Salut, & Predication : le premier jour Monsieur Bornat, etc. Le 3. le R. P. Dom Alexis du Buc Theatin... *(C. 1676).*

1676. C. [p. 10]. Le R. P. de Verville, Iesuite. Et tous les Dimanches apres Vespres Monsieur de Couz Docteur en Theologie & vicaire de ladite Paroisse, fera les Controverses, & le sieur de Beaumais dit le Mercier soutiendra sous luy à la maniere accoutumée.

1677. C. [p. 9]. *En l'Eglise Saint Sulpice.* Le R. Pere Dom Dominique de la Motte, Provincial des Barnabites. Tous les Dimanches à l'issuë de Vespres, Monsieur de Couz Docteur en Theologie Vicaire de ladite Paroisse continuera les Controverses, & le sieur de Beaumais dit le Mercier soûtiendra sous luy à son ordinaire.

[p. 11]. *En l'Eglise Saint Medard.* Le R. Pere Athanase de Saint Charles, Religieux Carme des Billettes preschera tous les jours, & fera la Controverse à neuf heures precises les Lundis, Mercredis & Vendredis, par l'ordre de Monseigneur l'Archevesque.

A. [p. 6]. *A Saint Sauveur.* Le R. P. Athanase de S. Charles, Carme reformé du S. Sacrement des Billettes preschera les Dimanches & Festes : Il fera la Controverse en la mesme Eglise les Lundis, Mercredis & Vendredis, tant pour convaincre les Religionaires que pour instruire les nouveaux catholiques.

1678. A. [p. 9]. *En l'Eglise des Religieux de Premontré, ruë Hautefeüille.* Le Reverend Pere Athanase de Saint Charles, Carme des Billettes du Saint Sacrement. Il y preschera aussi sur les matieres de Controverses, tous les Ieudis à trois heures aprés midy.

1679. C. [p. 9]. *En l'Eglise Saint Sulpice.* Le R. P. Vincent de Troyes, Capucin. Tous les Dimanches à l'issuë de Vespres, Monsieur de Couz Docteur en Theologie, Vicaire de ladite Paroisse conti-

[1679] nuera les Controverses, & le sieur de Beaumais dit le Mercier soûtiendra sous luy à la maniere ordinaire.

[p. 10]. *Aux Religieuses Bernardines du Sang Precieux*. Le Reverend Pere Athanase de Saint Charles, Carme des Billettes du Saint Sacrement. Il y preschera aussi sur les matieres de Controverses, touchant la realité du precieux corps & sang de Notre Seigneur Iesus-Christ, tous les Vendredis à trois heures aprés midy.

A. [p. 10]. *A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins*. Le Reverend Pere Alexis du Buc continuëra les Controverses (1) & preschera la Neuvaine des Sacrées Couches de la Sainte Vierge.

1680. C. [p. 5]. *Aux Nouvelles Catholiques, ruë neuve Sainte Anne prés la porte de Richelieu*. Monseigneur

(1) Ainsi la *Liste* annonce la « continuation » de controverses dont elle n'a pas publié antérieurement le commencement, le P. Alexis du Buc n'y ayant jusque là figuré que pour des prédications de fêtes. Ce théatin, qui, devenu un spécialiste de la controverse, fut, en cette qualité, appelé à Rome, où il exerça (Voir plus haut, p. 104[1] et 106[2]), semble, comme un certain nombre de religieux antijansénistes (Cf. plus haut, p. 220[1]), avoir été l'horreur du parti. Voici quel portrait fait de lui le Nouvelliste de la secte, dans sa relation de l'année 1678 (sans date de mois, mais certainement postérieure au mois d'août de cette année) : « Le jour de saint Augustin precha dans le grand convent prés le Pont Neuf à Paris le pere Alexis du Buc Theatin, autrefois interdit par feu M[r] de Gondrin archevesque de Sens, de tres illustre mémoire, et qui avant cela, estant seculier et voulant entrer dans les ordres que feu M[r] de Sens ne voulut jamais luy donner, trouva le moyen de se contenter là dessus en se faisant theatin, chés qui il porte de petits souliers de marroquin fort polis qui le distinguent extremement de ses freres par les pieds, comme il l'est par un plus beau chapeau que les autres sur une teste un peu moins bien timbrée. Ce predicateur invectiva beaucoup contre ceux qui disoient que le Pape avoit supprimé les indulgences de la Ceinture de S[te] Monique, et il dit qu'il avoit charge d'une grande puissance de l'Eglise de dire que cela estoit faux. Il annonça à la huitaine la feste de la ceinture et elle fut pareillement affichée. L'escrit porte les mesmes plaintes que le prédicateur et marque un decret de Clement IX[e] avec un bref d'Innocent XI[e] sur ce sujet, duquel pourtant on

[1680] l'Evesque de Mirepoix preschera les Dimanches & Festes.

Le premier Vendredy, par Monsieur l'Abbé Bertier : Le 2. par Monsieur l'Abbé de Montmort : le 3. par Monsieur l'Abbé de la Montagne : le 4. par M. l'Abbé Desalleurs : le 5. par M. l'Abbé des Roches : le 6. par M. l'Abbé de la Broüe : le 7. par M. Boileau Curé de Vitry (1) Tous les Vendredis Indulgences & Exposition du tres-saint Sacrement. Il y aura aussi dans la mesme Eglise tous les Mercredis de Caresme à trois heures, un Discours de Controverse prononcé par Messieurs les Professeurs de Sorbonne, qui aprés Pasques continuëront tous les Vendredis à pareille heure.

[p. 9]. *En l'Eglise Saint Sulpice.* Le Reverend Pere Iobert, Iesuite. Et tous les Dimanches à l'issuë des Vespres Monsieur de Couz Docteur en Theologie & Vicaire de ladite Paroisse continuëra les Controverses, & le sieur de Beaumais soûtiendra sous luy.

[p. 10]. *A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins.* Le Reverend Pere Alexis du Buc continuëra ses Controverses.

1680. A. [p. 5]. *Aux Nouvelles Catholiques ruë Neuve Sainte Anne prés la porte de Richelieu.* Le R. P. Dom Cosme de Champigny Religieux Barnabite. Il

n'apporte point la teneur, mais on dit seulement qu'il a esté approuvé par Mgr l'archevesque qui l'a vu. » (Fr. 23506, fol. 68.) — Cette mauvaise humeur des jansénistes contre certaines notabilités ecclésiastiques et surtout religieuses, explique en partie plusieurs jugements assez rigoureux portés par leurs amis contre des controversistes de valeur. Nous en verrons plusieurs exemples, et peut-être, faisant chorus contre leur gré et à leur insu avec les calvinistes qu'ils n'épargnaient cependant pas, ont-ils contribué à jeter le discrédit sur le genre lui-même de la controverse et à créer la légende d'une sorte de décadence de la polémique contre l'hérésie. Voir plus bas, p. 247 et suiv.

(1) Voir plus bas, p. 235[1].

[1680] y aura des Conferences & Controverse tous les Vendredis à 2 . heures & demie, par Monsieur Serre Docteur en Theologie Curé de Charenton; & ensuite Benediction du tres Saint Sacrement; & le quinzieme de Decembre on commencera le Salut des O dans ladite Eglise.

[p. 10]. *A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins.* Le Reverend Pere Alexis du Buc continuëra la Controverse; Et le seiziéme Decembre on commencera à l'ordinaire la Neufvaine de l'attente du divin Enfantement de la Sainte Vierge.

1681. C. [p. 5]. *Aux Nouvelles Catholiques, ruë neuve Sainte Anne pres la porte de Richelieu.* Le R. Pere Dom Cosme de Champigny, Religieux Barnabite, preschera le premier Vendredy de Caresme : le second Vendredy, Monsieur l'Abbé Anselme... Et les Dimanches, Monsieur l'Abbé de Fenelon, Superieur de la Maison (1). Monsieur de Serre Prestre Docteur en Theologie Curé de Charenton, fera les Conferences de Controverse tous les Mercredis de Caresme à trois heures, & le reste de l'année les Vendredis à la mesme heure.

[p. 6]. *Aux Peres de la Doctrine Chrestienne de la maison de Saint Iulien.* Le R. Pere Estienne Prestre de la Congregation de la Doctrine Chrestienne.

Et un autre Pere de la mesme Congregation fera les Instructions familieres.

Tous les Dimanches & Festes de Caresme, Monsieur le Sueur Prestre, fera la Controverse dans la mesme Eglise, à quatre heures précises aprés midy.

[p. 9]. *En l'Eglise Saint Sulpice.* Le R. Pere Macheret, Iesuite. Et tous les Dimanches à l'issuë des Vespres, Monsieur de Couz Docteur

(1) Voir plus haut, p. 217[1].

[1681] en Theologie & Vicaire de ladite Paroisse continuëra les Controverses, & le sieur de Beaumais soûtiendra sous luy.

A. [p. 5]. *Aux Nouvelles Catholiques, ruë neuve Sainte Anne pres la porte de Richelieu.* Monsieur l'Abbé Boileau autrefois Curé de Vitry (1) preschera les Dimanches & Festes. Les Controverses se feront à l'ordinaire tous les Vendredis à trois heures précises par Monsieur le Curé de Charenton ; & la huitaine de devant Noël on fera dans ladite Eglise les Saluts des O à quatre heures, avec exposition du S. Sacrement, il y aura aussi Salut le jour de Noël.

L'on continuëra la Controverse, & le seiziéme Décembre on commencera le salut des O.

1682. C. [p. 5]. *Aux Nouvelles Catholiques, etc.* Le premier Vendredy de Caresme Monsieur l'Abbé Flechier, etc...

Il y aura aussi Predication tous les Mardis de Caresme : Le premier par Monsieur l'Abbé Desalleurs..... le 5. par le R. P. de la Motte Superieur des Barnabites : le 6. par M. l'Abbé Maboul. Les Controverses s'y continuëront aussi par M. le Curé de Charenton, les Mercredis à l'heure ordinaire.

[p. 8]. *En l'Eglise des Religieuses de Saint Antoine des Champs.* Le Reverend Pere Diéz, Iesuite.

(1) Cf. plus haut, p. 233. La Cure de Vitry, quittée par l'Abbé Boileau, était destinée à fournir des prédicateurs à la *Liste*, car on lit dans celle du Carême de cette même année 1681 (p. 16) : « *Aux Religieuses Bénédictines du Saint Sacrement.* Monsieur du Pollet curé de Vitry preschera les Dimanches, & Monsieur l'Abbé son frere les Ieudis. » — Durant ce même Avent de 1681, on retrouve ce nom : (est-ce celui du curé ou de son frère ?) (p. 10) : « *En l'Eglise des Carmes Déchaussez.* Le R. Pere Hyacinthe, Religieux du mesme Ordre. Le 18. Decembre on celebrera en la mesme Eglise la Feste du Bienheureux Jean de la Croix où preschera Monsieur l'Abbé du Pollet. » Au Carême 1683, p. 11, on lit : « *En l'Eglise Saint Hyppolyte (sic).* Monsieur du Pollet, curé de Saint Servais de Vitry. » Cf. p. 242, *A. 1687,* et p. 243, *C. 1689.*

[1682] Et à la Chapelle S. Pierre dans l'enclos de ladite Abbaye, Monsieur Delpeche continuëra la Controverse ; il exhorte en esprit de Charité Messieurs de la Religion P. R. d'y venir se détromper de leurs creances & s'instruire de la verité qu'ils doivent suivre.

[p. 9]. *En l'Eglise Saint Sulpice.* Monsieur l'Abbé de la Perouse Docteur de la Maison de Sorbonne & Doyen de Savoye. (1) Tous les Dimanches à l'issuë des Vespres Monsieur De Couz Docteur en Theologie & Vicaire de ladite Paroisse continuëra les Controverses, & le sieur de Beaumais soûtiendra sous luy.

[p. 10]. *A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins.* Le Reverend Pere Dom Alexis du Buc continuëra la Controverse.

A. [p. 8]. *A l'Abbaye Saint Antoine des Champs. Dans la Chapelle Saint Pierre,* Monsieur Delpeche examinera le Catechisme & Confession de foy des Pretendus Reformez, & refutera la doctrine qui s'y trouvera opposée à la creance Catholique.

1683. C. [p. 5]. *Aux Nouvelles Catholiques.* Le R. P. Dom Cosme de Champigny Religieux Barnabite preschera le premier Vendredy de Caresme... le Vendredy Saint, le R. Pere Gaillard Jesuite, lequel preschera aussi les Dimanches & Festes ; Et Monsieur le Curé de Charenton fera les Controverses tous les Mercredis à trois heures.

[p. 7]. *A l'Abbaye Saint Antoine des Champs. Dans la Chapelle Saint Pierre,* Monsieur Delpeche continuëra tous les Dimanches & Festes de l'année de refuter la Confession de Foy des Pretendus Reformez, touchant les articles qui ne sont point orthodoxes.

[p. 8]. *A Saint Yves.* Monsieur de Serre Docteur

(1) Cf. p. 223[1]. Il est nommé avec grand éloge et un certain détail par Deslyons, doyen de Senlis, dans son *Journal inédit* (mss fr. 22999). J'aurai occasion de recueillir aussi sur son compte les témoignages des *Nouvelles ecclésiastiques.*

[1683] en Theologie & Curé de Charenton preschera les Controverses pendant le Caresme les Dimanches à trois heures, les Mardis & les Ieudis à deux heures.

[p. 9]. *En l'Eglise Saint Sulpice.* Le R. P. Patoüillet, Iesuite. Tous les Dimanches à l'issuë des Vespres Monsieur de Couz Docteur en Theologie & Vicaire de ladite Paroisse continüera les Controverses, & le sieur de Beaumais soutiendra sous luy.

[p. 10]. *A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins.* Le R. P. Dom Alexis du Buc fera la Controverse les Dimanches & Festes.

A. [p. 5]. *Aux Nouvelles Catholiques, etc.* Monsieur l'Abbé des Champs Aumônier de Madame la Duchesse, preschera les Dimanches, le jour de la Conception & le jour de Noel. Mr l'Abbé des Marais preschera le jour de la Circoncision & le jour des Rois. Monsieur de Serre Docteur en Theologie & Curé de Charenton continuëra les Controverses les Vendredis à trois heures. Le quinziéme Decembre en la mesme Eglise on commencera les Saluts des O à quatre heures avec Exposition du Saint Sacrement, il y aura aussi Salut le jour de Noel & le jour de la Circoncision.

Aux Saints Innocents. Le R. Pere Petit, Cordelier du Grand Convent. Monsieur Charles Prestre, fera les Controverses en la mesme Eglise tous les Dimanches & Festes à l'issuë des Vespres, Messieurs de la Religion P. R. pourront proposer leurs objections publiquement.

[p. 7]. *A l'Abbaye Saint Antoine des Champs.* Un Reverend Pere Iesuite,

Dans la Chapelle Saint Pierre, Monsieur Delpeche continuëra tous les Dimanches & Festes de l'année de refuter la Confession de Foy des Pretendus Reformez, touchant les articles qui ne sont point orthodoxes.

[1683] [p. 9]. *A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins.* Le R. P. Dom Alexis du Buc fera la controverse les Dimanches & Festes. Et le seiziéme Decembre on y commencera les saluts des O à l'ordinaire.

1684. C. [p. 5]. *Aux Nouvelles Catholiques*, etc. Monsieur l'Abbé de Brou (1) preschera les Dimanches, etc... Le Vendredy Saint, Monsieur Heron Docteur de Sorbonne & Aumosnier de la Reine. Et tous les Mercredis à trois heures M. de Serre Doct. en Theol. et Curé de Charenton continuera de prescher les Controverses dans ladite Eglise.

[p. 7]. *A l'Abbaye Saint Antoine...* Monsieur Delpeche continuëra... (Cf. *A. 1683*).

[p. 9]. *A Saint Yves.* Monsieur Serre Docteur en Theologie & Curé de Charenton fera les Controverses tous les Dimanches à trois heures aprés midy.

En l'Eglise Saint Sulpice. Le Reverend Pere Menestrier, Iesuite. Tous les Dimanches à l'issuë des Vespres Monsieur de Couz... (Cf. *C. 1683*).

A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins. Le R. P. Dom Alexis du Buc fera la Controverse les Dimanches & Festes.

A. [p. 7]. *A l'Abbaye Saint Antoine des Champs.* Le Reverend Pere Menestrier, Jesuite. Et Monsieur Delpeche pour detromper les P. R. de leur creance, prouvera les Articles de la profession Catholique par celle de la primitive Eglise, dans la Chapelle de saint Pierre jointe à ladite Abbaye saint Antoine.

[p. 9]. *A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins.* Le R. P. Dom Alexis du Buc fera la Controverse les Dimanches et Festes, [& le

(1) C'est l'abbé Feydeau de Brou, le futur évêque d'Amiens, successeur de Faure, 1687-1705. Il remplaça Bourdaloue à la cour pour l'avent de 1685, à cause du Carême de Montpellier en 1686. Voir mon *Hist. crit. de la Prédication de Bourdaloue,* p. 572 et 596.

[1684] seiziéme Decembre on commencera les Saluts des O à l'ordinaire] *(1685 C)*.

1685. C. [p. 5]. *Aux Nouvelles Catholiques*. Monsieur l'Abbé Berthier, preschera tous les Vendredis, & Monsieur l'Abbé de Fenelon, tous les Dimanches & les Festes. Monsieur de Serre Curé de Charenton fera les Controverses tous les Mercredis à trois heures, & le reste de l'année tous les Vendredis à pareille heure.

Il y aura Salut du Saint Sacrement tous les Vendredis à l'issuë du Sermon, le jour de l'Annonciation, & la veille de Pasques.

[p. 7]. *A l'Abbaye Saint Antoine des Champs*. Le Reverend Pere Darot, Iesuite. Et Monsieur Delpeche pour detromper, etc. (Cf. *A. 1684*).

[p. 8]. *En l'Eglise Saint Sulpice*. Le R. Pere Gabriel de Peronne, capucin. Tous les Dimanches a l'issuë des Vespres, Monsieur de Couz (Cf. *1684*, *p. 9*).

[p. 11]. *Aux Nouveaux Convertis à la Foy, ruë de Seine près S. Victor*. Monsieur l'Abbé Roquet preschera le premier Samedy de Caresme : le second, Monsieur l'Abbé de Brou : le troisiéme, Monsieur l'Abbé Desalleurs : le quatriéme, le R. Pere Soanen, Prestre de l'Oratoire : le cinquiéme, Monsieur l'Abbé de Bourgue, nommé à l'Evesché de Bazas : le sixiéme, Monsieur l'Abbé de Nesmond : le septiéme, Monsieur l'Abbé de Champigny : & tous les Dimanches de l'année se fait la Controverse par Monsieur Gaitte Docteur de Sorbonne & Directeur de la Maison.

A. [p. 5]. *Aux Nouvelles Catholiques* etc. Le R. Pere Guibert Prestre de l'Oratoire preschera les Dimanches & les Festes : Et Monsieur le Curé de Charenton continuëra les Vendredis à faire les Instructions Chatholiques *(sic)* à trois heures, & ensuite on donnera la Benediction du tres-saint Sacrement. Le quinziéme Decembre, on commencera dans la mesme Eglise les Saluts

[1685] des O, qui se continuëront jusqu'à la veille de Noël.

[p. 9]. *A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins.* Le R. Pere Dom Alexis du Buc Député de Nosseigneurs du Clergé pour prescher la Controverse, continuëra les Dimanches & Festes, de convaincre & detruire les Religionaires.

1686. C. [p. 5]. *A Saint Nicolas des Champs.* Le R. Pere Hubert Prestre de l'Oratoire. Monsieur Cordelier Docteur de Sorbonne, & Vicaire de ladite Eglise fera les Instructions en faveur des Nouveaux Convertis tous les Dimanches & Festes, les Mardis, Ieudis & Vendredis du Caresme à cinq heures precises du soir.

[p. 6]. *Aux Capucins du Marais.* Le R. Pere Antoine de Brest, Capucin, preschera tous les jours à dix heures du matin. Dans la mesme Eglise il y aura tous les Dimanches, Mercredis & Vendredis sur les quatre heures du soir une Conference Theologique ou Instruction morale sur l'usage des Sacremens, tres-utile pour tout le monde, & particulierement pour les nouveaux Convertis ; les Reverends Peres Gabriel d'Auche & Athanase de Mesgrigny Professeurs en Theologie feront cette Conférence par interrogations.

[p. 6]. *A Saint Gervais.* Le R. Pere Viguier Iesuite : Et les Ieudis immediatement avant le Salut se fera une Instruction familiere sur les Mysteres de la Religion, par Monsieur de Hangest Prestre Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, de la Communauté de ladite Paroisse.

[p. 7]. *Aux Religieuses Angloises, ruë de Charenton.* Il y aura tous les Dimanches des Instructions pour les nouveaux Catholiques par Monsieur Dolé Docteur de Sorbonne, & tous les Vendredis differens Predicateurs celebres.

Aux Enfans Trouvez. On continuëra les Instructions pour les nouveaux Convertis.

[p. 8]. *En l'Eglise Saint Sulpice.* Le R. P. D'avril

[1686] Iesuite. On fera dans la mesme Eglise des Instructions, principalement en faveur de ceux qui sont rentrez dans l'Eglise Catholique, tous les Dimanches le matin dans la Chapelle basse à neuf heures & demie, où elles se continuëront pendant toute l'année ; & le soir aux mêmes jours, dans la chaire ordinaire. On en fera aussi les Mardis & les Ieudis à deux heures de relevée dans la Chapelle de la Communion.

[p. 9]. *A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins*. Le R. Pere Dom Alexis du Buc Deputé de Nosseigneurs du Clergé pour prescher la Controverse, continuëra les Dimanches & Festes, de convaincre & destruire les Religionaires.

[p. 11]. *En l'Eglise Saint Marcel.* Le Reverend Pere Du Hamel, Iesuite. Et Messieurs les Ecclesiastiques de la Communauté de S. Marcel feront dans ladite Eglise tous les Dimanches & Festes immédiatement aprés Vespres trois Instructions, dont l'une sera particulierement en faveur des Nouveaux Convertis, lesquelles s'y continuëront pendant toute l'année, & à la mesme heure. On en fera aussi les Mardis & les Ieudis à une heure precise pendant tout le Caresme.

[p. 12]. NOTA. — *A Saint Germain l'Auxerrois.* Monsieur Serre Prestre Docteur en Theologie Curé de Charenton, fera les Instructions Catholiques, tous les Dimanches immédiatement après les Vespres.

A. [p. 8]. *A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins.* Le R. Pere Dom Alexis du Buc Superieur de ladite maison.

[p. 10]. *En l'Eglise Saint Marcel.* Le Reverend Pere Du Hamel, Iesuite. Et Messieurs les Ecclesiastiques de la Communauté de ladite Eglise continuëront leurs grandes & petites Instructions, tous les Dimanches & Festes immediatement aprés Vespres, comme ils feront pendant toute l'année, & à la mesme heure.

1687. **C.** [p. 8]. *A Sainte Anne*, etc. Le R. Pere Dom Alexis du Buc Superieur de ladite maison.

[p. 10]. *En l'Eglise Saint Marcel.* Le Reverend Pere Dozanne, Iesuite. Et Messieurs les Ecclesiastiques de la Communauté de ladite Eglise continuëront leurs Instructions, & Catechismes tous les Dimanches & Festes immediatement après Vespres, & les Mardis & Vendredis de chaque semaine, à trois heures de relevée.

A. (1) [p. 8]. *A Sainte Anne.* Le R. Pere Dom Alexis du Buc, Superieur de ladite maison.

[p. 10]. *A Saint Hippolyte.* Monsieur du Pollet, Curé de Saint Gervais de Vitry.

1688. **C.** [p. 8]. *A Sainte Anne la Royale des Peres Theatins.* Differens Predicateurs expliqueront les Ceremonies de la Sainte Messe les Dimanches & les Festes, en faveur des nouveaux Convertis.

A. [p. 8]. *A Sainte Anne*... Le Reverend Pere Dom Alexis du Buc.

[p. 10]. *En l'Eglise Saint Marcel.* Le Reverend Pere du Hamel, Iesuite; & Messieurs les Ecclesiastiques de la Communauté continueront leurs Instructions & Catechismes tous les Dimanches & Festes immediatement aprés Vespres, comme ils font pendant toute l'Année.

[p. 11]. *Il* (l'Imprimeur de cette Liste) *vend aussi un autre Livre intitulé,* Instructions Chrestiennes pour les Nouveaux & les Nouvelles Catholiques, par Demandes & par Reponses, avec les Prieres du Matin et du Soir. *Troisiéme Edition.*

Livre nouveau. Discours sur la Presence réelle, & sur la Communion sous vne Espece, dediez aux Nouveaux Catholiques de France, *Par Monsieur Laloüette* (2) *Prestre Bachelier en*

(1) C'est à l'Avent de 1687 que pour la première fois ne se trouve plus l'addition : *Ensemble les lieux où l'on presche les Controverses.*

(2) Ambroise Lallouette, prêtre, chanoine de Sainte Opportune à Paris (7 juillet 1721), né dans cette ville et « bachelier

[1688] *Theologie*, où on void un Abregé des Variations faites par les Pretendus Reformez dans leur Traduction de l'Ecriture Sainte (1).

1689. C. [p. 4]. *Aux Peres de l'Oratoire.* Le R. Pere de la Boissiere Prestre de l'Oratoire preschera les Dimanches, Festes, Mercredis & Vendredis à trois heures : Et les Mardis & Ieudis le R. P. de la Mirande et le R. P. Bellon feront des Instructions chrestiennes en forme de Dialogue utiles à tout le monde (2), à quatre heures précises.

[p. 10]. *En l'Eglise Saint Marcel.* Monsieur du Pollet, Curé de S. Gervais de Vitry : & Mes-

en théologie de la faculté... avoit été pendant quelque temps de la congrégation de l'Oratoire. » Ses premiers ouvrages : *Discours sur la présence réelle*, et *de la Communion sous une seule espèce*, datent de 1687. « L'auteur dit dans sa dédicace qu'il avoit prononcé ces discours en plusieurs provinces de France dans les missions que le roi avoit fait faire depuis la réunion. » Ces discours avec l'*Histoire des traductions* citée plus bas, p. 245[1], réunis, sous le titre nouveau de *Traités de controverse*, furent réimprimés en 1692. Voir Moreri, 1759, t. VI, p. 97, pour la bibliographie de cet auteur, historien de l'archevêque de Grenoble, le cardinal Le Camus (1720) dans le diocèse de qui il avait demeuré. Y aurait-il plus qu'une similitude de nom entre lui et le converti Gaspard de Lallouette, pour l'abjuration duquel Bossuet prononça à Toul un sermon le 27 avril 1653 ? Floquet, *Études*, t. I, p. 323 ; Jovy, *Études et recherches sur Jacques-Bénigne Bossuet*. Vitry, 1903, p. 168-175. Voir aussi, à propos du dernier, la *Lettre du sieur de Lallouette au sieur Vernicour son frère, contenant les raisons qui l'ont porté à embrasser la communion catholique*. Toul, 1653, in-4°, avec approbation de Bossuet, du 20 juin de cette année (*Revue Bossuet*, 25 janvier 1904, p. 48). — Ambroise Lallouette, mort le 9 mai 1724, âgé de soixante-dix ans, serait-il parent du converti de Bossuet ou simplement homonyme, et encore, sauf la particule ?

(1) Le livre est déjà indiqué *ad calcem* du Carême de 1688, avec ce titre plus complet : « *Discours*, etc., *Baschelier en Theologie*, pour les engager à faire leur devoir Paschal, par des Reflexions sur l'Ecriture Sainte, sur les falcifications des traductions des Bibles de Genève, sur les vsages des P. R. 15 s. *en veau.* »

(2) Il semble être ici question de conférences dialoguées sur la *Morale* plutôt que de controverse.

[1689] sieurs les Ecclesiastiques de la Communauté continueront leurs Instructions et Catechismes tous les Dimanches & Festes immediatement aprés Vespres, comme ils font pendant toute l'Année.

[p. 12]. *Livres annoncés.* Discours sur la Presence réelle, ... Prestre Bachelier de Sorbonne, où on void un Abregé des Variations faites par les Pretendus Reformez dans leur Traduction de l'Ecriture Sainte, & des réponses au préservatif de Monsieur Jurieux. *(Item* à l'Avent de *1689.)*

A. [p. 9]. *Aux Religieuses de N. Dame de Consolation, ruë Chasse midy.* Monsieur Laloüette, Bachelier de Sorbonne.

[p. 10]. *En l'Eglise Saint Marcel.* Le Reverend Pere Jobert, Jesuite : Et Messieurs les Ecclesiastiques de la Communauté de ladite Eglise continueront leurs Instructions familieres tous les Dimanches & Festes immediatement après Vespres, comme ils feront pendant toute l'Année à la mesme heure.

1690. C. [p. 11]. *En l'Eglise Saint Marcel.* M. l'Abbé Logé Doct. en Theologie : Et Messieurs les Ecclesiastiques, etc. à la même heure. (Cf. *A. 1689* et *A. 1690.)*

1691. C. [p. 5]. *Aux Saints Innocents.* Le Reverend Pere Seraphin de Paris, Capucin (1), preschera tous les jours excepté le Samedy.

En la mesme Eglise, Monsieur Serre, Doct. en Theol. Curé de Charenton preschera le premier Dimanche apres Pasques, dit de QUASIMODO, *la Morale pratique des principales veritez Catholiques* qui ont été contestées par les Protestants, il continuëra le mesme sujet les Dimanches

(1) Il s'agit sans doute du fameux prédicateur qui eut tant de vogue à la Cour en 1696 et fit célébrer à l'envi, par La Bruyère et bien d'autres, les prédications *à l'apostolique*. Cf. *Hist. crit. de la Prédication de Bourdaloue*, p. 837-842.

[1691] suivans, par l'ordre de Monseigneur l'Archevesque, en faveur des nouveaux Catholiques (1).

1693. A. [p. 4]. *En l'Vniversite. En l'Eglise Archipresbyterale de Saint Severin.* Monsieur Lalouëtte, Bachelier en Theologie. Il expliquera les Epistres de l'Avent tirées du Prophete Isaïe, à dix heures précises du matin. (2)

1700. A. [p. 5]. *Aux Grands Augustins.* Le R. P. Nelle, Docteur de Sorbonne.

M. l'Abbé de Cordemoy (3) & un Scavant Théologien font dans une salle des Grands Augus-

(1) A la fin de la *Liste* du Carême de 1691, on lit parmi les livres annoncés : « Histoire des traductions françoises de l'Ecriture sainte, tant Manuscrites qu'imprimées, soit par les Catholiques, soit par les Protestans; où on prouve la bonnefoy des premiers, & la mauvaise des seconds, en marquant les Biblioteques de Paris où elles se trouvent; on la finit par des Avis aux nouveaux Catholiques pour lire utilement l'Evangile. Avec Approbation & Privilege, *volume in-douze.* » Cf. plus haut, p. 242².

(2) N. B. On ne trouve dans la *Liste* aucune mention de controverse jusqu'en 1700, à l'avent.

(3) L'abbé Louis Géraud de Cordemoi, fils de l'académicien élu en 1675, que Bossuet avait fait placer comme lecteur près du dauphin et qui mourut le 8 octobre 1684, était né le 7 décembre 1651. « Licentié de Sorbonne et Abbé de Fenières, ordre de Cîteaux, au diocèse de Clermont en Auvergne (il) a été, dit Moreri, aussi habile controversiste que son père avoit été profond philosophe. Plein de zèle pour la conversion des hérétiques, il a rapporté à cet objet presque tous ses travaux et toutes ses occupations. Il fit dans ce dessein plusieurs missions laborieuses dans la Saintonge, et il a fait à Paris pendant plusieurs années des conférences publiques dans la même vue, où les hérétiques étoient bien venus à disputer et dans lesquelles il résolvoit leurs difficultez avec solidité. » (Moreri, ed. de 1759, t. IV, p. 118.) Voir à cet endroit la bibliographie de cet auteur. Son premier ouvrage, *Traité de l'invocation des saints*, avait paru en 1686. Signalons surtout son *Traité contre les Sociniens*... 1696, dédié à Bossuet (*Revue Bossuet*, 25 juillet 1902, p. 182-183, et l'*Eternité des peines de l'enfer*, contre les mêmes hérétiques, composé à la demande de Bossuet et approuvé par lui dans un billet du 29 septembre 1697 (publié *ibid.*). Il mourut à Paris, le 7 février 1722, âgé de 71 ans et cinq mois (Moreri, *ibid.*).

[1700] tins des Conferences de Controverses tous les Jeudis à trois heures.

1701. C. [p. 5]. *Aux Grands Augustins*; Le R. P. Nelle, Docteur de Sorbonne.

Le R. P. Pollart de l'Oratoire continuera de faire une Instruction familiere en faveur des nouveaux Convertis tous les Dimanches à 10 heures dans le College de Me Gervais, rue du Foin.

1702. C. [p. 5]. *Au College des Lombards, pres St Hilaire;* M. Serre, ancien Curé de Charenton continuera ses Conferences dans l'Eglise, en presence de Messieurs les Irlandois, tous les Dimanches après Vespres.

[p. 5]. *A S. Marcel;* Le R. P. De Néelle Augustin, Docteur de Sorbonne.

A. [p. 1]. *A S. Pierre des Arcis.* M. le Curé (1) expliquera l'Ecriture Sainte tous les Dimanches aprés Vespres, & la Controverse tous les Jeudis à deux heures.

[p. 5]. *Au College des Lombards, près S. Hilaire.* M. Serre, ancien Curé de Charenton continuera ses Conférences de Controverses dans l'Eglise, en presence de Messieurs les Irlandois, tous les Dimanches après Vespres.

1705. A. [p. 4]. *Au College des Lombards.* M. Serre, ancien Curé de Charenton, continuera dans l'Eglise les Dimanches aprés Vêpres ses Conférences de Controverse en présence de Messieurs les Irlandois.

[p. 7]. *Au College de Me Gervais, rue du Foin.* Le R. P. Pollart, de l'Oratoire, fera aussi des Conferences de Controverse tous les Dim. à 3 heures.

1706. A. [p. 4]. *Au College des Lombards.* M. Serre, Docteur en Theologie, ancien Curé de Charenton, recommencera un Cours de Controverse en

(1) M. de la Coste, Curé de S. P. des Arcis. Cf. *C. 1701.*

[1706] présence de Mrs les Prêtres Irlandois, tous les Dimanches à trois heures aprés midi.

1712. **C.** [p. 2]. *Ibid.* dans la même Eglise, M. l'Abbé Cassé, Docteur de Sorbonne, Principal du College de Lizieux, fera la Controverse à l'heure ordinaire.

1713. **C.** [p. 2]. *Aux Nouvelles Catholiques, ruë neuve Ste Anne.* Le P. Morel, de l'Oratoire, les Dimanches de Carème, l'Annonciation, le Vendredy-Saint, les jours de Paques & de Quasimodo : Les Conferences de Controverse se continueront les Vendredis à l'heure ordinaire par M. l'Abbé Cassé, Principal du College de Lizieux.

1715. **C.** *Aux Nouvelles Catholiques, rue neuve Ste Anne.* Le P. Portail, de l'Oratoire, les Dimanches & les Fêtes, & M. Cassé, Docteur de Sorbonne, & Principal du College de Lisieux, fera des Conferences de Controverse tous les Vendredis à quatre heures du soir.

A. *Aux Nouvelles Catholiques, rue neuve Sainte Anne, Quartier S. Roch.* Le P. Surian, de l'Oratoire, les Dimanches & les Fêtes, M. Cassé, Docteur de Sorbonne, & Principal du College de Lysieux *(sic)*, fera les Conférences de Controverses tous les vendredis à quatre heures du soir.

1716. **C.** [p. 2 id.]. M. l'Abbé Anselme Predicateur ordin. du Roy. M. Cassé, etc...

1719. **C.** [p. 1]. *A S. Pierre des Arcis.* M. l'Abbe Pinet, Licentié en Theologie de la Faculté de Paris. Il y aura aussi Priere tous les soirs à 5 h. & demie, & le Mercredy & Samedy controverse sur les Sacremens de Penitence & d'Eucaristie par M. Thomassin, Docteur de la Maison de Sorbonne, & un autre Ecclesiastique.

1721. **C.** [p. 1]. *A S. Pierre des Arcis.* Le P. de la Boissiere, de l'Oratoire : les Conférences par le P. le Févre, de la même Congregation, & M. Rolland, Docteur en Theol. de la Faculté de Paris, Vicaire de ladite Eglise.

Sans être un document complet ni dispenser de poursuivre l'enquête, peut-être cette liste invite-t-elle

à atténuer quelque peu ce qu'écrivait M. Rébelliau, lorsqu'il insistait sur « l'attiédissement de la controverse, si sensible entre 1620 et 1660 ». « Au grand scandale de Saint-Cyran et des Jansénistes, on abandonnait, écrit-il, soit à des moines, soit même à des laïques de bonne volonté, — merciers, cordonniers, tailleurs, qui s'improvisaient prédicans et couraient les carrefours, — la besogne et le nom dédaignés de « convertisseur », et les religieux qui s'y livraient étaient eux-mêmes assez discrédités (1). Tout ce que faisaient les Assemblées du Clergé, c'était d'affecter sur leurs fonds, des pensions aux ministres protestants convertis (2). »

Il y aurait là-dessus beaucoup à dire, et je regrette de n'avoir point le loisir de creuser cette question de la controverse qui prépare plus d'une surprise ; au moins faut-il se rappeler que l'histoire du protestantisme n'a été faite jusqu'ici que par des plumes et avec des documents protestants, et il est toujours périlleux de s'adresser exclusivement à une source (3).

(1) C'est prudence de tenir grand compte, dans les jugements qui procèdent de Messieurs de Port-Royal et de leurs amis, de leur constante opposition contre tous les ordres religieux (sauf la Trappe de Rancé, quelques Bénédictins, et l'Oratoire), et de leur hostilité déclarée contre tout prêtre non « hiérarchique » (voir plus haut, p. 225[1]) selon leur formule, c'est-à-dire, non pas seulement séculier, mais surtout ami de la vérité, lisez du « jansénisme ». Quant aux protestants, dont nous avons déjà rencontré quelques aménités (Voir plus haut, p. 121[1]), leur tactique était d'exalter les controversistes du passé, les Du Perron et les d'Espence, pour prétendre que tout avait bien dégénéré. C'est l'arme des partis aux abois.

(2) Voyez Cans (*Bulletin du Protestantisme français*, t. II, p. 234. *Revue des deux mondes*, 1er septembre 1903, p. 114, — Cf. *Bossuet historien du protestantisme*, liv. I, ch. I, p. 13. — Cf. Allier, p. 260 (Note de la *Revue des Deux-Mondes*) (article cité).

(3) Tout le troisième article de M. Rébelliau demanderait un contrôle qu'il lui était impossible d'exercer, les ouvrages

Ne faut-il d'ailleurs pas se défier un peu des procédés de polémique violente qui ont fait reprocher à certains ecclésiastiques entrés tard dans les ordres, et après la profession d'un métier manuel, leur ancienne condition, afin de les décréditer et de leur attacher une note d'ignorance ? C'est ainsi que souvent leur restait le surnom de leur ancien métier. Nous rencontrons dans la *Liste* un certain « sieur Beaumais, dit Le Mercier de Paris, » qui apparaît pour la première fois à l'avent de 1665. Ce surnom pourrait bien n'avoir que cette origine. Il n'est pas inouï cependant de rencontrer des gens de métier, témoin ce « chauderonnier... homme sans étude, mais assez versé dans la controverse » qui, d'après Daniel Brousson, aurait à Montpellier, confondu Bourdaloue « aux yeux de toute l'assemblée. » *(La Sortie de France, de Daniel Brousson...* publiée par N. Weiss, Paris, 1885, p. 52). Néanmoins, si pour le cas du sieur Beaumais, nous sommes réduits à présenter une pure conjecture, nous avons au contraire un document sur le compte de l'auteur de l'*Explication de l'édit*

n'existant point, et les documents, comme il l'insinue lui-même (p. 110, note 2) réservant encore des découvertes. Mais est-il prudent de se fier au dire de divers auteurs évidemment inspirés par l'esprit de parti ? Le discrédit lancé sur les « moines » convertisseurs, l'aveu, assez dépité, de l'abandon prétendu qui leur laisse le travail de la controverse, sont-ils des documents d'histoire ? S'en rapporter à l'enquête de Cans, incomplète du reste, sur les mesures prises par les assemblees du clergé, expose à des tendances minimistes. Les titres des prédicateurs des controverses, et les efforts du clergé seraient donc à relever d'après les procès verbaux et non de seconde main. Ainsi, le travail de M. Rébelliau, tout en réduisant à leur valeur bon nombre des affirmations de l'ouvrage de M. Raoul Allier a, par la force des choses, le tort d'être encore trop inspiré de cette œuvre de passion, sans en discuter assez les documents.

de Nantes, imprimée en septembre 1683 et publiée chez Dezallier (in-8 de 564 pages). Soulier, prêtre, et appliqué à la controverse, après avoir pratiqué déjà des discussions lorsqu'il était laïc, est traité par les auteurs protestants de l'époque avec le dernier mépris, et à les lire, on croirait avoir affaire à un misérable colporteur, sans aucune étude, s'improvisant controversiste. La dix-huitième des lettres pastorales de Jurieu (1) consacrée à réfuter « un acte faussement attribué au synode de Montpazier » (2) couvre d'injures « le Prêtre Soulier, l'homme le plus abandonné à l'esprit de calomnie... le plus désespéré & le plus effronté menteur que le Papisme ait jamais nourri... » (p. 411).

Jurieu y invoque, comme s'il s'agissait d'un auteur inconnu de lui, manière habile de sauver son anonymat, son propre pamphlet en deux volumes, l'*Esprit de M. Arnaud* (3), où « l'on faisoit en meme

(1) *Lettre* (sic) / *pastorales* / *addressées aux fideles* / *de France,* / *qui gemissent* / *sous la captivité* / *de Babylone*, etc... (seconde édition, / A Rotterdam, chez Abraham Acher... 1686, in-12 de 468 et 121 p.

(2) Cette histoire du synode de Montpazier est relatée au long dans les *Nouvelles ecclésiastiques* de l'année 1679, fr. 23507. Cf. à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, les manuscrits 1474 et suiv.

(3) *L'Esprit* / *de* / *Mr Arnaud,* / *Tiré de sa conduite*, & *des Ecrits de luy* / & *de ses Disciples*, *particulierement* / *de l'Apologie pour les Catholiques.* / Ouvrage où l'on trouvera quantité d'ob/servations & de pieces curieuses uti/les a la connoissance de l'Histoire Ecclésiastique du temps. / Premiere partie. / A Deventer, / chez les Heritiers de Jean Colombius. / M.DC-LXXXIV-in-12 de 452 p. Seconde partie, 478 p. (Bibl. nat. D 24324). C'est dans la XX observation (t. II ; p. 232-254) que se trouve tout au long l'histoire, parce que Arnauld dans ses *Reflexions sur le Preservatif* avait cité, d'après Soulier, le fait du Synode de Montpazier. Jurieu dans son libelle anonyme est bien plus explicite. On y lit au tome II, p. 250. « L'autre chose qu'il est bon que le public sçache, c'est l'Histoire de ce per-

tems, dit-il, une petite histoire des divers degrés par où a passé le Prêtre Soulier jusqu'à devenir Autheur, depuis qu'il a esté cordonnier ou tailleur à Paris, pour faire voir quelle créance on devoit

sonnage par laquelle il apprendra que cet autheur qui se met aujourd'hui sur le rang des Ecrivains du temps est un Autheur grave, digne de toute créance, comme l'on va voir ; car on reconnoîtra qu'il doit avoir un grand fonds de capacité, que la naissance et l'éducation lui ont donnée. Il a esté Cordonnier de profession, & en a exercé le mestier à Paris, sous le nom de Maître Vivarets, demeurant dans la rüe de Gevres. Les autres disent Tailleur, il importe peu. Cet homme s'attachoit fort à écouter les controversistes. A force d'écouter, il devint bientôt maître en ce mestier. Par ce moyen il se fit connoître à feu Madame la Duchesse de Bouillon, dont chacun connoissoit la dévotion & le zèle. Cette Dame l'envoya dans la Vicomté de Turenne pour faire des Conversions, & pour prêcher la controverse sur les bancs et sur les places à tous venants, comme ont fait ce celebre Coutelier & ce fameux Mercier (*) qui ont couru toute la France en qualité de Missionnaires Laïques. Voilà un triolet achevé, un Mercier, un Coutelier & un Cordonnier. Nostre Cordonnier établi Convertisseur dans la Vicomté de Turenne, défioit tous les Ministres, & entr'autres il fit un défi à un Ministre nommé Boutin. Mais il mit dans son traité qu'on ne lui citeroit ni Latin, ni Grec, ni Hebreu : car tout son sçavoir se réduisoit à quelques petits livrets de Missionnaires qui courent en langue vulgaire. Ses travaux ne produisant rien dans ce Vicomté, il s'alla jeter entre les bras de l'Evesque de Sarlat (**) qui lui donna une petite cure auprès de Sainte-Foi, à condition qu'il apprendroit autant de Latin qu'il en faut pour dire la Messe. L'Evesque à quelque tems de là quitta le Diocese, & vint à Paris pour solliciter un procés qu'il avait contre la Communauté d'Issigeac. Il emmena avec lui le Curé autrefois Cordonnier; & parce qu'il avoit reconnu en lui cet esprit violent, chicaneur & fourbe, que les Missionnaires ne manquent jamais de revestir, il lui fit faire au Conseil la fonction de Syndic dans les affaires concernant les Temples que les Protestants avoient dans son Diocese. Il s'en acquitta si bien, que plusieurs Evesques lui ont depuis donné le même emploi. Cela lui donna de l'accés auprés des gens du grand monde : ce lui fut une occasion d'étudier nos affaires, & de s'en instruire. »

(*) Ne serait-ce pas notre sieur Beaumais, rencontré plus haut p. 231[1] ?

(**) Il s'agit ou de Jean de Lingendes ou de son successeur Mgr Sevin d'après les dates peu précisées ici. Cf. plus haut, p. 226[2].

adjoûter aux récits d'un tel homme, qui ne devoit ses avancemens qu'à son esprit de missionnaire; c'est-à-dire à un esprit de violence, d'emportement et de fourbe contre les Reformés. Car voilà proprement l'esprit des *Merciers* des *Couteliers* et des *Souliers*, qui ont quitté leurs mestiers & leurs boutiques pour monter sur les bancs & pour courir la France avec les mémoires du P. Veron. »

Avouons néanmoins que Jurieu, qui, dès son premier ouvrage de 1684, connaissait et insinuait le désaccord entre le P. Meynier, jésuite et Soullier (1), se trouve plus documenté encore en 1686 et peut citer dans sa pastorale une longue *Lettre de M. Le Fevre, Docteur de Sorbonne, à M. de M*** au sujet du sieur Soulier Prestre.*

Le Docteur de Sorbonne y entre assez explicitement dans le récit des démêlés de Soulier avec son ancien maître (2).

(1) « Le Jesuite Meinier, qui depuis longtemps faisoit cet office de Syndic au Conseil contre nous au sujet de nos Temples, faché de voir ce nouveau venu qui l'emportoit sur luy en souplesses & en fourbes, en eut de la jalousie, et dans un livre qu'il fit imprimer peu devant sa mort, il le traita avec un fort grand mepris sans le nommer. Il a avoüé à quelques amis qu'il fut tenté de lui appliquer ce passage : *Ne sutor ultra crepidam.* » (L'*Esprit de M. Arnaud*, l. c. p. 254).

(2) On y lit ces détails : « L'An 1681, le Pere Mesnier, savant Jesuite choisi par le Clergé pour Agent general & Conseil des Syndics des Dioceses de ce Roiaume, poursuivant la demolition des temples de la Religion P. R. bâtis contre la disposition des Edits, publia un recueil sur ces matieres imprimé à Paris par le S[r] Leonard, libraire du Clergé (*).

Durant cette impression le S[r] Soulier fit paroître un petit ouvrage, où pour premier coup d'essay il accusoit ces syndics

(*) L'édition signalée ici par la lettre de Le Febvre paraît absente de la liste relevée par le P. Sommervogel. L'ouvrage qui doit répondre à la description donnée ne se rencontre pas à cette date, et le dernier inscrit, de 1680 : l'*Eglise romaine reconnue*, etc., est imprimé chez F. Muguet. Serait-ce une indication bibliographique à signaler au savant continuateur de cette belle œuvre ?

La cause du prêtre Soulier, attaqué à la fois par les calvinistes et par les catholiques, est-elle digne d'intérêt? Le contraire est fort possible, mais demanderait cependant, pour être prouvé, une enquête plus profonde. Tel qu'il est et sans avoir besoin d'être débattu, ce cas est instructif et révèle l'état d'esprit des parties adverses. On y peut voir un signe de la décadence de la controverse. Mais au lieu de tirer d'un fait particulier une conclusion aussi absolue,

d'ignorance, comme ayant souffert la conservàtion de plusieurs Temples qui devoient estre démolis. Le Pere Mesnier voiant que ce coup retomboit directement sur lui, se crut obligé de refuter cette vision du sieur Soulier. Il emploie donc une vintaine de dernieres pages de son livre à convaincre le sieur Soulier d'ignorance. Il les conclud par l'accuser de *mauvaise foi, de calomnie, de personne qui sçait au plus lire & écrire, & par le renvoier à l'exercice de son premier mestier.* » Après avoir parlé du silence gardé par Soulier depuis 1681 jusqu'en 1686, qu'il attribue à la mort du P. Meynier (1682), Le Fevre ajoute : « Le P. Mesnier vivoit & il a cessé de vivre. Soulier lui doit ce qu'il fait dans ces matieres d'Edits contre la R. P. R. qu'il vient de rebluter pour en ragouter le monde. Le Pere Mesnier se servoit de lui comme de valet et de scribe, & il n'est pas le premier que de valet d'auteur est devenu auteur lui même. Les valets des médecins dérobent tous les jours les secrets de leurs maîtres. » (*Lettres pastorales*, p. 422.) — Le Père Bernard Meynier, né à Clermont (Hérault) le 16 juillet 1604, entra au noviciat de la Compagnie de Jésus le 8 mai 1625. Après les exercices de régence communs à tous, il s'occupa spécialement de missions et de controverses. Il mourut à Paris le 12 décembre 1682. « Il avait été chargé par le prince de Conti, dit M. Pignot, de l'examen des prêches établis dans le Languedoc, et s'était signalé par l'ardeur de son zèle dans la Guyenne et le Poitou. » (*Un évêque réformateur, Gabriel de Roquette,* Paris, 1876, 2 vol. in-8, t. II, p. 103.) Appelé à Paris, avec pension de l'assemblée du clergé, chargé du rôle de syndic, il fut mandé à Autun, afin d'aider Dechevanes, le syndic diocésain dans ses poursuites contre les protestants. La longue liste de ses ouvrages de circonstance (Sommervogel, t. V, col. 1055 à 1060) donne une idée du genre de ses travaux. Signalons parmi ses manuscrits sa « Censure du synode de Charenton » tenu le 26 décembre 1644 (à la bibliothèque de Douai).

voyons-y seulement un des innombrables traits de cette histoire du genre de la prédication contentieuse, qui ne sera bien connue, il le faut avouer, qu'à la suite de multiples monographies.

Les annotations ajoutées, à intervalles très intermittents, à l'énumération des noms rencontrés dans la *Liste,* noms qui tous auraient besoin d'être suivis d'une biographie sommaire, ne sont guère que des jalons épars. Il en résulte, ce semble, l'impression d'un long travail à entreprendre ; car, on le conçoit, de nombreuses recherches analytiques sont nécessaires avant de dominer une matière trop vaste et d'en essayer un résumé synthétique. Si chacun de ces controversistes obscurs, et justement oubliés sans doute, n'a pas le droit d'attirer les regards, ne faudrait-il pas du moins, après en avoir distingué quelques-uns, rassembler d'abord ce que des contemporains bien placés pour juger des mérites et des succès ont pu dire des différents lutteurs aux prises ? Aussi le recueil de conversations de 1670 déjà invoqué (1) nous fournira-t-il de précieuses indications. L'amateur qui les a conservées, fréquentant surtout les amis de Port-Royal et s'intéressant à leurs ouvrages contre les protestants, sauf à les juger et à en accueillir la critique, est un témoin bien informé.

La série des réflexions, soigneusement relatées par lui dans des notes écrites au jour le jour, nous fera entendre un écho des contemporains eux-mêmes sur la controverse religieuse, à laquelle ils assistaient comme juges et parties.

(1) Voir plus haut, p. 202[2].

S'il est difficile de grouper de façon parfaitement logique des observations et des remarques ramassées, à la lettre, au hasard des conversations (1), on peut cependant rattacher à trois chefs principaux les extraits qui regardent la controverse protestante dans le manuscrit inédit possédé jadis par Monmerqué et Rochebilière (2).

Une première catégorie de jugements, sur la controverse en général ou sur certains controversistes plus célèbres, parmi lesquels la plus large place est accordée au cardinal du Perron, nous fournit l'opinion régnante dans le cercle des fréquentations de l'auteur. Plusieurs de ces observations portent leur signature, notamment celle de Dirois et de Nicole. Ce dernier, un des hommes les plus en vue du parti, est à son tour, ainsi qu'Arnauld, l'objet de jugements, parfois contradictoires, où l'éloge l'emporte de beaucoup sur le blâme, souvent judicieux. Nous ne relèverons, dans un second paragraphe, que les passages directement relatifs aux ouvrages ou conférences de controverse des amis de Port-Royal.

Une dernière classe de témoignages vise directement soit des convertis célèbres, soit surtout les ministres en vue comme Claude, Aubertin, en un

(1) On trouve dans le manuscrit de notre anonyme des phrases comme celles-ci qui trahissent bien la manière dont s'est enrichi son recueil : « J'ay veu Monsieur le Docteur Dirois [et] Mr Le Coutelier, habile bachelier. On a parlé des Pères (fol. 86 v°) ». Suivent en effet des jugements sur Tertullien, saint Jean Chrysostome, etc., précieux à retrouver et intéressants, comme étude de l'effet produit par ces lectures assidues auxquelles se livraient les ecclésiastiques adonnés à l'étude.

(2) N. a. fr. 4333. Pour la description plus complète de cet intéressant in-quarto, voir mon *Hist. crit. de la prédication de Bourdaloue*, t. III. Appendice P, p. 455* et suiv.

mot les véritables tenants du protestantisme. On y remarquera la couleur et l'allure de ces jugements, passionnés le plus ordinairement, teintés de préventions très fortes, favorables aux hérétiques et sévères aux catholiques, particulièrement s'ils peuvent mériter la suprême injure de *molinistes*. Le recueil a ainsi une parenté assez étroite avec les *Nouvelles ecclésiastiques* déjà rencontrées (1), auxquelles nous emprunterons quelques détails de nature à éclairer et compléter cet ensemble peu banal de jugements contemporains sur une matière alors absolument à l'ordre du jour et dans le courant des préoccupations universelles.



Ab Iove principium. La place d'honneur revient de droit à Du Perron. Voici les détails que contient sur lui le manuscrit, dus sans doute au fameux Manessier, l'un des députés du jansénisme, avec Saint-Amour, l'abbé de La Lane et le P. Desmares lorsque le parti envoya à Rome ces docteurs pour essayer de conjurer la condamnation des cinq propositions (2).

(1) Voir plus haut, p. 201 et suiv.

(2) Il n'est pas certain cependant qu'il ne s'agisse pas parfois de son frère, sous une signature toujours la même. Voici les éléments biographiques (car les interlocuteurs sont souvent jugés à leur tour) dispersés à divers endroits du recueil où il est nommé. « M. Manissier. C'est un de ceux qui escrit le plus juste, lit-on au folio 146 : il envoye ses escrits à ces messieurs qui ne sont pas tousjours de ses sentiments ». C'est que, on le verra, ses sentiments sont parfois assez hardis et hardiment exprimés, et ces messieurs tenaient pour la prudence. On lit encore : « M. Manissier, docteur, travaille contre les hérétiques : il a depuis peu traduit *ad martyres* et *de patientia* de Tertullien ; il a reveu ce que son frere a fait *de pallio*. Il

Le Cardinal du Perron est celuy de son temps qui a traitté plus à fond la controverse. S'il avoit traitté toutes les parties avec plus d'exactitude, luy seul suffiroit ; son chef d'œuvre est la replique au roy de la Grande Bretagne. Ce livre devient rare. Son traitté de l'Eucharistie est fort bon. Il a souvent plusieurs responses et ne se determine à aucune, comme fait Bellarmin.

Sa replique a esté traduitte en Anglois et en Allemand. C'est ce qui a donné lieu à Blondel (1) de faire son traitté de la primauté, parce que les catoliques anglois se couvroient de ce livre comme d'un Bouclier. Il a escrit du Pape en Cardinal.

Il tesmoigne dans ses Lettres qu'il eust souhaitté lire saint Augustin sur le traitté de la grace et de la predestination.

Le pere Gibier (lire Gibieuf), sçavant P[restre] de l'Oratoire (2), a escrit sur un de ses livres qui est entre les mains du president Mauguin, qu'il avoit appris de Monsieur Duval, Docteur, que le pere Bastida, Jesuiste espagnol qui revenoit de Rome, alant voir à Paris, le cardinal du Perron, l'entretint de ce qui s'estoit passé à la celebre congregation *de Auxiliis,* avec le Pere Lemos, Jacobin. Le cardinal luy tesmoigna qu'il rejettoit la science moyenne. Monsieur du Val luy dit : Que vostre Excellence (car on ne traittoit pas alors les cardinaux

est tres habile, tres judicieux, tres doux, tres sincere » (fol. 178 v°). Enfin, des détails sur sa santé et son genre de vie, sur sa patrie, et surtout sur son éloquence montrent en lui un controversiste de quelque valeur, dont la place est toute désignée ici. « M. Manicier. Il n'a pas d'estomac, il se leve à 4 heures du matin. Il estudie tousjours. Il dit quelques fois la messe. Il sçait fort bien la controverse, surtout ce qui regarde l'Eucharistie ; il a fort lu les heretiques. Il a regenté à Caen la theologie trois mois. Les orateurs quitterent. On abandonna les jesuistes. Des lettres de cachet que Monsieur de Longueville obtint par deux fois le rappelerent. Il est d'Abbeville et de bonne maison. Il a beaucoup de livres, il n'aime pas à se produire. Il est fort honneste homme. Il presche peu et tres bien » (f° 93 v°).

(1) Blondel est apprécié plus bas, p. 283[3].

(2) Sur le Père Gibieuf, voir Batterel, *Documents domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire,* éd. Ingold, t. I, p. 233-260. Guillaume Gibieuf, entré à l'Oratoire le 15 mai 1612, mort en 1650, avait été en relation avec Descartes ; cf. *ibid.,* p. 251. Voir aussi Cloyseault, *Recueil de vies de quelques prêtres de l'oratoire.* Ed. Ingold. Paris, 1883, t. I, p. 138-153.

d'Eminence) ne témoigne pas cela publiquement; car on diroit qu'à Rome Elle n'a soustenu le contraire que comme Cardinal delegué et député du roy, et non pas selon ses sentiments. En effet le cardinal du Perron soustenoit les Jesuistes de la part de la France, comme les Espagnols soustenoient les Dominiquains. Le cardinal dit qu'il fairoit signer la doctrine des Jacobins par tous les ministres de France, ce qui diminua beaucoup à Rome de sa reputation. Il est vray aussi que ce cardinal estoit peu versé dans la doctrine de la grace.

Le Ministre du Moulin remarque bien que ce cardinal estoit bien versé dans de certaines matieres et non pas dans d'autres. Il aimoit à parler de la presence réelle et non de la transsubstantiation, de la priere des morts et non du Purgatoire.

Le Cardinal du Perron estoit un des beaux esprits de son siecle. Les hérétiques n'ont pas respondu à tous ses passages. Il a cité saint Augustin, saint Cyprien, saint Ambroise, saint Gregoire de Naziance sur la grace; mais il dit qu'il ne les reçoit que parce qu'ils sont conformes à l'Ecriture. Ainsi le Cardinal du Perron n'a pas eu raison de rejetter si scandaleusement l'Ecriture et d'apporter de foibles solutions aux passages de l'Ecriture pour monstrer qu'il falloit recourir à la Tradition. Mr Manicier.

Le Cardinal du Perron regardoit la verité comme un moyen de parvenir. *Idem.*

Il est plus estimé pour les controverses que Bellarmin.

Le Cardinal du Perron ne sera iamais imprimé; il devoit avoir escrit en latin. Le P. des Mares ne tient pas le cardinal du Perron assés attaché à la verité (1). Il estoit même un peu debauché à ce que l'on dit. Dans ses oeuvres, il y a des vers à Philis (2). On luy reproche qu'il altere les passages et qu'il ne

(1) Sur cette accusation et plusieurs autres de source analogue, voir *Le Cardinal du Perron, Orateur, controversiste, écrivain. Etude historique et critique*, par M. l'abbé P. Féret. Paris, Didier, 1877, in-8° de 452 p. (Bibl. nat., Ln[27], 29524). On y prouve nettement (p. 52 et suivantes) que « ses poésies légères sont toutes antérieures à sa prêtrise et à son épiscopat. Or, la prêtrise de du Perron n'est pas antérieure à sa nomination à l'évêché d'Evreux en 1593 » (*Ibid.*, p. 49). Cf. plus bas, p. 261[5].

(2) Voir plus bas, p. 260[3].

les traduit pas toujours fidellement. Il faut estre irreprochable pour deffendre la verité.

M. de la Miltière (*sic* pour La Milletière) (1) disoit que le cardinal avoit eu beaucoup de jeunesse et longue (2).

Mr Manissier.

Feu Mr de Saint-Cyran du Verger n'approuvoit pas la maniere de vie du cardinal. S'il la deffendoit, ce n'estoit pas pour luy mesme (f° 19-23).

Relevons, au folio 47, un autre fragment de quelque étendue, sans nom d'auteur, mais dans lequel diverses autorités, entre autres celle de Manessier et de Coëffeteau sont alléguées.

Du Cardinal du Perron

Il etudioit au besoin (3) ; il avoit des espions (4). On luy cita un passage de l'Eucharistie, qui est falsiffié dans nos

(1) Sur La Milletière, un des ministres gagnés par Richelieu, voir Rébelliau : *Bossuet, historien du protestantisme,* p. 9[2].

(2) Hippeau, dans *Les écrivains Normands au XVIIe siècle,* Caen, 1858, s'est fait, sans assez de critique et par appétit des anecdotes, l'écho de mainte historiette controuvée. Un excelent compte-rendu de cet ouvrage, au *Bulletin du Bouquiniste,* 1859, p. 595-598, signé Raymond Bordeaux, relève un certain nombre de ces calomnies. C'est ainsi que Hippeau, sur quelles garanties, on le cherche vainement, affirme que « Du Perron, non plus protestant et laïque, mais du Perron revêtu de l'épiscopat, faisait des vers pour les maîtresses d'Henri IV et écrivait la correspondance amoureuse de ce prince avec Gabrielle d'Estrées » (*Ibid.,* p. 597).

(3) Le sens paraît être : il étudiait sous l'empire de la nécessité et au fur et à mesure que les circonstances exigeaient telle ou telle recherche. Nous verrons plus bas, p. 280, exprimée différemment, une remarque de ce genre dans le jugement sur le ministre Claude : « Il n'a lu les livres qu'autant qu'il en a eu affaire. »

(4) Au lieu de ce mot, peu intelligible, faut-il supposer : il avoit des *extraits ;* c'est-à-dire des citations de seconde main, des *spicilegia?* La suite du texte pourrait favoriser cette interprétation ; car alléguer des textes inexacts arrive surtout à ceux qui ne contrôlent pas dans les sources. Ne faut-il pas aussi lire : épines (espines) ? Voir, plus bas, p. 270[2], ligne 17,

editions. Je m'en rapporte (1). M. Manissier a reconnu dans les ms de Saint-Germain, que le ministre avoit bien cité. C'est un des plus forts passages.

Ce cardinal ayant prouvé l'existence de Dieu et l'immortalité de l'ame devant Henri 3, avec applaudissement, il dit qu'il soustiendroit le contraire si on vouloit (2). Il estoit politique ; non pas assés attaché à la verité (3). Le cardinal du Perron,

(1) Cette expression peut, en rigueur, signifier : j'en parle d'après autrui et j'en crois ce qui m'est dit. Plus communément, selon la langue du temps et de fréquents passages de Mme de Sévigné, elle insinue au contraire un doute formel. Elle aurait le sens de : je veux bien le croire, mais avec la nuance : ce n'est guère problable, et il serait dangereux de vérifier.

(2) Sur cette anecdote, empruntée par d'Aubigné au Journal de l'Estoile, voir l'explication fort plausible de l'abbé Féret (op. cit. p. 138). M. Hippeau qui trouve le fait « assez vraisemblable », n'est pas difficile sur les preuves. « Amelot de la Houssaye, dit Raymond Bordeaux, prête même un mot à l'avocat général Servin, au sujet de cette seconde historiette colportée depuis par je ne sais combien d'écrivains. Mais Joly dans ses *Remarques sur Bayle,* avait déjà réduit à sa juste valeur ce fait auquel l'Estoile s'estoit efforcé de donner un tour odieux en le racontant de la façon la plus maligne, et Fenel, de l'académie des inscriptions et belles-lettres, a parfaitement réfuté l'Estoile dans une dissertation imprimée à la fin de la *Vie du cardinal du Perron* par de Durigny (Paris, de Bure, 1769, in-12) » (*Bulletin du Bouquiniste*, l. c. p. 596. — La tendance des interlocuteurs de notre amateur anonyme était, on le voit, d'accueillir comme argent comptant bon nombre des anecdotes que d'Aubigné et ses coréligionnaires avaient semées sur le compte de leur adversaire.

(3) On sait le sens donné à ce mot par les écrivains jansénistes. Cf. plus haut, p. 258[2]. Il semble être ici confirmé par le contexte. Comme il s'agit d'un texte de saint Augustin contesté par le cardinal, la rancune a pu se faire jour à cette occasion. Toujours est-il qu'en un autre endroit, le même docteur Manessier, si enclin, comme nous le verrons, à témoigner de la bonne foi des hérétiques, accuse positivement du Perron de falsifications voulues. On lit (fol. 206 v°) après un passage que nous citerons plus loin, sur la controverse en général : « C[ardinal] du Perron : advance plusieurs choses de mauvaise foy, comme le livre de *Operibus Christi cardinalibus*, qu'il attribue à saint Cyprien ou à un auteur de son temps (Manicier) ». Nous verrons plus bas, du reste

dans son Eucharistie, employe trois ou quatre pages pour montrer qu'un passage de saint Augustin cité par Bède n'en estoit peut-estre pas, et dans son *(sic)* Réplique qu'il faisoit en mesme temps, il reconnoist qu'il se trouve dans saint Fulgence comme de saint Augustin.

Jacques David *(sic)* (1) du Perron est mort fort chrestiennement. M. Coeffeteau, qui n'a esté que nommé à l'évesché de Marseille, l'a assisté à la mort. Il le prioit de l'entretenir de Dieu ; il luy disoit que les sciences sechent le cerveau (2).

Mgr du Perron estoit fils d'un ministre de S[t] Lô. Son pere fut chassé de France ; il mena avec luy son fils aagé de dix ans qui estudioit en rethorique. Le Mareschal de Matignon le prit en affection. Il soustint dans son acte de philosophie tout Aristote (3). Estant cardinal, il traduisit le premier livre de Virgile, et [on voit] (4) quelques vers de Philis dans ses œuvres.

Laissons de côté ces « vers à Philis », anecdote peu sûre, réfutée plus haut (5), pour rapprocher du témoignage de Coeffeteau un autre renseignement anonyme sur les derniers sentiments du cardinal.

(p. 281), Nicole contester la critique assez subjective et les arguments par lesquels Aubertin prétendait refuter cette attribution à S. Cyprien du livre cité par du Perron.

(1) Il faut lire : Jacques Davy du Perron.

(2) Ce témoignage peut avoir été reçu directement ou par des intermédiaires assez rapprochés. Comparez-y les détails qui suivent cet extrait, relatifs à la mort et aux derniers sentiments du cardinal.

(3) Sur la précocité et les talents étonnants du jeune homme, voir Féret, p. 1-2. Il faisait honneur à son premier maître : « Son père, Julien Davy du Perron, homme versé en toute sorte de bonne littérature, peut-être même ministre protestant, fut son premier et même son unique maître » (Féret, *l. c.*, p 2).

(4) Le manuscrit porte, *et envoya :* c'est sans doute une mauvaise transcription des notes originales, portant peut-être la mauvaise orthographe *on voye.* — Vraisemblablement le scribe qui releva ce volume reproduisait des notes hâtives prises par son maître.

(5) Voir plus haut, p. 258.

CARDINAL DU PERRON

Dit en mourant qu'il mouroit serviteur de Duplessis Mornay. Il respondit à un evesque qui disoit que l'Eglise faisoit une grande perte en sa personne qu'elle ne s'appuyoit point sur un bras de chair, qu'il eust bien voulu n'avoir iamais connu la Cour et s'estre retiré à la campagne avec trois mille livres de rente.

Deux paroles de Dirois (1) et un mot de Ni-

(1) Dirois est des plus souvent nommés dans le recueil, et l'on ferait facilement un *Ana*, original du reste, parfois étrangement hardi, des choses dites par lui sur tout sujet. Le Vasseur et Nicole le jugent fort téméraire. Son portrait est tracé en ces termes : « M. Dirois a beaucoup d'imagination, beaucoup de veue : parce qu'il medite trop, il n'a pas de stile. Il peut donner de bons memoires. » (Le Vasseur).

« M. Nicole dit que M. Dirois est tout plein de petits principes qui ne s'accordent pas avec saint Augustin, et qui ne sont pas liés ensemble pour en faire un systeme, qu'il est relasché sur la morale, que M. Manicier, M. Flessel, M. Dirois sont hardis, que M. Dirois ne tient pas la realité, disant que Jesus-Christ est dans l'Eucharistie par operation comme l'âme est dans le corps. Mais cette operation suppose la realité. Nous ne sommes asseurés, dit M. Dirois, de la realité des Sacrements que par la tradition : les paroles de l'Escriture ne sont pas si formelles. »

Un bon nombre des pensées signées Dirois, comme les dernières citées ici, motivent amplement le verdict de témérité excessive porté contre lui. Sur le docteur François Dirois, (1620-1690) et ses deux frères, Pierre et Etienne, il faut lire la notice résumée par M. H. Chérot, à propos d'une lettre de l'abbé de Marillac à Dirois, où Bourdaloue est nommé, dans la *Revue Bourdaloue* du 1er avril 1903 : *Une consultation de Bourdaloue en 1689,* p. 237-248. Cf. *Sainte-Beuve*, Port-Royal, 4e édit., t. IV, p. 569. On connaît le mémoire contre la décision de l'Immaculée Conception qu'il écrivit à Rome, en 1672, comme théologien du cardinal d'Estrées, pour empêcher de donner suite à une demande de la reine-mère pour la proclamation de ce dogme. Il était ami de Richard Simon et de Launoy. Voir sa notice, Moreri, 1759, t. V, p. 184. Manessier le jugeait aussi assez sévèrement, à travers de grands éloges. On lit, en effet, au manuscrit (fol. 209) : « M. Diroir. Il parle aisément. Il a l'esprit beau. Les esprits prompts ne sont pas tout à fait justes » (Manissier).

cole (1) complèteront ce que renferme notre manuscrit de spécial à du Perron.

CARDINAL DU PERRON

Ne sçavoit pas si bien les choses qu'on les sçait à present. On peut refuter son *Perroniana*. Dirois (fol. 353).

Le Cardinal Perron avoit beaucoup d'esprit. C'est dommage qu'il n'ayt mieux estudié et qu'il n'ayt esté pieux.
Dirois (f° 391).

Du Perron estoit sçavant, mais il y a peu de choses à apprendre dans ses livres. Nicole (f° 387).

Ces réflexions témoignent d'une médiocre estime pour ce que pouvait fournir de connaissances la lecture des controverses du cardinal. Dans un paragraphe plus général sur les controversistes, où semble être rapporté le jugement de l'abbé Charles, le « professionnel », signalé dans la *Liste* (2), du Perron sera nommé encore en bon rang et Bellarmin ne vient qu'en seconde ligne. Notons aussi la remarque du docteur Boileau aux yeux de qui, sans doute, Duplessis-Mornay n'était pas un adversaire digne de du Perron.

CONTROVERSISTES

Le cardinal du Perron est le plus habile, Coeffeteau ensuitte, qui escrit encore mieux que du Perron.
M. Charles, Controversiste.

(1) Des détails anonymes sont fournis aussi par notre manuscrit sur Nicole et sa famille : « M. Nicole de Vendrok est fils d'un pere qui est chambrier d'evesque, c'est à dire pour la justice et les droits de l'Evesque. Son pere a bien de l'esprit : il fait bien des harangues et des vers ; il a une fille aussi qui a bien de l'esprit. Pour Monsieur Nicole le president, il s'en faut bien qu'il n'ayt autant de jugement. Monsieur Nicole Vendrok escrit sur le champ avec grande facilité » (fol. 188).

(2) Voir plus haut, p. 104[3] et 107[1].

Le cardinal du Perron n'a pas eu de grands adversaires, c'est dommage. Boesleau docteur.

Bellarmin aprés. Il est plus entendu. Monsieur le curé de saint Jean (1) dit que si l'on entendoit bien ses solutions, elles sont fort bonnes et qu'on a tort de dire que ses obiections sont plus fortes que ses solutions. Son livre des Sacrements *in genere* est bien meilleur que celui *de Eucharistia* (2) (f° 104).

Terminons cette première série d'extraits par le long résumé d'une conversation du fameux Manessier sur la controverse, envisagée, semble-t-il, principalement au point de vue qui préoccupe le jansénisme, celui de la réprobation.

(1) Il s'agit peut-être de Saint-Jean en Grève. Le curé de cette paroisse serait-il un même personnage avec M. Charles, le controversiste? Ce M. de Saint-Jean serait d'autant plus intéressant à connaître qu'on l'invoque plus d'une fois en témoignage dans notre manuscrit. Cf. plus bas, p. 283. Il figure, en tous cas, dans cette appréciation des curés de Paris jugés par Dirois d'après l'attitude adoptée par eux sur *Rituel d'Alet*. « CURÉS DE PARIS, RITUEL D'ALET. M. de Saint Jean a donné quelques benefices pour la Chancellerie de l'Université. Il fait plaisir quand il ne harangue point, pas grand orateur ny grand poete. (Dirois).

Monsieur Carron, curé de saint Pierre aux Beufs a de l'esprit. M. de Gobillon, curé de saint Laurens, en a aussy, est poli. Les autres ont condamné le rituel d'Alet sur ce qu'il a dit que la fin du mariage n'estoit point le remede de la concupiscence, si ce n'est une fin subordonnée » (f° 317).

Ajoutons à ces noms celui de M. Rolland, favorablement apprécié par le même critique, pour le service rendu au P. Desmares dont il fit l'auditoire à Saint-Roch. Serait-il le même que le ministre converti dont nous avons rencontré une mention dans la *Liste* aux années 1651 et suivantes ? (Voir plus haut, p. 108[1] et 206). « M. ROLLAND. Il a fait prescher le pere Des mares aux Augustins à Saint Roch. Il a attiré son monde et fait le bien qu'il peut. Il est fort honneste homme.

(Dirois) (f° 155) ».

(2) Nous verrons plus bas, p. 283, la suite de ce témoignage dérivant sur les auteurs protestants.

Des Controverses

Il ne les faut point augmenter, mais diminuer. Il ne faut point imputer aux heretiques ce qu'ils ont de commun avec les catholiques, quoyque cela ne soit pas bien fondé.

Soto avoit soustenu la reprobation aprés le peché originel, mais ensuitte dans ses derniers ouvrages il trouve tant de difficulté dans le sentiment de saint Augustin qu'il avoüe que si c'estoit à recommencer il tiendroit le sentiment de la reprobation negative. Dieu remet le peché originel, comment donc damne t'il des gens pour le peché originel qu'il a remis, si ce n'est qu'on responde qu'il les tire du peché originel pour un temps seulement et puis qu'il les y laisse ?

On impute beaucoup de choses à Calvin : *primo*, Calvin nie formellement que Dieu soit auteur du péché ; *secundo*, advoue que la liberté ne consiste pas dans l'indifference, mais que, n'estant que la volonté, elle ne merite pas d'estre appelée libre arbitre.

3° Il a des expressions tres dures.

4° Il appelle les papes qui ne suivent pas l'Evangile Antechrists.

5° On auroit bien de la peine de prouver le purgatoire par saint Augustin dans son Enchiridion, *fortasse verum est*. On ne parle pas ainsi d'un point de foy.

6° Le Concile de Dordrek tient le sentiment de la reprobation absolue trop rude; il dit que leurs gens sont partagés : les uns la tiennent dans le peché originel, les autres comme S[t] Thomas.

Bellarmin dit sur la justice imputative : si les heretiques tiennent que nos bonnes actions estant imparfaittes nous avons besoin que Dieu nous pardonne en vuë de Jesus Christ et qu'il nous impute ses merites, que ce sentiment seroit bon.

Bellarmin dit que les heretiques se trompent en certains points. Maistresat *(sic)* (1) en advoue quelques uns, et dit qu'il faudroit aussi que leurs adversaires demeurassent d'accord de leurs fautes.

M. Manicier (f° 208).

(1) Sur Mestrezat, un des violents adversaires des catholiques, voir plus haut, p. 114[1] et plus bas, p. 284[1].

Rien n'est instructif, si l'on veut y réfléchir, comme ces « préoccupations » de l'esprit de secte, dominant toutes les autres et s'y substituant presque. On comprend davantage comment par là l'histoire de la controverse a pu être méconnue ou faussée. Ce sont de fâcheuses dispositions pour porter un jugement historique vraiment « objectif », comme on dit aujourd'hui, et impartial, que ces antipathies ou attaches particulières.

Si elles se manifestent déjà si ouvertement, lorsqu'il est question du passé (car du Perron, Bellarmin et leurs adversaires n'étaient plus des contemporains pour les « Messieurs » qui fréquentaient chez notre collectionneur anonyme), comment s'étonner que la seconde catégorie des jugements prononcés chez lui, ceux qui regardent plusieurs sommités de Port-Royal, reflètent plus vivement encore l'esprit de parti ou la passion ?

*
* *

Nous n'essaierons pas de relever tous les passages où sont appréciés au point de vue littéraire ou théologique, les principaux représentants de Port-Royal. A ne nous occuper que des chefs, surtout si nous demeurons, autant que possible, dans la stricte matière de la controverse, le tout se bornera à quelques « sentences » qui les exécutent assez librement, mais où l'aigreur et une espèce de rancune ou de jalousie se font trop sentir. Que Dirois, brouillé avec le parti à propos du formulaire, en 1664, se soit prononcé avec quelque rigueur, il n'y a là rien que de très naturel. Il est plus curieux de voir des hommes comme Bridieu, l'archidiacre de Beauvais, accuser aussi nettement les défauts de ses partisans.

Cette sévérité, qui s'exerce à l'égard des amis, était conciliable du reste avec un puissant esprit de corps. Il n'est pas moins curieux de la voir appliquer aux grands hommes du jansénisme, sur qui reposait le poids de la lutte. On peut en donner comme type une espèce de parallèle entre Arnauld et Nicole, conduit en quelque façon à diverses reprises, et qui s'efforce de déterminer la part de chacun de ces deux vaillants collaborateurs dans les ouvrages entrepris contre le protestantisme.

P. des Mares (1), M. Arnaud, Nicole, St Cyran

Le pere des Mares n'est pas un homme d'erudition. Il sçait les conciles, l'histoire par Blondel jusques au 8e siecle, pas de suitte. Il sçait saint Augustin, St Leon, saint Fulgence, quelques Pères comme cela; l'Escriture sainte, elle, ne luy est pas si presente.

M. Arnaud est proprement un homme d'érudition. Il a tout lu. Il sçait mieux la scolastique que l'ecole de Salamanque. Il trouvoit que Monsieur de saint Cyran faisoit une justice trop rigoureuse aux scolastiques, parce qu'il ne les avoit pas assez lus. Il n'entendoit pas assés leurs termes.

M. Arnaud se laisse mener en [tout] (2) ce qui regarde la charité ; est bonhomme.

M. Bridieu dit que ces Messieurs sont des gens de toute raison. On peut dire qu'ils en ont quasi trop.

Monsieur Nicole n'a pas d'érudition, mais il a l'esprit beau, élevé, plein de réflections, sçachant bien l'ame et les replis de l'ame. M. Nicole sçait par M. Arnaud, qui luy communique ses lumieres. La responce à Claude est composée par Monsieur Nicole selon les lumieres de Monsieur Arnaud. Il a plus d'entretien à present et on peut plus jouir de luy que de

(1) Les jugements ou détails historiques sur Desmares, nombreux dans notre recueil, trouveront place dans l'étude spéciale consacrée à ce rival de Bourdaloue. Cf. plus haut, p. 172.

(2) Ms. : se laisse mener entre ce qui...

M. Arnaud. Il se classe. S'il y a quelque chose à dire (1) dans la *Perpetuité,* c'est qu'il y a trop de raisons.

M. Soulet (2) croit que M. Arnaud dans sa pénitence n'entend pas assés l'antiquité et qu'il se contente de quelques passages (3), par exemple pour monstrer que les clercs n'estoient point soumis à la penitence publique (f° 295).

M. Nicole ne sçait bien que les auteurs *mediae aetatis.*

(Dirois) (f° 388 v°).

M. Nicole a beaucoup composé. Il a escrit sur des matieres avant de les avoir lues. Ces Messieurs ont escrit de la grace avant que d'avoir lu saint Augustin. Nicole n'a commencé à lire l'Eucharistie qu'en écrivant contre le ministre (f° 245 v°).

Dans la responce à Claude, Monsieur Nicole a autant et plus de part que M. Arnaud. Comme dans la logique, il raisonne à outrance, il ne respond pas à ce qu'on luy demande. On ne raisonne pas tant dans le monde. Il y a beaucoup de metaphysique dans son fait (f° 52).

M. Nicole a la meilleure part dans le livre de la Perpétuité, d'autres disent qu'il la faitte.

Le P. Martin l'admire, et la response à Claude; [i!] faut estre Cartiste (4) pour la bien entendre. Il y a dans les principes un peu trop d'abstractions. (M. Picques) (5).

(1) C'est-à-dire, à reprendre, à regretter. Sur cette expression, voir un autre exemple fort topique, dans mon *Histoire critique de la Prédication de Bourdaloue*, t. III, p. 449[2].

(2) D'après un autre passage du manuscrit, ce M[r] Soulet, sur lequel je n'ai point trouvé d'autres renseignements, était « Maître des cérémonies à Nostre-Dame ». On lit en effet, au folio 214, ce détail liturgique sur l'origine de la prière de Complies, *Visita, quaesumus, Domine, habitationem istam :* « M[r] Soulet, M[re] des ceremonies de Nostre Dame, dit que c'est une oraison de Cordeliers qu'on disoit dans leurs cloistres, car les démons ne sont pas dans l'église. Un Pape ayant permis à un Cordelier de reformer le bréviaire, il l'y mit. »

(3) On sait le sens précis de ce mot, équivalent à notre expression actuelle de *citation*. Voir *Revue Bourdaloue*, 1[er] avril 1904, p. 237[2].

(4) Cartésien (note de Monmerqué).

(5) Ce M[r] Piques, plus d'une fois nommé, est l'objet de cette note de Monmerqué : « Il avait été résident en Suède où il avait succédé à M. Chanut. J'ai de lui beaucoup de lettres à M. de Brienne » (fol. 126, v°). Cf. *Bulletin du Bibliophile,* août-sept. 1905, p. (355).

L'esprit de Monsieur Nicole est plus beau que celuy de Monsieur Arnaud, à ce que dit M. Paschal le beneficier (1), mais Monsieur Arnaud est d'une plus grande force, rien ne luy couste. Deux genies fort différents qui s'accordent pourtant. (Hersant) (2).

Monsieur de Barcos dit que l'éclat de la praedication du pere des Mares a nuit aux affaires de ces messieurs.

M. Arnaud porte tousiours Horace avec luy, dit-on.

(Marcel) (3) (f° 85).

Monsieur Arnaud respond aux difficultés qu'on luy propose si elles ne sont pas trop longues, car pour lors il dit qu'il n'a point de loisir et se retire sans cérémonie. Depuis midy jusques à trois heures, il donne volontiers audience, et quitte quand il n'est plus necessaire. Il est assés sérieux et songe tousjours à d'autres choses : aussy on n'en jouit qu'à demy. Il a affaire à des heretiques sçavants, adroits, eloquents. Il n'aime pas qu'on lise les livres des heretiques (f° 216).

M. Arnaud sçait tout ce que traitte un auteur qu'il a lu : il estudie par analise (f° 204).

(1) C'est un parent de Pascal, souvent invoqué dans notre manuscrit. J'en parlerai dans un article sur l'entourage de Pascal reconstitué d'après ces notes des contemporains.

(2) Hersant est probablement Charles Hersent, l'ancien oratorien, prédicateur de quelque renom, sorti de sa Congrégation à cause de ses intempérances de langage en chaire contre ses adversaires, les jésuites surtout. Voir Batterel, *Mémoires domestiques*, t. I, p. 362.

(3) Ce Marcel, (*alias* Marcelle), fréquemment appelé en témoignage, est apparemment l'ancien oratorien, professeur à Rouen sous François de Harlay (1641), puis professeur d'éloquence au collège des Grassins jusque vers 1660, enfin curé de Basly, près la Délivrande, dans le diocèse de Bayeux, son diocèse d'origine, où il conquit quelque célébrité comme controversiste. Son livre : *La Sûreté catholique ou abrégé de controverse par les marques de la véritable Eglise* (Caen, 1661, in-12) fut composé dans cette cure ; Marcel en sortit un moment pour être principal au collège de Bayeux (1664-1671), mais revint y mourir, 10 avril 1702, à 90 ans. Il est l'objet d'un long article de Moreri, 1759, t. VII, p. 199-200. Son frère puîné, Pierre Marcel, professeur au collège de Montaigu, pourrait être aussi bien, mieux peut-être à cause de son séjour à Paris aux années où fut composé le recueil, l'interlocuteur signalé sous ces noms de Marcelle ou Marcel. Cf. p. 279'.

M. ARNAUD

est d'une prodigieuse estenduë. Il n'invente pas beaucoup, peut-estre par modestie. Dans la penitence, il a suivy le systeme de Monsieur de saint Cyran, comme dans *la frequente communion,* qui est son meilleur livre ; dans la grace, le système de Jansenius. Il s'est trompé dans le *jugement équitable* qu'il a fait, et tous les Peres seroient damnés à son conte. C'est luy qui a fait la premiere et la derniere partie de la logique. La premiere est toute metaphysique et la derniere n'est que la methode et partout les plus beaux endroits pris de Montagne. Cela est beau, mais cela n'est pas nouveau. Il est naturellement eloquent. Il a une vivacité étonnante d'imagination. (Dirois.)

Il pouvoit par la lecture des Peres se faire un autre système de la penitence que d'autres ont fait.

M. Arnaud a un jugement de lunettes, quoyque eclairé qu'il parroisse. Il ne voit saint Augustin que par les lunettes de Jansenius. Drois (sic) (fol. 391) (1).

On pourrait objecter que ces jugements sur les livres de Nicole et d'Arnauld (2), bien que relatifs à

(1) C'est un lapsus évident, pour *Dirois.*

(2) On pourrait recueillir encore maint détail piquant sur des paroles échappées à Nicole ou à ses amis. Ce serait trop nous éloigner de notre objet. Les quelques citations ci-dessous serviront d'exemples : « M. Tilmont (*). Il est inconstant et leger. Monsieur Bourgeois l'a quitté [de] dessein rompu. M. Guilbert, qui a conduit M. Nicole, ne luy conseilloit pas d'escrire si tost, parce qu'il n'avoit pas lu les Peres. L'année passée, il se retira pour lire saint Chrysostome. »
(Dirois) (f° 392).

BIBLIOTHÈQUE DE PTOLÉMÉE

M. Nicole loue Dieu de ce qu'elle a esté bruslée. Il y avoit tant de philosophes qu'il auroit fallu lire ! (fol. 375).

CONCILE DE TRENTE

M. Arnaud le reçoit entierement et il accuse d'hérésie ceux qui s'en escartent (fol. 323).

FEU M. DE St CYRAN

avoit l'esprit très fecond, mais il produisoit des espines que ses amis ont osté souvent de ses escrits.
Dirois (fol. 323, v°).

(*) Il s'agit de l'historien Le Nain de Tillemont.

la controverse (1), ne touchent que très indirectement la chaire, car ni l'un ni l'autre n'étaient prédicateur, sinon en de rares occasions, et leurs conférences contre l'hérésie ne sont que des livres (2). En effet, à part quelques allusions à M. Sarrazin (3),

(1) Voici, comme spécimen des curieux détails sur Pascal dont abonde notre manuscrit, le jugement assez inattendu et cruel de Manessier sur le vrai coryphée de Port-Royal : « M. PASCHAL ne sçavoit de l'Ecriture que ce que les autres lui apprenoient. On a trop celebré ses pensées. A peine sçavoit-il le latin ; il n'estoit pas sçavant ; c'estoit un bel esprit. » (Manissier) (f° 217, v°).

(2) Du moins y a-t-il intérêt à saisir des phrases comme celle-ci, qui suppose le renseignement emprunté à un confident d'Arnauld, au courant de ses projets : « M. Arnaud donnera trois traittés contre les huguenots, un de la justiffication, le deuxieme de leur morale et le 3e de leur politique » (fol. 372, v°).

(3) Le tome premier, peut-être le seul volume paru des œuvres oratoires de ce théologal de Chartres, un fort volume in-8° de 924 pages, a pour titre : *Discours / de l'Avent, / ou l'on represente / Jesus-Christ dans ses Grandeurs / et dans sa Sainteté, / Comme la Source & le Modele des Grandeurs / & de la Sainteté des Chrestiens, / Et l'opposition de l'Esprit du Monde, à l'Esprit / de Jesus-Christ. /* Par M. Sarazin Docteur en Theologie, / Chanoine & Theologal de Chartres. Tome I / A Paris, / Chez / la Veuve de Georges Josse, à la / Couronne d'Epines / et / Guillaume Desprez, à saint / Prosper. / ruë saint / Jacques. M.DC.LXXVIII / Avec privilege et approbation. A noter parmi les approbateurs, qui ont signé le 7 octobre 1678, l'ancien curé de Saint-Paul, Mazure, (fameux par ses incidents avec le P. Lingendes), devenu Abbé de Saint-Jean de Chartres. Le privilège, pour six ans, est daté de S. Germain en Laye, 31 décembre 1677. Voici le jugement porté sur l'auteur dans notre manuscrit : « M. Sarrazin, Mascaron : En 1668, theologal de Chartres aagé de 61 ans. Il y a trente ans qu'il presche à Chartres et il a presché plusieurs Caresmes à Paris avec force. Il sçait la morale chrestienne ; il a presché, sans affectation d'éloquence, de bonnes verités et non de belles paroles. Il cherche seulement à se rendre intelligible, Il formera plus de predicateurs et de chrestiens que le pere Mascaron qui commence à paroistre avec beaucoup d'esclat et de brillant, quelquefois faux pourtant et peu juste. » (le p. mascaron) *(sic)*.

Ce n'est pas lui cependant qui a dû dicter ce verdict. Il faut

auteur d'un Avent, que par leurs éloges, ces messieurs semblent revendiquer pour un des leurs, à part aussi Grosteste des Mahis (1), ministre converti, demeuré diacre et chanoine d'Orléans, que les *Nouvelles* prònent avec enthousiasme, Desmares est le seul controversiste de la chaire que signale notre manuscrit. Encore est-ce pour déclarer, contrairement à ce que racontent ses biographes, que, dans sa controverse avec le ministre Gache, il ne réussit guère.

Le pere des Mares n'eut pas l'avantage contre Gache. Gache parloit avec grande facilité (fol. 217).

Ce jugement de Manessier fait partie d'un très curieux article où sont énumérées les « fautes » des Jansénistes (2). L'intransigeant docteur les classe

supposer là plutôt un *lapsus calami* et lire, par exemple, *le p. Desmares*. Ce n'est qu'une conjecture, mais vraisemblable.

(1) Sur des Mahis, dont je donnerai quelques extraits tirés des *Nouvelles ecclésiastiques*, dans le travail concernant Bossuet destiné à la *Revue Bossuet*, voyez une note fort intéressante de M. Jovy. *Études et recherches sur J.-B. Bossuet*, p. 215. Il ne sera pas difficile, par les éloges distribués à ce converti, de juger que M. E. Jovy avait avec raison signalé ses attaches avec le parti, que conteste trop gratuitement M. E. Levesque dans le compte-rendu, sévère à l'excès, de cet excellent ouvrage : *Revue Bossuet*, 25 oct. 1903, p. 251.

(2) Le copiste inintelligent a écrit *Beauté des Jansénistes*. Voici ces neuf articles, des plus suggestifs :

1 Ils eussent mieux fait de deffendre les cinq propositions dans un sens catholique en rejettant les sens herétiques que de s'amuser à des faits. On n'eut pas osé à Rome les condamner. Ils eussent esté bien embarrassés, disent MM de Launoy et le Manissier.

2 Ils ont fait une faute d'aller à Rome.

3 Monsieur Nicolle a esté le premier dans le Thomisme, au lieu qu il falloit deffendre la verité sans detour.

4 Le livre attribué à Monsieur Gilbert ou Monsieur de Saint Cyran est sincere bon et droit. Il falloit le conserver parce qu'il estoit rare et qu'il alloit droit à la verité.

5 La paix de l'Eglise a esté beaucoup humaine.

sous neuf chefs principaux, parmi lesquels on remarquera le reproche fait à Nicole et Arnauld de se tenir à la remorque de du Perron et de Bellarmin en accordant trop à Rome.

Si Manessier épargne si peu les siens, on ne pourra être surpris que son collègue en boutades intempérantes, Dirois, se montre rigoureux pour un jésuite. En lui accordant le mérite d'un style honnête, il n'irait à rien moins qu'à l'accuser presque de mauvaise foi.

LE P. NOET JESUISTE

a respondu au ministre Claude (1) sans critique, citant de fausses pieces, comme s'il auoit dormy pendant 300 ans. Il escrit asses purement.

Dirois (f° 168 v°).

A côté de ces appréciations sévères, on trouverait à glaner, dans ces échos de conversation *de omni re scibili*, plus d'un complément d'information précieux pour l'histoire des livres et des hommes. Signalons, par exemple, ce document anonyme, plus spécial à la

6 (Sur Desmares et Gache, voir plus haut, p. 272).

7 Monsieur Paschal n'estoit pas content de la signature du Port Royal. Il en a conferé avec M. Manicier.

8 Ces Messieurs suivant les idées du Cardinal du Perron et de Bellarmin, avec leur centre d'unité à Rome.

M. de Saint Cyran Barcos ne devoit pas dire que l'estat de Jesus-Christ estoit monarchique, [parce] que Jesus Christ seul est monarque et non pas le pape.

9 On a voulu sauver les filles du Port Royal par les destours du thomisme et c'est enfin ce qui a perdu le Port Royal, parce qu on en est venu au fait et il falloit se maintenir dans le droit. (Manissier) (fol. 217).

(1) Le livre du P. Nouet est intitulé : *La présence de Jésus-Christ dans le très-saint-Sacrement, povr servir de Réponse av Ministre qui a écrit contre la Perpetuité de la Foy de l'Eglise Catholique, touchant l'Eucharistie*. Par le R. P. Jacques Novet de la Compagnie de Iesvs. Paris, Muguet, 1666. — Cf. Sommervogel, t. V, col. 1815, n° 9 ; voir aussi les numéros suivants, 10 et 11, relatifs à la même polémique.

question, encore embrouillée, des précédents du quiétisme en France. Il fournit quelques détails sur un des éditeurs responsables de l'ouvrage de M. de Bernières, *Le Chrétien intérieur,* qui souleva plus d'une polémique au XVII[e] siècle (1).

M. Charpi. L'interieur chrestien

Monsieur Charpi de Sainte Croix, du pays de Macon, est trop allegorique : il fait un livre intitulé le *Catechisme Eucharistique.* Il a travaillé sur l'Apocalipse. Il a escrit la lettre latine du clergé au pape du temps du Cardinal de Mazarin. Il a de l'esprit beaucoup. Il aime à prescher la morale et à prescher apostoliquement. Il fait bien des vers ; il sçait l'Escriture, les Peres ; a connu le cardinal Mazarin. A un frere Theatin ; il a fait semblant de l'estre pour avoir sa grace.

Il a composé l'*Interieur Chrestien* sur des Lettres de Monsieur de Bernieres escrittes à une religieuse. Vn capucin la augmenté et la fait imprimer à Rouen sous le tiltre de l'*Interieur Chrestien.* Monsieur de Cramoisy a fait confisquer les exemplaires et le debite. Ce livre est gousté comme un Livre asses spirituel. (f. 119 v°).

Les subalternes du parti, personnages peu connus, sont souvent invoqués en témoignage sur le compte

(1) Voir à ce sujet la suggestive étude de M. l'abbé Charles Urbain, à propos du livre de M. l'abbé Cagnac sur *Fénelon, directeur de conscience* (*Quinzaine*, 1[er] sept. 1902, p. 1-20). En indiquant un certain nombre des points qu'aurait dû traiter cette étude, le critique trace le plan d'un essai historique sur le mouvement mystique du XVII[e] siècle. Sa citation des lettres de Huet, relative à l'ouvrage de M. de Bernières, trouve donc ici un complément. On y lisait : « Il n'est que juste de le rappeler, M. de Bernières n'avait publié lui-même aucun de ses écrits. « Nous parlerons des écrits de M. de Bernières, mais... je n'ai vu aucuns de ses écrits qui n'aient été altérés et rhabillés et replâtrés ; rien de tout cela n'est original, et ce sont les originaux que M. de Bernières a écrits ou fait écrire, que je voudrais voir, et en un mot, ce n'est ni le P. Louis-François, ni le P. de Saint-Gilles que je cherche, mais M. de Bernières. » (*Lettres inédites du P. D. Huet à son neveu*, éd. Gasté, Caen, 1901, in-8°, pp. 162 et 163). — Urbain, *l. c.*, p. 4.

des plus grands noms du jansénisme. Ainsi ce même de Sainte-Croix rapporte un mot du cardinal de Richelieu manifestant son animosité contre le patriarche de l'Augustinianisme.

SAINT CYRAN DU VERGER

M. le Cardinal de Richelieu l'estimoit un fat, dit Monsieur de Sainte-Croix. J'ay de la peine à le croire; mais il estoit sa partie, et tous les honnestes gens l'ont regardé comme un oracle (f° 121).

J'ai rapporté plus haut certaines appréciations malveillantes contre les entreprises de controverse du cardinal ministre, et surtout contre ses ouvrages (1). Citons-en deux encore, qui tendent à lui enlever la paternité de son *Traité de controverse*, pour en attribuer le mérite à l'un des plus dévoués défenseurs des doctrines de Jansénius, l'abbé de Bourzeis, de l'Académie Française (2).

(1) Voir plus haut, p. 202[2].

(2) L'abbé de Bourzeis, qui a sa notice au dernier volume de l'*Histoire littéraire de Port-Royal* de dom Clémencet, ms inédit de la Bibliothèque Mazarine, méritera d'attirer l'attention. Le volume de ses *Sermons*, parus en 1672, contient une préface instructive et une dédicace au roy, très obséquieuse, mais fertile surtout en allusions historiques intéressantes. Voici le titre de l'ouvrage et quelques citations. *Sermons/ sur/ divers Mystères/ de la Religion/ et plusieurs festes/ des saints./* preschez dans Paris/ par l'Abbé DE BOVRZEIS./ A Paris,/ Chez Pierre le Petit, Imprimeur & Libraire ordi-/ naire du Roy, rue S. Jacques, à la Croix d'Or/ M.DC. LXXII./ Avec Privilege & Approbation. (Bibl. nat. Res. D. 15583) In-8° de 711 p. « ...La secte des pretendus reformez bastit-elle au prejudice de vos Edits de nouveaux Temples dans vostre Royaume? Vous les détruisez, & vous le faites avec d'autant plus de justice & de pieté, que de vostre part vous gardez exactement la foy publique à des sujets & à des novateurs qui ont violé celle qu'ils doivent à Dieu & au chef de son Eglise... ....Asseure-t-on Vostre Maiesté qu'une personne de condition engagée dans le parti de l'heresie a témoigné de l'inclination à le quitter. Vous donnez ordre à un Theologien

Cardinaux, Richelieu et Mazarin

Il ne sçavoit pas beaucoup, on luy fournissoit des memoires, M. de Bourzeïs luy a fourni les Memoires de son dernier livre des controverses.

Il n'avoit pas tant d'esprit que le Cardinal Mazarin, mais il avoit l'ame plus grande. Il avoit de plus grands desseins. Au contraire le cardinal Mazarin avoit plus d'esprit, mais l'ame petite : il ne se soucioit pas de tout ce qu'on disoit de luy. (Dirois) (fol. 8 v°).

Cardinal de Richelieu

Godin (1) a escrit sous luy la Perfection du Chrestien et dit qu'il en a fait plus de la moitié.

C'est M. de Bourseois *(Bourzeis)* qui a fait sa Controverse. Pour son Catechisme, il est de luy (2). Monsieur d'Auche, estant

de passer les mers pour travailler à sa conversion, & vous n'avez pas moins d'ardeur à gagner à Dieu vne ame égarée de la droite voye, que s'il s'agissoit de donner la paix à vôtre Estat, & de reduire à votre obeïssance une Province revoltée. Vostre Noblesse se porte-t-elle malgré la rigueur de vos défenses à de funestes combats, où vn faux honneur la précipite dans vne perte eternelle ? vous la punissez irremissiblement de sa fureur, & ce qu'elle faisoit par vne coûtume envieillie, beaucoup plus que par une valeur emportée, elle a cessé presque entierement de l'entreprendre par la crainte de vostre juste et inexorable severité. S'éleve-t-il dans l'Eglise Catholique des disputes de religion si opiniastres, qu'à peine esperoit-on de les voir finir ? vous les appaisez, vous joignez vostre autorité royale à celle du Saint Siege pour effacer jusqu aux moindres traces de ces contentions, & jamais ordre ne fut mieux donne ni mieux suivi que l'est celui de la soûmission & du silence que vous imposez à la chaleur des deux partis. »

(1) Lisez *Gaudin*. Jacques Gaudin, Tourangeau, docteur de Sorbonne et chanoine de Paris, fut lecteur de Richelieu, mais une indiscrétion le perdit. (Voir Moreri, t. V, p. 95.) Il mourut en 1695. Il est nommé au *Ménagiana*, 3e éd. (de 1715, t. I, p. 38), à propos de sa *Défense du traité de controverse de... Richelieu* (1681), contre le ministre Martel.

(2) Aussi est-il plus que sobrement loué par les jansénistes. Voir plus haut, p. 202[2].

abbé (1), entretenoit le Cardinal de Richelieu de ses lectures des Peres et avoient (*sic*) entrée par tout. Cela est fort beau.
(GOMBERVILLE (f. 292) (2).)

Ces petites perfidies contre les auteurs catholiques dont le jansénisme n'avait pas à se louer, ou les appréciations rigoureuses portées même contre les hommes de Port-Royal, rendent plus saillante encore l'extrême bienveillance de certains jugements prononcés en faveur des hérétiques déclarés. Nous en grouperons quelques exemples. Ils donneront une idée de la façon dont était envisagée dans ce cercle d'hommes instruits la lutte contre le calvinisme.

*
* *

Une intéressante conversation relative à Pelisson, tenue par Nanteuil (il s'agit du graveur) (3) indique le ton des entretiens ; et ici rien de plus légitime que cette sympathique admiration pour un homme honorable, sincèrement revenu de l'hérésie à la vraie foi (4).

(1) L'évêque d'Auch, en 1670, était Henri de la Mothe-Houdancourt (1662-1684) (Gams, p. 498, col. 2) mais ne serait-il pas question plutôt d'après les dates et les relations avec Richelieu, de son prédécesseur, Dominique de Vic, conseiller d'état sous Louis XIII, vers 1621, coadjuteur d'Auch, sous Léonard de Trappe, auquel il succéda en 1629. Il eut un rôle important dans les assemblées du clergé de 1635 et 1645 et défendit vivement les immunités ecclésiastiques.

(2) Gomberville (Marin le Roi de) né en 1599, à Chevreuse, un des premiers académiciens, était bien placé par ses relations avec Richelieu pour fournir ces renseignements. Ce romancier converti par Port-Royal et renonçant, pour un temps du moins, paraît-il, à donner d'autres *Polexandre* (Paris, 1637, 5 volumes) et d'autres *Cythérée* (1644, 4 volumes) dut venir souvent chez notre amateur ; il y donne son avis sur tout sujet, en vrai romancier fécond, mais peu judicieux peut-être. (Voir sa notice dans Moreri, t. V, p. 255). Il mourut à 74 ans, le 14 juin 1674.

(3) Cf. le *Menagiana*, 2[e] éd. 1694, t. II, p. 157.

(4) Tout est irréprochable aussi dans ce portrait d'un autre converti, le maréchal Fabert, mais comme rien n'y est dit de

M. Pelisson

Monsieur Arnaud se rejouit qu'il se soit converty ; c'est un bel esprit. Monsieur l'Evesque de Comminges, à present de Tournay (1), a travaillé à sa conversion.

Si Monsieur Pelisson se fust converty plus tost, on l'eust fait precepteur de Monsieur le Dauphin. (Nanteuil.)

Morus (2), ministre, a donné à Monsieur Pelisson, son ami, depuis peu converti, une chaisne d'or, que la republique de Venise luy avoit donnée, ayant fait une harangue à la republique dans quelque deputation où il estoit.

Il (Pélisson) a fait une retraitte à la Trappe, est fait secretaire du Cabinet et depuis Maistre des requestes. Il a dit à Madame

la controverse, je ne le donne qu'à cause de l'intérêt du tableau de cette belle vie, à cause aussi de la signature, qu'il y aurait profit à identifier. En effet ce M. de Bois-Dauphin, s'il est apparenté aux Laval, serait sans doute, le fils d'Urbain II, mort le 18 décembre 1661, antérieurement au maréchal de Fabert (17 mai 1662), et comme il mourut lui-même en 1672, son récit restreindrait la date de cette partie du recueil. Le voici, en tous cas, dans toute sa candeur :

M. Faber, Mareschal

Gouverneur de Sedan, fils d'un libraire, sçavoit presque tout ce qui luy devoit arriver. Il se prépara à la mort 8 jours avant que rien parut. Il se confessa, communia à la paroisse ; se fit apporter l'extreme onction qu'il receut dans un fauteuil le soir. Il fit veiller tour à tour ses serviteurs. Le lendemain on le trouva mort dans son lit ayant les heures de Nostre Dame entre ses mains. C'est un homme d'esprit, raisonnant juste et philosophant tousjours, fort sobre. Il donnoit à manger à tous les honnestes gens habiles, religieux, medecins, gens de lettres, venoit sur la fin du repas, leur demandoit de quoy ils s'entretenoient et quand il disoit sa pensée il estoit tousjours du bon costé. Il estoit ami de Monsieur de la Trappe. Il luy disoit que la separation du corps d'avec l'ame estoit espouvantable. Un homme de la cour disoit qu'il y avoit plaisir à céder à Monsieur le mareschal Faber. Le Roy voulut luy donner le cordon de l'Ordre ; il luy dit qu'il n'estoit point de qualité à cela. Il disoit partout qu'il estoit fils d'un libraire. (M. de Bois-Dauphin) (fol. 293.)

(1) C'est Choiseul, cher aux gallicans et aux jansénistes.

(2) Sur le ministre Alexandre Morus, né à Castres en 1616, mort en septembre 1670, célèbre surtout par ses démêlés avec Milton, voir Moreri, t. VII, p. 808.

de Sablé (1) que ce qui l'avoit converty, c'est qu'il avoit lu dans les Saints Peres qu'ils parloient tous de la penitence et qu'il ne trouvoit point cela dans sa religion. Il a esté à la Trappe et il dit qu'il a veu dans la vie de ces bons religieux qu'il a estudiée ce qu'il avoit lu dans les Saints Peres, que c'estoient des Saints vivants et l'Evangile vivante (2). Comme Monsieur [de] Tournay et Monsieur Touret (3) le portoient à imprimer les motifs de sa conversion, il respondit qu'il est difficile dans cette vie quand on escrit de se deffendre des sentiments de l'humanité. Il est fort bien converty et fort honneste homme (fol. 287-288).

Personne non plus ne songerait à trouver excessif le jugement porté sur le ministre Claude, ni les appréciations de Nicole sur Aubertin, encore que dans le passage anonyme sur Claude plus d'un trait semble trahir ce dédain de la scolastique dont se targuait volontiers l'école de Port-Royal.

Mais où il est difficile de passer condamnation, c'est sur les sentiments de Manessier, si indulgent aux hérétiques, et sur son hostilité si acharnée contre les auteurs catholiques qui n'admettent

(1) On connaît assez la vie de cette illustre amie de la Rochefoucauld ; son nom revient plus d'une fois dans notre recueil. Signalons ce détail fourni par Marcelle (voir plus haut, p. 269[3]) : « MADAME DE SABLÉ. Toute la cour va chéz elle, Monsieur le Prince, Monsieur le Dauphin ; elle a grand cœur, grand esprit, elle a près de quatre vingts ans, et ne sort point de sa chambre. Elle parle bien, tout le monde n'aime pas ses sentences. M. Marcelle ».

(2) On sait que le mot *évangile* était souvent employé au féminin. Voir *Nouveaux Sermons inédits,* p. 264[4].

(3) Sur Touret, ancien Doctrinaire (Cf. f° 247 v°), mais absent de Moréri, signalons cette note, au fol. 400 v° du ms. : « M. TOURET reprend tout. Il est un peu infirme. Il a huit cents livres de rente, une servante qui le sert (*), vit honnestement. Il y a vingt ans que M. Barbereau dit qu'il sçavoit par cœur Jansenius. Il travaille. Je ne sçay s'il sçait les Peres. Il est décisif ».

(*) Ce détail est relevé comme une rareté à cette époque. Les prêtres n'avaient guère à leur service que des valets.

point sa théorie de la grâce. Ceux-ci expient véritablement pour ceux-là.

Ministre Claude : a de l'esprit, beaucoup de feu, son discours est assés naturel, voit les difficultés, les prévoit mesme, y respond par advance, mais assés foiblement. Il triomphe de choses où il ne doit pas triompher, ne prend pas tous ses advantages, faute de science, pour enclouer les arguments de M. Arnaud. Par exemple M. Arnaud luy dit : Les Grecs ne nous reprochent point la transsubstantiation : ils nous reprochent les azimes. Claude pouvoit respondre que les Grecs ne reprochent point d'autres abus de ce temps là qui estoient plus considerables : la monarchie des papes, leurs guerres, leurs dereglements ; mais il ne sçait pas cela. Il n'a lu les livres qu'autant qu'il en a eu affaire, comme Leo Allatius. Quand il est sérieux, il escrit asses bien, mais il est ridicule quand il se met à railler. Il a du genie gascon.

Ses ouvrages plaisent : il a de la diversité. Il adjouste quelquefois trop de choses qui gastent les premières idées. Il pousse quelques fois bien loin certaines choses ; ce qu'il adjoute gaste. Il paroist se jetter sur certaines matieres que Monsieur Arnaud n'oseroit relever, comme sur le pouvoir du pape qu'on luy donne sur le temporel. Il dit des choses sans jugement. Il tombe d'accord des faits et demande quelle consequence on en peut tirer. Il raisonne quelques fois en ecolier. Par exemple, il dit que les Pelagiens se sont separés parce qu'ils n'ont pu comprendre cette grace et comment elle agissoit dans nos cœurs. Ce n'est pas cela. Il monstre qu'il n'entend rien dans la grace. Il dit que S[t] Jean Damascene [est] le S[t] Thomas de l'Eglise Grecque. Saint Thomas n'est pas en si grand crédit parmi nous. Il falloit dire saint Augustin. Il confond le sentiment de l'Eglise avec les scolastiques qui ne sçavent pas la religion. Il parle du sentiment des Eutichiens sur l'Eucharistie et il ne l'entend pas ; car on est bien en peine mesme que Dioscore ayt erré dans la foy (f° 345).

Claude. Aubertin

[Claude] a de l'esprit, mais beaucoup de malignité. Il ne sçait pas les regles du stile. Aubertin est plus sçavant que luy.

Nicole (f° 386 v°).

Il y a quelques deffauts de critique dans Aubertin. Il rejette un livre de saint Cyprien *de operibus card.* parce qu'il se trouve de meschants mots latins, qui sont pourtant de Ciceron (1). Nicole (f° 388 v°).

Après ces réflexions modérées sur les chefs protestants les plus en vue à cette époque, n'est-il pas évident que le contraste sera trop criant entre les remarques sur la conduite à tenir vis-à-vis des réformés et la partialité qui éclate dans les jugements théologiques de Manessier ?

DES HERETIQUES

Ils ont souvent plus de bonne foy que nous.

Vossius promet Josephe l'historien. Daniel Heinsius et Silburgius ont travaillé sur Clement d'Alexandrie.

On a accusé à faux les heretiques d'avoir supposé une lettre de saint Jean Chrisost[ome] où il reconnoist que le pain demeure. On a trouvé cette lettre qui est citée dans un ancien auteur.

[Mr Emeri Bigot la fait imprimer, l'ayant prise à Florence dans la bibliot[heque] du duc] (2).

Il est difficile de conferer avec les heretiques. Ils sont forts sur l'Ecriture, preschent mieux que nous. Gache disoit que tandis que l'on voudroit tout emporter, chacun a de l'esprit et deffendra le bout de son baston.

Si Rome ne se relasche, on ne gagnera jamais les heretiques. Il faudroit vn prince puissant qui assemblast les habiles.
Manicier (f° 219 v°).

Voilà sa pensée sur les protestants. La voici sur des auteurs et sur des questions catholiques :

PERE THOMASSIN

n'est qu'un Moliniste raffiné. Son livre du Pape est ridicule. On n'enseigne point la verité dans les communautés.
Manissier.

(1) Voir plus haut, p. (261).

(2) Les mots entre crochets sont une note marginale d'une autre main, sur ce fait, voir le *Menagiana,* 3e éd. 1715, t. III, p. 357.

PECHÉ ORIGINEL

Arminius estoit moliniste. Il n'avoit osé nier le peché originel ; Episcopus, son sectateur, l'oste et le detruit.

Ostés le peche originel, vous ostés J. C. et nostre religion devient une fable.

A voir les hommes comme ils vivent avec toute infidelité, on voit bien que l'homme ne vit *(sic)* pas à sa fin comme les autres animaux, ainsi que Platon le soupçonne.

Jamais saint Augustin n'a mieux fait que contre les Pelagiens et Donatistes. Julien, avouant que Dieu avoit voulu nous donner de l'exercice affin que nos combats fussent plus glorieux, il dit : nous combattons donc contre le bien ; et comme il avoit dit que nous avions des remedes, saint Augustin conclud : nous sommes donc malades : *Profecto non dantur remedia sanitati : ergo pugnamus contra bonum.*

Manissier (f° 219).

Ce docteur n'était pas le seul à parler sur ce ton. En preuve cette simple citation d'un certain Le Bon, dont la langue acerbe semble avoir démenti le nom, et qui, entre autres exemples, apportait des déclarations comme celle-ci, intitulée : *Définition d'un docteur.*

Les docteurs se mettent sur les bancs par curiosité, continuent par vanité, tombent dans l'impenitence finale. Un docteur est comparé au char d'Ezechiel qui estoit trainé par quatre animaux : un aigle, un ange, un lyon et un beuf. Les docteurs n'estoient que des veaux, au lieu de beufs ; des poules mouillées, au lieu de lyons ; des roytelets, au lieu d'aigles. *Ita* Mr Bizot, preschant le jour saint Thomas : gens *ratione furens.* C'est une forteresse où le bon sens n'entre que par la breche. (Le Bon.)

Ce sont des gens qui sont toujours en garde contre la verité, qui font sentinelle contre le sens commun. (Montagne) (f° 9).

Ce sera donc rentrer en quelque manière dans une région plus sereine que de recueillir des conseils, non signés, mais, d'après le voisinage, attribuables

soit au controversiste Charles, soit à M. de Saint-Jean (1), quelque jugement de Bridieu sur les auteurs protestants à étudier, et plusieurs détails historiques sur une question qui fit longtemps l'objet des légitimes aspirations du siècle, l'union des protestants ramenés au catholicisme, telle que l'essayèrent, après beaucoup d'autres, Bossuet et Leibniz.

Il faut avoir, des heretiques : Blondel, *de la Primauté* (2), Chamier, contre Bellarmin ; mais le plus subtil, c'est Chandieu ou Sader en hebreu, qui traitte d'une manière scholastique les matières et est le plus fort en raisonnement. C'estoit un gentilhomme de Geneve (f° 104 v°).

Vossius

Forbesius remarque que Vossius s'est retracté de ce qu'il a dit du sentiment de saint Augustin dans son *Histoire pelagienne,* surquoy Forbesius dit : *miror candorem Vossii.*

Il faut avoir les pieces qu'il a faites de Theologie. Il y a quelque faute, mais le tour en est bon, dit M. de Bridieu. Le livre est rare.

Union des catholiques et des protestants.

Ceux qui ont travaillé à unir les Catholiques avec les Protestants ont esté Erasme, Philippe Vuars, les deux Georges Trinites, Cassandre, Andreas Fricius Modrenius. En nostre temps, Joannes Sibranius, Isaac Casaubon, Théophile Brachet (3), Hugo Grotius et Dominicus Bardius. (f° 106 v°).

Signalons enfin, comme une des particularités du temps, l'attention accordée au Socinianisme. Nous avons vu le controversiste Cordemoi s'en occuper (4). Gomberville, Manessier, Arnauld et Desmares (dont le nom est souvent défiguré) s'accordent à insister sur le danger de ce « rationalisme », qui, si logiquement, tirait les conséquences du principe de libre examen

(1) Voir plus haut, p. 264[2].
(2) *Ibid.*, p. 257[1].
(3) Théophile Brachet de la Milletière. Voir plus haut, p. 259[1].
(4) *Ibid.*, p. 245[3].

et de la gratuite négation de tout mystère et de tout surnaturel.

SOCINIENS

Il y en a beaucoup en France, mais on n'y ose parler de cette religion. (Gomberville).

Le Socin est fort rare.

Monsieur Manissier dit à un ecclesiastique qui lisoit fort les Sociniens qu'il prît garde que cela ne l'affoiblit. En effet il en fut affoibli : il le remit dans la bonne voye.

Le monde peut estre finira par le Socinisme qui n'est qu'un Arianisme raffiné et plus subtil, un pelagianisme.

Mr Arnaud dit que c'est l'heresie la plus dangereuse, et le P. des Marets dit que c'est une benediction de Dieu que les Arriens ne se soient pas avisés de toutes les raisons de Socin. Il pose pour maxime que tout ce qui a este contesté ne peut estre de foy. (f° 49).

Nous sommes loin d'avoir achevé le dépouillement du curieux volume de « Mélanges », très inégaux de valeur, mais toujours instructifs, dont sont tirés ces extraits (1).

Puiser de même dans les *Nouvelles ecclésiastiques*

(1) Témoin le folio 78 qui complète les jugements sur les ministres protestants en vogue : « DAILLÉ, LE FAUCHEUR, CLAUDE ». D'aillé estoit le plus habile homme de France pour un ministre. Il est mort en 1670. Son fils est menacé du mal caduc. D'Aillé monstre qu'il ne faut pas imputer à un homme les conséquences qu'on tire de sa religion. Par exemple, Saint Hillaire semble dire que Jésus-Christ ne sentoit point les douleurs; quelques pères, que les âmes viennent par propagation. On ne peut pas inférer : d'où ils tenoient que Jesus-Christ n'avoit point d'ame ou que l'ame estoit mortelle.

M. Charle controversiste estime le Faucheur qui a traitté la matiere de l'Eucharistie, non historiquement comme Aubertin, mais il a ramassé toutes les preuves ensemble, le ministre Claude l'a imité. Faucheur presse bien plus par cette méthode, car l'histoire est tousjours languissante, Il tient contre Claude que le concile de Crecy a condamné Amalarius.

Chamier est un brouillon.

Cocus est rare, il est bon, c'est un critique.

Mestresat a peu escrit.

qui prirent naissance à peu près à la date où s'achevait ce recueil, serait également plein d'intérêt pour l'histoire de la controverse protestante et des efforts déployés dans la chaire chrétienne en vue de la conversion des hérétiques (1). Apportons seulement une pièce justificative, en plein accord avec le sujet qui nous occupe. Voici de quelle manière le rédacteur des *Nouvelles* du mois d'août 1689, annonce un document, qui a toute chance d'être authentique, la formule de rétractation des calvinistes français retournés à la religion que la révocation de l'Édit de Nantes leur avait fait abjurer :

On voit un acte de serment par lequel les malconvertis retournent à leurs erreurs : on le tient certain.

ACTE DE SERMENT RELAPS FAIT PAR LES MALCONVERTIS POUR SE RANGER DANS LEUR PREMIER PARTY HERETIQUE.

« Noûs soussignez, souhaittant de reparer autant qu'il sera possible le scandale que nous avons donné à l'Eglise de Dieu par notre foiblesse passée, nous voulons estre relevés de la malheureuse signature que la violence nous a arrachée, déclarons aujourdhuy de bonne foy et sans y estre forcés que nous n'avons jamais aprouvé et que nous n'aprouverons jamais les sentimens de l'Eglise romaine dans laquelle on nous a contraint d'entrer par force et violence, que la doctrine de l'Eglise qu'on apelle reformée est celle que nous pretendons estre entierement conforme à la parole de Dieu, qu'elle a toujours esté et sèra la nôtre, que nous protestons contre ce que nous avons pû faire, dire ou penser jusqu'icy contre la declaration presente, comme contre toutes les suittes funestes de foiblesse et d'erreur que la violence et la persécution a fait naître en nous, que nous détestons toutes les lasches complaisances que nous avons eües pour une religion dans laquelle nous ne croyions pas faire nostre salut, que nous formons la résolution de glorifier Dieu hautement dans la suitte, priant Dieu de tout nostre cœur qu'il luy plaise nous donner la force

(1) Voir plus haut, p. 224 et suiv.

de faire ce que nous reconnoîtrons estre un devoir indispensable, qui est de ne croire pas seulement de cœur à justice, mais aussy de faire confession de bouche à salut, selon le précepte de l'Apostre, et afin que les auteurs de tous les maux que nous avons souffert, qui n'oublient rien pour nous noircir, n'aye[nt] aucun pretexte de noircir la presente declaration, comme si elle estoit conceue dans un esprit de rebellion contre notre Roy, nous protestons, comme devant Dieu, de notre fidelité pour luy comme notre unique et légitime souverain, au quel nous nous faisons un devoir invincible d'obéir en toutes choses où le service de Dieu, le Roy des Roys ne sera pas blessé. C'est ce que nous signons aujourd'huy de bonne foy et sans violence et que nous consentons qu'il soit rendu public comme utile à la gloire de Dieu et à l'avancement de son regne. »

Ces pauvres aveugles ont grand tort, mais si leur guérison s'estoit traittée par les regles de l'Eglise et meme du bon sens, les éclairés et les guéris seroint restés dans l'Eglise. Le meme esprit du ministere des Sacremens, dans les bons Peres, à l'égard des fidelles au confessionnal où ils font de pareilles conversions, a régné parmi eux dans la discipline exterieure de l'Eglise pour la reunion des heretiques, c'est à dire que pourvu qu'on eut un dehors de catolique par crainte, cela suffisoit pour l'abjuration un peu forcée, comme l'apparence d'attrition servile demande chez eux necessairement l'absolution dans ceux qu'ils contraignent d'aller la frequente communion avec de bien plus frequents crimes.

Les réflexions qui terminent la transcription de la pièce envoyée, nous remettent en plein dans l'atmosphère haineuse que fait respirer plus d'une page de ces manuscrits de provenance janséniste.

Heureusement la partialité affichée si ouvertement rend inoffensif le recours à des sources plutôt troubles (1). Il est donc facile de faire le départ entre les faits historiques et leurs appréciations intéressées. De tous les documents de provenance et de

(1) Voir sur ce sujet mon *Hist. crit. de la Prédication de Bourdaloue,* t. III, p. 463*.

couleur variées apportés dans cet essai sur la controverse en chaire au XVII[e] siècle, il me paraît légitime de conclure à la nécessité de rassembler plus copieusement qu'on n'a fait jusqu'ici les matériaux d'une histoire non encore ébauchée de ce genre d'éloquence. Le sujet est, à coup sûr, de nature à tenter les efforts d'un chercheur et la matière assez vaste pour les récompenser.

Appendice B

Deux sermons d'ouverture de Carême en 1628 et 1665.

Nous avons promis de clore notre enquête sur l'état de la prédication avant Bourdaloue par des documents complets et significatifs (1). Les extraits qui ont servi aux preuves de détail, si nombreux et étendus qu'ils aient pu être, seraient suspects toujours, car il eût été possible à un esprit prévenu ou gagné d'avance à une thèse, de les tronquer à temps pour n'en détacher que les passages capables d'étayer un système. Ils sont, en tous cas, des exemples fragmentaires et ne fournissent point une démonstration absolument homogène. Ici, rien de pareil à redouter. Nous aurons sous les yeux deux discours, pris tout exprès à deux dates assez éloignées, de nature à montrer, chacun dans leur genre, ce qu'était « une prédication », soit dans le premier quart du

(1) En attendant les études distinctes sur divers précurseurs ou prédécesseurs de Bourdaloue énumérés plus haut (p. 172), il convient de présenter au public les deux morceaux complets dont la promesse avait été faite dès longtemps. Cf. *Revue Bourdaloue,* 1[er] janvier 1904, p. 54[1] et p. 60[1].

dix-septième siècle, soit au commencement du second versant de cet âge, vers le temps où Bossuet quittait la chaire.

Emprunter à Cohon (1) et à Le Boux (2), deux prédécesseurs de Bourdaloue dans la chaire royale, des sermons datés l'un, de l'année 1628, l'autre de l'époque où Bourdaloue allait aborder la prédication à Paris, c'est donc fournir des pièces justificatives d'une valeur incontestable.

Le sujet même, l'entrée du carême et l'idée de pénitence et de mort, rapproche ces deux œuvres si dissemblables. Ces morceaux inédits (3), outre l'avantage de permettre de curieux rapprochements, soit avec l'œuvre de Bourdaloue, soit avec un sermon de Mascaron sur le même sujet (4), donnent lieu d'étudier les caractères différents de la prédication pendant une période en somme assez restreinte.

Le sermon de Cohon n'a guère d'autre rapport avec Bourdaloue que le fait d'appartenir à un orateur qui le précéda de longtemps dans la chaire royale (5).

(1) Sur Cohon, voir plus haut, p. 172 et note 2 de la page 173.

(2) Le Boux, dont nous n'avons rien cité dans ce travail, mériterait d'être tiré de l'oubli. Voir mon *Hist. critique de la prédication de Bourdaloue,* t. III, p. 390 et 429. Voir aussi le jugement sévère de Bossuet sur lui, dans mon *Supplément au Prédicatoriana,* p. 20, note, et la *Revue Bossuet*, 25 déc. 1905, p. 108 et 109.

(3) Ils ne le sont qu'en partie, les deux exordes ayant été publiés dans la *Revue Bourdaloue* du 1er janvier 1904, à l'occasion du sermon de Bourdaloue *sur les Cendres.*

(4) Ce sermon inédit de Mascaron a été publié dans la *Revue Bourdaloue* du 1er janvier 1904, p. 60 à 77. Voir aussi mon *Hist. crit. de la prédication,* t. III, p. 431 et suiv.

(5) J'ai déjà eu lieu de comparer plusieurs morceaux fort antérieurs à Bourdaloue avec les diverses parties de ses œuvres qui les rappellent, quelquefois au moins par contraste. Voir plus haut, p. 100[1], et *Revue des Sciences ecclésiastiques,* déc. 1902, p. 507.

L'auteur, bien oublié aujourd'hui et non sans raison peut-être, a été l'objet d'une excellente étude de M. l'abbé François Duine (1). Le biographe, bon juge et peu porté, grâce à l'esprit critique et au sens historique dont il a fait preuve, à surfaire son héros, aurait plutôt, dans l'espèce, exécuté trop sommairement (2) ce sermon dont il se contente de dire : « Cet honnête sermon roule sur deux pointes : Voici en effet la division : O homme, l'Eglise a établi cette cérémonie pour deux raisons : la première pour te faire rougir de ta stérilité par la considération de l'élément le plus fertile ; et la seconde, pour dompter ton orgueil par l'objet de la terre qui te fournit l'exemple d'une parfaite humilité. »

Ce n'est point pour en appeler de la sentence de M. l'abbé Duine que nous donnons *in extenso* le sermon de 1628, mais à cause de l'intérêt que présente un morceau authentique (c'est l'autographe de l'auteur) (3) et si exactement daté, à rapprocher de ce qui se prêcha quelque trente ans au moins après, lorsque Bourdaloue débuta dans les chaires de Paris.

I

SERMON DE COHON SUR LES CENDRES (4)

In die Cinerum 1628

Memento homo quia terra es et in terram ibis (5). *Gen.* 3e.

La lune obscure et tenebreuse d'elle mesme affecte la lumiere, jusques là que pour en recevoir une parfaicte plenitude, elle ne craint pas mesme d'opposer sa face à celle du soleil, qui, pour punir & vanger son orgueil, faict si bien que par fois, mettant le globe de la terre en droicte opposition à

(1) F. Duine. *Un politique et un orateur au XVIIe siècle. Cohon, évêque de Nimes et de Dol.* Rennes, Simon, 1902, gr. in-8, 72 pp.

(2) Ce serait peut-être le cas d'appliquer à ce jugement de M. l'abbé Duine ce qu'il a fort exactement remarqué à propos de l'ouvrage de M. l'abbé Hurel traitant trop succinctement de Cohon : « C'est l'exécution sommaire d'un prédicateur à peine entrevu » (p. 27).

(3) Le ms. 9637 du fonds français dont ce sermon occupe les premières pages (fol. 1 v° à 8) est revu par Cohon lui-même. On ne peut donc accuser ici le copiste d'avoir mal entendu.

(4) Fr. 9637. Cf. plus haut, p. 173[2].

(5) Signalons une fois de plus cette liberté d'allure dans les citations des livres sacrés. *Gen.* 6. *Terra es et in terram reverteris.*

cet astre de nuict, il lui faict perdre sa clarté ; rencontre (1) familier et bien commun dans la nature, mais que je trouve hautement imité en la pratique de l'Eglise qui, voyant l'homme si jaloux de luire dans le monde et si passionné de se combler de gloire que mesme il attante à la gloire de Dieu, rabaisse aujourd'huy son esclat en luy mettant la terre en droitte veüe & luy criant qu'il n'est que terre, pour le reduire au point d'une parfaicte humilité, dont je vous vay entretenir pour premiere leçon, et bien fort à propos puisqu'il m'est necessaire d'humilier avant tout voz esprits affin qu'ils souffrent sans murmure la bassesse de mon discours pandant ma longue tache, dont le peril ne me peut estonner, parce que mes frayeurs se perdent en l'assurance que me donne le S[t] Esprit de m'ayder de ses graces lors que vous m'ayderez à les luy demander par les merites de la Vierge, la saluant avecque moy et luy disant ainsy que l'ange : Ave, &c. (2)

Dire que l'homme est un abregé de toute la nature, un racourcy du monde tout entier, ce n'est pas dire seulement qu'il porte en son essence un trait de chasque creature, qu'il a l'estre commun avec les substances sans ame, le sentiment avec les animaux, et la raison avec les anges, car bien qu'en ce regard il soit un petit monde (3), en autre sens il est comme l'extraict et l'image du grand. Riche pensée du devot S[t] Bernard qui trouve ce rapport entre le premier et le dernier instant de la creation, qu'en l'un Dieu commança son travail par une confusion ingenieuse du Ciel et de la terre, en l'autre il finit ses journées par le meslange d'un limon destrempé et d'un esprit de vie, comme s'il eust voulu que ceste esbauche et ce crayon de l'univers fust le modele de l'ouvrage de l'homme, en la composition duquel l'ame et le corps ne sont pas en

(1) Sur ce mot *rencontre* au masculin, voir *Revue Bourdaloue*, 1[er] oct. 1903, p. 536[2] et 1[er] janvier 1904, p. 56[1]. Cf. plus bas, p. 300[2].

(2) Cette première phrase (car elle va du premier mot à l'*Ave* sans un seul point final) est le type du style enchevêtré et toujours interminable, qui caractérise et Cohon et ses contemporains. Il serait curieux de souligner les *articulations*, appositions, conjonctions, qui rattachent artificiellement chaque idée nouvelle à la précédente. Voir plus haut, p. 176-179. Voir aussi les citations de Bertaut, p. 152 à 170.

(3) Ces développements sur le *microcosme* ont persisté longtemps en chaire. Cf. *Sermons inédits*, p. 104, 105, 197[3].

moindre difference de qualité et de noblesse que le ciel et la terre en celle du grand monde. Mais, ajouste St Augustin, comme ce monde fust aveuglé, privé de lumiere, au point de sa naissance, en sorte qu'il ne voyoit distinctement ny le ciel ny la terre qui debvoient estre ses parties, *Tenebrae erant* [*super faciem abyssi*], de mesme par malheur l'homme, dès son berceau, s'esblouit jusques là et se couvrit les yeux d'un voile sy espais qu'il n'apperceut ny l'excellence de son ame ny la foiblesse de son corps.

« Aveuglement fatal à sa posterité » (1) contagieux à ses enfans qui perdent de veüe comme luy le ciel & la terre qui les composent, ne voyant pas l'estime qu'ils doibvent faire de leur ame, puis qu'elle est née pour l'imortalité, ny le mesprix qu'ils doibvent faire de leur corps qui doit servir de butin au tombeau. Et cependant, dit St Bernard, Dieu pour cette raison le forma de ces deux pieces differentes, « d'un esprit immortel et d'un vaiseau d'argile » sujet à se casser, pour luy randre tousjours presant le souvenir de sa fortune, et luy faire penser qu'en son origine et en sa fin il avoit sujet de se glorifier, et de se rabaisser, puis qu'en l'un et en l'autre il estoit la grandeur et la bassesse mesme, grand en son ame qui commençant par un estat de grace et d'innocence devoit finir et arriver à vn estat de gloire, bas en son corps « qui n'estant que de terre en son commancement » doit retourner en terre par sa fin. *Memento homo*, &c.

Souffre donc le reproche de l'avoir oublié; mais souffre aussi que je remette en ta memoire, ô homme qui faict le petit (2) Dieu, que tu n'es qu'une paste de fange, une image de boüe, un colosse de terre; terre qu'en vain l'Eglise te respand aujourd'huy sur la teste sy tu n'ouvres le cœur pour en aprandre deux raisons. La premiere est pour te faire rougir de ta sterilité par la consideration de l'element le plus fertille; et la seconde, pour dompter ton orgueil par l'object (3) de la terre qui te fournit l'exemple d'une parfaicte humilité.

(1) Nous avons vu plus haut (p. 174[1]) que les *hémistiches* sont fréquents dans les sermons de l'evêque de Nîmes. Nous les signalons encore ici par des guillemets.

(2) Sur l'emploi du mot *petit* voir *Sermons inédits*, p. 321[1] et 324[2].

(3) En te mettant sous les yeux la terre. Cf. plus bas, p. 302[1].

Ce seront nos deux points :

Sur le premier desquels je remarque, avec Philon Juif en ses Allegories et St Bazille en l'hom[elie] 5e de son Exam. [Hexameron], que Dieu, apres avoir créé la matiere du monde, donna la forme à toutes ses parties, la distinction desquelles fist paroistre chasque substance en sa beauté et chasque creature avec ses ornemens. A lors, dit la Genese, « cet Auteur de nature et ce sage Artisan » conduisant tout et disposant tout au gré de sa parole, « après avoir semé le firmamens d'estoilles », apres avoir attaché « le soleil et la lune à deux spheres plus basses » ne fist que dire, et ces flambeaux esclairerent incontinent au seul empire de sa voix. Mais avant tout cela, pour exercer *(sic)* la Terre que les eaux noyoient, ne fist qu'ouvrir la bouche et commander « qu'elle accouchast des fruicts dont elle estoit enceinte. » *Germinet terra lignum*, &c. Et deslors obeyssant à Dieu elle poussa toutes sortes de plantes qui, sans intervale ny difference de saison, boutonnerent, fleurirent et porterent leur fruict en un instant, chacun de son espece. *Juxta genus suum.* Pour quoy faire, la terre trouva des veines dans son sein ainsi que des mamelles pleines d'eaux nourrissantes qui transpirerent tout à coup asses d'humeurs aux arbres pour leur donner l'accroissement et l'abondance. *Quam utilis, quam vehemens vox ista imperantis Dei, animadvertentis humo* (sic) *terram per se frigescentem atque infoecundam parturire protinus atque ad edendos fructus properare.* Que ceste voix de Dieu, dit St Basile, fust puissante & souveraine sur la terre, puis qu'elle devient fertille par une obeissance si soudaine, à mesme temps (1) qu'elle l'eut entendue ! Mais à la mieux entendre et la porter à son mistere avec Saint Augustin au livre *de Genesi contra Manicheos.* cap. 13, il nous faut croire « que ce commandement que Dieu fit à la terre » fut une loy pour l'homme qui par cet element devoit s'instruire à chercher des oreilles pour la parole de son Dieu ; parole imperieuse sur la terre insensible, mais sans effect en la terre animée, puisqu'elle n'en peut tirer le fruit d'une bonne œuvre, « non pas mesme la fleur d'une bonne pensée. »

Car, qui de nous, Messieurs, ouvrant nos chaires aujourd'huy, ne tasche de vous ouvrir le cœur pour y porter la voix

(1) Voir *N. S. inédits*, p. 316[1]; *Sermons choisis*, p. 140[2].

de Dieu? Qui de nous ne s'efforce de retirer vos ames de leur sterilité, criant jusques à perte d'haleine : *Germinet terra,* &c. hommes de terre, aprenez de la terre à fleurir pour le ciel et pensés que à dessain Dieu a voulu que vous fussiez une terre vivante afin que vous portiés des fruicts vivans non pas des feuilles mortes. Car c'est ainsi qu'en l'Escrit[ure] les arbres de la terre produisent par la seve des fruicts de divers genres, chacun selon le sien, *juxta genus suum.* Sur quoy le dévot St Bernard conçoit subtillement que l'homme estant d'une nature raisonnable, il doit regler ses mouvemens par la raison, en sorte que ce qu'il dit et ce qu'il fait porte les marques d'un vray homme & ressente sa qualité, comme le fruict tient de la terre qui le pousse.

Le docte Chrysologue, par une autre pensée, mais qui retombe en mesme sens, dit que l'homme doit mesurer ses actions et ses parolles à l'estat de son ame. S'il est en grace, il doit produire des actes de vertu qui respondent à cet estat, et s'il est en peché, il doit faire des exercices qui tesmoignent sa penitence, puisque la terre luy en fournit un exemple si remarquable. Car si vous le sçavez, Mrs, pendant la justice d'Adam, la terre, quittant ce triste voile dont le chaos l'avoit couverte, se revestit et se para d'un habit de triomphe, portant les fruicts semez sur son manteau, ce sont les mots du mesme St Basile ; Je n'y adjouste rien. *Perinde atque amictu mœsto lugubrique dejecto, splendidiori veste se induit, ornamentisque propriis exultans, infinita stirpium genera procreavit.*

Mais apres le sacrilege du premier homme, elle se remit en sa robe de deuil ne portant plus que des espines. *Per peccatum hominis terra maledicta est ut spinas pareret ;* et ce qui suit dedans St Augustin, au lieu que j'ay cité, de sorte que ses livrées suivirent sa fortune, & sa fortune suivit celle de l'homme ; cela sans doute pour servir de discipline à l'homme mesme et luy apprendre qu'en 2 estats divers « son ame doit porter 2 diverses parures », aussi bien que la terre l'émail des fleurs et la beauté des fruicts, pendant que la grace le tient en parfaite justice. Mais s'il en sort, à mesme temps (1) que le peché l'a fait eslever contre Dieu, il doit porter les espines dedans le cœur, concevoir des remords, prendre le sac de

(1) Voir plus haut, p. 292[1] et 299[3].

penitent, « pour marquer sa douleur & sa conversion ». Dieu le commande ; c'est sa voix : *Germinet terra juxta*, &c. Et pour cela nous vous crions que vous estes de terre, *terra es*, &c.; et pour cela l'Eglise vous la met sur la teste pour vous inspirer ces leçons dans le cœur.

Ce pendant, au mespris et de la voix de Dieu et du soing de l'Eglise et de toutes nos peines, nous ne voyons que sécheresse dans vos ames, en quelque estat que vous soyes : *sicut malus inter ligna sylvarum*, &c.... *vox clamantis in deserto*, terres steriles, qui ne portez ny les doux fruicts qui doivent naistre de la grace, ny les ronces ameres que demande la Penitence apres la cheute du peché ! Belle raison qu'en donne le mesme Chrysologue, & fort à mon dessein. *Agricola si non impresserit cultrum, si sulcum non defoderit, si in tuto semina non locarit, sibi mentitur et terrae; fert terrae damnum dum sibi non facit fructum : ita se vacuat, ita se decipit qui terram manu fallaci excolit.* Si avec industrie le laboureur ne fend la terre bien avant, si de son soc il n'ouvre ses entrailles pour y cacher son grain, il n'en sçauroit tirer seulement un espy. Car s'il seme sur des seillons legerement tracés en la surface de son esap *(sic)* du gueret, les vents ou les oiseaux emportent sa moisson. Qui s'estonnera donc de ce que tous les hommes ou du moins la plus part ne poussent point de fruicts solides de penitence et de vertu, puisque chacun employe son art à cultiver son fruict et qu'il y en a peu dont le grain jette racine dedans le fond du cœur ? *Facite fructus poenitentiae*, &c , crioit S[t] Jean dans les deserts de la Judée, comme je fais dedans &c. *(sic)*.

Mais pour cela, dit le prophete Joel, *scindite corda vestra*. Ouvrez, coupez, brisez et penetrez vos cœurs, sans porter tant d'artifices à deschirer voz robes. Corrigez l'interieur et mesprisez la monstre du dehors. *Quid enim faciet qui Deo hypocrisi luxuriante mentitur?* Car que peut cueillir ou esperer celuy qui met tout ce qu'il seme à la mercy des vents et des oiseaux, qui expose ses œuvres à son amour propre et à la flatterie d'autruy qui en destruisent le merite ? *Ungunt et exterminant*, &c. (1).

(1) C'est une allusion aux malédictions sur les pharisiens qui étalent leur jeûne. *Math.* 6, 15 : non se *ungunt et exterminant facies suas.*

Horreur et pitié tout ensemble, dit le Sauveur du monde en l'Evangile de ce jour. On ne void plus que de ces hypocrites qui soubs le masque d'une feinte innocence, soubs le manteau d'une naïfve humilité, s'enflent d'orgueil jusqu'à marcher tousiours la teste haute en pleine rue, pour chercher le parfum d'une faulse louange, publians leur jeusne et le mettans comme en affiche sur le plus beau de leur visage par une mine morfondue, un visage flaistri, une couleur plombée. Est-ce cacher le grain dedans la terre pour en tirer du fruict? *In inferioribus terrae*, &c. Ils peignent la mortification dessus leur face pour attirer les regards & l'estime du peuple par un teint mensonger, une jaunisse contrefaicte, qui presche leur abstinence & leurs austeritez à tous venans. *Nam ora pallescunt, corpus debilitate quatitur, pectus interrumpentibus suspiriis urgetur, nihilque tanto labore aliud nisi aestimatio humana cogitatur*, dit S[t] Gregoire en ses *Morales*. Vous les voyés passer debiles, les yeux noyez de larmes et la poictrine battue de souspirs, mais sans autre dessain que pour estre applaudis *et nam (sic) animo forte laetante, luctum gestant in vultu.* Car peut estre a lors mesme qu'ils portent la tristesse marquée dessus le front ilz ont la joye et la liesse dedans l'ame, adjouste S[t] Hierosme, desorte que leurs jeusnes ne venant pas d'un mouvement de continance ne sont point actes de vertu, mais des tours de souplesse. *Adeo ut ieiunia illorum non de ratione veniant continentiae, sed arte fallaciae*, enchérit S[t] Leon. Ce sont beautez ridées qui se font adorer par le plastre et le fard qui les couvre, consciences sacrileges qui seduisent le monde par un leurre trompeur, voires *(sic)* qui se mocquent de Dieu, « qui le veulent dupper d'une faulse apparance », mais qui par là se trompent & se pipent eux mesmes, demeurant infertiles faute d'avoir pensé qu'estant de terre ils doivent tousiours avoir cet element en veue pour s'instruire par sa foecondité à porter des fruits de penitance « et les enraciner dans le profond de l'ame », non pas les perdre par une vaine monstre contraire à la pratique d'une parfaiste humilité, qu'ils doivent encor aprendre de la terre.

C'EST NOTRE 2[e] POINT

Que je reduis à une observation commune de la philosophie qui nous enseigne que la terre est le plus humble de tous les

elemens, puisqu'elle se contente du centre & du lieu le plus bas du monde pour son siege.

Sur quoy si l'homme pansoit bien à ce rechant (1) que nous avons aujourd'hui dans la bouche : *terra es,* il chercheroit pour s'abaisser le centre de la terre, comme la terre tient le centre du monde. Mais helas, dit le prophete roy, *non sic impii, non sic, sed tanquam pulvis quem proiicit ventus*, &c. Le temeraire & l'insolent, bien qu'il ne soit que terre, ne ressemble à rien moins qu'à la terre. Trop bien est-ce de luy comme de la poussiere : pour deux raisons, si je les comprens bien : premierement par ce que, au lieu que la terre est retenue en sa bacesse par le poidz de son corps, l'homme se laisse emporter par la legèreté de son esprit, ainsi que la poussiere se hausse par les vents ; 2° par ce que, s'elevant par sa presomption, il s'aveugle luy mesme, ainsy que la poussiere portée en l'air d'un tourbillon de vent trouble la veüe entrant dedans les yeux, au lieu qu'en l'Escriture s[te] la terre fait voir clair ceux qui n'ont jamais eu l'usage de la veüe.

Deux contrarietés par où je vais finir, dont la premiere touche l'elevation de l'homme, et la 2[e] lui faict honte de son aveuglement.

Et quant à la premiere, je ne sçaurois la peindre mieux que du pinceau de ce mesme prophete qui dit que les dieux de la terre se sont elevés sans reigle et sans mesure : *Dii fortes terrae vehementer elevati sunt.* Paroles dont je trouve le sens caché dans le mystere de deux loix que Dieu prescrivit au peuple d'Israel, dont l'une est positive & l'autre negative, c. a. d. dont l'une porte un commandement et l'autre une deffense. Par la 1[ere] il enjoint à Moise de luy dresser un autel tout de terre : *altare de terra facietis mihi.* Exod. 20. Par la 2[e] il lui deffend de se faire aucune image de terre pour l'adorer au prejudice de l'honneur qu'il luy doit : *Non facies tibi sculptile*, &c. Et de ces deux commandemens, si nous les tirons de la lettre avecques les S[ts] Peres, il est aisé de voir que le premier oblige l'homme de s'humilier pour la gloire de Dieu et se tenir dans un degré de servitude qui le soubsmette à luy. Car, dit S. Chrysostome, l'autel n'est fait que pour honorer

(1) Notez ce mot au sens de *refrain.*

Dieu, pour lui faire des sacrifices et pour lui rendre un culte souverain, de sorte que par un autel de terre, Dieu demande à Moise intelligiblement que l'homme, qui n'est que terre, luy rende les devoirs, les hommages et les recognoissances d'un sujects : *Altare de terra.* Et quand après il lui deffend d'adorer ou d'encenser une image de terre, qu'est-ce encores sinon une deffense à l'homme de faire de lui mesme un idole? (1) *non facies tibi,* &c.

Cependant il arrive qu'Adam à peine estant créé, le Diable lui persuade qu'au lieu d'estre un autel pour le service de son Dieu, il se peut faire servir et se rendre adorable comme Dieu mesme : *Eritis sicut Dii.* Il le croit et des lors voila une divinité faicte de terre contre la loy de Dieu. Ainsi, dit le prophete, *dii fortes terrae,* &c. l'homme s'est eslevé jusqu'à l'Idolastrie, jusqu'à vouloir contrefaire le Dieu, et ceste audace le rend semblable à la poussiere qui se hausse au moindre vent qui soufle. Il ne faut rien encores qu'un rayon de faveur, que le soubsris d'un prince, qu'un esclat de beauté, qu'une charge eminente pour faire croire aux hommes de ce temps qu'ils sont de petits dieux (2), et les faire emporter comme poudre volante : *tanquam pulvis,* &c. Premiere différence de la terre qui se tient basse par sa pesanteur naturelle. Mais la 2de n'est pas moins dangereuse, puisque cette poussiere cause l'aveuglement, au lieu que la terre est un remède pour le guérir en l'homme. Car pour ceste raison Dieu s'en servit pour donner la lumiere à un aveugle nay, parce, dit St Ambr. *Lib. de Viduis,* qu'il n'y a rien au monde qui nous rende plus clairvoyans en nos deffauts que quand nous apppliquons la terre sur nos yeux, nous souvenans que nous sommes de terre.

Par elle Job descouvrit et nettoya le pus de ses ulceres ; car [il] dit de luy meme au Cap. 2 qu'il prenoit un test de pot cassé pour emonder ses plaies : *testa saniem radebat.* Et ses plaies, dit St Greg[oire] (Lib 3. c. 11 In 2 Job) expliquant ces paroles, figurent celles du peché que nous appercevons &

(1) Notez ce mot au masculin. Le *Dictionnaire de l'Académie* (1694) ne donne que le féminin, ainsi que Furetière. Celui-ci ajoute cependant : Corneille a fait *idole* masculin contre l'usage.

> Et Pison ne sera qu'un idole sacré
> Qu'ils tiendront sur l'autel pour répondre à leur gré.

(2) Voir plus haut, p. 291².

nettoyons sans peine lorsque nous avons la terre de nostre corps en veue : *testa saniem radebat & luto detergebat lutum. Pensabat quippe vir sanctus unde sumptum fuerat quod gestabat & fragmento vasis fictilis vas fictile repurgabat.* Avec dexterité, dit S[t] Greg[oire], ce prophete faisoit apostumer ses playes, & d'une boüe il en chassoit une autre, parce qu'il meditoit d'où son corps avoit esté tiré, & se servoit ainsin *(sic)* du debris & de l'esclat d'un pot de terre pour en purger un autre de mesme estoffe et de mesme matiere. *Sic et nos*, conclut ce Pere eloquemment, *peccatum velut saniem testa radimus cum lutum nos esse pensamus.* De mesme sorte devons-nous avoir la terre et dans les yeux et dans la main pour descouvrir la corruption, & preparer en mesme temps le remede du peché qui ulcere nos ames.

Puissant collire que la terre pour esclaircir la veüe, puis qu'elle nous faict voir ce que la vanité nous cache comme une poussiere qui nous aveugle en s'eslevant ! Car enfin (1), ô mondain, si tu te flattes insolemment en l'opinion de tes merites, prens de la terre et tu verras que tu n'es qu'un pécheur, et si quelque grandeur ta rendu lousche en la cognoissance de toy mesme, si tu te perds en la douceur d'une haute fortune, reprens de ceste terre : tu trouveras que tu n'es rien qu'un homme : *tolle hæreditoria perizomata ab initio maledicta dirumque velamen foliorum celantium ignominiam non plagam curantium, dele fucum fugacis honoris huius, et male coloratae nitorem gloriae, ut nude nudum consideres.* Oste la pompe de ces riches habits, ces voiles precieux, ces qualités du monde qui cachent ton infamie & ne guerissent pas tes maux ; escarte un peu cet honneur passager, cette gloire fuyarde & te considerant tout nud tu trouveras l'abus de ta presomption. *Nudus egressus es de utero matris tuae : numquid infulatus, numquid micans gemmis, aut floridus sericis, aut coronatus pennis aut sussarcinatus metallis ?* Ceste mithre qui faict ploier le genouil des peuples devant toy « n'a pas creu sur ta teste avecques tes cheveux » & la mere qui t'enfanta ne te mint *(sic)* pas au monde le sceptre dans la main ny l'ermine sur les espaules. La sage femme qui te receut au point de ta naissance ne receut point de pages

(1) Sur *car enfin*, voir *Revue Bourdaloue,* 1[er] oct. 1903, p. 559 et 1[er] janvier 1904, p. 49.

apres toy & ne trouva dessus ton corps ny ces colliers de perles, ny ces poinçons de diamants, ny ces juppes en broderies, ny ces manteaux de pane *(sic)*, ny ces habits [recouverts] (1) de fin or.

Tu n'estois en nayssant ny financier, ny gouverneur, ny juge ny Prelat, Et pourquoy donc faut-il que les livrées d'un office, que le camail et le rochef te rendent suffisant? Le cocq est aussytost cresté qu'il est vivant, dit Tertulien (2), & l'allouette a sa houppe à mesme temps (3) que son duvet. Enfin le paon esclot avec ses plumes, et partant excusable s'il en est orgueilleux & s'il se plaist à les estendre aux rayons du soleil. Mais de faire la roue soubs des parures estrangeres et soubs des qualités que nous devons bien souvent au hazard plus qu'à nostre merite, c'est une vanité qui n'est pas remissible. Il faut examiner l'estat de sa nature, non pas celuy de sa fortune, il faut panser ce que nous sommes nays et non pas regarder ce que nous sommes devenus. Celuy là, dit Seneque, s'estime grand qui se mesure non pas par ce qu'il est dedans luy mesme, mais par ce qui luy est arrivé du dehors, et toutes fois un nain n'est pas grand pour estre au haut d'une montagne, ny un geant petit pour estre au fondz d'une valée ou bien dans un puis. Oste donc ces montagnes, ce mortier, ces richesses, ce collier d'ordre, cette faveur du Roy, et tu verras que tu n'es que poussiere. Philosophe, theologien, esprit illuminé qui t'aveugles en ta science, fais de ton ame un soleil sy tu veux, mais son ciel est de terre, et pour haulte que soit l'origine de ton esprit, sa demeure est fort basse, fort ville & corrompue.

Avez-vous veu, Messieurs, une fontaine saillir et sourdre du haut d'une colline, ou de la pointe d'un rocher? L'eau en est claire en sortant de sa source. Mais par malheur, de là partie, elle rencontre un précipice qui, la faisant tomber, luy oste la gloire de sa premiere eslevation, et au pied de sa cheute, elle trouve des cailloux qui la brisent, du limon qui la souille, de la terre qui la corrompt, et après tout, faisant son lict pour conduire sa course, elle se mesle avec du sable qui lui sert

(1) Le mot est illisible.
(2) Le copiste ignorait ce qu'il écrivait, car il a transcrit *ter tu Lien*.
(3) Voir plus haut, p. 292[1] et 293[1].

tout ensemble et de couche & de bornes. Car que de ces eaux il se forme un torrent, que ce torrent se couppe en cent ruisseaux et que chasque ruisseau se derive en un fleuve, ou qu'enfin tous ces fleuves croissent en une mer, tousjours le sable en arreste la rapidité et en limite l'estendue.

A raison de quoy Dieu, creant la mer, ne luy donna rien que le sable pour obstacle, pour l'empecher de suronder (1) ses rives et ses bords. *Usque huc venies et non procedes amplius ; ibi confringes tumantes fluctus tuos.*

Tel est l'estat et la condition de l'homme, à qui sçait bien examiner son origine. Car son ame extraite de la divinité, qu'est ce autre chose sinon une eau qui part d'une source eslevée, qui sort d'une haute montagne ? Mais, ô rencontre fatal (2), des le point mesme de sa creation, elle est infuse dans un corps qui n'est que boue. Et voilà cette eau corrompue des le pied de sa cheute. Aille apres ce meslange où elle voudra ; qu'elle croisse en un fleuve ou devienne une mer, tousjours la poussiere et le sable l'arreste[nt] : *usque huc venies :* ses creues et ses debordemens ne peuvent passer outre.

« Siffle donc si tu veux et gronde en ta furie », torrent impétueux, fleuve mutin, mer orgueilleuse. Apres avoir bien escumé, le sable et la poussiere arresteront l'audace de tes flots & le murmure de tes vagues. Porte tant haut (3) que tu voudras, prince superbe & insolent ; aveugle tout le monde de la lueur de ton espée, cappitaine bravache, fais tout trembler par ta cornette ; magistrat souverain, sans appel & en dernier ressort, ainsy que tu juges les hommes. Dieu te condamne d'arrester à la cendre et de briser au sable : *Ibi confringes tumentes fluctus tuos.*

Juste suject de t'abaisser en ta grandeur, puisque tu n'es que terre, et que la terre mesme t'aprend par son exemple à ne s'eslever point, demeurant ferme dans son centre. Car aussi bien, si tu ne te tiens bas, la mort t'abaissera, et si la terre que tu foules en vivant ne peut te dessiller les yeux pour recognoistre ta condition, celle de ton cercueil et de ta sepulture te faira voir que tu n'es rien qu'un homme. Mais

(1) Il y aurait tout un *Lexique* à établir grâce à ces vieux prédicateurs. Notez ce mot *suronder*.

(2) Voir plus haut, p. 290[1].

(3) Cette expression *porter haut* est à signaler.

sur cette menace, je me souviens d'un faict estrange, d'un artifice criminel que remarque le grand S[t] Aug[ustin], 8 [e livre] *de la Cité de Dieu,* c. 5. Apis, le roy des Argiens, par un traict de mer estant passé dedans l'Egypte, il y mourut subitement et, de lors (1), dit ce Pere, par une erreur aussi subit (2) que sa mort les Egiptiens luy firent des sacrifices solennels, luy erigerent des temples magnifiques, le recogneurent tous pour le plus grand des Dieux, et a fin d'esviter le reproche et le blasme de cette Idolatrie, sur le lieu mesme où ce prince fut enterré, ils esleverent l'image d'Harpocrate tenant le doigt dessus sa bouche comme pour imposer silence et deffendre à tout le monde de receler qu'Apis avoit esté mortel, & partant que l'Egypte n'avoit pu faire qu'un faux dieu d'un homme veritable.

Voyés, dit là dessus le grand S[t] Aug[ustin], « en quel dessain se perd la vanité de l'homme » de vouloir, mesme apres sa mort, celer sa condition mortelle, voires gager des survivans pour en esteindre le souvenir & la memoire. N'attendez pas pourtant d'avoir en moy un second Harpocrate, vous que le peuple adore comme nouveaux Apis. Si je suis eslevé sur les tombeaux de voz encestres, c'est pour prescher à tous venans qu'ils ont esté ce que vous estes « & qu'un jour vous serez ce qu'ils sont maintenant » ; c'est pour crier à haute voix « que les os vermoulus, les carcasses recentes » (3) qui gisent soubs mes pieds ont autres fois porté les tiltres mesmes qui vous rendent si fiers, & que bientost peut estre vous pourrirez dessoubs les marbres mesmes qui les rendent si mesprisables.

Apprenez donc à cognoistre vostre bassesse par le succes de leur grandeur et dans leurs epitaphes lisés le prœnostic « d'un changement certain qui vous doit arriver » apres le coup d'une mort incertaine.

MEMENTO, HOMO !

Homme en un mot, qui que tu sois, souviens-toy qu'en naissant tu es sorti de terre, et qu'en mourant il y faut retourner. Pense avecques frayeur que la fin de ta vie approche avec la fin de mon Discours et que peut estre tu n'as pas plus de mo-

(1) Notez ce *de lors*, comme *a lors :* si ce n'est pas une erreur du copiste.

(2) Sur le mot *erreur*, masculin, voy. *N. S. inédits*, p. 98 .

(3) Ms : resentes.

mens à vivre que ce qu'il me reste de paroles à prononcer, si bien que c'est à toy d'acheminer ton ame au ciel par l'object (1) de la terre qui compose ton corps, terre dont la fecondité t'instruit à estre fertile en bonnes œuvres, et dont l'assiette naturelle te doit servir d'exemple et de leçon pour t'humilier en la considération de ton néant, comme la terre se balance et se retient dedans son centre ; pratique advantageuse qui fera qu'apres t'estre abbaissé jusques au point où te doit deprimer la condition miserable de l'homme, tu seras rehaussé jusqu'à la gloire dont jouissent les Anges dedans le sein de Dieu, où vous conduise, &c.

AMEN.

Il y aura profit à comparer cette manière archaïque avec le sermon de Le Boux qui est évidemment d'un genre moins ancien, prononcé qu'il fut environ quarante ans plus tard. C'est un nouveau témoin à entendre.

La date de 1665 peut être proposée, par conjecture, pour le sermon de Le Boux, appelé évêque de Dax (2), dans le manuscrit de la bibliothèque du chapitre de Bayeux. En effet, ce recueil dont M. Eugène Levesque a tiré de si utiles contributions aux Œuvres oratoires de Bossuet, ne paraît guère être postérieur à l'année 1670 (3).

Sans être sur le sujet des Cendres, à proprement parler, ce sermon, le premier de la collection de Bayeux, ouvrait aussi un Carême ; il porte le titre de *De Bacchanalibus*. A-t-il été prêché au dimanche de la Quinquagésime, pour les exercices des Quarante Heures, ou le mercredi des Cendres, comme l'insinue la phrase : « après avoir eu des sentimens si élevés de soi-même durant ces trois jours, apprendre que la cendre, etc... », peu importe à notre dessein.

Le point de vue adopté par Le Boux rappelle le fameux sermon *sur la Mort*, où Bossuet traite de façon incomparable le sujet de la grandeur et de la bassesse de l'homme (4). Le genre de Le Boux, lui aussi, à connaître, ne manque point d'une certaine originalité, tout en nous offrant le ton habituel et la langue spéciale aux prédicateurs de

(1) En te mettant devant les yeux : *obiciens*. Cf. plus haut, p. 291[3].

(2) Transféré avant 1666 de Dax, où il avait été nommé en 1660, à Périgueux, Le Boux prêcha sans doute ce sermon à Paris pendant qu'il portait encore le titre de son premier siège.

(3) Le recueil factice *Ex bibliotheca capituli Bajocensis*, num. 46, a été décrit dans la *Revue Bossuet*, 25 oct. 1902, p. 193. Peut-être même ce manuscrit ne contient-il aucun sermon postérieur à 1665.

(4) Voir *Revue Bourdaloue*, 1er janvier 1902, p. 14.

cette époque. Comme il ne s'agit point d'un autographe, on n'a pas gardé l'orthographe archaïque du copiste.

DE BACCHANALIBUS

Monseig^r^ l'Evesque d'Acqs

Ecce ascendimus Jerosolimam. Lucæ cap 18° (1).
Voici que nous montons en Jérusalem.

L'idée la plus ordinaire que donne le divin Esprit dans la Sainte Écriture des degrés différens de la misère des pécheurs, c'est de nous le représenter tantôt comme un homme assis dans une plaine, ou qui descend dans une vallée, ou qui se précipite enfin dans un abîme. Comme il a découvert leur malheur, il leur en donne le remède et, parlant au premier, il lui dit : levez-vous, *surge ;* en exhortant le second, il l'avertit de prendre garde à tomber dans le péril et lui commande de s'arrêter : *dicit ei : sta ;* mais abaissant les yeux et voyant le troisième dans le creux du précipice, il élève sa voix et il lui crie : *ascende* ; Faites tous vos efforts, montez et vous tirez du danger où vous êtes. Il me semble, mes frères, dans ces jours, qu'il n'y a point de pécheurs dans les plaines ni dans les vallées, mais qu'ils sont tous dans le creux de l'abîme, et que l'Église qui a toujours pour eux un cœur de mère et des yeux de mère, les voyant dans le précipice, les en veut retirer, et que pour cela elle élève sa voix et fait entendre à ses enfans ce que le Fils de Dieu a dit autrefois à ses apôtres : *Ecce ascendimus Hierosolymam ;* il est question maintenant de monter en Jérusalem, et de Jérusalem, de monter sur le calvaire.

Elle sait, messieurs, elle sait, cette mère prudente, le malheur qui est arrivé à cet homme qui descendoit de Jérusalem en Jéricho ; elle sait qu'il fut dépouillé de tous ses biens ; elle sait qu'il reçut quantité de plaies et qu'il y perdit presque la vie. Mais que fait-elle ? Elle-même, elle se présente au milieu du chemin, et voyant cet homme sur le penchant de la voie, elle tend la main à ce pélerin qui vient de Jéricho et retourne en Jérusalem, c'est à dire qui vient des

(1) *Luc*, 18; 31. Cf. *Mat.*, 20, 18; *Marc.*, 10, 3

ténèbres à la lumière et de la mort à la vie : *Ecce ascendimus Hierosolymam.*

Je suis, messieurs, dans ce lieu comme un prédicateur pour contribuer à votre retour et pour vous fournir des sentimens chrétiens pour vous retirer de cette confusion. Je suis ici pour vous dire avec un prophète : *Ascendamus ad montem Domini ; docebit nos vias suas* (1).

Mais pour monter au haut de cette montagne du Seigneur et pour sortir du fond de cet abîme, je cherche des forces auprès du Saint-Esprit et je demande auprès de lui le secours de Marie en lui disant avec un Ange : *Ave.*

Le désordre de l'homme fait qu'il tire sa vie de deux sources bien différentes et qui paroissent entièrement opposées : ou d'une fausse élévation ou d'un faux abaissement. Car oubliant ce qu'il est par la grâce, oubliant ce qu'il est par la nature, il ne conçoit que des sentimens de sa grandeur. Il entre dans la complaisance de son cœur ; il se fait, aux termes de l'Écriture Sainte, un cœur de Dieu au lieu d'un cœur d'homme : *Fecisti tibi quasi cor Dei.* Il est dans une fausse élévation, et c'est son malheur. Mais quand, oubliant ce qu'il est pour son être spirituel, il oublie ce qu'il est pour l'alliance qu'il a avec Dieu, il ne conçoit plus que des sentimens bas de sa condition, il ne conçoit plus que des pensées terrestres, que des affections indignes, et que, dans toutes les occupations de ses sens, il n'est point différent des animaux, il est dans un faux abaissement, et c'est sa perte.

Pour remédier à ce malheur, mes frères, il faut, de toute nécessité, opposer une véritable élévation à ce faux abaissement et un véritable abaissement à cette fausse élévation.

Il faut dire à cet homme [qui] (2) oublie ce qu'il est en qualité d'homme, il faut lui dire qu'il rentre en lui-même et il faut lui dire, avec saint Jérôme : *Noli te elevare ;* et après avoir eu des sentimens si élevés de soi-même durant ces trois jours, apprendre que la cendre, la terre et les vers doivent être son partage dans le tombeau : *noli te elevare.* Connoissez, malheureux, ce que vous êtes par votre nature.

Mais quand on lui voit concevoir des sentimens si bas de lui-même et qu'il rampe sur la terre selon tous les mou-

(1) *Is.* 2, 3.
(2) Ms : à cet homme *qu'il* oublie...

vemens de son cœur, selon toutes les pensées de son esprit, et même selon toutes les actions extérieures de son corps, il faut élever ce cœur : il faut le tirer de cette fausse bassesse. Il faut lui inspirer une véritable élévation et lui dire avec le prophète Isaïe : *Elevare, elevare, consurge Jerusalem* (1). Esprit céleste, âme spirituelle, portion de la nature divine, postérité de Dieu même (si l'on peut ainsi parler), pourquoi ne pas connoître ta noblesse ? *Elevare.*

Dans d'autres temps nous pouvons parler à ceux qui sont dans une fausse élévation et leur donner un véritable abaissement. Mais, dans ces jours, le malheur de l'homme est dans l'abaissement et dans l'anéantissement de l'homme en tout ce qui compose l'homme. Or, je le trouve abaissé dans son esprit par des pensées basses qu'il conçoit et qui deviennent les sources de ses désordres et de ses déréglemens ; je le trouve abaissé dans son cœur par le peu de soin qu'il a de ménager ses affections et par la satisfaction qu'il recherche dans les choses de la terre, qui sont les satisfactions d'une brute plutôt que d'un homme ; enfin, à voir la conduite de sa vie et à considérer le déréglement de ses sens, on ne sauroit le distinguer des bêtes.

Laisserons-nous ce malheureux sans remède ? Verrons-nous cet homme dans ce faux abaissement, et ne le porterons-nous pas à la véritable élévation ? Je le fais, messieurs, avec toute l'Église. Je le veux tirer de l'abîme qu'il s'est creusé lui-même et du précipice où il est tombé. Je lui dis : allez en Jérusalem, montez, suivez l'Homme-Dieu sur cette montagne. Mais le voyant dans la ressemblance avec les autres, je lui dis : Corrigez les pensées de cet esprit, élevez les sentimens de ce cœur et même les affections de ce corps. Mais montez avec moi en Jérusalem : voyez ce qui se fait sur cette montagne, venez-y avec les apôtres : *ecce ascendimus Jerosolymam.* C'est là où je vous convie à la véritable élévation des pensées de votre esprit, à la véritable élévation des sentimens de votre cœur et à la véritable élévation de tous les sentimens *(sic)* de votre corps.

C'est ce que je me suis proposé dans ce discours, qui est un discours de pratique, mais qui est conforme à la raison et au

(1) *Is.*, 51, 17.

temps où nous sommes. Voilà ce que je prétends faire aujourd'hui, je prétends élever votre esprit par ses pensées, votre cœur par ses affections et votre corps par ses sentimens : c'est le sujet de vos attentions.

PREMIER POINT]

L'homme s'abaisse étrangement dans la plus noble partie de soi-même, dans son entendement et dans ses opérations qui sont les pensées. L'Écriture Sainte nous marque les degrés de cet abaissement : *Corpus quod corrumpitur aggravat animam et terrena cogitatio deprimit sensum multa cogitantem.* Écoutez ce que dit le Saint-Esprit. Voilà la source de l'abaissement de l'âme dans ses pensées. Ce corps d'iniquité appesantit l'âme et, dans sa pesanteur, elle s'abaisse : *Corpus quod corrumpitur aggravat animam.* Ce corps d'iniquité la rend si pesante qu'elle devient pesante comme le corps : *anima corporascit,* au lieu que cette âme dans l'état d'innocence devoit subtiliser les vapeurs et les exhalaisons de la terre par ses rayons et par leur éclat. Mais *terrena cogitatio deprimit sensum.* Pourquoi les hommes sont-ils sur la terre? *Terrena habitatio.* Ne voient-ils pas que tout ce qu'ils voient est de la terre : *deprimit sensum,* et que toutes les choses de la terre ne peuvent qu'abaisser leurs esprits? Ne voient-ils pas qu'ils sont continuellement dans la bassesse du raisonnement : *deprimit sensum?* A l'égard de [Dieu], *deprimit sensum;* à l'égard d'eux-mêmes, à l'égard du ciel, *deprimit sensum;* à l'égard de la terre, *deprimit sensum.* Quelques operations qu'ils forment, elles sont basses : *deprimit sensum;* quelques opérations qu'ils fassent de leur entendement, elles sont indignes d'eux : *terruna habitatio deprimit sensum.* C'est donc dans ces pensées, mais conformément à mon dessein, c'est en ces jours où les hommes conçoivent les plus basses pensées et qu'ils tombent dans la plus grande indignité de leur esprit. Le dirai-je, messieurs? Concevez-le, hommes justes et pécheurs. Le dirai-je, fidèles, que le peu de l'homme que vous avez abaisse vos pensées et vous fait diminuer de la rigueur de la loi? Voilà le péché des hommes justes. Il semble qu'ils doivent relâcher quelque chose en ce temps de la charité chrétienne; il semble

qu'ils doivent rabaisser quelque chose de cette charité chrétienne ; il semble qu'ils ne péchent point pour rabattre quelque chose de la modestie, de la tempérance et de la gravité chrétienne : ils veulent mettre des bornes à ces vertus chrétiennes. Voilà qui abaisse leurs pensées, parce qu'ils sont sur la terre et qu'ils n'ont que des pensées terrestres : *terrena cogitatio*. Voilà donc les péchés du juste même abaissé en son tempérament, comme si Dieu n'étoit pas le Dieu de tous les temps, comme si la loi et la grâce de Dieu n'étoient pas de tous les temps, comme si les commandemens n'étoient pas de tous les temps. Voilà justement leur abaissement : *deprimit sensum*.

Mais les pécheurs vont bien plus avant, car ils vont jusqu'à la transgression de la loi et en commission du péché et de tous les péchés [qui] leur paroissent en ce temps des choses légères. Ils s'imaginent même qu'il y a moins d'énormité que dans tous les autres temps, et faisant ce faux raisonnement, ils disent : *Peccavimus*. Tous les prédicateurs nous disent tous les ans que nous péchons. Avec cela les années se sont passées dans les péchés de notre cœur, de nos yeux, de nos corps et de nos esprits : *Peccavimus, et quid triste accidit nobis ?* Et où sont les châtimens que Dieu a faits de ces crimes ? Si ces choses eussent été si hideuses qu'ils nous prêchent, n'eussent-ils (1) pas attiré les châtimens de Dieu sur nous ? Quel abaissement ! *deprimit sensum*. Voilà donc cet esprit de l'homme dans l'abîme et dans le précipice. Allez donc, pécheurs, transgresseurs de la loi, allez donc, [fidèles] (2) relâchés ! Venez, pécheurs déclarés, montez avec moi en Jérusalem : *ecce ascendimus Jerosolymam*. Venez, pécheurs, nous vous combattons dans cette transgression de la loi. Venez, fidèles relâchés, nous vous combattons sur ce dérèglement de la loi. Çà, pécheurs, qui ne voulez pas des bornes et donnez des limites à la piété et à la tempérance chrétienne, les voulez-vous prendre ces règles de la tempérance sur les règles extraites de la Loi ? Venez en Jérusalem. Hélas ! qu'y verrez-vous? *Ecce ascendimus Hierosolymam et consumma-*

(1) Notez ce masculin ou plutôt ce *neutre* appliqué au mot *choses* dans l'accord grammatical, comme nous l'avons vu ailleurs maintenu pour les mots *personne* et *âme*. Voir *Sermons inédits*, p. 52[2], et *N. S. inédits*, p. 362[2].

(2) Ms. infidèles.

buntur omnia quae dicta sunt per prophetas de Filio hominis. Le Fils de Dieu avoit une loi qui étoit écrite par les prophètes, et qui, de la bouche des prophètes, étoit passée dans son cœur : *Et legem tuam in medio cordis mei*, et il a appris que toutes choses vont être consommées en Jérusalem : *Et consummabuntur omnia.* Mais, divin Sauveur, retranchez quelque chose de la trahison de Judas. — A la lettre : *tradetur.* — Retranchez encore les ignominies. — *Illudetur.* — Retranchez ces coups de fouet — *Flagellabitur.* — Retranchez de votre mort et de cette croix! — *Crucifigatur.*

Ah! mes frères, cet arrêt va bien loin de retrancher quelque chose de cette croix! Il ne retranche pas même cette épine de cette tête; il ne retranchera pas un clou de ses mains ni un soufflet de ses joues; il ne veut pas retrancher un seul coup de ce corps; bien loin d'épargner une seule goutte de sang dans son corps, il versera jusqu'à la dernière goutte de son sang. Ah! n'est-ce pas observer cet arrêt jusqu'à la dernière formalité que de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang? *Et consummabuntur omnia,* etc. Et toi, chrétien, qui relâches de ta charité et qui n'as qu'une charité presque étouffée, tu veux borner ton obéissance, tu expliques ton obligation d'observer la tempérance, la pureté, la modestie, la charité et la gravité chrétienne. Hé ! quand on t'entend dans les conversations, on voit que tu n'as pas le même zèle d'observer la loi et de faire ce qu'elle dit qu'auparavant. Impure, scandaleuse, mauvaise créature, on verra bien par ton assistance aux spectacles, que tu t'es oublié (1) de la modestie chrétienne! Hé! remonte en Jérusalem et là tu verras ce que fait le Fils de Dieu : *Consummabuntur omnia*, etc. Tu verras qu'il observe de point en point l'arrêt prononcé contre lui-même par son Père.

Mais ce n'est ici que le nombre des chrétiens relâchés et parce que le nombre des pécheurs abandonnés est plus grand, voilà pourquoi il faut le combattre.

La bassesse de leur pensée consiste en ce qu'ils ignorent l'énormité de leurs crimes et la grandeur de leurs péchés dans la transgression de la loi. Mais où est-ce que nous éleverons leurs esprits? Où trouverons-nous de quoi corriger

(1) Voir *N. S. inédits*, p. 223[2] et 399[3].

leurs pensées? En Jérusalem, mes frères, et sur la croix. Et comment est-ce que la croix nous apprend, par sa rigueur, la grandeur et l'énormité du péché? Raisonnons avec la théologie et surtout avec le grand saint Augustin, et disons que Dieu a voulu faire connoître l'énormité du péché, et par conséquent ce que c'est que la transgression de sa loi, par la punition du péché et par l'expiation du péché : par la punition du péché dans l'enfer, par l'expiation du péché sur la croix. Dans l'enfer, il fait voir l'énormité du péché; sur la croix [l'expiation du péché]. Dans l'enfer, il fait voir l'énormité du péché par la qualité des peines et par la durée des peines. La durée des peines n'est [autre] que l'éternité, la qualité des peines [n'est] autre que l'excès. Car elles n'ont point de bornes. Jésus-Christ dit lui-même, parlant par un Prophète : « Tant que je serai sur la terre, je ne frapperai que d'une main et je ne décocherai qu'une flèche, mais quand je serai dans l'enfer je frapperai de toutes mes deux mains, je décocherai toutes mes flèches et je ne regarderai pas où je frapperai. » Voilà qui fait voir la grandeur du péché par la peine du péché. Mais l'expiation du péché la fait connoître encore davantage.

L'expiation est le second bien et le plus grand bien que Dieu a voulu tirer du péché. Car ne semble-t-il pas que sa sagesse vouloit que nous tirassions le bien du mal, comme remarque saint Augustin? Mais dans l'expiation du péché il a voulu faire connoître par là ce que c'est que le péché. Il est vrai que sur la croix nous ne voyons pas l'éternité de la peine du péché par la durée de ce supplice. Il est vrai que nous n'y voyons pas ce Dieu les années toutes entieres et les siècles tout entiers, mais sur cette croix nous y voyons son énormité, par l'excés de la peine et par la grandeur véritable de celui qui souffre. Enfin, vous n'avez point de flammes qui puissent nous faire comprendre l'excès de la peine du péché. Je n'ai que faire de vous [le montrer] aujourd'hui. Il est question de monter en Jérusalem : *ecce ascendimus Hierosolymam*, et pour lors qu'ai-je à vous dire? J'ai à vous dire que le Fils de Dieu ne souffre ces peines pour le péché que parce qu'il s'est rendu le pleige (1) et la caution du pécheur. Car, pour parler familièrement et solidement, hélas! lorsqu'un pauvre caution et un

1) Voir *Sermon inédit sur la Passion de N. S.*, p. 38, ligne 17.

pauvre pleige est ruiné parce qu'il a répondu pour un autre, le créancier capitule avec lui et le traite avec plus de douceur : Fais tous tes efforts, fais tout ce que tu pourras : le débiteur me paiera la dette tout entière, mais, vous, faites vos efforts je vous en remets la moitié. Ah ! mon Dieu, vous êtes mon pleige charitable, et votre charité vous a rendu la caution des pécheurs : *Domine, tu scis insipientiam meam.* Ah ! mon Dieu, Ah ! mon Père, vous le savez. Il faut dire ce mot, mais vous savez la folie où je me suis engagé quand je me suis rendu le pleige des hommes : *Domine, tu scis insipientiam.* Et avec cela, quoique je sois la caution véritable des pécheurs, le Père Éternel n'en rabat rien. Oté l'éternité parce que ce supplice ne dure que trois heures, mais par la seule qualité, le supplice de la croix ne fait-il pas bien voir l'excès de la peine que le péché mérite ? Mais avec cela, voulez-vous voir la plus infâme de toutes les trahisons ? *Tradetur.* Voulez-vous voir la plus grande de toutes les moqueries ? *Illudetur.* Voulez-vous voir le plus grand de tous les supplices ? *Crucifigetur.* Ah ! l'expiation du péché ne m'apprend-elle pas mieux ce que c'est que le péché que ne fait pas la punition de ce même péché ?

Aujourd'hui, messieurs, les enfers et leur éternité, les flammes avec leurs brasiers m'apprennent moins ce que c'est que le péché que la croix. Car, en enfer, ce sont des coupables qui souffrent, et sur la croix, c'est un innocent qui endure. Dans l'enfer, c'est la haine de Dieu qui est punie, et sur la croix, c'est l'amour des hommes qui est puni ; car le Fils de Dieu n'est puni sur la croix que parce qu'il aime les hommes. Ah ! mon Dieu, vous avez fait ressentir à cet amour des hommes sur la croix quelque chose de semblable que quand après le péché vous avez condamné la terre à porter des ronces et des épines. Nous y voyons quelque chose de grand. Car la croix, de soi, m'apprend ce que c'est que le péché. Mais une seule épine de la tête de ce Dieu m'apprend ce que c'est que le péché plus que toutes les épines de la terre. Mais, mon Dieu, une goutte de ce sang m'apprend plus que tout le sang des martyrs. Mais, mon Dieu, une seule goutte d'eau qui sort de ce cœur navré m'apprend plus de ce que c'est (1) que le

(1) Voir *N. S. inédits*, p. 120², cet emploi de la proposition *de* après les verbes signifiant : connaître, savoir ce que c'est de...

péché, que toutes les larmes de tous les pécheurs : *Ego vir videns paupertatem meam.* Mon Dieu, ce n'est pas d'aujourd'hui que je sais ce que c'est que le péché. *Ecce ascendimus*, etc. Si je m'arrête à considérer en particulier ce que c'est que le péché, je vois Sodome et Gomorrhe abîmées dans le feu et dans le soufre. Mais si je remonte en Jérusalem, je vois un Dieu crucifié. C'est donc de vous-mêmes [que] *limitem habemus crucem cui crucifigemur et a peccato redimimur*, dit Clément Alexandrin. Tout l'enfer ne borne pas le péché, le déluge ne borne pas le péché, le châtiment de Sodome et Gomorrhe ne borne pas le péché. Et pourquoi ? Et parce que ce sont des pécheurs qui sont punis. Mais les souffrances de notre Dieu en croix mettent des bornes au péché, parce que c'est un innocent qui endure. *Limitem habemus crucem*, etc. Et des trois témoins qui déposent contre le péché, je ne crains que le dernier. L'esprit est le premier témoin qui dépose contre le péché, et Dieu est un esprit. Oui, pécheur : *non permanebit spiritus meus in homine quia caro est.* L'eau est le second témoin, et Dieu l'a fait pleuvoir sur la tête des hommes. Mais le sang est le dernier témoin : ce sang qui fait l'expiation du péché et la rémission du péché, est un témoin qui nous fait voir mieux que les autres que nous avons péché contre la loi et qu'il faut corriger nos pensées dans l'esprit de Dieu et dans ces jours où l'on avale l'iniquité comme l'eau. C'est dans ces jours où l'esprit, le cœur et les sens ne goûtent point le crime et qu'on se laisse emporter à l'iniquité comme à un torrent : *bibent omnes peccatores terrae*, dans ces jours, dis-je, où les pécheurs avalent l'iniquité comme l'eau. Ah ! montez en Jérusalem, élevez vos esprits, lâches fidèles, dans le retranchement de la loi, mais élevez vos esprits, lâches pécheurs, dans la transgression de la loi. Il faut tâcher de vous élever dans vos pensées de l'esprit, mais après vous avoir donné le moyen d'élever votre cœur dans ses affections. C'est à quoi je vais travailler dans la seconde partie de ce discours.

[SECOND POINT]

Il est trop naturel que le cœur suive l'esprit, que les affections de l'un suivent les pensées de l'autre, pour ne pas trouver dans l'homme de la bassesse dans ses affections,

lorsque nous en trouvons dans ses pensées. L'Écriture Sainte même nous dit que l'un est la cause de l'autre, et à bien examiner, nous verrons ou que la corruption de la volonté fait celle de l'entendement, ou celle de l'entendement celle de la volonté. Que ce soit la corruption de la volonté qui fasse celle de l'entendement, nous le voyons par le témoignage du psalmiste, selon saint Augustin : *Supercecidit ignis et non viderunt solem.* Il s'est élevé de ce feu une fumée épaisse qui a obscurci le soleil de l'entendement et qui a corrompu l'esprit. Voilà la bassesse de la volonté qui fait celle de l'entendement : *Supercecidit ignis*, etc. Mais aussi la bassesse et la corruption de l'esprit fait celle de la volonté, selon cette parole de saint Paul : *Evanuerunt in cogitationibus suis :* ils ont eu des pensées indignes, ils ont eu des pensées criminelles et funestes qui ont obscurci leur cœur : *obscuratum est insipiens cor eorum.* Ils ont eu des pensées indignes de leur esprit, et ces pensées leur ont été funestes, et cet esprit a été contagieux pour elle : *obscuratum est cor eorum.* Leur cœur a été aveuglé et obscurci. Et pourquoi cela ? *Evanuerunt in cogitationibus suis.* C'est parce qu'ils ont eu des pensées vaines et frivoles. Il est donc certain, messieurs, et c'est une funeste vérité que les hommes n'aient pas plus de nobles affections qu'ils ont de nobles pensées, et comme ils s'abaissent par les pensées de leur esprit : *deprimit sensum*, ils s'abaissent aussi par les inclinations de leur volonté et par les affections de leur cœur. C'est en cela, chrétien, que Dieu exerce sur toi les châtimens qu'il exerce dans l'Écriture Sainte sur un prince criminel. Je veux, dit Dieu, lui arracher le cœur d'homme qu'il a et je mettrai en sa place un cœur de bête : *Cor eius commutetur ab humano et cor ferae detur ei.* Et s'il a un cœur de bête, quelles affections aura-t-il? Il aura des affections de bête, *et vivet cum bestiis terrae.* Il prendra sa nourriture avec les bêtes de la terre : il sera toujours avec les bêtes, il sera toujours bête. La pente de sa volonté et toutes ses inclinations seront terrestres. Que le voilà donc abaissé, le chrétien ! Il s'est abaissé dans ses affections et Dieu lui a arraché le cœur d'homme et le démon lui a mis en la place du cœur de l'homme un cœur de bête. Ayant un cœur de bête, il ne peut avoir que des affections sensuelles, basses et indignes de sa condition, et c'est pour cela que le

prophète s'écrie : *Filii hominum, usquequo gravi corde?* Eh bien ! ô enfans des hommes, qui vous a aveuglés de la sorte ? Qui est-ce qui a obscurci votre volonté, qui est-ce qui a tellement ravili votre cœur, que des choses vaines, des ombres, des images, des fumées et des vapeurs, vous croyez qu'elles doivent le remplir : *diligitis vanitatem.* Encore cette fumée n'est rien, encore cette vapeur n'est rien : *Et quaeritis mendacium.* Encore si ce mensonge étoit quelque chose, encore si cet amour et ces affections étoient dignes de vos mérites, si cela vous dégageoit des choses de la terre et que vous ne rampassiez plus sur la terre ! *Et pars eorum cum feris in herba terrae!* Eh bien ! en ces jours, après avoir donné l'amour de votre cœur, que faites-vous de tous les mouvemens de votre cœur ? *Cor ferae detur ei.* Tu en fais un cœur de bête. Tu t'arrêtes et tu te vautres dans l'herbe de la terre, et c'est ce que font les bêtes : *cum feris in herba terrae!* Ah ! ne différons plus, chrétiens. Allons avec ce Dieu. Ah! ne nous rendrons-nous pas aux semonces de ce Père qui nous dit : *Ecce ascendimus Jerosolymam?* Allons, allons en Jérusalem. Viens apprendre quels sentimens tu dois avoir dans ton cœur, viens apprendre quelle estime tu dois faire de ton cœur, viens apprendre quelle estime tu dois faire des affections et des mouvemens de ton cœur. Viens avec moi en Jérusalem, monte avec moi sur le calvaire, et apprends que ton cœur est le prix d'un Dieu sur la croix ; apprends que ton cœur est la conquête de ce Dieu sur la croix; apprends que tu ne dois jamais abaisser les affections de ton cœur aux choses de la terre, apprends que ton cœur est un cœur de Dieu, mais que ce Dieu est le Dieu de ton cœur.

Expliquons ces vérités et disons, messieurs, que tout le fruit, toute la recompense et tout le dessein de Dieu montant sur la croix, selon la pensée de saint Augustin, c'est la conquête du cœur de l'homme, mais pour en être le maître. Ceci est élevé, chrétiens, mais il est solide. Saint Augustin dit que ce Dieu sur la croix a acquis l'homme et tout ce qui étoit à l'homme, mais qu'il y a des choses dans lesquelles Dieu se contente du droit et dont il en laisse la jouissance à l'homme. Tous les biens appartiennent à Dieu : il en a le droit, mais il en laisse la jouissance et la possession à l'homme. Mais il les a acquises sur la croix au prix de ses insultes, au prix de ses

ignominies, au prix de ses supplices, et de ses souffrances et de sa mort.

Il s'est acquis à ce prix le cœur de l'homme. Il ne demande dans l'homme qu'une seule partie : c'est celle qui a été la dernière blessée en lui-même. Car, mes frères, nous voyons que sa tête a été percée d'épines. Hommes, ne retirez pas la vôtre, je n'en veux pas à votre tête. Nous voyons que ses mains ont été percées de clous. Hé ! ne retirez pas vos mains ; il ne les veut pas. Il n'en veut point à vos épaules, point du tout. La dernière plaie qu'il a reçue de vous est celle qu'il veut faire en vous-mêmes. Le dernier coup qu'il a reçu en son corps est celui du cœur. C'est la dernière plaie qu'il veut vous donner, c'est le dernier coup qu'il veut vous faire sentir, et pour l'entendre, mes frères, écoutez ce qu'il vous dit : *Fili, praebe mihi cor tuum ;* hé, mon fils, donne-moi ton cœur. Je sais que la vie de ton corps vient de ton cœur et qu'il en est le principe, et pour me rendre maître de ta vie et le souverain de ton corps, je ne demande que ton cœur. C'est à la conquête de ton cœur que je suis allé en montant en la croix. Vois donc l'estime que je fais de ton cœur. Vois l'estime que tous les hommes doivent par conséquent faire de leur cœur, puisque je le mets à un si grand prix et puisque je l'ai moi-même tant estimé. *Ecce ascendimus,* etc. Oui, messieurs, si Dieu a mis votre cœur à tel prix, ce cœur ne peut plus servir aux créatures sans injustice. Cette pensée est de saint Paulin, expliquant ces paroles de saint Paul : *Empti estis pretio magno.* Pour expliquer ces paroles de l'Apôtre, il se sert d'une comparaison. Saint Paulin demande pourquoi Dieu nous a achetés à si grand prix : *Empti estis*, etc. N'avez-vous jamais vu, dit ce grand Docteur, un homme qui se trouve en un lieu où on expose des choses à vendre. Il y en a une qui lui a donné dans la vue, qui s'est emparée de son cœur et qu'il veut avoir d'abord : il la met à un si grand prix qu'il en est l'acheteur. Mais il ne l'achète pas seulement : il en devient le possesseur toute sa vie, parce qu'il ne se trouve personne qui en donne davantage. Pourquoi en sera-t-il le possesseur ? Parce que personne n'en donnera davantage que lui-même. Pourquoi en est-il l'acheteur ? Parce qu'il la met à un grand prix et qu'il en donne la valeur. Cette pensée est dévote, quoiqu'elle soit subtile. Le Fils de Dieu veut

gagner [votre cœur]. Je veux, dit-il, qu'il soit à moi; je veux être l'acheteur de ce cœur. Je le mets au prix de mes affronts et de ma mort. Je le mets au prix de ma sueur et de mon sang. Je le mets au prix de la croix, des clous et d'une lance. Ah! qui viendra me disputer ce cœur? Il devient donc l'acheteur : *Empti estis*, &c. Mais en même temps, il en doit être le possesseur, parce que l'ayant acheté à grand prix, nos cœurs ne sont plus à vendre, *ne non solum amplius venditi, sed etiam venales essemus,* dit ce Père. Il ne veut plus que nous soyons vendus. Non seulement; mais il ne veut pas même que nous soyons en état de les vendre. Nos cœurs ne sont aussi plus à donner, car qui en donnera davantage que ce Dieu? *Ne non solum amplius venditi*, etc. Ah! divin Sauveur, vous en donnez beaucoup et vous les achetez plus que vous ne devez. Vous les achetez et personne n'en donnera davantage. N'aurois-je donc pas grand tort d'[attacher] (1) mes affections et les sentimens de mon cœur à la terre. Vous pensez en être l'acheteur et vous le donnerez aux choses de la terre. Il se dérobe de vous; il se dégage de vous et il va se livrer et se vendre à ses passions, à une créature trompeuse, changeante et criminelle. Hé! bon Dieu, ne connoissons-nous pas l'élévation de ce cœur? Et voyant monter aujourd'hui le Fils de Dieu en Jérusalem, ne dirons-nous pas ce que valent ses affections, puisque pour les conquérir et pour les acheter, le cœur d'un Dieu meurt et expire sur une croix. Concevons donc des pensées plus nobles et des sentimens plus relevés de notre cœur. Disons que c'est Dieu seul qui mérite ses affections, aussi bien que c'est lui seul qui le peut remplir et satisfaire. Tout le reste n'est capable tout au plus que de l'occuper, mais il n'est pas capable de le remplir ni de le satisfaire. Que si même tout le reste l'occupe, il n'est capable que de l'occuper pour un peu de temps. Dieu seul est capable de l'occuper pendant toute une éternité. Ah! mon Dieu! que je prenne donc le mérite de mon cœur sur le calvaire, et que je prenne son prix et sa valeur sur la montagne de Jérusalem, et ayant pris son mérite de la sorte, élevons ses sentimens et concevez une plus haute idée de ses affections.

Mais allons, messieurs, à la partie la plus considérable

(1) Ms. d'acheter...

quoique la plus courte, et disons qu'il faut même que nous élevions nos sens et notre corps, et apprenons aux chrétiens qu'ils ne doivent pas abuser de la vie des sens et du corps en l'abaissant à une vie du monde et à la vie des animaux, mais que nous devons l'élever par ses sentimens. C'est par où je termine ce discours.

[TROISIÈME POINT]

Ce seroit un monstre, mes frères, si l'homme, dégénérant dans son entendement et ayant des affections si basses dans son cœur, il avoit des opérations plus nobles dans ses sens et dans son corps. La souveraine n'étant pas sur le trône, hé ! que deviendra la servante ? La raison ne se connoît plus, le cœur ne sait plus sa noblesse, hé ! comment est-ce que l'homme s'éleveroit par ses sens et qu'il ne mèneroit pas la vie commune des autres hommes ? Je me contente donc de vous dire qu'il y a autant de différence en ces jours pour l'usage des sens qu'il y en a dans le cœur pur ses affections et dans l'esprit pur ses pensées.

Il est donc question, messieurs, d'aller au remède, et pour cela, il faut monter en Jérusalem, et là, voir quel est l'état de la vie des sens. Il faut y voir la vie des sens condamnée et la vie de l'esprit établie. Je vous supplie de remarquer que l'apôtre saint Paul nous avertit que sur la croix, il y a deux hommes et deux crucifiés. Il y a le vieil homme et l'homme nouveau. Le vieil homme y est crucifié : *Vetus homo noster crucifixus est.* Il y a l'homme innocent : il y l'homme coupable. Ce vieil homme, c'est l'homme qui vit, comme parle saint Paul, selon les désirs de la chair : *secundum desideria carnis* ; le vieil homme, c'est celui qui vit selon la volonté de la chair : *secundum voluntatem carnis*, car toutes ces paroles sont de l'Apôtre. Là même, c'est-à-dire en Jérusalem, nous voyons cette vie des sens immolée sur la croix. Car, messieurs, qu'est-ce que la vie des sens ? C'est lorsqu'on se trouve en une vie conforme à l'inclination. Or si nous remontons en Jérusalem, que verrons-nous sur la croix ? Ah ! nous n'y verrons pas la vie des sens satisfaite dans cet homme innocent. Hé ! messieurs, où est cette vie des sens satisfaite en cet homme ? S'il courbe les yeux en terre,

quelle satisfaction peuvent-ils avoir ? Ils ne verront que des bourreaux. Où est le plaisir que peuvent prendre ses oreilles ? Il n'entend que des blasphèmes et des injures. Quel plaisir peut avoir son goût, puisqu'il ne sent que du fiel et qu'il ne goûte que du vinaigre, que pour endurer des souffrances et pour se soumettre à la mort. *Vetus homo noster*, etc. Oui, ce vieil homme, oui, cet homme du siècle, oui, cet homme criminel et qui donne à ses sens tout ce qu'ils désirent est crucifié en Jérusalem. Ah ! c'est parce que cette vie du vieil homme étant criminelle, cette vie sur la croix y est punie et châtiée.

Car, hélas ! divin Sauveur, nouvel homme que je vois devant mes yeux, pourquoi ces yeux sont-ils fermés à sa mort ? Ah ! c'est pour punir les regards du vieil homme. Pourquoi ces mains sont-elles clouées ? Ah ! c'est pour punir la licence des mains du vieil homme. Pourquoi ces reins sont-ils déchirés ? Ah ! c'est pour punir les désirs qu'il voulut être puni et châtié lui-même. C'est donc cette vie des sens qui est punie et qui est condamnée. Hé ! chrétien, si tu montes donc en Jérusalem, ne dois-je pas prendre une autre vie et vivre d'une vie au dessus de l'homme ? Quoi, donc, mon Dieu, un seul de mes regards peut faire souffrir de la sorte vos yeux ! Quoi, donc, une seule de mes actions est punie en vos mains ! Enfin tout ce que je fais est donc puni en vous ! Ah ! je dois donc renoncer à la vie des sens et vivre de la vie de l'esprit ! Saint Paul ayant pesé tous ces raisonnemens, il tire cette conséquence, et il dit aux chrétiens fidèles : *Ergo debitores sumus non carni ut secundum carnem vivamus.* Mes frères, ayant vu le Fils de Dieu sur la croix et en Jérusalem, je tire cette conséquence : je veux que vous viviez selon que vous aviez obligation de vivre. Voyez : si vous avez obligation à la chair, au corps, vivez selon le corps et selon la chair, mais si vous n'avez point d'obligation aux sens et à la chair, ne vivez pas selon la chair et selon les sens. Ah ! quelle obligation avez-vous au corps pour vivre selon le corps ? Quelle obligation avez-vous aux sens pour vivre selon les sens ? Quelle obligation avez-vous à ces yeux qui virent ce fruit, à cette main qui le détacha, et à cette bouche qui le goûta ? Quelle obligation avez-vous à ces oreilles qui entendirent la voix du serpent ? Tout ce que vous en avez reçu, c'est la perte

de la grâce et la misère. Hé quoi! vivez selon la vie que vous avez reçue. Si vous n'êtes pas obligés au corps, pourquoi vivre selon le corps? Si vous n'êtes pas obligés aux sens, pourquoi vivre selon les sens? *Fratres, debitores sumus non carni*, etc. Mais, pardon, grand Apôtre, permettez, divin Paul, que je me serve de cette pensée pour faire voir aux chrétiens comme ils doivent vivre.

Je veux donc faire voir que vous êtes redevables à la chair, je veux que vous viviez selon cette chair. Vous êtes redevables à ce corps adorable de mon Sauveur? vivez donc selon ce corps. Voyez ce que vous devez à ce corps et à ces sens, et vivez selon que vous êtes redevables à cette chair. Vous êtes redevables à ce corps déchiré, vous êtes redevables à cette chair meurtrie, vous êtes redevables à cette tête hérissée d'épines, vous êtes redevables à ces mains clouées. Vivez, mes frères, vivez selon ce corps, vivez selon cette chair. Faites paroître toujours ces sentimens en vous-même : *Semper mortificationem Iesu in corpore vestro circumferentes.* L'apôtre saint Paul dit : Vivez en cet état, non seulement en carême et en ce temps, mais *semper*. Ne vivez pas seulement dans le temps de vos affaires, mais vivez-y en tout temps : *semper*. Mais où faut-il porter cette mortification? Est-ce dans votre esprit? Non, *in corpore*. Il ne la faut pas seulement porter dans le cœur, *in corpore* (sic), il ne la faut pas seulement porter dans votre esprit, mais encore dans votre [corps] *in corpore*. Mais où est-ce qu'il le faut porter? Est-ce dans les reins? *Circumferentes*. Il faut que les chrétiens en soient tout entourés : *Circumferentes*. Il faut qu'ils la portent dans leurs bouches, dans leurs mains, dans leurs yeux et dans leur corps : *Semper mortificationem Christi*, etc. Si vous en êtes là, chrétiens, si vous prenez cet état, si vous méditez ces vérités au pied de votre crucifix, dans votre cabinet, n'est-il pas vrai que vous vous éleverez au-dessus de la vie des sens et que vous vivrez de la vie de la grâce? Hé, mes frères, corrigez l'aveuglement de votre esprit, corrigez les dereglemens de votre cœur, mais mettez ordre aux inclinations de vos sens. Concevez des pensées plus sublimes, formez des sentimens plus nobles, mais élevez votre corps au-dessus de la vie des sens. Et c'est cette montagne qui vous doit servir d'asile durant ces jours, et je vérifierai, si vous le faites, en ces jours

ce que les anges dirent autrefois à Loth : ils avertirent Loth que Dieu avoit dessein de perdre sa ville par le feu. Les anges lui donnèr[ent] avis de rassembler et de ramasser sa famille, et « venez vite avec nous. » Les gendres de Loth ne les écoutent pas et les anges dirent à Loth : Qu'ils se perdent, s'ils le veulent, mais pour vous, venez. Loth dissimule pour quelque temps, mais les anges lui font violence : Venez. L'un le prend par la main et l'autre prend sa femme par l'autre main. — Où faut-il aller ? — Il faut aller à cette montagne. *In monte salvum te fac.*

Ah ! n'est-ce pas ce que l'Église nous dit en ces jours ? *In monte salvum te fac.* Mais en ce jour où le soufre, où le bitume des passions n'empêche ni les jeux ni les divertissemens, je vous dis, comme un autre ange dans cette chaire : *In monte solvum te fac.* Venez dans cette église, et venez-y pour trouver un asile contre toutes vos passions. Ah ! il te faut tirer de la corruption ! Sors de cet abîme. Il faut te tirer de ces torrens de feu et de flammes ! *Pluet super peccatores laqueos.* Ferez-vous, messieurs, comme Loth ou comme ses gendres et ses filles ? Vous entendez tout ce que nous disons et vous ne l'écoutez pas. Je vous fais violence, je vous prends par la main. Marchez. Oui, je prends ce sens et je lui dis : Tu en seras. Mais que je crains que le désordre public ne vous fasse tirer en arrière. Ah ! *In monte salvum te fac.* Ah ! c'est dans la croix, dans la méditation de la croix, c'est aux pieds du crucifix que tu te sauveras. O épouse de Jésus-Christ, c'est là que tu concevras ce que c'est que d'être épouse de ce Dieu et de s'épancher hors du sein de ce Dieu. C'est là que ton esprit concevra de plus hautes pensées, c'est là que ton cœur prendra de nobles sentimens, c'est là enfin que tes sens, comme les filles de Loth, se sauveront en s'approchant de la croix. C'est ainsi que de cette montagne, vous passerez au mont du Seigneur et que de la montagne du Calvaire, vous passerez à la montagne de la gloire, où vous conduise le Père, le Fils & le Saint-Esprit.

Amen.

Ce ne sont là, il le faut reconnaitre, que des spécimens pris comme au hasard dans la masse des sermons inédits que la diligence intéressée des

copistes à gages nous a conservés. En attendant qu'un dépouillement patient de ces sermons perdus et oubliés le plus souvent à bon droit, nous restitue quelque chef-d'œuvre, il reste un profit plus immédiat à en tirer, c'est de saisir, sur le fait et telle qu'elle fut, la prédication du XVII[e] siècle. Les caractères généraux que nous avons dégagés de la somme des citations apportée ici seront peut-être confirmés, peut-être modifiés par une étude plus attentive des autres textes à découvrir ou à publier. En tous cas, les deux sermons de Cohon et de Le Boux ne sont pour démentir aucune des conclusions de notre essai sur le *Ton de la Prédication avant Bourdaloue.*

8001

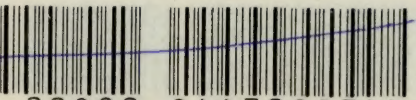


La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

P.E.B.
13 OCT. 1992
MORISSET

03 NOV. 1992



BQT 2955 .F8G7 1906
GRISELLE, EUGENE.
TON DE LA PREDICATION

CE


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 03 04 19 12 2